



CANADA

DÉBATS DU SÉNAT

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE GUY CHARBONNEAU

1988-89
PREMIÈRE SESSION—
TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE
37-38 ÉLIZABETH II

Session ouverte le 12 décembre, 1988

et prorogée le 28 février, 1989

PRÉSIDENT

L'HONORABLE GUY CHARBONNEAU

LEADER DU GOUVERNEMENT

L'HONORABLE LOWELL MURRAY, C.P.

LEADER DE L'OPPOSITION

L'HONORABLE ALLAN J. MACÉACHEN, C.P.

HAUTS FONCTIONNAIRES DU SÉNAT

GREFFIER DU SÉNAT ET GREFFIER DES PARLEMENTS

CHARLES A. LUSSIER, L.L.L.

GREFFIER ADJOINT DU SÉNAT

RICHARD G. GREENE

LÉGISTE ET CONSEILLER PARLEMENTAIRE

R.L. DU PLESSIS, C.R., B.A., L.L.L.

GENTILHOMME HUISSIER DE LA VERGE NOIRE

RENÉ M. JALBERT, C.V., C.D.

**LES MEMBRES DU CONSEIL
DES MINISTRES DU CANADA**

(Par ordre de préséance)

Le 12 décembre 1988

Premier ministre	le très honorable Martin Brian Mulroney
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et ministre suppléant de la Justice et procureur général du Canada	le très hon. Charles Joseph Clark l'hon. John Carnell Crosbie
Ministre du Commerce extérieur	
Vice-premier ministre, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de l'Agriculture	l'hon. Donald Frank Mazankowski l'hon. Elmer MacIntosh MacKay l'hon. Arthur Jacob Epp
Ministre du Revenu national	
Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social	
Ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie	l'hon. Robert R. de Cotret
Ministre de la Défense nationale et solliciteur général suppléant du Canada	l'hon. Henry Perrin Beatty l'hon. Michael Holcombe Wilson l'hon. Harvie Andre
Ministre des Finances	
Ministre de la Consommation et des Sociétés	
Ministre des Approvisionnements et Services et ministre suppléant des Travaux publics	l'hon. Otto John Jelinek l'hon. Thomas Edward Siddon l'hon. Charles James Mayer
Ministre des Pêches et des Océans	
Ministre d'État (Céréales)	
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	l'hon. William Hunter McKnight l'hon. Benoît Bouchard l'hon. Marcel Masse l'hon. Barbara Jean McDougall
Ministre des Transports	
Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources	
Ministre de l'Emploi et de l'Immigration	
Ministre des Anciens combattants et ministre chargé de l'application de la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	l'hon. Gerald Stairs Merrithew
Ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)	l'hon. Monique Vézina
Ministre d'État (Sciences et Technologie) et ministre d'État suppléant (Forêts)	l'hon. Frank Oberle
Leader du gouvernement au Sénat et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications	l'hon. Lowell Murray l'hon. Paul Wyatt Dick l'hon. Pierre H. Cadieux
Ministre associé de la Défense nationale	
Ministre du Travail	
Ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et sport amateur)	l'hon. Jean J. Charest l'hon. Thomas Hockin l'hon. Monique Landry
Ministre d'État (Finances)	
Ministre des Relations extérieures	
Ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)	l'hon. Bernard Valcourt l'hon. Gerry Weiner
Ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)	
Ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor) et président suppléant du Conseil du Trésor	l'hon. Douglas Grinslade Lewis l'hon. Pierre Blais
Ministre d'État (Agriculture)	
Secrétaire d'État du Canada et ministre suppléant de l'Environnement	l'hon. Lucien Bouchard l'hon. John Horton McDermid l'hon. Shirley Martin
Ministre d'État (Commerce extérieur) et ministre d'État (Habitation)	
Ministre d'État (Transports)	

LES MEMBRES DU CONSEIL DES MINISTRES DU CANADA

(Par ordre de préséance)

Lors de la prorogation, le 28 février 1989

Premier ministre	le très hon. Martin Brian Mulroney
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures	le très hon. Charles Joseph Clark
Ministre du Commerce extérieur	l'hon. John Carnell Crosbie
Vice-premier ministre, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de l'Agriculture	
Ministre des Travaux publics et ministre chargé de l'application de la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	l'hon. Donald Frank Mazankowski
Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources	l'hon. Elmer MacIntosh MacKay
Président du Conseil du Trésor	l'hon. Arthur Jacob Epp
Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social	l'hon. Robert R. de Cotret
Ministre des Finances	l'hon. Henry Perrin Beatty
Ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie	l'hon. Michael Holcombe Wilson
Ministre du Revenu national	l'hon. Harvie Andre
Ministre des Pêches et des Océans	l'hon. Otto John Jelinek
Ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)	l'hon. Thomas Edward Siddon
Ministre de la Défense nationale	l'hon. Charles James Mayer
Ministre des Transports	l'hon. William Hunter McKnight
Ministre des Communications	l'hon. Benoît Bouchard
Ministre de l'Emploi et de l'Immigration	l'hon. Marcel Masse
Ministre des Affaires des anciens combattants	l'hon. Barbara Jean McDougall
Ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)	l'hon. Gerald Stairs Merrithew
Ministre d'État (Forêts)	l'hon. Monique Vézina
Leader du gouvernement au Sénat et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)	l'hon. Frank Oberle
Ministre des Approvisionnements et Services	l'hon. Lowell Murray
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	l'hon. Paul Wyatt Dick
Ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et le sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des Communes	l'hon. Pierre H. Cadieux
Ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)	l'hon. Jean J. Charest
Ministre des Relations extérieures	l'hon. Thomas Hockin
Ministre des Consommateurs et des Sociétés	l'hon. Monique Landry
Secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)	l'hon. Bernard Valcourt
Ministre de la Justice et procureur général du Canada et leader du gouvernement à la Chambre des communes	l'hon. Gerry Weiner
Solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)	l'hon. Douglas Grinsdale Lewis
Ministre de l'Environnement	l'hon. Pierre Blais
Ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)	l'hon. Lucien Bouchard
Ministre d'État (Transports)	l'hon. John Horton McDermid
Ministre associé de la Défense nationale	l'hon. Shirley Martin
Ministre d'État (Habitation)	l'hon. Mary Collins
Ministre d'État (Sciences et Technologie)	l'hon. Alan Redway
Ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)	l'hon. William Charles Winegard
Ministre du Travail	l'hon. Kim Campbell
Ministre d'État (Finances)	l'hon. Jean Corbeil
	l'hon. Gilles Loiselle

SÉNATEURS DU CANADA

PAR ORDRE D'ANCIENNETÉ

Lors de la prorogation, le 28 février 1989

Sénateurs	Divisions sénatoriales	Adresses postales
LES HONORABLES		
Croll, David A.	Toronto-Spadina	Toronto (Ont.)
Molson, Hartland de Montarville	Alma	Montréal (Qué.)
Macdonald, John Michael	Cape Breton	Sydney-Nord (N.-É.)
Flynn, Jacques, C.P.	Rougemont	Québec (Qué.)
Walker, David James, C.P.	Toronto	Toronto (Ont.)
Bélisle, Rhéal	Sudbury	Sudbury (Ont.)
Phillips, Orville Howard	Prince	Alberton (I.-P.-É.)
Denis, Azellus, C.P.	La Salle	Montréal (Qué.)
Lang, Daniel Aiken	South York	Toronto (Ont.)
Hastings, Earl Adam	Palliser-Foothills	Calgary (Alb.)
McElman, Charles Robert	Nashwaak Valley	Frédéricton (N.-B.)
Davey, Douglas Keith	York	Toronto (Ont.)
Argue, Hazen Robert, C.P.	Regina	Ormiston (Sask.)
Everett, Douglas Donald	Fort Rouge	Winnipeg (Man.)
Thompson, Andrew Ernest	Dovercourt	Kendal (Ont.)
Sparrow, Herbert O.	Saskatchewan	North Battleford (Sask.)
Stanbury, Richard James	York Centre	Toronto (Ont.)
Petten, William John Petten	Bonavista	Saint-Jean (T.-N.)
Molgat, Gildas L.	Ste-Rose	Winnipeg (Man.)
Bell, Ann Elizabeth	Nanaimo-Malaspina	Nanaimo (C.-B.)
Lawson, Edward M.	Vancouver	Vancouver (C.-B.)
van Roggen, George Clifford	Vancouver-Point Grey	Vancouver (C.-B.)
Buckwold, Sidney L.	Saskatoon	Saskatoon (Sask.)
Bonnell, Mark Lorne	Murray River	Murray River (I.-P.-É.)
Hicks, Henry D.	The Annapolis Valley	Halifax (N.-É.)
Graham, Bernard Alasdair	The Highlands	Sydney (N.-É.)
Asselin, Martial, C.P.	Stadacona	Pointe-au-Pic (Qué.)
Neiman, Joan	Peel	Caledon East (Ont.)
Perrault, Raymond J., C.P.	North Shore-Burnaby	North Vancouver (C.-B.)
Riel, Maurice, C.P.	Chaouinigan	Montréal (Qué.)
Robichaud, Louis-J., C.P.	L'Acadie-Acadia	Saint-Antoine (N.-B.)
Austin, Jack, C.P.	Vancouver South	Vancouver (C.-B.)
Lucier, Paul	Yukon	Whitehorse (Yuk.)
Steuart, David Gordon	Prince Albert-Duck Lake	Regina (Sask.)
Rizzuto, Pietro	Repentigny	Laval-sur-le-Lac (Qué.)
Adams, Willie	Northwest Territories	Rankin Inlet (T.N.-O.)
Olson, Horace Andrew, C.P.	Alberta South	Iddesleigh (Alb.)
Frith, Royce	County Lanark	Perth (Ont.)
Bosa, Peter	York-Caboto	Etobicoke (Ont.)
Roblin, Duff, C.P.	Red River	Winnipeg (Man.)
Guay, Joseph-Philippe, C.P.	Saint-Boniface	Saint-Boniface (Man.)
Haidasz, Stanley, C.P.	Toronto-Parkdale	Toronto (Ont.)
Lewis, Philip Derek	St. John's	Saint-Jean (T.-N.)
Marshall, Jack	Humber-St. George's-Ste.Barbe	Corner Brook (T.-N.)
Anderson, Margaret Jean	Northumberland-Miramichi ..	Newcastle (N.-B.)
Muir, Robert	Cape Breton-The Sydneys ..	Sydney Mines (N.-É.)
Thériault, L. Norbert	Baie-du-Vin	Baie Ste-Anne (N.-B.)
Wood, Dalia	Montarville	Montréal (Qué.)

SÉNATEURS—PAR ORDRE D'ANCIENNETÉ

Sénateurs	Divisions sénatoriales	Adresses postales
LES HONORABLES		
Leblanc, Fernand-E.	Saurel	Ville-St-Laurent (Qué.)
Balfour, Reginald James	Regina	Regina (Sask.)
Murray, Lowell, C.P.	Grenville-Carleton	Ottawa (Ont.)
Bielish, Martha P.	Lakeland	Warspite (Alb.)
Charbonneau, Guy, président	Kennebec	Montréal (Qué.)
Tremblay, Arthur	Les Laurentides	Québec (Qué.)
Doody, C. William	Harbour Main-Bell Island	Saint-Jean (T.-N.)
Macquarrie, Heath	Hillsborough	Victoria (I.-P.-É.)
Nurgitz, Nathan	Winnipeg Nord	Winnipeg (Man.)
Sherwood, Cyril B.	Royal	Norton (N.-B.)
Stollery, Peter Alan	Bloor and Yonge	Toronto (Ont.)
Pitfield, Peter Michael, C.P.	Ottawa-Vanier	Ottawa (Ont.)
Kelly, William McDonough	Port Severn	Mississauga (Ont.)
Hébert, Jacques	Wellington	Montréal (Qué.)
Kolber, Leo	Victoria	Westmount (Qué.)
Gigantès, Philippe Deane	De Lorimier	Montréal (Qué.)
Stewart, John B.	Antigonish-Guysborough	Bayfield (N.-É.)
Kirby, Michael	South Shore	Halifax (N.-É.)
Grafstein, Jerahmiel	Metro Toronto	Toronto (Ont.)
Cools, Anne Clare	Toronto Centre	Toronto (Ont.)
Watt, Charles	Inkerman	Kuujuuaq (Qué.)
Marsden, Lorna	Toronto-Taddle Creek	Toronto (Ont.)
Marchand, Leonard Stephen, C.P.	Kamloops-Cariboo	Kamloops (C.-B.)
Hays, Daniel Phillip	Calgary	Calgary (Alb.)
Fairbairn, Joyce	Lethbridge	Lethbridge (Alb.)
Kenny, Colin	Rideau	Ottawa (Ont.)
De Bané, Pierre, C.P.	De la Vallière	Montréal (Qué.)
MacEachen, Allan Joseph, C.P.	Highlands-Canso	Whycocomagh (N.-É.)
LeBlanc, Roméo, C.P.	Beauséjour	Grande-Digue (N.-B.)
Corbin, Eymard Georges	Grand-Sault	Grand-Sault (N.-B.)
Lefebvre, Thomas-Henri	De Lanaudière	Davidson (Qué.)
Turner, Charles Robert	London	London (Ont.)
MacDonald, Finlay	Halifax	Halifax (N.-É.)
Robertson, Brenda Mary	Riverview	Shediac (N.-B.)
Barootes, Efstathios William	Regina-Qu'Appelle	Regina (Sask.)
Doyle, Richard J.	North York	Toronto (Ont.)
David, Paul	Bedford	Outremont (Qué.)
Simard, Jean-Maurice	Edmunston	Edmunston (N.-B.)
Cogger, Michel	Lauson	Knowlton (Qué.)
Atkins, Norman K.	Markham	Toronto (Ont.)
Cochrane, Ethel	Newfoundland	Port-au-Port (T.-N.)
Rossiter, Eileen	Prince Edward Island	Charlottetown (I.-P.-É.)
Spivak, Mira	Manitoba	Winnipeg (Man.)
Bazin, Jean	De la Durantaye	Westmount (Qué.)
Ottenheimer, Gerald R.	Waterford-Trinity	Saint-Jean (T.-N.)
Bolduc, Roch	Golfe	Ste-Foy (Qué.)
Chaput-Rolland, Solange	Mille Isles	St-Sauveur-des-Monts (Qué.)
Poitras, Jean-Marie	De Salaberry	Québec (Qué.)
Beaudoin, Gérald-A.	Rigaud	Hull (Qué.)

NOTA: Les noms des sénateurs qui ont démissionné, ont pris leur retraite ou sont décédés pendant la deuxième session de la trente-troisième législature figurent à l'index.

SÉNATEURS DU CANADA

LISTE ALPHABÉTIQUE

Lors de la prorogation, le 28 février 1989

Sénateurs	Divisions sénatoriales	Adresses postales
LES HONORABLES		
Adams, Willie	Northwest Territories	Rankin Inlet (T.N.-O.)
Anderson, Margaret Jean	Northumberland-Miramichi	Newcastle (N.-B.)
Argue, Hazen Robert, C.P.	Regina	Ormiston (Sask.)
Asselin, Martial, C.P.	Stadacona	Pointe-au-Pic (Qué.)
Atkins, Norman K.	Markham	Toronto (Ont.)
Austin, Jack, C.P.	Vancouver South	Vancouver (C.-B.)
Balfour, Reginald James	Regina	Regina (Sask.)
Barootes, Efstathios William	Regina-Qu'Appelle	Regina (Sask.)
Bazin, Jean	De la Durantaye	Westmount (Qué.)
Beaudoin, Gérald-A.	Rigaud	Hull, (Qué.)
Bélisle, Rhéal	Sudbury	Sudbury (Ont.)
Bell, Ann Elizabeth	Nanaimo-Malaspina	Nanaimo (C.-B.)
Bielish, Martha P.	Lakeland	Warspite (Alb.)
Bolduc, Roch	Golfe	Sainte-Foy (Qué.)
Bonnell, Mark Lorne	Murray River	Murray River (Î.-P.-É.)
Bosa, Peter	York-Caboto	Etobicoke (Ont.)
Buckwold, Sidney L.	Saskatoon	Saskatoon (Sask.)
Chaput-Rolland, Solange	Mille Isles	St-Sauveur-des-Monts (Qué.)
Charbonneau, Guy, président	Kennebec	Montréal (Qué.)
Cochrane, Ethel	Newfoundland	Port-au-Port (T.-N.)
Cogger, Michel	Lauzon	Knowlton (Qué.)
Cools, Anne Clare	Toronto Centre	Toronto (Ont.)
Corbin, Eymard Georges	Grand-Sault	Grand-Sault (N.-B.)
Croll, David A.	Toronto-Spadina	Toronto (Ont.)
Davey, Douglas Keith	York	Toronto (Ont.)
David, Paul	Bedford	Outremont (Qué.)
De Bané, Pierre, C.P.	De la Vallière	Montréal (Qué.)
Denis, Azellus, C.P.	La Salle	Montréal (Qué.)
Doody, C. William	Harbour Main-Bell Island	Saint-Jean (T.-N.)
Doyle, Richard J.	North York	Toronto (Ont.)
Everett, Douglas Donald	Fort Rouge	Winnipeg (Man.)
Fairbairn, Joyce	Lethbridge	Lethbridge (Alb.)
Flynn, Jacques, C.P.	Rougemont	Québec (Qué.)
Frith, Royce	County Lanark	Perth (Ont.)
Gigantès, Philippe Deane	De Lorimier	Montréal (Qué.)
Grafstein, Jerahmiel	Metro Toronto	Toronto (Ont.)
Graham, Bernard Alasdair	The Highlands	Sydney (N.-É.)
Guay, Joseph-Philippe, C.P.	Saint-Boniface	Saint-Boniface (Man.)
Haidasz, Stanley, C.P.	Toronto-Parkdale	Toronto (Ont.)
Hastings, Earl Adam	Palliser-Foothills	Calgary (Alb.)
Hays, Daniel Phillip	Calgary	Calgary (Alb.)
Hébert, Jacques	Wellington	Montréal (Qué.)
Hicks, Henry D.	The Annapolis Valley	Halifax (N.-É.)
Kelly, William McDonough	Port Severn	Mississauga (Ont.)
Kenny, Colin	Rideau	Ottawa (Ont.)
Kirby, Michael	South Shore	Halifax (N.-É.)
Kolber, Leo	Victoria	Westmount (Qué.)
Lang, Daniel Aiken	York-Sud	Toronto (Ont.)

SÉNATEURS—LISTE ALPHABÉTIQUE

Sénateurs	Divisions sénatoriales	Adresses postales
LES HONORABLES		
Lawson, Edward M.	Vancouver	Vancouver (C.-B.)
Leblanc, Fernand-E.	Saurel	Ville St-Laurent (Qué.)
LeBlanc, Roméo, C.P.	Beauséjour	Grande-Digue (N.-B.)
Lefebvre, Thomas-Henri	De Lanaudière	Davidson (Qué.)
Lewis, Philip Derek	Saint-Jean	Saint-Jean (T.-N.)
Lucier, Paul	Yukon	Whitehorse (Yuk.)
MacDonald, Finlay	Halifax	Halifax (N.-É.)
Macdonald, John Michael	Cape Breton	North Sydney (N.-É.)
MacEachen, Allan Joseph, C.P.	Highlands-Canso	Whycocomagh (N.-É.)
Macquarrie, Heath	Hillsborough	Victoria (I.-P.-É.)
Marchand, Leonard Stephen, C.P.	Kamloops-Cariboo	Kamloops (C.-B.)
Marsden, Lorna	Toronto-Taddle Creek	Toronto (Ont.)
Marshall, Jack	Humber-St.George's-Ste.Barbe	Corner Brook (T.-N.)
McElman, Charles Robert	Nashwaak Valley	Frédéricton (N.-B.)
Molgat, Gildas L.	Ste. Rose	Winnipeg (Man.)
Molson, Hartland de Montarville	Alma	Montréal (Qué.)
Muir, Robert	Cape Breton-The Sydneys	Sydney Mines (N.-É.)
Murray, Lowell, C.P.	Grenville-Carleton	Ottawa (Ont.)
Neiman, Joan	Peel	Caledon East (Ont.)
Nurgitz, Nathan	Winnipeg North	Winnipeg (Man.)
Olson, Horace Andrew, C.P.	Alberta South	Iddesleigh (Alb.)
Ottenheimer, Gerald R.	Waterford-Trinity	Saint-Jean (T.-N.)
Perrault, Raymond J., C.P.	North Shore-Burnaby	North Vancouver (C.-B.)
Petten, William John	Bonavista	Saint-Jean (T.-N.)
Phillips, Orville Howard	Prince	Alberton (I.-P.-É.)
Pitfield, Peter Michael, C.P.	Ottawa-Vanier	Ottawa (Ont.)
Poitras, Jean-Marie	De Salaberry	Québec (Qué.)
Riel, Maurice, C.P.	Chaouinigane	Montréal (Qué.)
Rizzuto, Pietro	Repentigny	Laval-sur-le-Lac (Qué.)
Robertson, Brenda Mary	Riverview	Shédiac (N.-B.)
Robichaud, Louis-J., C.P.	L'Acadie-Acadia	Saint-Antoine (N.-B.)
Roblin, Duff, C.P.	Red River	Winnipeg (Man.)
Rossiter, Eileen	Prince Edward Island	Charlottetown (I.-P.-É.)
Sherwood, Cyril B.	Royal	Norton (N.-B.)
Simard, Jean-Maurice	Edmunston	Edmunston (N.-B.)
Sparrow, Herbert O.	Saskatchewan	North Battleford (Sask.)
Spivak, Mira	Manitoba	Winnipeg (Man.)
Stanbury, Richard James	York Centre	Toronto (Ont.)
Steuart, David Gordon	Prince Albert-Duck Lake	Regina (Sask.)
Stewart, John B.	Antigonish-Guysborough	Bayfield (N.-É.)
Stollery, Peter Alan	Bloor and Yonge	Toronto (Ont.)
Thériault, L. Norbert	Baie-du-Vin	Baie-Ste-Anne (N.-B.)
Thompson, Andrew Ernest	Dovercourt	Kendal (Ont.)
Tremblay, Arthur	Les Laurentides	Québec (Qué.)
Turner, Charles Robert	London	London (Ont.)
van Roggen, George Clifford	Vancouver-Point Grey	Vancouver (C.-B.)
Walker, David James, C.P.	Toronto	Toronto (Ont.)
Watt, Charles	Inkerman	Kuuujuaq (Qué.)
Wood, Dalia	Montarville	Montréal (Qué.)

NOTA: Les noms des sénateurs qui ont démissionné, ont pris leur retraite ou sont décédés pendant la deuxième session de la trente-troisième législature figurent à l'index.

SÉNATEURS DU CANADA

PAR PROVINCE

Lors de la prorogation, le 28 février 1989

ONTARIO—24

Sénateurs	Divisions sénatoriales	Adresses postales
LES HONORABLES		
1. Croll, David A.	Toronto-Spadina	Toronto
2. Walker, David James, C.P.	Toronto	Toronto
3. Bélisle, Rhéal	Sudbury	Sudbury
4. Lang, Daniel Aiken	York-Sud	Toronto
5. Davey, Douglas Keith	York	Toronto
6. Thompson, Andrew Ernest	Dovercourt	Kendal
7. Stanbury, Richard James	York Centre	Toronto
8. Neiman, Joan	Peel	Caledon East
9. Frith, Royce	Lanark	Perth
10. Bosa, Peter	York-Caboto	Etobicoke
11. Haidasz, Stanley, C.P.	Toronto-Parkdale	Toronto
12. Murray, Lowell, C.P.	Grenville-Carleton	Ottawa
13. Stollery, Peter Alan	Bloor and Yonge	Toronto
14. Pitfield, Peter Michael, C.P.	Ottawa-Vanier	Ottawa
15. Kelly, William McDonough	Port Severn	Mississauga
16. Grafstein, Jerahmiel	Metro Toronto	Toronto
17. Cools, Anne Clare	Toronto Centre	Toronto
18. Marsden, Lorna	Toronto-Taddle Creek	Toronto
19. Kenny, Colin	Rideau	Ottawa
20. Turner, Charles Robert	London	London
21. Doyle, Richard J.	North York	Toronto
22. Atkins, Norman K.	Markham	Toronto
23.
24.

SÉNATEURS PAR PROVINCE

QUÉBEC—24

Sénateurs	Divisions sénatoriales	Adresses postales
LES HONORABLES		
1 Molson, Hartland de Montarville	Alma	Montréal
2 Flynn, Jacques, C.P.	Rougemont	Québec
3 Denis, Azellus, C.P.	La Salle	Montréal
4 Asselin, Martial, C.P.	Stadacona	Pointe-au-Pic
5 Riel, Maurice, C.P.	Chaouinigane	Montréal
6 Rizzuto, Pietro	Repentigny	Laval-sur-le-Lac
7 Wood, Dalia	Montarville	Montréal
8 Leblanc, Fernand-E.	Sauvel	Ville St-Laurent
9 Charbonneau, Guy, président	Kennebec	Montréal
10 Tremblay, Arthur	Les Laurentides	Québec
11 Hébert, Jacques	Wellington	Montréal
12 Kolber, Leo	Victoria	Westmount
13 Gigantès, Philippe Deane	De Lorimier	Montréal
14 Watt, Charles	Inkerman	Kuujuuaq
15 De Bané, Pierre, C.P.	De la Vallière	Montréal
16 Lefebvre, Thomas-Henri	De Lanaudière	Davidson
17 David, Paul	Bedford	Outremont
18 Cogger, Michel	Lauzon	Knowlton
19 Bazin, Jean	De la Durantaye	Westmount
20 Bolduc, Roch	Golfe	Sainte-Foy
21 Chaput-Rolland, Solange	Mille Isles	Saint-Sauveur-des-Monts
22 Poitras, Jean-Marie	De Salaberry	Québec
23 Beaudoin, Gérald-A.	Rigaud	Hull
24

SÉNATEURS PAR PROVINCE—DIVISION DES MARITIMES

NOUVELLE-ÉCOSSE—10

Sénateurs	Divisions sénaroriales	Adresses postales
LES HONORABLES		
1 Macdonald, John Michael	Cape Breton	Sydney Nord
2 Hicks, Henry D.	The Annapolis Valley	Halifax
3 Graham, Bernard Alasdair	The Highlands	Sydney
4 Muir, Robert	Cape Breton-The Sydneys ...	Sydney Mines
5 Stewart, John B.	Antigonish-Guysborough	Bayfield
6 Kirby, Michael	South Shore	Halifax
7 MacEachen, Allan Joseph, C.P.	Highlands-Canso	Whycocomagh
8 MacDonald, Finlay	Halifax	Halifax
9
10.

NOUVEAU-BRUNSWICK—10

LES HONORABLES		
1 McElman, Charles Robert	Nashwaak Valley	Frédéricton
2 Robichaud, Louis-J., C.P.	L'Acadie-Acadia	Saint-Antoine
3 Anderson, Margaret Jean	Northumberland-Miramichi ..	Newcastle
4 Thériault, L. Norbert	Baie-du-Vin	Baie-Ste-Anne
5 Sherwood, Cyril B.	Royal	Norton
6 LeBlanc, Roméo, C.P.	Beauséjour	Grande-Digue
7 Corbin, Eymard Georges	Grand-Sault	Grand-Sault
8 Robertson, Brenda Mary	Riverview	Shédiac
9 Simard, Jean-Maurice	Edmunston	Edmunston
10

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—4

LES HONORABLES		
1 Phillips, Orville Howard	Prince	Alberton
2 Bonnell, Mark Lorne	Murray River	Murray River
3 Macquarrie, Heath	Hillsborough	Victoria
4 Rossiter, Eileen	Île-du-Prince-Édouard	Charlottetown

SÉNATEURS PAR PROVINCE—DIVISION DE L'OUEST

MANITOBA—6

Sénateurs	Divisions sénatoriales	Adresses postales
LES HONORABLES		
1 Everett, Douglas Donald	Fort Rouge	Winnipeg
2 Molgat, Gildas L.	Ste. Rose	Winnipeg
3 Roblin, Duff, C.P.	Red River	Winnipeg
4 Guay, Joseph-Philippe, C.P.	Saint-Boniface	Saint-Boniface
5 Nurgitz, Nathan	Winnipeg Nord	Winnipeg
6 Spivak, Mira	Manitoba	Winnipeg

COLOMBIE-BRITANNIQUE—6

LES HONORABLES		
1 Bell, Ann Elizabeth	Nanaimo-Malaspina	Nanaimo
2 Lawson, Edward M.	Vancouver	Vancouver
3 van Roggen, George Clifford	Vancouver-Point Grey	Vancouver
4 Perrault, Raymond J., C.P.	North Shore-Burnaby	North Vancouver
5 Austin, Jack, C.P.	Vancouver South	Vancouver
6 Marchand, Leonard Stephen, C.P.	Kamloops-Cariboo	Kamloops

SASKATCHEWAN—6

LES HONORABLES		
1 Argue, Hazen Robert, C.P.	Regina	Ormiston
2 Sparrow, Herbert O.	Saskatchewan	North Battleford
3 Buckwold, Sidney L.	Saskatoon	Saskatoon
4 Steuart, David Gordon	Prince Albert-Duck Lake	Regina
5 Balfour, Reginald James	Regina	Regina
6 Barootes, Efstathios William	Regina-Qu'Appelle	Regina

ALBERTA—6

LES HONORABLES		
1 Hastings, Earl Adam	Palliser-Foothills	Calgary
2 Olson Horace Andrew, C.P.	Alberta-Sud	Iddesleigh
3 Bielish, Martha P.	Lakeland	Warspite
4 Hays, Daniel Phillip	Calgary	Calgary
5 Fairbairn, Joyce	Lethbridge	Lethbridge
6

SÉNATEURS PAR PROVINCE

TERRE-NEUVE—6

Sénateurs	Divisions sénatoriales	Adresses postales
LES HONORABLES		
1 Petten, William John	Bonavista	Saint-Jean
2 Lewis, Philip Derek	Saint-Jean	Saint-Jean
3 Marshall, Jack	Humber-St.George's-Ste.Barbe	Corner Brook
4 Doody, C. William	Harbour Main-Bell Island	Saint-Jean
5 Cochrane, Ethel	Newfoundland	Port-au-Port
6 Ottenheimer, Gerald R.	Waterford-Trinity	Saint-Jean

TERRITOIRES DU NORD-OUEST—1

LES HONORABLES		
1 Adams, Willie	Territoires du Nord-Ouest	Rankin Inlet

YUKON—1

LES HONORABLES		
1 Lucier, Paul	Yukon	Whitehorse

LE SÉNAT

CHEFS DES PRINCIPAUX SERVICES

Directeur de l'administration et du personnel	Dale M. Jarvis
Directeur des finances	Siroun Aghajanian
Directeur des comités	Gary W. O'Brien, M.A.
Éditeur des <i>Débats</i> anglais et chef de la division des sténographes parlementaires	Hubert D. Griffith
Éditeur des <i>Débats</i> français et chef de la division des sténographes parlementaires	Flavien J. Belzile, B.A.
Chef de la division des journaux et procès-verbaux	Monique Grenier Tomka
Directeur des services d'information	Gord Lovelace

DIVISION DES STÉNOGRAPHES PARLEMENTAIRES

Éditeur des <i>Débats</i> anglais et chef de la division des sténographes parlementaires	Hubert D. Griffith
Éditeur des <i>Débats</i> français et chef de la division des sténographes parlementaires	Flavien J. Belzile, B.A.
Éditeur adjoint des <i>Débats</i> anglais	Gilbert K. Hubbard
	Len Powis
Éditeur adjoint des <i>Débats</i> français	Maurice Bolduc
Sténographes parlementaires	V. Aucoin, A. Hénault, B.C. Keeley, C.Little, J.W. Morrison, B. Neuberger, D. Olsen, K. Olszewska M. Porter, M. Roy, R.G. Tremaine.

BUREAU DES TRADUCTIONS

SECRETARIAT D'ÉTAT

Directeur général des opérations de traduction	Germain Asselin
Directeur des services parlementaires	Alphonse Morissette
Chef intérimaire des Débats	Alain Bélanger

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Bibliothécaire parlementaire	Erik J. Spicer, C.D., B.A., B.L.S., M.A.L.S.
Bibliothécaire parlementaire associé	Richard Paré, B.A., B.L.S.

LE SÉNAT

Le lundi 12 décembre 1988

OUVERTURE DE LA PREMIÈRE SESSION

DE LA TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

Le Parlement ayant été, par proclamation, convoqué pour l'expédition des affaires aujourd'hui . . .

La séance du Sénat est ouverte à 9 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

COMMUNICATION DU SOUS-SECRÉTAIRE AUX OPÉRATIONS AUPRÈS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu du Sous-secrétaire aux Opérations auprès du Gouverneur général la communication suivante:

RIDEAU HALL

Le 7 décembre 1988

Monsieur,

Je suis chargé de vous faire part que le très honorable Brian Dickson, Juge en Chef de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat à 9 heures pendant la matinée du 12 décembre 1988, pour ouvrir la première session du trente-quatrième Parlement du Canada.

Veuillez agréer,
monsieur,
l'assurance de ma haute considération.
Le Sous-secrétaire, Opérations
Jean M. Sévigny

L'honorable

Le Président du Sénat

Ottawa

(Le Sénat s'ajourne à loisir en attendant l'arrivée du suppléant de Son Excellence le gouverneur général.)

Le très honorable Brian Dickson, Juge en Chef du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, étant arrivé au Sénat et ayant pris place au pied du trône,

Son Honneur le Président demande au gentilhomme huissier de la verge noire d'aller informer la Chambre des communes que:

C'est le désir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès d'elle dans la salle du Sénat.

● (0920)

La Chambre des communes étant arrivée.

Son Honneur le Président dit alors:

Honorables membres du Sénat:

Membres de la Chambre des communes:

Je suis chargé de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général ne juge pas à propos de faire connaître, avant que la Chambre des communes n'ait choisi un Président conformément à la loi, les motifs qui l'ont porté à convoquer le Parlement, mais qu'elle les exposera à 16 heures aujourd'hui même.

La Chambre se retire.

Il plaît au Gouverneur général suppléant de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

COMMUNICATION DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu du Secrétaire du Gouverneur général la communication suivante:

RIDEAU HALL
OTTAWA

Le 7 décembre 1988

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à l'entrée du Président du Sénat à 15 h 50, le 12 décembre 1988 et que, lorsqu'on aura avisé le Gouverneur général que tout est en place, Son Excellence se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir officiellement la première session du trente-quatrième Parlement du Canada.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire du Gouverneur général
Jean M. Sévigny
pour Léopold H. Amyot

L'honorable
Le Président du Sénat
Ottawa

L'AJOURNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1) du Règlement, je propose:

Que le Sénat s'ajourne à 15 h 30 cet après-midi.

Son Honneur le Président: Est-on d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

(Le Sénat s'ajourne à 15 h 30.)

SECONDE SÉANCE

La séance est ouverte à 15 h 30, le Président étant au fauteuil.

Son Honneur le Président: Comme nous n'avons rien à faire, honorables sénateurs, vous plaît-il que le Sénat s'ajourne à loisir en attendant l'arrivée de Son Excellence le Gouverneur général?

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

À 16 heures, Son Excellence le Gouverneur général étant arrivée au Sénat et ayant pris place sur le trône,

Son Honneur le Président dit:

Gentilhomme huissier de la verge noire,

Allez informer la Chambre des communes que c'est le désir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès d'elle dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant arrivée,

Son président, l'honorable John A. Fraser, C.P., prononce les paroles suivantes:

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des communes m'a élu son président, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive jamais de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, en vue de s'acquitter le mieux possible de leurs devoirs envers la Reine et le pays, réclament humblement, par ma voix, la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans leurs débats ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excel-

lence en tout temps convenable et demandent que Votre Excellence veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.

Son Honneur le Président du Sénat répond en ces termes:

Monsieur le Président, Son Excellence le Gouverneur général me charge de vous dire qu'ayant pleine confiance dans le loyalisme et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, elle lui accorde et, en toutes occasions, saura reconnaître ses privilèges constitutionnels. J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence et que leurs délibérations ainsi que vos paroles et vos actes seront toujours interprétés par elle de la manière la plus favorable.

DISCOURS DU TRÔNE

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la première session de la trente-quatrième législature par le discours suivant:

Mesdames et Messieurs les sénateurs,

Mesdames et Messieurs les députés,

C'est avec grand plaisir que je vous accueille à l'ouverture de la trente-quatrième législature du Canada. Cette cérémonie, riche en traditions et en symbolisme, est empreinte d'un caractère historique. C'est aussi un renouvellement de la relation vitale entre la Couronne, le peuple, le parlement et le gouvernement qui, aujourd'hui comme dans le passé, constitue l'essence de la démocratie canadienne.

Le peuple canadien s'est prononcé il y a trois semaines, à l'occasion d'une élection générale. Ses représentants à la Chambre des communes ont aujourd'hui réclamé à la Couronne les droits et privilèges anciens qui leur permettent de s'acquitter de leurs responsabilités.

À l'issue de l'élection, mon gouvernement a reçu le mandat qu'il avait sollicité pour poursuivre l'application de ses politiques, y compris la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1989. L'objet de cette session du trente-quatrième Parlement est de vous demander d'approuver la loi nécessaire pour mettre cet accord à exécution à la date prévue. Un projet de loi semblable, déjà adopté par la Chambre des communes en août dernier, avait reçu l'approbation de principe du Sénat et y avait atteint l'étape de l'étude en comité au moment de la dissolution du trente-troisième Parlement.

Mon gouvernement est déterminé à faire profiter les générations actuelles et futures de Canadiens des possibilités économiques qu'offre cet accord. Sa conclusion témoigne de la confiance qu'ont mes ministres en notre capacité de faire concurrence sur les marchés du monde entier.

Au moment opportun, nous allons convoquer une deuxième session au début de laquelle mes ministres vous exposeront les politiques qu'ils entendent poursuivre pendant leur second mandat. Entre-temps, vous pourrez être appelés, si mon gouvernement le juge utile, à vous pencher sur d'autres questions au cours de la présente session.

Mesdames et Messieurs les sénateurs,

Mesdames et Messieurs les députés,

Puisse la Divine Providence vous guider dans vos efforts pour accomplir la volonté du peuple et servir l'intérêt national.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

PROJET DE LOI CONCERNANT LES CHEMINS DE FER

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement) présente le projet de loi S-1 concernant les chemins de fer.

(Le projet de loi est lu pour la première fois.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

ÉTUDE À LA PROCHAINE SÉANCE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général m'a fait remettre le texte du discours du Trône qu'elle a prononcé aujourd'hui devant les deux Chambres du Parlement. Il se lit comme suit:

Des voix: Suffit!

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand ce discours sera-t-il mis à l'étude?

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement) propose:

Que le discours du Trône, prononcé aujourd'hui par Son Excellence le Gouverneur général aux deux Cham-

bres du Parlement, soit mis à l'étude à la prochaine séance du Sénat.

(La motion est adoptée.)

LE COMITÉ DU RÈGLEMENT ET DES US ET COUTUMES

INSTITUTION

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement) propose:

Que tous les sénateurs présents durant cette session forment un comité pour étudier les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis audit comité de se réunir dans la Chambre du Sénat selon qu'il le jugera nécessaire.

(La motion est adoptée.)

LE COMITE DE SÉLECTION

INSTITUTION

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement) propose:

Que, conformément à l'article 66(1) du Règlement, les sénateurs suivants, savoir: les honorables sénateurs Corbin, Denis, Doody, Frith, Macdonald (*Cap-Breton*), Molgat, Nurgitz, Petten et Phillips forment un comité de sélection chargé de désigner *a*) un sénateur qui assumera la présidence à titre de président *pro tempore*; et *b*) les sénateurs qui seront membres des divers comités particuliers pendant la présente session. Le comité de sélection devra faire rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs ainsi désignés.

(La motion est adoptée.)

L'AJOURNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement), avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)g) du Règlement, propose:

Que le Sénat s'ajourne à demain, le mardi 13 décembre 1988, à 10 heures.

(La motion est adoptée.)

(Le Sénat s'ajourne à 10 heures demain.)

LE SÉNAT

Le mardi 13 décembre 1988

La séance est ouverte à 10 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

LE DISCOURS DU TRÔNE

L'ADRESSE EN RÉPONSE—FIN DU DÉBAT AU PLUS TARD LE HUITIÈME JOUR DE SÉANCE

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1*i*), je propose:

Que, les délibérations à l'ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion tendant à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du Trône, prononcé par Son Excellence le Gouverneur général devant les deux Chambres du Parlement, se terminent le huitième jour de séance où l'ordre aura été débattu.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, étant donné la nature inhabituelle de ce discours du Trône, qui ne traite que d'un seul sujet, je me demande s'il ne faudrait pas remplacer, dans la motion, les mots «... le huitième jour de séance...» par «... au plus tard le huitième jour de séance...». En effet, nous pouvons sûrement conclure le débat à ce sujet en moins de huit jours. Il en va autrement des discours du Trône habituels qui traitent de nombreuses questions, mais, dans le cas présent, je crois qu'il faudrait modifier la motion en précisant «... au plus tard le huitième jour de séance...».

Le sénateur Doody: Honorables sénateurs, c'est comme vous voulez, mais cela n'a vraiment pas beaucoup d'importance que ce point reste au *Feuilleton* pendant huit jours, puis disparaisse, ou que la terminologie soit modifiée maintenant pour que le débat ne se prolonge pas au-delà de huit jours de séance. Cela m'est égal, si les sénateurs souhaitent faire cette mise au point.

Son Honneur le Président: Est-ce que les honorables sénateurs souhaitent que je modifie le libellé?

Des voix: D'accord.

Son Honneur le Président: La motion se lira comme suit:

... se terminent au plus tard le huitième jour de séance où l'ordre aura été débattu.

Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

L'AJOURNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1*g*) du Règlement, je propose:

Que, lorsque le Sénat ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain, le 20 décembre 1988, à vingt heures.

(La motion est adoptée.)

PÉRIODE DES QUESTIONS

[Traduction]

LE CABINET

LA REPRÉSENTATION DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

L'honorable M. Lorne Bonnell: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement au Sénat. Puisque la province de l'Île-du-Prince-Édouard a viré au rouge libéral et qu'elle n'est donc pas susceptible d'être représentée par un ministre au sein du Cabinet...

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Bonnell au Cabinet!

Des voix: Bravo!

Le sénateur Bonnell: ... et étant donné que toutes les provinces devraient y être représentées, je me permets de suggérer au leader du gouvernement de faire savoir au premier ministre qu'il y a d'excellents sénateurs du côté gouvernemental qui viennent de l'Île-du-Prince-Édouard et pourraient fort avantageusement représenter cette province au sein du Cabinet.

Il y a, par exemple, le sénateur Phillips, whip du gouvernement.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Steuart: C'est ce que l'on appelle le baiser de la mort.

Le sénateur Bonnell: Le sénateur Phillips a été député de la circonscription de Prince, celle-là même où devait aboutir le raccordement fixe de l'île—et je dois ajouter que tous les partisans de ce raccordement fixe sont maintenant tombés dans l'oubli—et je sais qu'il représenterait bien le gouvernement. A quelques reprises, lorsque le leader du gouvernement au Sénat s'est absenté, le leader adjoint a répondu aux questions au nom de ce dernier et a donné beaucoup d'excellentes réponses aux questions concernant sa province.

Il y a également le sénateur Macquarrie...

Des voix: Bravo!

Le sénateur Bonnell: . . . l'un des plus anciens membres de la Chambre des communes. Il est en effet député depuis 1957—à quoi j'ajoute qu'il habite à Victoria, tout près du lieu où l'on a proposé de construire le raccordement fixe—et il a fort bien représenté cette province auprès du gouvernement du Canada.

Ensuite, comme le parti conservateur n'a pas réussi à faire élire de femme dans l'ensemble de la région de l'Atlantique, je dois signaler que nous avons également le sénateur Rossiter.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Bonnell: Il n'est que juste, à mon avis, que les femmes de l'Atlantique soient représentées au Cabinet. Le sénateur Rossiter serait la candidate toute choisie.

En ce qui me concerne ainsi que les habitants de l'île-du-Prince-Édouard, ma province d'origine, honorables sénateurs, nous serions absolument ravis que l'un de ces trois sénateurs soient nommés au Cabinet pour nous représenter. On rendrait ainsi justice à l'île-du-Prince-Édouard qui s'en trouverait beaucoup mieux servie que jamais depuis quatre ans.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales et ministre suppléant des Communications)): Honorables sénateurs, avant toutes choses, et je tiens à le signaler, je me réjouis que le sénateur Bonnell ait enfin reconnu les grands mérites de mes collègues de l'île-du-Prince-Édouard. Nous en prenons bonne note. J'ai également pris note du fait que, d'après lui, en ce qui concerne l'île-du-Prince-Édouard, le résultat des élections équivaut au rejet de la notion du raccordement fixe. Je suppose qu'il s'y oppose personnellement à présent et je trouve intéressant que ce soit désormais chose officielle.

Je lui rappelle qu'il appartient au premier ministre de prendre les décisions relatives à la composition de son Cabinet et que ce dernier annoncera son nouveau ministère au moment opportun. Je dois cependant lui rappeler qu'il est déjà arrivé sous des gouvernements libéraux, qu'il n'y ait aucun représentant de l'île-du-Prince-Édouard au sein du cabinet, même s'il y avait des députés de cette province à la Chambre des communes. Il est également déjà arrivé qu'il n'y ait aucun député libéral de l'île-du-Prince-Édouard à la Chambre des communes, et pourtant le premier ministre Pearson et le premier ministre Trudeau n'ont pas jugé bon de nommer le sénateur Bonnell ou d'autres sénateurs de l'île-du-Prince-Édouard au cabinet. En fait, si je me rappelle bien, le sénateur MacEachen de la Nouvelle-Écosse qui était alors député à la Chambre des communes—et M. Jamieson à une autre époque—avaient la responsabilité de représenter les intérêts de l'île-du-Prince-Édouard au cabinet.

Le sénateur Petten: Et ils se sont bien acquittés de leur responsabilité.

L'honorable Orville H. Phillips: J'aimerais ajouter une question supplémentaire à la question du sénateur Bonnell. Le sénateur Bonnell affirme qu'il est contre la construction d'un lien fixe. J'aimerais que le leader du gouvernement au Sénat nous dise si le premier ministre de l'île-du-Prince-Édouard lui a fait savoir s'il est ou non opposé lui aussi à la construction de ce lien.

Le sénateur Murray: Pas récemment, honorables sénateurs.

Le sénateur Bonnell: Honorables sénateurs, j'ai une question supplémentaire. D'abord, je ne pense pas que le premier ministre de l'île-du-Prince-Édouard ait jamais dit qu'il était opposé à la construction d'un lien fixe. Par conséquent, les mots «pas récemment» induisent en erreur.

Deuxièmement, je n'ai moi-même jamais dit que j'étais contre la construction d'un lien fixe. C'est donc là une autre affirmation gratuite. Le parti conservateur a perdu ses quatre sièges à l'île-du-Prince-Édouard en induisant l'électorat en erreur.

Honorables sénateurs, si jamais un lien fixe est construit, nous voulons être sûrs que l'environnement de notre province n'en souffrira pas. Nous voulons que l'on procède à une étude environnementale et que l'on tienne la population informée. Nous ne voulons pas que l'on nous fasse de cachotteries. C'est pour cette raison que nous croyons que l'un de ces trois sénateurs pourrait veiller à nos intérêts et défendre nos droits. Tous trois connaissent suffisamment bien notre province et sa population pour bien s'acquitter de cette tâche.

[Français]

LE DISCOURS DU TRÔNE

MOTION D'ADOPTION DE L'ADRESSE EN RÉPONSE—
AJOURNEMENT DU DÉBAT

Le Sénat entreprend l'étude du discours que Son Excellence le Gouverneur général a fait à l'ouverture de la session.

L'honorable Solange Chapat-Rolland, appuyée par l'honorable Richard J. Doyle, propose:

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

À Son Excellence la très honorable Jeanne Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décernée la Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a fait aux deux Chambres du Parlement.

—Honorables sénateurs, monsieur le Président, j'ignore encore si les règlements de cette Chambre m'autorisent à vous exprimer mon respect et mon obéissance à vos décisions mais l'amitié qui nous lie depuis de longues années m'incite à vous dire ma joie de siéger dans cette noble et historique Chambre avec tous mes autres collègues, quelles que soient leurs allégeances politiques.

Honorables sénateurs, personne ici et dans l'autre Chambre ne saurait s'étonner du ton de haute sérénité du discours royal, ni surtout, dans les circonstances actuelles, de sa concision.

Cependant les très éminents collègues qui m'entourent seraient surpris et probablement très déconcertés si je me permettais pour ma première intervention au Sénat et malgré le trac qui m'anime d'offrir une analyse fouillée des retombées

strictement économiques de l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et notre pays. Les Canadiens de toutes les régions, de toutes allégeances comme de toutes les origines semblent avoir mieux compris que la plupart de nos experts les qualités démocratiques inhérentes à ce traité. La démocratie canadienne qui a inspiré et qui s'inspire de la démocratie américaine est sans doute de toutes nos richesses spirituelles, intellectuelles et nationales, une des réalités les plus respectées à travers le monde.

Or les clauses de l'Accord de libre-échange et le tribunal de haute instance qui décidera de ses orientations ou peut-être de ses exagérations sont la preuve vivante de l'ouverture d'esprit entre le Canada et les États-Unis.

[Traduction]

Les négociations du libre-échange ont peut-être été encore plus ardues que nous le soupçonnons pour ceux qui étaient chargés d'en fixer les règles dans leur pays respectif, mais vues sous une autre perspective, elles ont été un modèle de cordialité qui n'est pas passé inaperçu dans des pays éloignés qui seront reliés par un marché commun en 1992 même s'ils ont été ennemis plus souvent qu'autrement au cours de leur histoire.

● (1010)

Notre traité de libre-échange concrétise l'amitié et l'ouverture d'esprit dans lequel baigneront nos échanges mutuels sur l'une des frontières les plus longues du monde, et ce traité rappellera aux autres nations que ni les divisions, ni les dissensions ni les révolutions n'ont réussi à séparer deux pays que nous, citoyens francophones du monde, appelons souvent respectueusement, . . .

[Français]

le pâté du cheval et de l'alouette,

[Traduction]

. . . Autrement dit, la différence de taille entre les États-Unis et le Canada est telle que l'ex-premier ministre Trudeau a déjà dit devant le *National Press Club*, à Washington, que c'était comme dormir à côté d'un éléphant. Il a beau être un animal pacifique, on ne peut s'empêcher de sursauter chaque fois qu'il bouge ou qu'il grogne.

Honorables sénateurs, puisque les Canadiens ont reconnu la valeur de l'Accord de libre-échange le 21 novembre dernier, la signature prochaine de ce traité démontrera au monde qu'il est possible de s'entendre avec une superpuissance militaire et industrielle, qu'on peut conclure avec une telle puissance une entente cordiale et fraternelle qui nous permet de mettre en commun la créativité de millions et l'émulation artistique de milliers tout en faisant des choix judicieux dans les domaines culturels et industriels. Bien comprise, la concurrence avec les États-Unis peut être stimulante. Et c'est justement cela que l'Accord de libre-échange propose à d'autres pays plus vieux qui ont toujours été à couteaux tirés.

[Français]

Honorables sénateurs, même si plusieurs d'entre nous, sur un plan individuel et institutionnel, avons ici et là considéré ces accords avec les États-Unis comme un danger peut-être pour la vitalité de certaines de nos industries, il n'en demeure pas moins vrai que toute ouverture d'esprit ou de commerce entre un plus faible et un pays plus fort est la preuve irréfutable que

[Le sénateur Chaput-Rolland.]

si les peuples de la terre voulaient s'entendre comme nous et les États-Unis, ils le pourraient.

Le Canada est à la fine pointe de cette démocratie qui relève de l'âme plutôt que du gousset des individus.

Honorables sénateurs, permettez-moi d'affirmer à haute voix que je ne suis pas entrée au Sénat pour soutenir ceux et celles qui désirent à coup de stratégie partisane, l'abolir ou le transformer radicalement dans notre système parlementaire. Certes, comme plusieurs, je me réserverai le droit, si vous me le permettez, un jour de proposer quelques suggestinos que j'aurai accumulées au cours de ma carrière. A l'heure du libre-échange avec nos voisins, la protection de nos institutions dans ce qu'elles ont de différent des leurs, m'apparaît être un impératif de la plus haute importance pour la vitalité de nos identités nationales.

Plus nous affaiblirons nos traditions britanniques auxquelles nous tenons tous, francophones ou anglophones ou gens de tout autre pays venus vivre avec nous, plus nous affaiblirons, dis-je, nos traditions britanniques pour les modeler sur celles qui ont créé le grand peuple américain, et plus vite, peut-être, nous disparaîtrons dans le creuset de nos voisins. Honorables sénateurs, même si je ne suis pas assez naïve, à cet âge de ma vie,

[Traduction]

pour proclamer que l'accord du lac Meech et celui du libre-échange sont aussi immuables l'un que l'autre, j'estime cependant qu'il devraient tous les deux contribuer à renforcer le Canada; je ne puis adhérer—je m'y refuse absolument—à l'idée selon laquelle notre pays et notre gouvernement central pourraient être affaiblis du fait du renforcement de nos régions. Ceux qui tiennent des propos mensongers à cet égard sont précisément ceux qui voudraient un Canada fort au prix de l'affaiblissement des différentes régions.

[Français]

Honorables sénateurs, je ne suis pas venue ici après des heures difficiles dans ma vie

[Traduction]

pour taire ce que je tiens à vous dire, mais au contraire pour défendre les principes qui sont les miens depuis 35 ans. Dieu me garde de vouloir imposer ma volonté à autrui . . . De quel droit le pourrais-je le faire? Dieu me garde également de vouloir manquer de respect envers les sénateurs libéraux qui constituent ici la majorité. Cependant, je déclare tout net que lorsque des représentants non élus jouissant de la majorité adoptent une attitude de béate suffisance sous prétexte qu'ils sont, à ce qu'ils prétendent les possesseurs tranquilles de la vérité, ils ne sauraient bien servir ni leur pays ni leur parti.

Le sénateur Frith: C'est affaire d'opinion.

Le sénateur Chaput-Rolland: C'est indubitablement la mienne.

● (1020)

[Français]

Quatre de nous du Québec ont été investis de l'honneur de représenter non seulement le choix du premier ministre du Canada à qui j'exprime enfin ma gratitude, mais aussi celui de notre province, à qui j'exprime aussi ma gratitude, à travers la décision du premier ministre Bourassa de nous inscrire sur sa liste. Pour ma part, je témoignerai avant tout du respect des non-élus pour la volonté des législations des élus. Tout accroc à

cet ordre des choses politiques constituée, à mon avis, un échec à la démocratie électorale dont mes paroles voudraient refléter la haute moralité.

Ma loyauté au Canada tient aussi à la loyauté du Canada à la terre Québec dont je suis toute entière le produit. Encore, honorables sénateurs, que la Québécoise francophone en moi s'est souvent demandée durant les derniers 40 ans, si mon pays me disait aussi sienne, surtout après les promesses éclatées du référendum de 1980. Il faudra bien un jour que nous, qui avons combattu pour le «non», que nous qui avons parcouru la province dans 45 villes à coups de discours, que nous disions très clairement notre déception des suites du référendum. Mais, ce n'est pas le moment pour le faire. J'abuserais de votre patience et de mon ignorance de vos règlements si j'osais m'aventurer dans des avenues aussi dangereuses.

Mais après des élections qui ont démontré que les intérêts des citoyens passent à travers les convictions canadiennes du très honorable Brian Mulroney, je crois encore plus profondément qu'avant aux avantages de l'Accord de libre-échange et de l'Entente du lac Meech pour un pays qui commence à peine à profiter des efforts positifs et des réussites exceptionnelles du gouvernement conservateur pour institutionnaliser et constituer enfin la réconciliation nationale.

Honorables sénateurs, avec votre permission, je voudrais vous dire que je ne serai pas trop docile ni trop insoumise à vos règlements. Je mettrai toute l'énergie que je possède encore à épauler les efforts de tous mes collègues de cette Chambre qui, comme moi, voudront retrouver la confiance de notre population dans cette institution dont le but premier a toujours été la réflexion profonde, individuelle et la sérénité globale et le but dernier, la partisanerie et la confrontation.

J'ouvrirai ici une parenthèse pour vous dire que depuis plus de 35 ans, je vis au coeur des communications. Je suis une journaliste. Je sais que ce n'est pas un mot très populaire mais je suis fière, comme vous l'êtes, de mon métier. Je suis fière, comme vous l'êtes, qu'il m'ait donné la chance de rencontrer des centaines de milliers de Canadiens d'un océan à l'autre, de leur parler, de les entendre et de tenter de toute mon âme de les comprendre. Pour moi, honorables sénateurs, la carte géographique du Canada n'est pas un simple dessin que l'on retrouve dans des manuels d'histoire. Ce sont des visages, des sourires. Ce sont des gens qui souffrent et qui cherchent. Ce sont des citoyens qui sont las de nos luttes, qui vous demandent et nous demandent des solutions à leurs problèmes plutôt que de nouveaux problèmes politiques à leurs problèmes quotidiens. Si je me permets de dire cela, c'est que ce que je dis ce matin ne reflète pas la pensée de ce nouveau sénateur beaucoup trop inexpérimenté pour faire des leçons à qui que ce soit mais c'est d'abord et avant tout le produit de 35 ans de réflexion, de rencontres, de voyages dans toutes les provinces, dans toutes les régions et dans la plupart des villes et villages de mon pays.

Honorables sénateurs, j'ai l'impression que mes concitoyens ont de plus en plus besoin d'un havre de paix, d'îles de sécurité sociale et culturelle. Dans les mois à venir, en dépit d'une victoire qui ne souffre pas de réplique, nous vivons encore tous ensemble des moments difficiles suite au débat sur l'Accord de libre-échange, suite aux efforts de ceux-là qui ouvertement veulent torpiller l'Entente du lac Meech et tant pis si le

Québec reste encore une fois à la porte du Canada. Bien sûr, nous attendons tous le coeur battant un jugement de la Cour suprême, dont nous ne doutons ni de la sagesse ni de la profondeur, mais qui sera rendu jeudi de cette semaine. Voilà pourquoi, nous devons nous serrer les coudes et donner à nos compatriotes la chance qu'ils demandent.

«Le peuple...» a écrit le grand écrivain François Mauriac, «... ne sait pas toujours ce qu'il veut mais il sait d'instinct ce qu'il ne veut pas».

Les peuples du Canada peuvent à la rigueur accepter les débats politiques: ils sont les rampes d'accès à la liberté d'expression mais ils veulent et j'en ai la conviction profonde, trouver chez leurs aînés (la plupart de nous en sommes dans cette Chambre) des réponses à leurs problèmes. Nous sommes en conscience de les leur donner ces réponses sans partisanerie, avec amitié, avec l'expérience que chacun de nous qui avons comme moi les cheveux blancs, avons connue. Nous avons vécu, nous avons gagné, nous avons perdu. Nous avons aimé, nous avons souffert. Il y a des choses que nous savons. Nous savons une chose, c'est que même si l'on nous ne demande pas notre expérience, honorables sénateurs, elle est encore profondément valable. Voilà pourquoi je voudrais que nous soyons dans cette Chambre

[Traduction]

des gens capables de procéder non seulement à un second examen objectif, mais également à un troisième, un quatrième, un cinquième et, au besoin, un dixième examen objectif; et cela, en évitant d'émettre, en premier lieu, de sombres idées.

[Français]

Honorables sénateurs, vous avez été avec moi plus que patients. Je vous remercie.

Des voix: Bravo!

[Traduction]

L'honorable Richard J. Doyle: Honorables sénateurs, notre collègue, M^{me} Chaput-Rolland, a déclaré qu'elle avait le trac. Cela me donne une idée à quel point elle peut être énergique lorsqu'elle n'a pas le trac. Je tiens, en fait, à la remercier de tout coeur pour son discours remarquable sur la motion d'adoption du discours du trône dont nous sommes saisis.

Cependant, sauf erreur, la tradition veut que les sénateurs répondant au discours du trône parlent quelque peu de la région qu'ils représentent dans cette enceinte. C'est donc un honneur pour moi, je peux vous le garantir, de vous transmettre les salutations de la superbe province qu'est l'Ontario...

Des voix: Bravo!

Le sénateur Doyle: ... qui, avec sa modestie habituelle, hésite à décrire les dons qu'elle a reçus du Tout-Puissant ou les améliorations qui y ont été apportés par l'homme et les gouvernements fédéraux qui se sont succédés. En fait, de nos jours, la seule chose que l'on peut se demander c'est si l'Ontario va finir par être victime de son succès.

La meilleure façon d'exposer le problème consiste à faire remarquer qu'aucune province du Dominion et très peu d'États de l'Union font face à des problèmes comparables d'élimination des déchets. Notre progrès va-t-il être freiné par les très grandes quantités de matières immondes que nous rejetons?

Il est vrai que dans ma province et encore plus dans ma ville natale, le taux de chômage est bien inférieur à la moyenne

nationale. Le succès en question va-t-il finir par nuire à Toronto dont la prospérité attire les sans-emploi de tous les coins du pays et de toutes les régions du monde où des gens considèrent l'immigration comme la seule façon d'assurer un meilleur avenir à leurs enfants?

● (1030)

En effet, les aéroports sont congestionnés, le réseau routier est engorgé aux heures de pointe et le taux d'inoccupation des appartements est tombé à 0,5 p. 100. Les tensions sont telles que certains se droguent pour s'évader. Paradoxalement, les richesses des villes et des terres fertiles sont fort rares dans les régions et surtout du nord où les mineurs et les bûcherons ont extrait les richesses qui ont largement soutenu, au début, la prospérité du sud.

Il est très bien de construire un opéra et un stade couvert pour souligner la prospérité de l'Ontario. Cependant, le gouvernement dont dépend l'avenir de cette province a le devoir de s'attaquer aux problèmes qui menacent de gâcher ce succès.

Le rôle que le gouvernement du Canada doit jouer pour réduire les difficultés de ma province est considérable. Le bien-être et la prospérité du Canada en général dépendent largement du succès de l'Ontario, et on vient de confier pour quatre autres années au gouvernement progressiste conservateur la mission de protéger cette prospérité.

Un ancien premier ministre, M. Pierre Trudeau, avait l'habitude de rappeler aux Canadiens, quand ils critiquaient ses politiques, qu'ils n'avaient pas d'autre moyen de les changer que de voter contre lui aux élections suivantes. Je ne pense pas que le bulletin de vote soit le seul moyen d'exprimer efficacement son désaccord ni qu'aucun de mes collègues ne défendrait cette thèse. Au contraire, au cours de leur premier mandat, le plus fort jamais donné à un gouvernement de notre pays, les progressistes conservateurs ont montré qu'ils étaient prêts à tenir compte des réactions des gens aux initiatives du gouvernement.

N'est-ce pas le cas du libre-échange avec les États-Unis que nous ne préconisons pas en 1984, mais qui s'est révélé la meilleure solution lorsque notre bon voisin du sud est devenu protectionniste en 1985? C'est cette année-là, honorables sénateurs, que le Sénat a choisi de participer au comité parlementaire mixte qui a tenu des audiences publiques sur le libre-échange d'un bout à l'autre du pays. De Halifax à Vancouver, sous la présidence de M. Tom Hockin et des sénateurs Flynn et Simard, nous avons entendu les mémoires présentés par des hommes d'affaires, des syndiqués et des représentants des consommateurs. Nous sommes rentrés à Ottawa, après un été passionnant de discussions sur le sujet, et nous avons rédigé notre rapport au Parlement. Nous avons recommandé fortement que le premier ministre prenne immédiatement les mesures qui mèneraient à un traité sur la libéralisation des échanges entre les États-Unis et le Canada. Les membres libéraux et conservateurs du comité ont signé ce rapport. Lorsque le traité a été conclu, il a été renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et, au bout de six mois, le président de ce comité, le sénateur van Roggen, a décrit l'accord comme salutaire dans un article publié dans le *Financial Post*.

L'opposition, avec l'aide des sénateurs libéraux, a vu à ce que la question du libre-échange ne soit pas réglée avant le déclenchement des élections. C'était là une utilisation abusive

[Le sénateur Doyle.]

des pouvoirs du Sénat. C'est du moins mon avis et celui de nombreux Canadiens dont nous entendrons encore parler lorsque l'Accord du lac Meech aura été ratifié et que la question de la réforme du Sénat figurera à l'ordre du jour de la conférence des premiers ministres, comme ce sera certainement le cas pendant ce nouveau mandat.

Mais, entre temps, le libre-échange a été le sujet le plus discuté au cours de la campagne électorale de 1988. Pourtant, cette élection n'était pas un référendum; en fin de compte, il s'agissait de choisir le parti qui était le plus apte à administrer le Canada pendant les quatre prochaines années. Les réalisations du parti conservateur à cet égard au cours des quatre dernières années, comme l'opposition ne cessait de nous le rappeler, ont également joué énormément dans le choix fait par les Canadiens.

Comme un grand nombre de mes collègues des deux côtés de la Chambre qui se sont occupés de la campagne peuvent l'attester, on a posé des questions sur de nombreux sujets qui pourtant n'étaient jamais étrangers au libre-échange.

J'ai eu l'honneur de prendre la parole à plusieurs assemblées électorales en Ontario, y compris celles qui avaient lieu dans les résidences pour personnes âgées. Lors d'une réunion, on m'a présenté comme un «vrai sénateur en chair et en os». Je dois vous dire, honorables sénateurs, comme je l'ai dit à cet auditoire, que cette description était un compliment qui aurait eu l'heur de plaire à n'importe quel membre de notre assemblée. On supposait qu'un sénateur est «vrai» et qu'il n'est pas coupé de la réalité concrète. Que pourrait-on demander de plus?

Au cours de la même réunion, une femme dans un fauteuil roulant, au visage imposant et à la voix ferme, nous a dit qu'elle était fatiguée d'entendre toutes ces balivernes au sujet des pensionnaires des foyers qui vivent dans la crainte de perdre leurs pensions et leur régime d'assurance-maladie. «Je m'inquiéterais, a-t-elle dit, si je pensais qu'il y a du vrai dans cela, mais ce qui m'inquiète vraiment, c'est ce qui va arriver à mes petits-enfants, et personne n'en parle!». Je n'aurais pas dû m'étonner. Les personnes âgées que je connais ne sont pas égoïstes; elles souhaitent que les générations qui les suivent échappent aux difficultés qu'elles ont elles-mêmes connues et puissent saisir des occasions qui ne leur ont pas été offertes. La femme qui parlait ainsi pouvait accepter le libre-échange et des avantages qui pourraient ne pas se concrétiser entièrement avant dix ans. Elle pouvait accepter cela en votant pour un candidat qui semblait le plus en mesure, par ses réalisations et par son attitude, à administrer le pays avec prudence. Les questions d'une aussi grande importance ne peuvent se trancher par référendum.

Je me suis souvenu, honorables sénateurs, d'un passage du rapport présenté par la commission que M. Trudeau avait chargée d'examiner la situation économique au Canada. Les sénateurs se rappelleront que cette commission était présidée par M. Donald Macdonald, l'ancien ministre des Finances qui nous disait, il y a trois ans:

Les barrières tarifaires semblent à première vue offrir une certaine sécurité dans un environnement incertain. Il nous faut reconnaître, toutefois, qu'elles constituent un aveu évident de faiblesse. Tant que ces barrières ne seront pas

supprimées, nous ne connaissons pas l'ivresse que procure la véritable maturité.

Comme j'aurais voulu que ces mots me reviennent en mémoire ce matin-là, au foyer de personnes âgées.

Hier, dans le discours du Trône, Son Excellence le Gouverneur général a signalé que l'électorat s'était prononcé et que nous allions adopter la Loi sur le libre-échange au cours de cette session, de sorte qu'elle soit en vigueur le 1^{er} janvier comme prévu. Nous pourrions ainsi jouir des avantages qu'offre l'accord.

Je trouve encourageant de voir que, dans leurs déclarations à la presse, les sénateurs des deux côtés de la Chambre ont dit qu'ils avaient l'intention de faire diligence dans l'étude de cette question historique.

Comme l'a dit le gouverneur général, il y aura plus tard un autre discours du Trône dans lequel le gouvernement révélera le reste de son programme. Nous serons alors sans doute saisis de projets de loi portant entre autres sur la garde des enfants et sur la radiodiffusion, et de nouvelles mesures soumises au Parlement. Son Excellence a parlé dans son discours d'un renouvellement et a dit qu'il constituait l'essence de la démocratie canadienne. Pour de vrais sénateurs actifs, le renouvellement constitue un défi stimulant.

Honorables sénateurs, il est opportun de réfléchir aux promesses que comporte l'ouverture d'une nouvelle session en cette enceinte. Ce vent d'optimisme est d'autant plus fort que nous nous trouvons une fois encore réunis à la veille des Fêtes et que les traditions, convictions et espoirs que nous partageons font passer au second plan nos divergences de vues et nos différences d'allégeance.

Nous ne pouvons cependant jouir sans réserve de notre bonne fortune. Comment peut-on en effet oublier la terrible tragédie qui a frappé la population de l'Arménie. Le tremblement de terre de la semaine dernière prend place parmi les grands désastres de notre histoire. Le nombre des morts et l'ampleur des dommages sont tels qu'ils dépassent presque, pour nous, les limites du concevable.

Des quatre coins de notre monde cynique, l'aide internationale arrive à flots dans les villes dévastées de Spitak, Leninkan, Kirovakan et Stepanavan, villes dont la plupart d'entre nous n'avaient à peu près jamais entendu parler il y a une semaine. Notre gouvernement s'est engagé à verser 550 000 \$ d'aide et a promis 5 millions de dollars de plus. M. Clark a offert les services d'experts pour l'enlèvement des débris laissés par le tremblement de terre. Les organisations et les particuliers du Canada ont réagi rapidement et avec générosité.

On a néanmoins l'impression que notre contribution n'est qu'une goutte d'eau dans la mer. Mais à celle-ci s'ajoutent nos prières pour les populations éprouvées et notre compassion pour les Canadiens d'origine arménienne.

Des voix: Bravo!

(Sur la motion du sénateur Gigantès, le débat est ajourné.)

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'honorable H.A. Olson: Honorables sénateurs, j'aimerais soulever une question de privilège. Elle porte sur la décision de cette Chambre de tenir une séance inhabituelle—soit de faire

débuter nos travaux à 10 heures ce matin—pour ne pas avoir à siéger le reste de la semaine. Si je soulève cette question de privilège, c'est surtout parce que je déplore toutes les périodes de question de cette semaine s'en soient trouvées annulées.

Les honorables sénateurs savent pertinemment qu'il y a plus de trois mois que nous n'avons pas eu la chance d'adresser au gouvernement les questions que nous sommes tenus de lui poser et auxquelles il est obligé de répondre. Incidemment, j'avais l'intention de lui poser quelques questions à propos d'une équipe de secours, qui est actuellement retenue à l'aéroport Mirabel au Québec, et qui essaie de se rendre en Arménie pour aider les sinistrés. Il s'agit d'un groupe de personnes de l'Ouest canadien qui ont déjà eu l'expérience de ce genre d'intervention, et à qui le gouvernement n'a pas donné les autorisations voulues pour leur permettre de participer à l'opération de secours dont, de l'avis du monde du monde entier, ce pays a tant besoin. Je voulais demander au gouvernement pourquoi le Canada avait omis de répondre aux demandes formulées par le président Gorbachev à l'ONU il y a quelques jours. Je voulais aussi l'interroger sur la conférence du GATT et sur le fait que le Canada n'avait proposé aucune mesure concrète pour régler les problèmes agricoles dont il a été question à cette réunion.

● (1040)

Naturellement, je sais bien comment les choses se passent normalement. La question est soulevée, le leader du gouvernement chargé de donner ou d'obtenir une réponse en prend note et parfois, nous obtenons une réponse quelques jours plus tard. Quoi qu'il en soit, le leader du gouvernement est obligé de transmettre la question au ministre responsable et de veiller à ce qu'une réponse nous soit donnée. Mais rien de cela ne se produira dans le cas qui nous occupe.

À mon avis, honorables sénateurs, en décrétant ainsi qu'il n'y aurait qu'une courte période de questions et en ajournant les travaux ensuite pour une semaine, au moment où tant de questions préoccupent les Canadiens, et où certaines suscitent un intérêt indéniable, et en se privant ainsi d'une occasion d'interroger le gouvernement, cette Chambre se montre irresponsable.

Le sénateur Flynn: Vous en avez l'occasion maintenant!

Le sénateur Olson: Je le sais, mais il n'en demeure pas moins que lorsque vous siégiez de ce côté-ci de la Chambre, vous posiez les questions qu'il vous incombait de poser, et nous nous acquittions de nos responsabilités en vous fournissant les réponses voulues. Ce n'est plus ce qui se produit, et je commence à être obsédé de la façon dont le gouvernement assume ses responsabilités publiques.

Le sénateur Flynn: Ce n'est pas une question de privilège!

Le sénateur Olson: Oui, c'est une question de privilège...

Le sénateur Flynn: Non!

Le sénateur Olson: ... parce qu'on est en train de modifier le Règlement. Normalement, nous sommes censés nous réunir à 14 heures. Comme on a changé l'heure et que j'avais rendez-vous à l'hôpital à 10 heures, ce matin, je ne pouvais pas être présent au début de la séance.

Des voix: Oh, oh!

Le sénateur Olson: J'en suis fâché. On a eu tort d'agir ainsi. Je sais que mes collègues étaient d'accord. Je n'ai pas assisté à

cette séance, non plus, mais je déplore le fait que le Sénat ait renoncé à son obligation de fournir à l'opposition l'occasion de poser des questions et à celle que le leader du gouvernement a d'y répondre.

Tout va maintenant se dérouler comme prévu. Vous avez la permission de vous ajourner un peu plus tard à mardi prochain, mais sachez que, dorénavant, il n'y aura plus de consentement unanime afin que cette chambre abdique ses responsabilités et supprime, en s'ajournant, la période des questions.

Le sénateur Flynn: Nous en avons eu une et vous étiez absent!

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Je constate que l'honorable sénateur est très échauffé et j'ignore ce qui a pu tant l'énerver ce matin. J'espère que sa visite à l'hôpital n'est pas...

Le sénateur Olson: Si vous comprenez notre langue, vous devez avoir compris ce que je viens de dire. Je veux des périodes de questions.

Le sénateur Doody: Je crois que l'honorable sénateur n'est pas content parce qu'il a raté la période de questions ce matin.

Le sénateur Olson: Oui, et maintenant j'apprends qu'il n'y aura pas de période de questions demain!

Le sénateur Doody: J'en suis vraiment désolé. Je crois que son problème est surtout attribuable au manque de communication au sein de son caucus. Je n'ai eu aucune difficulté à débattre de cette question au sein de notre caucus, et les sénateurs de ce côté-ci de la chambre ont convenu que c'était là la procédure que nous allions adopter. Je croyais que les sénateurs de l'autre côté avaient procédé exactement de la même façon.

Si le sénateur Olson ne communique pas avec les sénateurs de son parti ou ne fait pas en sorte d'être tenu informé. Je suis désolé mais il n'y a rien que je puisse faire. S'il y a suffisamment de sénateurs prêts à revenir en Chambre demain ou ce soir ou cet après-midi ou à n'importe quel moment qui leur sied, alors nous sommes prêts à le faire. Nous n'avons aucune intention de couper supprimer la période de questions ou de priver l'honorable sénateur des renseignements dont il a besoin au sujet des questions d'importance capitale qu'il a soulevées, et nous allons faire en sorte qu'il obtienne ces renseignements aussitôt que le Sénat sera prêt à siéger et à en débattre.

Le sénateur Olson: Je suis heureux que vos propos soient notés par écrit.

Le sénateur Doody: Par ailleurs, j'estime qu'il n'y a pas là matière à une question de privilège.

Le sénateur Flynn: C'est comme s'il était né d'hier!

● (1050)

DÉFENSE NATIONALE

L'INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL—AVIS DE MOTION

Autorisation ayant été donnée de revenir aux avis de motion:

L'honorable Henry D. Hicks: Honorables sénateurs, avec le consentement du Sénat et nonobstant le paragraphe 45(10) du Règlement, je propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, vice-président du précédent Comité spécial de la

[Le sénateur Olson.]

défense nationale—le sénateur Marshall est absent et c'est pourquoi le sénateur Molgat appuie la motion:

Qu'un comité spécial du Sénat soit institué pour entendre et examiner des témoignages formulés relativement à la question suivante portant sur la défense nationale, notamment les forces terrestres du Canada, y compris le commandement de la force mobile ainsi qu'à d'autres questions que le Sénat peut lui déférer de temps à autre:

Que, nonobstant l'article 66 du Règlement, le comité mixte spécial soit formé des honorables sénateurs Balfour, Bonnell, Buckwold, Doyle, Gigantès, Hicks, Lewis, MacEachen (ou Frith), Marshall, McElman, Molgat, Molson, Murray (ou Doody) et Roblin et que quatre membres constituent un quorum;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et pièces, à interroger des témoins, à faire rapport selon les besoins, à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages qu'il juge à propos;

Que les témoignages entendus et les documents reçus sur le sujet durant le trente-troisième Parlement soient déférés au comité; et

Que le comité présente son rapport au Sénat au plus tard le 31 mars 1989.

Honorables sénateurs, j'espère que vous m'accorderez quelques instants pour expliquer brièvement l'objet de ma motion.

L'honorable Orville H. Phillips: Auparavant, pourrais-je invoquer le Règlement? J'estime que la motion proposée par l'honorable sénateur est irrecevable. Si j'interprète bien le Règlement, il me semble qu'il revient au Comité de sélection, et non à quiconque propose une motion, de choisir les membres d'un comité.

Le sénateur Hicks: Je répondrai qu'il n'est pas question ici d'un comité de sélection. Il s'agit d'un comité spécial qui reprendra les travaux que lui avait confiés le Parlement précédent.

Si vous me permettez de poursuivre mon intervention, j'ajouterais que le comité n'avait plus que quelques semaines de travail à faire au moment de la dissolution du Parlement. S'il avait disposé de trois ou quatre semaines de plus, le comité aurait pu terminer ses travaux et déposer son rapport à la mi-décembre, comme il l'avait prévu à l'origine.

Évidemment, nous accusons maintenant un certain retard. Il est important, à mon avis, de terminer ce travail aussi vite que possible. Je dirais qu'il reste assez d'argent dans le budget de l'année financière en cours...

Le sénateur Phillips: Il n'y a pas de budget.

Le sénateur Hicks: ... pour financer le travail du comité. Il est vrai qu'il faut reconstituer le comité, mais les fonds nécessaires ont été prévus au budget et peuvent être utilisés j'estime qu'il est d'une importance capitale que le travail du comité soit mené à bien dès que possible.

Je demande la permission de présenter la motion afin que le comité soit reconstitué et qu'il termine son travail aussi vite que possible.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Non.

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Non, honorables sénateurs.

L'honorable Jacques Flynn: Le sénateur Hicks avait obtenu la permission de présenter un avis de motion, pas d'engager, le débat sur celle-ci.

Le sénateur Frith: En effet. Elle sera étudiée à la prochaine séance du Sénat.

Son Honneur le Président: Comme il s'agit d'un avis de motion, il sera inscrit au *Feuilleton* de la prochaine séance du Sénat.

Le sénateur Doody: C'est ça.

Le sénateur Hicks: Je me satisferais de cela, honorables sénateurs.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avant de proposer que le Sénat ajourne, j'aimerais signaler que les allocutions données par l'auteur de la motion concernant l'Adresse en réponse à l'élegant discours du Trône qu'a prononcé Son Excellence le Gouverneur général, ainsi que par le sénateur qui a appuyé cette motion, m'ont vivement impressionné. Ces allocutions comptent parmi les meilleures qu'il m'ait été donné d'entendre ici, et je voulais simplement les féliciter tous les deux.

Cela dit, je propose que le Sénat suspende maintenant ses travaux.

(Le Sénat ajourne au mardi 20 décembre 1988, à 20 heures.)

LE SÉNAT

Le mardi 20 décembre 1988

La séance est ouverte à 20 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

L'HONORABLE IAN SINCLAIR

HOMMAGES À L'OCCASION DE SA RETRAITE DU SÉNAT

L'honorable Allan J. MacEachen (leader de l'opposition): Honorables sénateurs, je voudrais attirer votre attention sur le fait que notre collègue, l'honorable Ian Sinclair, est arrivé à ce tournant de sa carrière où il doit quitter le Sénat du Canada. En fait, pour Ian Sinclair la date fatidique sera le 27 décembre prochain. Cependant, étant donné que c'est le dernier jour qu'il passera avec nous au Sénat, je crois opportun de commenter sa remarquable carrière. Non seulement sa carrière d'avocat et d'homme d'affaires, mais également sa carrière de parlementaire au cours des cinq années pendant lesquelles il a été membre de la Chambre Haute.

Je n'ai pas l'intention de rappeler en détail tout le cheminement du sénateur Sinclair. Je me bornerai à dire qu'à l'origine, c'est en tant qu'avocat au service du contentieux du Canadien Pacifique qu'il s'est fait une solide réputation. Au cours de cette période, il a acquis une grande expérience en présentant le point de vue de la société ferroviaire devant des commissions réputées, comme la Commission royale Kellock et la Commission royale MacPherson sur les transports. En fait, on le considérait comme le «Perry Mason» du droit ferroviaire.

Sa carrière de juriste a débouché par la suite sur des responsabilités encore plus grandes lorsqu'en 1966, il est devenu président du CP. Sous sa tutelle, cette organisation s'est transformée de simple société en conglomerat important. Le nom «Sinclair» est devenu synonyme de Canadien Pacifique. En fait, on dit que bien des gens croyaient qu'il était propriétaire du CP. Il se comportait probablement comme s'il en était vraiment propriétaire.

Le sénateur Sinclair était un réaliste à cette époque. Il savait—tout comme nous le savons pour ce qui est du Sénat—que le CP n'était guère prisé. Il a fait tout son possible pour qu'à tout le moins, cette institution inspire le respect aux Canadiens, à défaut de mériter leur amour. Honorables sénateurs, notre collègue a adopté sensiblement la même attitude depuis son arrivée au Sénat. Il sait fort bien que le Sénat n'est pas l'institution qui a la plus haute cote d'amour au Canada, mais il a fait des pieds et des mains pour accroître le respect des Canadiens à son endroit.

Je pense que Ian Sinclair était fort bien préparé, de par son expérience du droit, du monde des affaires et de diverses charges publiques, pour devenir un membre actif du Sénat du Canada. Ainsi, en 1982, il a assumé une tâche très lourde, soit la direction du programme de restrictions appelé «Programme des 6 et 5 p. 100». Au cours de son mandat, il a fait appel à tout son pouvoir de persuasion afin de convaincre, non seule-

ment les gens d'affaires et les syndicats, mais aussi les citoyens en général de la nécessité de prendre des mesures pour réduire la flambée des prix.

Honorables sénateurs, on aurait pu s'attendre à ce que Ian Sinclair, lorsqu'il est entré au Sénat, accorde aux travaux de notre Chambre une faible priorité parmi ses nombreuses responsabilités compte tenu du fait qu'il était très souvent sollicité pour régler des affaires urgentes. Bien au contraire; le Sénat est devenu l'une de ses principales activités. En tant que membre de notre comité permanent des banques et du commerce, il s'est acquitté de sa tâche avec une extrême minutie et, par la suite, en tant que président dudit comité, il a su maintenir dans le fonctionnement de ce comité les hautes normes qu'avaient établies ses illustres prédécesseurs.

Certains peuvent s'étonner qu'en tant que membre de ce comité, il ait choisi d'enquêter sur les méthodes qu'utilisent les sociétés multinationales qui fabriquent des produits pharmaceutiques pour établir les prix, mais c'est exactement ce qui s'est produit. Ce grand financier a accepté facilement la charge de veiller à défendre les intérêts des Canadiens au mieux de ses moyens. Jusqu'à un certain point, il a modifié l'idée selon laquelle la nomination au Sénat viserait à récompenser les privilégiés. Ceux qui connaissaient Ian Sinclair ne se sont pas étonnés qu'il ait accepté un rôle de ce genre. Fred Burbidge, l'ancien président du Canadien Pacifique, a déclaré que Ian «éprouve beaucoup de plaisir à faire des choses... S'il n'existe pas de problèmes, il n'hésite pas à en susciter, en partie pour s'amuser, et en partie par désir d'y trouver une solution».

Il faut dire que Ian Sinclair s'est vraiment plu au Sénat. Il s'est beaucoup amusé à sa première plaisanterie, au demeurant assez innocente, qui a suscité à l'époque beaucoup d'intérêt, soit son refus d'adopter le projet de loi portant pouvoir d'emprunter jusqu'à ce que le gouvernement dépose le budget principal. A l'heure actuelle, cette affaire semble assez anodine, mais à l'époque où elle s'est produite, elle fut tenue en quelque sorte pour une crise parlementaire. Ainsi, tout ce que je puis dire pour le moment au sénateur Sinclair et à ses collègues, c'est qu'il a été pour le Sénat du Canada un soutien précieux.

Le sénateur Perrault: Bravo!

Le sénateur MacEachen: Il a été un homme d'action. Il était déterminé à se rendre utile, et en dépit de toutes ses autres activités, il a consacré au Sénat du Canada une part considérable de son temps.

Je m'attriste infiniment à la pensée que le sénateur Sinclair ne sera plus des nôtres dorénavant. J'espère cependant qu'il voudra bien nous rendre visite au comité de temps à autre, et si les problèmes la prochaine fois viennent à manquer, nous comptons sur le sénateur Sinclair pour venir témoigner et créer de nouveau cette atmosphère qu'il prise infiniment.

Des voix: Bravo!

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, je tiens à remercier l'honorable chef de l'opposition de nous avoir signalé le départ prochain de notre distingué collègue le sénateur Ian Sinclair. Sans doute le sénateur MacEachen ne s'attend-il pas à ce que mes collègues et moi de ce côté-ci de la Chambre partageons son enthousiasme pour les initiatives que le sénateur Sinclair a pu prendre au Sénat et pour tous les précédents qu'il a créés en tant que membre du Sénat et de ses divers comités, mais je reconnais que ces initiatives, il les a prises et les a menées à bonne fin avec énormément d'énergie, d'enthousiasme, de persévérance, et, disons-le, avec un talent et une éloquence incomparables.

● (2010)

Le sénateur MacEachen nous a rappelé que notre collègue, le sénateur Sinclair, avait fait successivement carrière dans trois domaines en réalité: en droit, en affaires et au Parlement. Sa carrière parlementaire tire maintenant à sa fin. Même s'il n'est plus aussi actif qu'il fut naguère dans sa profession et en affaires, son intelligence et sa force de caractère commandent toujours le respect partout au Canada.

Le sénateur MacEachen a parlé des premières armes du sénateur Ian Sinclair qui est originaire du Manitoba où il a étudié à la faculté de droit et occupé plus tard une chaire à l'université. Il nous a entretenus aussi de sa belle carrière en affaires, surtout lorsqu'il exerçait ses fonctions au Canadien Pacifique.

Il conviendrait de signaler que notre collègue a été nommé Officier de l'Ordre du Canada en 1979 et qu'il s'est joint à nous en 1983. Au cours des cinq dernières années, il s'est révélé un dialecticien très énergique et il n'a certainement jamais eu peur des discussions vives. J'ai relevé une citation intéressante; il aurait lui-même dit, il y a quelques années: «Les gens de la trempe de Ian Sinclair ne démordent pas... Je veux dire que nous persévérons.» Je dois admettre que nous avons eu l'occasion de lui voir appliquer ce principe plus d'une fois durant sa carrière de sénateur. Le sort a voulu que le sénateur Finlay MacDonald remplisse les fonctions de vice-président du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce alors que le sénateur Sinclair présidait le comité et, bien que cette expérience ne l'ait pas démoralisé tout à fait, elle l'a néanmoins profondément marqué, et il nous fera peut-être partager, ce soir, avant que se termine ce bref échange, quelques-uns de ses souvenirs.

Je dois dire que l'homme que j'ai connu, comme président du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, dont le sénateur Sinclair était alors vice-président, était tout autre. Il ne se faisait pas plus docile et coopératif comme collègue. Je devrais préciser, à l'intention des générations futures qui pourraient lire le hansard, que les commentaires que nous adressons au sénateur Sinclair ce soir sont faits à la blague, surtout que nous lui laisserons le dernier mot! Il ne fait aucun doute que l'emploi du qualificatif «docile» en parlant du sénateur Sinclair ne se justifie guère. Il s'est distingué par le caractère très énergique de ses interventions et par sa participation efficace aux travaux de cette Chambre.

Honorables sénateurs, au nom de mes collègues et en celui du premier ministre et du gouvernement, je tiens à offrir mes

meilleurs vœux au sénateur Sinclair. Je tiens à lui exprimer notre reconnaissance parce que sa contribution aux délibérations et au processus parlementaires a été d'un calibre hors pair, comme l'a été sa contribution à l'activité professionnelle et commerciale du pays. Nous disons donc au revoir et bonne chance à un collègue estimé et respecté.

Des voix: Bravo!

L'honorable Finlay MacDonald: Honorables sénateurs, j'en suis venu, ces dernières années à détester ces occasions, mais, si cet exercice a pour but de marquer le passage du sénateur Sinclair à une retraite dorée, je vous assure que j'y prendrai part avec beaucoup d'enthousiasme. Si c'est notre dernière flèche, je veux aider à la lancer.

Le sénateur Cools: Vous pouvez toujours rêver!

Le sénateur MacDonald: Je voudrais dire aux honorables sénateurs que j'ai eu le plaisir pendant quelques courtes années d'être le vice-président d'un comité qui était présidé par le sénateur Sinclair et que ma principale tâche à ce titre était de reconforter les nombreux témoins qui avaient comparu devant le sénateur Sinclair et de leur faire mes excuses, car ils étaient moralement et presque physiquement brisés après avoir dû faire face au sénateur.

Il y a un livre dont le titre est *The Lords of the Line*. Je crois qu'il coûte 25 \$ et que le sénateur Sinclair en a acheté la plupart des exemplaires. Quoi qu'il en soit, un chapitre de ce livre est intitulé «Le boucanier», c'est-à-dire le sénateur Sinclair.

Je dois dire qu'il a été un grand pédagogue. J'ai constaté qu'il est un homme plutôt carré, au point qu'il en devient parfois blessant. Je pense que, dans une autre vie, il aurait pu être juge à la Cour suprême; en effet, lorsqu'il agrippe quelque chose, c'est avec une poigne de fer et il refuse de lâcher prise. C'était terriblement frustrant que de travailler avec lui, mais il était absolument juste et il disait toujours le fond de sa pensée. Quant à ceux d'entre nous qui avons travaillé à ses côtés dans les comités, même si nous avons eu des divergences d'opinion à de nombreuses reprises, nous n'avons jamais eu la moindre raison de mettre en doute son intégrité ni le fait qu'il cherchait constamment à établir la vérité.

Je me rappelle qu'une fois, il avait malmené un groupe de dirigeants syndicaux. Je n'avais jamais vu des témoins être malmenés de la sorte. À la fin, je leur ai dit: «Messieurs, vous devez comprendre que ce que le président cherche à établir, c'est la vérité». Ces gens-là s'inquiétaient au sujet de la sécurité d'emploi. Le comité étudiait une mesure de privatisation et ils s'inquiétaient bien sûr quant à leur avenir. Je leur ai dit, et mes paroles devaient s'avérer prophétiques: «Vous pourriez bien avoir une surprise agréable quand vous verrez les conclusions auxquelles ce comité en arrivera sous la direction éclairée de notre président.» Et effectivement, l'un de ces hommes m'a écrit par la suite pour me dire qu'il n'en croyait pas ses yeux. Tout ce que le sénateur Sinclair cherchait à obtenir en les malmenant de la sorte pendant la période des questions, c'était de savoir exactement ce qu'ils voulaient, pourquoi ils le voulaient et pourquoi ils estimaient le mériter. Le rapport du comité recommandait de leur accorder exactement ce qu'ils demandaient.

J'ai toujours eu beaucoup de plaisir à travailler avec le sénateur Sinclair.

Ian, c'était une expérience que je n'oublierai jamais. Cela m'a plu énormément et nos liens d'amitié réciproque m'ont réchauffé le coeur, surtout après les séances de comité quand nous nous réunissions pour boire du «lait chaud» et...

Le sénateur Cools: ... Manger des petits gâteaux.

Le sénateur MacDonald: ... parler des activités de la journée.

La seule chose que je peux ajouter, c'est que, maintenant que le sénateur va aller luncher chez lui, je tiens à assurer sa femme qu'elle a toute ma sympathie.

Des voix: Bravo!

L'honorable Sidney L. Buckwold: Honorables sénateurs, j'ai eu le privilège d'être un peu comme le troisième membre du comité de direction du Comité permanent des banques et du commerce. A ce titre, j'ai été une sorte d'intermédiaire entre le sénateur Sinclair et son adjoint, le sénateur MacDonald, les fois que nous nous sommes réunis pour discuter de nos programmes et de nos décisions.

Le comité de direction n'a siégé que rarement et je ne suis pas certain s'il lui est arrivé de prendre une décision. Nous avions un président qui, comme une locomotive, n'avait pas vraiment besoin d'être dirigé, car il réussissait toujours à rester sur la voie ferrée principale.

Je sais que mes compatriotes de la Saskatchewan vont être étonnés d'apprendre qu'un des leurs a eu de bonnes paroles à l'endroit de quelqu'un du Canadien Pacifique. Le Canadien Pacifique et les banques à charte sont les bêtes noires de tous les habitants de cette province, et la situation n'a pas changé.

● (2020)

Quant au sénateur Sinclair, je crois que tous les honorables sénateurs conviendront qu'il est un Canadien exemplaire. Dans le cadre des fonctions que nous avons entendu énumérer ce soir, il a fait preuve d'une intelligence supérieure qu'on rencontre rarement dans le monde des affaires.

J'ai aimé faire partie de son comité qu'il dirigeait d'une façon bien particulière. Contrairement à ce qui se passait au Canadien Pacifique, les réunions commençaient et se terminaient à l'heure prévue. Lorsqu'une réunion était convoquée pour 21 h 30, le président ouvrait la séance exactement à l'heure dite, que les membres soient présents ou pas. Cela ne dérangeait pas le président.

Comme le sénateur MacDonald l'a dit, le sénateur Sinclair était parfois un peu dur avec les témoins. Je me souviens du jour où la ministre des Communications, une gentille jeune femme, a comparu devant le comité lorsqu'il étudiait les modifications apportées à la Loi sur les brevets et à la Loi sur le droit d'auteur. Elle a passé un très mauvais moment. Comme le sénateur MacDonald, je me suis excusé auprès d'elle mais je crois qu'elle a finalement reconnu que le président voulait connaître les faits et que la conclusion du rapport préparé par le comité a répondu aux préoccupations de la ministre.

C'est ainsi que le président procédait. Il était juste, franc, prévenant à la fin des audiences mais pas toujours au début, et il ne mâchait pas ses mots. Il n'hésitait pas à interroger les témoins sur des points qui le tracassaient. Je pense que nous le respectons tous pour sa façon d'agir.

[Le sénateur MacDonald.]

Je voudrais dire au nom des autres membres du comité que nous avons aimé travailler avec le sénateur Sinclair. Nous avons non seulement beaucoup appris, mais nous avons aussi eu le privilège de faire partie de son comité. Le sénateur Sinclair a fait preuve de leadership et a beaucoup apporté au Sénat et au pays tout entier.

Des voix: Bravo!

L'honorable John B. Stewart: Honorables sénateurs, j'ai une raison spéciale d'intervenir parce que, comme beaucoup d'entre vous le savez, j'ai été le voisin de pupitre du sénateur Sinclair ces dernières années.

Le sénateur MacEachen a dit que l'expérience du droit et des affaires avait bien préparé le sénateur Sinclair à devenir membre du Sénat. Cette observation m'a rappelé un article dans lequel Philip Givens, qui a été maire de Toronto et député, expliquait pourquoi les hommes d'affaires prospères étaient certains d'échouer en politique. Si je me souviens bien, Givens prétendait qu'ils n'étaient pas préparés du tout aux accommodements et compromis inévitables en politique, qu'ils étaient scandalisés de voir que leurs erreurs et bévues seraient révélées au public alors qu'elles restaient cachées dans leurs sociétés privées, qu'ils s'impatientsaient devant les lenteurs de l'appareil gouvernemental. Givens n'y est pas allé de main morte. On pouvait presque conclure que jamais un chef d'entreprise, encore moins d'une grande entreprise, ne ferait un bon député ou un bon sénateur.

Il faut bien admettre aujourd'hui que le sénateur Sinclair a démontré que dans certains cas, les principes énoncés par Givens ne tiennent pas. Pour avoir travaillé à côté du sénateur, je sais qu'il aimait son travail au Sénat et qu'il s'est dévoué pour apporter quelque chose à son pays. Souvent, les petites conversations discrètes que nous avons eues ici me rappelaient les bancs d'école, lorsque l'attention du professeur se relâchait. Je dois dire que j'ai retiré encouragements et motivation de mes discussions avec le sénateur Sinclair. Honorables sénateurs, j'ai véritablement l'impression de perdre quelque chose et je remercie le sénateur Sinclair de m'avoir motivé et encouragé comme il l'a fait.

Des voix: Bravo!

L'honorable Lorna Marsden: Honorables sénateurs, le sénateur Sinclair est une figure légendaire au Canada et il l'était déjà bien longtemps avant d'arriver au Sénat. J'ai entendu beaucoup de Canadiens influents parler de lui avec respect, mais je dois dire que du point de vue d'une féministe arrivant au Sénat, je ne m'attendais pas à beaucoup. J'ai cependant été ravie de constater que j'avais tort. J'avais remarqué les ressources inépuisables qu'il déployait tant au Sénat qu'en sa qualité de président du Comité des banques et du commerce, où il a été une source d'inspiration pour tous ceux d'entre nous qui avons eu le privilège d'en faire partie, et j'ai aussi pu me rendre compte, avec plaisir et non sans un certain étonnement, au moment de l'examen d'un projet de loi de privatisation, que le sénateur Sinclair comprenait parfaitement bien les préoccupations des femmes et des travailleuses canadiennes et à cette occasion, en plus de s'assurer que ces préoccupations étaient abordées, il a lui-même talonné les témoins à cet égard. Ceux d'entre nous que ces questions touchent particulièrement avons pris bonne note de son zèle et nous lui en sommes profondément reconnaissants.

J'ai bien aimé lorsque le sénateur MacDonald a mentionné que le sénateur Sinclair avait des talents naturels pour siéger à la Cour suprême. Je remercie sincèrement le sénateur Sinclair et je lui souhaite tout le succès possible dans sa prochaine carrière.

Des voix: Bravo!

L'honorable Ian Sinclair: Honorables sénateurs, comme la vie est facile!

Comme l'a rappelé un collègue, c'est déjà la fin de ma troisième carrière, que j'ai d'ailleurs appréciée, et j'en poursuis activement une quatrième. J'ai dû faire quelques rajustements en venant ici; toutefois, je tiens à préciser à mes collègues que, chose étonnante, je suis la seule personne qui ait reçu une lettre de félicitations de John Diefenbaker pour ma nomination au poste de président du Canadien Pacifique. Ceux qui ont connu John Diefenbaker savent qu'il lui a beaucoup coûté de me féliciter sur quoi que ce soit qui ait eu rapport avec le Canadien Pacifique. J'ai également dans mes archives un mot de félicitations de Mike Wilson que je connais depuis de nombreuses années. Je pense d'ailleurs que le Canada a de la chance qu'on ait confié à cet homme les responsabilités qu'on lui a connues et qu'il conserve.

Il me revient souvent dans cette enceinte le souvenir du fameux glissement du sénateur Flynn. À la petite école, on m'avait appris que les cumulus ne dépassaient pas les 20 000 pieds. Après avoir entendu le sénateur Flynn, j'ai eu l'impression qu'on m'avait induit en erreur, car les envolées du sénateur se perdaient souvent au-delà des nuages.

● (2030)

Quand je suis venu ici, j'avais l'impression que cette institution n'était pas prise. Dans mes autres carrières, j'ai eu l'occasion de comparaître devant des comités tant de la Chambre que du Sénat. J'ai toujours pensé que les comités sénatoriaux étaient plus en mesure de comprendre les problèmes avec lesquels nous étions aux prises. Cependant, le public tenait généralement le Sénat en très mauvaise estime. Je suis heureux de dire qu'à mon avis le Sénat a un rôle à jouer dans le processus législatif. Je crois par ailleurs que trop peu de personnes savent que, la première fois que le Comité des finances nationales s'est opposé à l'adoption d'un projet de loi portant affectation de crédits, parce que le travail préliminaire nécessaire n'avait pas été fait, une analyse statistique a révélé que le Sénat avait ainsi permis au gouvernement de réaliser des économies de 15 millions de dollars. Il faut bien sûr se livrer à des hypothèses très générales pour en arriver à ce chiffre. Néanmoins...

Le sénateur Frith: Cela ne vous pose aucun problème!

Le sénateur Sinclair: ... je n'ai aucune difficulté à faire de telles hypothèses.

Quoi qu'il en soit, honorables sénateurs, je tiens à vous dire que ce fut pour moi un plaisir de travailler en comité avec le sénateur MacDonald. Avant de venir ici, je ne le connaissais que de réputation. Mon bon ami, Cedric Ritchie, qui dirige la Banque de Nouvelle-Écosse, m'avait prévenu en ces termes: «Il exercera son charme sur toi.» Honorables sénateurs, c'est ce qu'il a fait toute sa vie durant, et je suis sûr qu'il continuera à le faire.

Pour ce qui est du comité, eh bien, je suppose qu'on peut diriger un comité à la manière d'un démocrate...

Des voix: Oh! Oh!

Le sénateur Sinclair: Je ne l'ai jamais fait moi-même—je ne savais pas comment me comporter en démocrate. Cependant, honorables sénateurs, nous en sommes arrivés à une conclusion. À un moment donné, à cause de certains liens que j'avais, je ne pouvais réellement pas participer à la présidence du comité comme je l'aurais voulu, de sorte que j'ai eu recours à un remplaçant en la personne du sénateur Kirby. Quelqu'un m'a dit par la suite que c'est en l'entendant poser des questions en comité qu'il s'est rendu compte à quel point le sénateur Kirby comprenait bien le travail du Comité des banques, et j'ai été très content de l'entendre dire cela.

Honorables sénateurs, nous avons eu des problèmes ici, n'est-ce pas? Et ces problèmes sont dus au fait que le processus ne nous permet pas de nous acquitter efficacement des deux tâches qui nous sont confiées. Le processus doit être modifié. C'est à d'autres qu'il appartient de décider comment cela pourra se faire, bien sûr, mais ceux qui ont été nommés à cette Chambre ont pour mandat, à mon avis, de jouer un rôle de chef de file, dans tous les sens du terme. Il nous est cependant impossible de jouer ce rôle et d'apporter la contribution qu'on serait en droit d'attendre d'un chef de file justement parce que nous formons une assemblée dont les membres sont nommés et qui, de ce fait, n'est pas au diapason de l'ère moderne, et il faut changer cela! Espérons qu'il en sera ainsi et que l'excellent potentiel qui existe dans cette Chambre pourra se manifester dans les temps qui viennent.

Grand merci pour la gentillesse que vous avez manifestée à mon endroit depuis cinq ans.

[Français]

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU BIBLIOTHÉCAIRE DU PARLEMENT

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de déposer le rapport annuel du bibliothécaire du Parlement pour l'année financière 1987-1988.

[Traduction]

LES LANGUES OFFICIELLES

LE BUDGET DES DÉPENSES DE 1988-1989—LE CRÉDIT 15B, CONSEIL PRIVÉ—RENOVI AU COMITÉ MIXTE—MESSAGE DES COMMUNES

Son Honneur le Président informe le Sénat de l'arrivée d'un message de la Chambre des communes en la forme qui suit:

CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

Le vendredi 16 décembre 1988

IL EST ORDONNÉ—Que le crédit 15B, Conseil Privé, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1989, soit déferé au Comité mixte permanent des langues officielles; et

Qu'un message soit transmis au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

ATTESTÉ:

Le greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

● (2040)

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PREMIER RAPPORT

L'honorable Orville H. Phillips, président du comité de sélection présente le rapport suivant:

Le mardi 20 décembre 1988

Le Comité de sélection a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Conformément à l'article 66(1)b) du Règlement, votre Comité présente la liste des sénateurs qu'il a désignés pour faire partie de chacun des comités particuliers suivants:

COMITÉ DE LA RÉGIE INTÉRIEURE, DES BUDGETS
ET DE L'ADMINISTRATION

Les honorables sénateurs Barootes, Bolduc, Corbin, Doyle, Guay, Kelly, Kenny, LeBlanc (*Beauséjour*), Lefebvre, Lewis, *MacEachen (ou Frith), Marchand, McElman, *Murray (ou Doody), Nurgitz, Petten et Wood.

*Membres d'office

COMITÉ SÉNATORIAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Les honorables sénateurs Bazin, Beaudoin, Bosa, Doyle, Frith, Gigantès, Grafstein, Kelly, LeBlanc (*Beauséjour*), *MacEachen, *Murray (ou Doody), Ottenheimer, Stewart (*Antigonish-Guysborough*) et Stollery.

*Membres d'office

Respectueusement soumis,

ORVILLE H. PHILLIPS,
président

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand ce rapport sera-t-il étudié?

Le sénateur Phillips: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat, et nonobstant l'alinéa 45(1)f), je propose que ce rapport soit adopté dès maintenant.

Son Honneur le Président: Permission accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La motion et le rapport sont adoptés.)

[Son Honneur le Président.]

L'UNION INTERPARLEMENTAIRELA QUATRE-VINGTIÈME CONFÉRENCE À SOFIA, EN BULGARIE—
AVIS D'INTERPELLATION

L'honorable Nathan Nurgitz: Honorables sénateurs, je donne avis que, le mercredi 28 décembre 1988, j'attirerai l'attention du Sénat sur la quatre-vingtième Conférence interparlementaire tenue à Sofia, en Bulgarie, du 19 au 24 septembre 1988.

● (2050)

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'AJOURNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)g) du Règlement, je propose:

Que lorsque le Sénat ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain, le 27 décembre 1988, à quatorze heures.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

L'honorable H.A. Olson: Honorables sénateurs, je n'accepte pas cette motion. Nous ne nous sommes pas réunis depuis plus de trois mois et j'ai une longue liste de questions à poser au leader du gouvernement au Sénat sur des sujets d'une grande importance pour les gens que je suis censé représenter ici. Lorsque nous nous sommes réunis la semaine dernière, nous avons eu une très courte période de questions. En fait, elle a pris fin avant même que j'arrive au Sénat. Par conséquent, comme la période de questions est la seule occasion que nous avons de poser des questions, j'espère que le ministre est prêt pour une longue période de questions puisque j'ai l'intention de l'interroger au sujet de l'assurance-récolte, des paiements versés aux agriculteurs victimes de la sécheresse et d'une foule d'autres sujets d'une importance vitale pour les gens que je représente.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, si le sénateur n'accepte pas cette motion, le Sénat devra se réunir demain. Cependant, je ne voudrais pas que le sénateur et ses collègues reviennent demain sous un faux prétexte. Malheureusement, je ne serai pas ici demain ni jeudi parce que j'ai d'autres engagements en tant que membre du gouvernement. Je crois que le sénateur comprendra cela. Sincèrement, lorsque j'ai fait mes plans, j'ai supposé que nous ne siégerions plus d'ici la fin de la semaine. Je suis désolé de ne pas pouvoir être au Sénat demain ni jeudi.

La semaine dernière, j'ai pris note de quelques questions soulevées par le sénateur Olson. Je suis prêt à essayer d'y répondre ainsi qu'à toute autre question qu'il aurait à poser ce soir, quitte à faire tous les efforts possibles pour obtenir des réponses rapides des personnes compétentes, si je n'arrive pas à le faire moi-même.

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, je comprends ce que le ministre vient de dire et je l'en remercie. Bien sûr, je sais qu'il est futile d'avoir une période de questions en son absence. Je sais que, lorsqu'il n'est pas là, le leader adjoint du gouvernement prend très courtoisement note des questions et s'engage à obtenir des réponses le plus tôt possible, bien que cela prenne parfois une semaine ou un mois.

Comme je l'ai dit, je comprends ce que le leader du gouvernement a dit. Je voudrais simplement l'informer que si je consens à l'adoption de la motion du leader adjoint, il faudra que nous ayons une période de questions assez longue ce soir, car j'ai beaucoup de choses à demander. Je lui suis reconnaissant de sa promesse d'essayer d'obtenir des réponses le plus tôt possible.

Cependant, avant d'aller plus loin, je voudrais informer le leader du gouvernement que j'ai une question ou deux à poser sur l'utilisation du numéro d'assurance sociale. Si nous n'obtenons pas de réponses satisfaisantes, je vais demander l'autorisation de revenir aux avis de motions pour donner avis d'une motion à ce sujet. Je dois dire au leader du gouvernement que la récente extension de l'utilisation du NAS dérange beaucoup de Canadiens.

Cela étant dit, je retire mon objection à la motion du leader adjoint.

Son Honneur le Président: L'honorable sénateur Doody, appuyé par l'honorable sénateur Tremblay, propose:

Qu'avec l'autorisation du Sénat et nonobstant l'article 45(1)g) du Règlement, lorsque le Sénat ajournera aujourd'hui, que ce soit à mardi prochain 27 décembre 1988 à 14 heures.

Vous plaî-t-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

PÉRIODE DES QUESTIONS

[Traduction]

L'ASSURANCE SOCIALE

L'UTILISATION ABUSIVE DU NAS—LES MESURES GOUVERNEMENTALES

L'honorable H.A. Olson: Honorables sénateurs, je voudrais demander au leader du gouvernement au Sénat quand le gouvernement entend remplir l'engagement qu'il a pris, dans un communiqué du 8 juin 1988, de restreindre l'utilisation du numéro d'assurance sociale dans les institutions fédérales. Quelque temps après ce communiqué, le gouvernement a présenté le projet de loi C-139 qui élargit sensiblement l'utilisation du numéro d'assurance sociale. Comme ce projet de loi

a été adopté, le vendeur et l'acheteur d'un instrument financier portant intérêt commettent maintenant une infraction s'ils omettent d'informer le service de recouvrement de l'Impôt sur le revenu de cette transaction.

Je veux savoir si le ministre s'engagera au plus tôt à faire en sorte qu'on n'utilise pas le NAS à cette fin, puisqu'il était dit clairement dans le communiqué publié par le ministre de la Justice d'alors que le gouvernement avait l'intention de restreindre l'utilisation du numéro d'assurance sociale aux fins auxquelles il était destiné à l'origine, c'est-à-dire comme un numéro d'identité aux fins de l'assurance-chômage et du Régime de pensions du Canada.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, je vais m'employer avec diligence à attirer l'attention de mes collègues sur l'incompatibilité que l'honorable sénateur perçoit entre l'action du gouvernement, d'une part, et l'engagement pris, d'autre part. Comme je ne suis pas assez renseigné, je ne sais s'il y a incompatibilité, mais je vais étudier la question soulevée par l'honorable sénateur et j'en reparlerai au Sénat le plus tôt possible.

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question supplémentaire. Le leader du gouvernement devrait peut-être examiner aussi les engagements qu'avait cherché à obtenir l'un des plus illustres chefs du parti conservateur, soit le très honorable John Diefenbaker, lorsque ces numéros d'identité ont fait leur apparition en 1964. Je crois qu'il vaut la peine de rappeler deux ou trois choses à ce sujet. Voici ce que M. Diefenbaker avait à dire le 8 avril 1964, comme on peut le lire à la page 2017 du *hansard* de la Chambre des communes:

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre voudrait-il déclarer nettement que les renseignements inscrits sur les formules que comporte ce procédé, rappelant étrangement la dictature... (*Exclamations*)... ne seront aucunement, ni directement, ni indirectement, mises à la disposition des autres ministères?

A propos, le ministre responsable à l'époque était l'honorable Allan J. MacEachen, et il a bien répondu...

Le sénateur Perrault: Bravo!

Le sénateur Olson: J'ajouterai qu'il avait même eu la perspicacité de prévoir qu'un gouvernement tenterait un jour une aussi terrible ingérence dans la vie privée des gens.

Le sénateur Murray: Ma foi, il a fait partie de presque tous les gouvernements qui ont suivi.

Le sénateur Olson: Comme on peut le lire à la même page, voici ce que M. MacEachen a répondu:

L'hon. M. MacEachen: Je ne suis pas en mesure d'exposer, à cette étape-ci, quel sera le futur régime d'archives dans les services administratifs, mais telle est actuellement l'attitude du gouvernement à ce sujet.

Le très hon. M. Diefenbaker: Oh! Impôt sur le revenu et quoi encore?

Le très hon. M. Pearson: Vous voulez rire!

Bien sûr, M. Pearson était alors premier ministre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Comme le premier ministre se mêle à la discussion, j'aimerais savoir s'il peut promettre, au nom du gouvernement, que les autres ministères n'auront pas accès à ces renseignements? Nous voulons être sûrs que cela ne permettra pas aux autres services de fureter dans les affaires des gens. (*Exclamations*)

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, on prendra à ce sujet des mesures aussi bonnes que celles qu'avait adoptées le gouvernement du très honorable représentant.

Honorables sénateurs, cela signifie tout simplement que le chef du parti conservateur, qui était alors le chef de l'opposition, avait demandé et obtenu du gouvernement de l'époque, y compris du premier ministre et du ministre du Travail, qu'ils n'utilisent pas le numéro d'assurance sociale à d'autres fins que celles du Régime de pensions du Canada.

● (2100)

Mais voici que le gouvernement dépose le projet de loi C-139, le fait adopter par la Chambre des communes le 29 août. Le projet a reçu la sanction royale le 13 septembre même s'il contenait des dispositions auxquelles M. Diefenbaker s'opposait parce qu'elles confèreraient des pouvoirs trop grands aux superspions du . . .

Le sénateur Barootes: Parti libéral.

Le sénateur Olson: . . . ministère du Revenu national. C'est pour cette raison que je demande au leader parlementaire de respecter les engagements pris par des gouvernements précédents, et surtout la volonté des millions de Canadiens qui n'aiment pas du tout que leur numéro d'assurance sociale serve à ces fins. Si le leader prend cet engagement, je lui ferai confiance pour le moment. Dans la négative, cependant, je voudrais déposer une motion.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, j'ai peut-être mal compris l'intervention de mon collègue parce que presque depuis les premières années où j'ai dû payer des impôts, j'ai toujours eu à inscrire, comme tout le monde, mon numéro d'assurance sociale sur le formulaire de déclaration d'impôt. Je le fais tous les ans. L'honorable sénateur a l'air de s'en scandaliser, mais s'il vérifie sur les formulaires du ministère du Revenu national qu'il a certainement remplis tous les ans, il verra qu'il y a inscrit son numéro d'assurance sociale.

Cependant, j'ai entendu les engagements pris par le ministre de l'époque, M. MacEachen, comme il s'appelait simplement alors, et par le premier ministre de l'époque, M. Pearson. Je me ferai un plaisir de vérifier si tous les gouvernements qui se sont succédés depuis, y compris le gouvernement actuel, les ont respectés. Si la politique en la matière a changé, je le signalerai à la Chambre.

[Le sénateur Olson.]

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, permettez-moi de poser ce qui sera, je l'espère, ma dernière question à ce sujet. Le gouvernement a déposé un projet de loi. Avant ce projet de loi, ce n'était pas un délit d'ouvrir un compte en banque ni d'acheter n'importe quel certificat de placement garanti productif d'intérêt sans donner son numéro d'assurance sociale et la banque ou l'institution financière n'était pas obligée de le demander aux termes de la loi.

Une voix: Si, elle l'était.

Le sénateur Olson: Non, elle ne l'était pas. Ce n'est qu'après que ce projet de loi a été adopté et a reçu la sanction royale le 13 septembre que c'est devenu un délit—un délit pour les deux parties concernées. Ce projet de loi aggrave la situation. Je n'ai jamais dit que tout était parfait avant ce projet de loi. Je me rends compte qu'il y a eu une violation constante. D'ailleurs, le commissaire à la protection de la vie privée a déclaré dans son rapport qu'il y a eu une grave atteinte à la vie privée dans notre pays à cause de l'usage que fait le gouvernement du numéro d'assurance sociale.

Ce projet de loi est une insulte encore pire. Les Canadiens ne peuvent plus ouvrir de comptes en banque ni acheter d'effets financiers sans donner leur numéro, ce qui signifie, dans bien des cas, que ce sera communiqué aux services de l'impôt sur le revenu, et, d'après le commissaire à la protection de la vie privée, à près de 1 500 banques de données privées dans notre pays. Je demande au ministre de supprimer cette disposition.

L'honorable Henry D. Hicks: Honorables sénateurs, j'ai une question supplémentaire. Le ministre sait-il que, quand on demande, par exemple, un permis pour la pêche au saumon dans sa province du Nouveau-Brunswick, on doit donner son numéro d'assurance sociale?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je ne le savais pas, moi non plus.

Le sénateur Frith: Les saumons ont le droit de savoir!

Le sénateur Nurgitz: Cela me paraît tout à fait logique.

Le sénateur Murray: Je sais cependant que, quand on veut traiter affaires et qu'on n'a pas d'autre pièce d'identité, il arrive souvent qu'on doive donner son numéro d'assurance sociale. C'est partout comme cela.

Le sénateur Olson: Mais avant l'adoption de ce projet de loi, on n'était pas obligé en droit de le donner!

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, j'ai une question supplémentaire à poser au leader du gouvernement au Sénat. Le ministre sait-il que les compagnies d'assurance ont commencé à écrire à leurs assurés pour leur demander leur numéro d'assurance sociale? Cela ne se faisait pas auparavant. J'ai reçu une lettre de La Laurentienne, qui m'assure depuis des années. Pour la première fois de ma vie, on m'a dit que les lois et règlements m'obligent à donner à la compagnie mon numéro d'assurance sociale. Je ne l'ai pas fait, et j'ose espérer que les personnes ici présentes écoutent bien ce que je dis. J'ai plutôt griffonné cette note: «En vertu de quelle loi et de quel règlement m'obligez-vous à vous donner mon numéro d'assurance sociale?» J'attends toujours la réponse. J'estime que la compagnie d'assurance viole mon droit de garder certains renseignements confidentiels. Le ministre est-il au courant que de telles choses se passent?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je dois avouer que je n'étais pas au courant de cela. Peut-être le Comité des banques et du commerce pourra-t-il enquêter sur cette question en temps et lieu.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'INCIDENCE SUR LES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES—LA CRÉATION D'EMPLOIS AU CANADA PAR L'OUVERTURE DE NOUVELLES USINES—LE REFUS DES ÉTATS-UNIS DE SUPPRIMER LES DROITS SUR LES BARDEAUX CANADIENS—LES MESURES GOUVERNEMENTALES

L'honorable Raymond J. Perrault: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement au Sénat. Elle concerne l'Accord de libre-échange canado-américain en voie d'adoption. Le porte-parole d'un des comités favorables à l'accord disait l'autre jour à Vancouver: «Il y aura forcément des ajustements à opérer des deux côtés de la frontière. Voyons les choses en face: il faut que des fleurs meurent pour que d'autres puissent éclore», entendant par fleurs des travailleurs. Certains devront être sacrifiés sur l'autel des ajustements nécessaires pour que l'accord puisse être mis en œuvre.

Depuis le 21 novembre 1988, voici ce que nous avons constaté:

Le 24 novembre, Gillette Canada, fabricant de lames de rasoir et autres produits de rasage, avec usines à Montréal et Toronto, annonçait qu'elle allait fermer ses usines canadiennes, avec suppression de 590 emplois au cours des 18 prochains mois;

Le 25 novembre, Ortho Diagnostic System, filiale de Johnson and Johnson, une de ces sociétés de produits pharmaceutiques qui allaient bien sûr accélérer à une telle cadence leurs investissements de recherche au Canada, annonçait la fermeture le mois prochain de son laboratoire de North York, avec disparition de 16 emplois.

Le 26 novembre, P.P.G. Canada Inc., filiale de Pittsburgh Paint, fabricant de résines à Toronto, annonçait la fermeture de son usine en février, avec suppression de 139 emplois.

Le 28 novembre, British Footwear, usine de chaussures implantée à Lachine au Québec, annonçait la suppression de 50 emplois en mars.

Voilà pour les ajustements, voilà pour les fleurs qui vont devoir en mourir.

Le 7 décembre, Northern Telecom Canada, société de matériel de télécommunications, annonçait la fermeture de ses usines d'Aylmer et de Belleville, avec disparition de 870 emplois au cours des neuf mois qui viennent—encore tout un bouquet de fleurs vouées à la mort.

Le 7 décembre, Tapis Elite, fabricant de tapis, annonçait qu'elle serait incapable de soutenir la concurrence prochaine des producteurs d'Atlanta en Georgie et autres endroits du Sud qui versent à leurs ouvriers 50 p. 100 des salaires que touchent les Canadiens. Cette société a son usine à Sainte-Thérèse, au Québec, et va supprimer 87 emplois. C'est pour bientôt.

Le 8 décembre, Canada Packers Inc. annonçait la fermeture pour février de son usine de volailles de Winnipeg, avec

suppression de 90 emplois suivant les renseignements que je possède.

Je pourrais continuer, mais je tiens à poser au leader du gouvernement au Sénat la question suivante: Dans le cadre de ces pénibles ajustements de part et d'autre de la frontière, voudrait-il nous faire connaître le nom des sociétés américaines qui ferment leurs usines aux États-Unis pour pouvoir faire face à cette nouvelle concurrence canadienne? Voudrait-il nous donner la réponse à cette question avant que je ne pose mes questions supplémentaires?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, je regrette que l'honorable sénateur n'ait pas pu faire ce discours avant la dissolution, pendant le débat de libre-échange, ce qui l'amène à nous le faire ce soir.

Le sénateur Perrault: C'est depuis les élections que les fermetures ont été annoncées.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, permettez-moi de dire tout d'abord qu'il n'y a pour ainsi dire pas d'étude effectuée dans notre pays sur ce sujet par des organismes compétents qui n'ait prévu une hausse considérable de l'emploi, des revenus et des niveaux de vie d'un bout à l'autre du pays en conséquence de la conclusion d'un accord de libre-échange avec les États-Unis.

• (2110)

Deuxièmement j'aimerais attirer l'attention du sénateur sur le fait que chaque année, environ le tiers des travailleurs canadiens changent d'emploi. C'est le genre d'ajustement qui se produit dans notre économie mois après mois, année après année, sans que cela ne provoque le genre de bouleversement et d'anxiété auquel fait allusion le sénateur.

Troisièmement, je tiens à lui faire remarquer, même si je n'ai pas pris note de toutes les entreprises qu'il a nommées, que la plupart des entreprises citées par les médias ont pris bien soin de préciser que leur décision visait d'abord à rationaliser leurs opérations et n'était aucunement liée, de près ou de loin, à la signature de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

Enfin, compte tenu des mouvements considérables de main-d'œuvre qui se produisent chaque année dans notre économie, le gouvernement du Canada met en œuvre toute une série de programmes pour venir en aide aux collectivités, aux entreprises et, en particulier, aux travailleurs qui doivent s'adapter aux conditions économiques.

Le sénateur Perrault: La déclaration du leader du gouvernement sera un bien piètre réconfort pour les travailleurs canadiens qui sont actuellement menacés de perdre leur emploi en raison de ce projet de libre-échange avec les États-Unis.

Le leader du gouvernement n'a pas répondu à nos questions. Il n'a pas donné d'exemples d'entreprises américaines qui risquent de devoir fermer leurs portes en raison de la concurrence accrue exercée par les entreprises canadiennes.

Laissez-moi lui poser la question suivante: A-t-il été question ces dernières semaines—depuis les élections, j'entends—de l'implantation de nouvelles usines et de la création de nouveaux emplois pour les Canadiens par suite de la signature de l'entente? Que le leader du gouvernement se présente ici ce

soir et nous déclare candidement que ce genre de fermeture fait partie du cours normal des événements, témoigne d'une telle naïveté de sa part qu'elle en ferait un candidat rêvé pour acheter le pont de Brooklyn.

Honorables sénateurs, j'aimerais revenir sur le cas de la compagnie Gillette. Les dirigeants de cette entreprise ont fait preuve de beaucoup d'imprudence pour arriver, le lendemain des élections, nous annoncer qu'ils mettaient fin à leurs activités au Canada, et que s'ils avaient attendu pour faire cette annonce, c'est qu'ils craignaient que celle-ci puisse influencer sur le résultat des élections. Ils avaient bigrement raison. Cela aurait effectivement modifié le résultat des élections.

Le sénateur Barootes: Ils ont bien fait, alors.

Le sénateur Perrault: L'opposition aurait fait élire beaucoup plus de députés. Qu'une entreprise rentable implantée depuis longtemps au Canada décide, sans crier gare, de mettre fin à ses activités ici pour déménager dans l'État de New York, témoigne d'un manque de loyauté flagrant envers le Canada. Les honorables sénateurs n'ont pas oublié toutes les promesses que nous ont faites les conservateurs pendant la campagne en affirmant à qui mieux mieux que deux millions d'emplois allaient être créés d'un bout à l'autre du pays de sorte qu'il y aurait des emplois à profusion pour les Canadiens. Pourtant, ce sont plutôt des fermetures d'usines qui nous sont annoncées ces temps-ci.

Honorables sénateurs, j'aimerais poser une autre question au leader du gouvernement. Le 6 juin 1986, le président Reagan a imposé un programme quinquennal de protection tarifaire à l'encontre des importations américaines de bardeaux de cèdre canadiens. À l'origine, les droits de douane devaient être de 35 p. 100; ils devaient ensuite être réduits à 20 p. 100 le 6 décembre 1988, puis à 8 p. 100 le 6 décembre 1990 et complètement abolis le 6 juin 1991. Le président américain n'a donné aucun argument économique pour justifier cette mesure. En agissant de la façon dont ils ont l'habitude d'agir en de pareilles circonstances, les Américains n'ont pu gagner la bataille économique qu'ils avaient livrée aux producteurs canadiens de bardeaux de cèdre, de sorte qu'ils ont dû agir unilatéralement pour sévir contre cette industrie canadienne. En Colombie-Britannique, on espérait bien qu'en votant en faveur de l'accord commercial, les Canadiens verraient ces droits injustes abolis.

Je rappelle au leader du gouvernement que nous avons perdu quelque 2 000 emplois dans ce secteur au Canada depuis que les États-Unis nous ont imposé unilatéralement cette mesure. Nous aurions espéré que le président Reagan l'abolisse dès le 6 décembre 1988. Il a plutôt annoncé que ce programme de protection tarifaire serait maintenu mais que le calendrier des réductions tarifaires serait accéléré. Les droits, qui étaient initialement de 35 p. 100, ont été réduits à 20 p. 100 le 6 décembre 1988, et le président a déclaré qu'ils seraient maintenus à ce niveau pendant un an au lieu de deux. Divers rajustements ont été apportés, mais aucune abolition n'a été annoncée.

L'on aurait espéré que, dans l'esprit de la *glasnost* économique nord-américaine, des adoucissements auraient été annoncés pour redresser cette mesure injuste qui avait été imposée aux producteurs de bardeaux de cèdre de la Colombie-Britannique et des autres provinces. Malheureusement, rien de tel n'a

[Le sénateur Perrault.]

été annoncé. Un tel geste de la part des États-Unis aurait pu rassurer les Canadiens inquiets, qui ont voté majoritairement contre l'accord de libre-échange, mais aucun adoucissement n'a été annoncé par le président Reagan.

J'aimerais demander au leader du gouvernement si le gouvernement a l'intention de réagir et quelles mesures il entend adopter, si le gouvernement américain refuse de renoncer à ces droits qui nous ont fait perdre tant d'emplois.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, mon collègue a déjà fait remarquer que le président a affirmé qu'ils accéléreraient l'élimination des droits de douane. Je voudrais simplement signaler que des incidents, comme l'affaire des bardeaux de cèdre et d'autres cas de ce genre, font nettement ressortir la nécessité d'un mécanisme de règlement des différends comme celui prévu dans l'Accord de libre-échange, accord que l'honorable sénateur et tous les autres seront appelés à appuyer et à approuver en cette Chambre la semaine prochaine, je crois.

En réponse à ses nombreuses observations préliminaires, je déplore seulement le fait que l'honorable sénateur mette en question l'intégrité de la citoyenneté non seulement de la société Gillette, mais également de nombreuses autres sociétés qui ont mis sur pied des programmes d'ajustement et qui ont jugé nécessaire de préciser que leurs décisions n'étaient en rien reliées à l'Accord de libre-échange. Elles ont senti le besoin d'apporter cette précision parce que les membres des partis d'opposition tentaient d'établir un lien entre l'Accord de libre-échange et chacune des décisions actuellement prises sur la scène économique et chacun des malaises frappant le monde économique ou politique, si passer qu'il soit.

Enfin, je voudrais affirmer à l'honorable sénateur que, dans quelques mois, il se réjouira, comme moi et comme tous les autres sénateurs, de l'augmentation des investissements et des emplois qu'il acceptera d'attribuer, en toute équité, à l'Accord de libre-échange signé avec les États-Unis. L'honorable sénateur envisage l'avenir de façon très pessimiste, mais on ne s'attend à rien d'autre de sa part et de la part de ses collègues. Il y a un peu plus de quatre ans, lorsque M. Michael Wilson a présenté son premier livre blanc sur l'économie, les amis du sénateur Perrault dans l'autre endroit ont prédit que la politique de M. Wilson entraînerait la perte de 200 000 emplois au Canada. Quatre ans plus tard, cette politique a créé 1,3 million de nouveaux emplois au pays, y compris, si je peux apporter cette petite précision, 156 000 dans la province de mon ami, c'est-à-dire en Colombie-Britannique.

Le sénateur Perrault: J'espère que le leader du gouvernement ne veut pas prétendre que M. Wilson, grâce à ses compétences et à son talent, a lui-même créé tous ces emplois. La création d'emplois en Ontario est essentiellement attribuable au changement de gouvernement survenu dans cette province, qui est maintenant dirigée par le gouvernement libéral de M. Petersen.

Honorables sénateurs, je n'envisage pas l'avenir d'un oeil pessimiste, mais les premiers signes nous laissent supposer que l'accord pourrait avoir des répercussions néfastes pour de nombreux Canadiens. Bien sûr, ce ne sont que des fleurs qui, d'après le chef des partisans de l'accord, vont devoir mourir.

● (2120)

Pour votre gouverne, monsieur, permettez que je réponde à votre question et à vos commentaires sur les bardeaux. Le tarif

sur les bardeaux ne figure pas dans le GATT, mais il est dans l'Accord de libre-échange. L'article 4418 du barème tarifaire des États-Unis s'applique aux tarifs de base sur les bardeaux, donc la même chose s'applique en vertu de l'Accord. Le Canada pourra donc exiger qu'on règle tout différend résultant de mesures tarifaires que les États-Unis pourront prendre contre les bardeaux canadiens. Toutefois, l'Accord n'empêche pas l'industrie américaine d'avoir recours à des mesures semblables contre le Canada à l'avenir. En fait, les articles 1902 et 1904 indiquent clairement que les États-Unis gardent tous leurs droits de continuer à imposer des droits compensatoires et des droits antidumping contre les exportations canadiennes.

Les ministres qui ont négocié l'Accord ont dit qu'il fallait absolument que nous soyons protégés contre cela dans les dispositions finales de l'Accord. L'Accord ne contient pourtant pas de telles dispositions.

Le sénateur Murray: Je vous demande pardon. Nous sommes protégés par le mécanisme de règlement exécutoire des différends. C'est dans l'Accord et, j'espère, le projet de loi habilitant sera sanctionné la semaine prochaine.

Le sénateur Perrault: Nous ne sommes pas protégés contre les mesures unilatérales que les États-Unis peuvent prendre dans le cas de certaines industries canadiennes. Nous en parlerons plus longuement dans cette enceinte. Honorables sénateurs, je pense qu'il y a lieu de s'inquiéter, et pour plusieurs raisons. Quand le leader du gouvernement vient nous dire ici ce soir: «Eh, bien, Gillette allait fermer de toute façon», c'est un peu comme s'il faisait une fête d'adieu aux industries qui quittent le Canada et leur disait: «Nous savons que vous ne partez pas à cause de l'Accord de libre-échange. Nous vous souhaitons bonne chance à la veille de votre départ pour le New Jersey, New York ou Atlanta, en Georgie». S'il faut que nous ayons une entente sur le libre-échange, nous avons besoin d'un gouvernement qui aura le courage, la fortitude et l'esprit de combat pour s'assurer que les intérêts et les emplois des Canadiens sont protégés.

LES LANGUES OFFICIELLES

LA CHARTE DES DROITS—LE RECOURS À LA CLAUSE «NONOBTANT» PAR LE QUÉBEC—LA POSITION DU MINISTRE CHARGÉ DES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES—LES COMMENTAIRES DU MINISTRE SUR LA DÉCISION DU MANITOBA AU SUJET DE L'ACCORD DU LAC MEECH

L'honorable Gildas L. Molgat: Honorables sénateurs, je m'adresse au leader du gouvernement à titre de ministre chargé des Relations fédérales-provinciales, la fonction la plus importante qu'il exerce actuellement. Suite aux événements survenus ces derniers jours, pourrait-il nous dire ce que son gouvernement et lui pensent de la décision du gouvernement Bourassa d'invoquer la clause nonobstant?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, on a passablement fait le tour de cette question hier et aujourd'hui encore lorsque le premier ministre est intervenu à la Chambre. Je vais tâcher de résumer ou de reprendre ses propos.

Le sénateur Molgat: C'est vous le ministre compétent.

Le sénateur Murray: Je m'en rends compte, et le premier ministre est le premier ministre. L'honorable sénateur ne devrait pas trouver à redire que je lui rapporte les réponses qu'il a données à la Chambre il y a deux jours. Je vais tâcher de résumer ses propos. Le premier ministre s'est entretenu avec le premier ministre Bourassa au cours du week-end avant que celui-ci n'annonce sa décision. Le premier ministre du Canada lui a dit qu'il espérait que le gouvernement du Québec trouverait le moyen d'assurer la sécurité culturelle des Québécois francophones et de protéger en même temps la liberté d'expression et le statut de la minorité anglophone dans cette province tout en s'en tenant strictement à la décision qu'a rendue la Cour Suprême du Canada la semaine dernière.

Le sénateur Molgat: Je voulais que le ministre me dise s'il approuve le gouvernement du Québec d'avoir invoqué la clause «nonobstant».

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, de toute évidence, le premier ministre Bourassa et son gouvernement en sont venus à la conclusion qu'il n'était pas possible de trouver une solution qui permette de réaliser l'équilibre entre la nécessité de protéger l'identité culturelle des francophones du Québec d'une part, et celle de protéger la liberté d'expression telle que l'a définie la Cour suprême d'autre part, sans avoir recours à la cause dérogatoire.

Le sénateur Perrault: Quelle est votre position?

Le sénateur Murray: L'important n'est pas de savoir si moi ou un membre quelconque du gouvernement appuie le recours à cette clause qui figure dans la Charte des droits depuis 1982.

Le sénateur Frith: L'amendement Lougheed.

Le sénateur Murray: M. Bourassa a déclaré que des membres de son gouvernement avaient examiné 14 options, de sorte qu'aucun de ceux qui, comme moi, n'ont pas examiné lesdites 14 options ne saurait répondre à la question que l'honorable sénateur a posée, même s'il convenait de le faire, étant donné que c'est un domaine qui, ainsi que la Cour suprême l'a signalé, relève strictement de la compétence provinciale.

Le sénateur Molgat: Je m'étonne que le ministre ait répondu qu'il ne lui appartenait pas de commenter la décision d'un gouvernement provincial, étant donné qu'il ne s'est pas gêné pour dire ce qu'il pensait des décisions du gouvernement de ma province.

Le sénateur Austin: Et de la mienne.

Le sénateur Molgat: Je cite les propos d'un journaliste du *Globe and Mail*:

A Ottawa, alors qu'il s'exprimait au nom du gouvernement fédéral, le Sénateur Lowell Murray a déclaré que la décision de M. Filmon était une réaction hâtive «élaborée dans le feu de l'action», et il a exhorté le premier ministre à reconsidérer sa décision qui pourrait avoir des conséquences constitutionnelles très graves.

«C'est une décision qu'il y a lieu de regretter», de dire M. Murray.

Ainsi, si le ministre peut à titre gratuit donner un pareil conseil au premier ministre de ma province . . .

Le sénateur Perrault: Excellente question!

Le sénateur Molgat: ... a-t-il adressé des propos semblables au premier ministre du Québec et maintient-il la déclaration que j'ai citée et qu'il a faite concernant la décision du premier ministre du Manitoba.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je suis sûr que mon honorable collègue voit la différence entre les deux sujets. Dans le premier cas, je commentais la décision du premier ministre du Manitoba, du gouvernement du Manitoba, de retirer de son ordre du jour une résolution visant à mettre en oeuvre ou à ratifier un accord qu'ont déjà signé le précédent gouvernement du Manitoba, neuf autres provinces, ainsi que le gouvernement fédéral. Il s'agit bel et bien d'une affaire fédérale-provinciale. Ce que je faisais remarquer à l'honorable sénateur au sujet de la Loi 101, c'est que les juges de la Cour suprême du Canada ont pris la peine de réaffirmer dans leur jugement qu'il appartient strictement à la province de Québec de légiférer sur ces questions.

Le sénateur Frith: Le droit du Manitoba en vertu de la Constitution est strictement provincial lui aussi.

Le sénateur Perrault: Bien sûr qu'il l'est.

Le sénateur Olson: Piètre excuse! Ce n'est pas une excuse.

Le sénateur Murray: La Constitution n'est pas une question purement provinciale.

Le sénateur Frith: Non! Ne me sortez pas cela!

Le sénateur Murray: Si l'honorable sénateur veut intervenir, il pourra le faire dans quelques minutes.

Des voix: À l'ordre!

Le sénateur Frith: Je vous remercie de votre permission.

Le sénateur Murray: Les juges de la Cour suprême ont pris la peine de réaffirmer le pouvoir de la province de légiférer dans ce domaine. Cela dit, l'honorable sénateur connaît fort bien la position du gouvernement actuel, et en particulier celle du premier ministre, sur la question des minorités linguistiques.

● (2130)

Il n'y a essentiellement aucune différence entre la position que nous avons adoptée en l'occurrence et celle que nous avons adoptée en avril dernier, sauf erreur, et en juin dernier dans le cas de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Le gouvernement fédéral, dans les domaines de compétence provinciale, cherche constamment à appuyer les minorités linguistiques partout au pays. Le gouvernement fédéral s'acquitte de cette tâche en collaboration avec les gouvernements provinciaux et au moyen d'ententes qu'il a conclues avec tous les gouvernements provinciaux, si je ne me trompe, et en tout cas avec la province de Québec. Donc, dans les domaines de compétence provinciale, nous venons en aide aux minorités linguistiques au moyen d'une collaboration avec les gouvernements provinciaux de ces minorités. Nous dépensons des centaines de millions de dollars chaque année pour l'enseignement des langues des minorités, comme le sénateur le sait fort bien. Dans notre propre champ de compétence, quiconque s'intéresse à la question ne saurait avoir le moindre doute quant à notre politique linguistique. Le projet de loi C-72 est éloquent à ce chapitre. Cette mesure législative a été adoptée par le Parlement précédent à l'instigation du gouvernement progressiste conservateur.

[Le sénateur Perrault.]

Le sénateur Frith: Je crois que c'est ce qui s'appelle faire une distinction qui ne fait aucune différence.

Le sénateur Molgat: Honorables sénateurs, le ministre a dit qu'il était habilité à faire des commentaires au sujet de la décision du gouvernement du Manitoba puisque le gouvernement du Manitoba aurait prétendument signé un certain document. Le gouvernement du Manitoba n'a jamais signé quelque document que ce soit portant sur l'Accord du lac Meech, du moins pas à ma connaissance. Le premier ministre provincial de l'époque a peut-être exprimé son accord au cours d'une réunion tenue au lac Meech et lors d'une autre réunion improvisée à l'édifice Langevin, mais le gouvernement du Manitoba n'a jamais ...

Le sénateur Murray: Au nom de qui signait-il?

Le sénateur Molgat: ... n'a jamais accepté cela. Ne venez pas nous dire que le gouvernement du Manitoba s'est engagé à quoi que ce soit; le gouvernement du Manitoba ne s'est pas engagé.

Le sénateur Murray: Arrêtez de dire des sottises!

Le sénateur Molgat: Vous auriez sans doute voulu que ce gouvernement ait pris des engagements, mais il ne l'a pas fait.

Le sénateur Corbin: Le Nouveau-Brunswick non plus!

Le sénateur Frith: La constitution parle de «législature d'une province».

Le sénateur Molgat: Je conviens avec mon honorable collègue que le gouvernement fédéral est venu en aide aux minorités linguistiques dans tout le pays, mais qu'a-t-il fait pour la minorité linguistique au Québec? Mon honorable collègue a-t-il pris la parole?

Je pose donc au ministre la question suivante: Appuie-t-il oui ou non les mesures prises par le gouvernement Bourassa et est-il prêt à critiquer M. Bourassa et à lui montrer la voie à suivre comme il l'a fait avec le premier ministre du Manitoba?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, l'honorable sénateur ne sait pas de quoi il parle sur certains points.

Le sénateur Molgat: Au contraire!

Le sénateur Murray: L'honorable sénateur laisse entendre que dix premiers ministres provinciaux ont signé l'Accord du lac Meech à titre personnel sans accepter d'engager leur province.

Le sénateur Frith: Quoi!

Le sénateur Murray: C'est la chose la plus ridicule que j'aie jamais entendue.

Le sénateur Frith: La constitution parle d'une «législature» et non d'un «gouvernement».

Le sénateur Murray: Je le sais.

Le sénateur Molgat: D'où sort le ministre?

Le sénateur Buckwold: Où veut-il en venir?

Le sénateur Perrault: Cette question est plus juste.

Le sénateur Murray: Je n'ai jamais laissé supposer que le premier ministre d'une province ait cherché à engager sa législature. Ce que j'ai dit, c'est que ces premiers ministres ont signé l'Accord du lac Meech au nom de leur gouvernement respectif. Le sénateur dit donc des absurdités sur ce point.

Le sénateur Molgat: Honorables sénateurs, je proteste contre cette remarque. Je ne vais pas tolérer que le ministre qualifie d'absurdité ce qui est un fait avéré. Le Manitoba n'a pas signé cet accord.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, l'ancien premier ministre du Manitoba a signé cet accord au nom du gouvernement de l'époque.

Le sénateur Frith: Et il a accepté de le soumettre à la législature; n'a-t-il pas accepté de le retirer?

Le sénateur Murray: Très juste, le sénateur m'invite à condamner le gouvernement du Québec pour avoir invoqué la clause dérogatoire. L'occasion s'est présentée hier et le jour précédent dans les médias. Je lui ferai la réponse que je leur ai faite. La clause dérogatoire fait partie de la Charte des droits et libertés dont l'honorable sénateur est si fier et qui a été adoptée par le Parlement du Canada en 1982. La clause dérogatoire a été acceptée...

Le sénateur Frith: C'est M. Lougheed qui en a fait la proposition.

Le sénateur Murray: ... par M. Trudeau, qui y voyait le prix à payer pour rapatrier la constitution du Canada avec l'appui de neuf provinces sur dix. Comme l'a déclaré hier le premier ministre, et comme je l'ai répété, quiconque croit à la nécessité de protéger les droits et les libertés des individus contre les initiatives des gouvernements croit forcément que l'existence d'une clause dérogatoire est incompatible avec cette notion. Elle est incompatible avec la Charte des droits et des libertés, mais la clause dérogatoire existe tout de même. Elle fait légitimement partie de la constitution du Canada, laquelle a été adoptée par l'honorable sénateur et ses amis.

Le sénateur Frith: C'était le prix exigé par le premier ministre Lougheed!

Le sénateur Murray: C'était le prix qu'il a fallu payer pour rapatrier la constitution avec l'assentiment de neuf provinces sur dix.

Comme je l'ai expliqué hier, je ne m'empresse pas de reprocher au gouvernement d'avoir eu recours à une disposition prévue dans la constitution. En outre, j'ai déclaré que notre gouvernement n'estimait pas prioritaire d'essayer de négocier le retrait de la clause dérogatoire de la constitution. Il est d'autres questions que nous avons convenu d'inscrire à notre programme—la réforme du Sénat, les droits des autochtones et ainsi de suite.

Les sénateurs feraient mieux de s'habituer à l'idée que la clause dérogatoire sera maintenue pendant un bon moment encore. Le gouvernement fédéral n'a pas eu à y recourir, mais la Saskatchewan a dû l'invoquer dans le cas d'un conflit ouvrier et le Québec y a eu recours une ou deux fois.

Le sénateur Molgat: Honorables sénateurs, le ministre prétend que je lui ai demandé de condamner le Québec pour avoir eu recours à la clause dérogatoire. Il n'en est rien! Je ne lui ai pas demandé de condamner qui que ce soit. J'ai simplement voulu savoir s'il était d'accord ou pas avec ce que le Québec avait décidé car le ministre a fait des déclarations fort préjudi-

ciales contre le premier ministre du Manitoba et ses initiatives. Mais je ne lui demande de condamner personne.

Le ministre maintient-il les déclarations qu'il a faites au sujet de la décision du premier ministre du Manitoba d'interrompre dans sa province les audiences sur l'Accord du lac Meech?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, j'estime la position adoptée par le premier ministre du Nouveau-Brunswick beaucoup plus sympathique. Bien qu'il ait conservé certaines réserves, il a annoncé que sa province enverra le...

Le sénateur Molgat: Répondez à ma question!

Le sénateur Murray: Que le sénateur se calme! C'est très mauvais pour sa tension artérielle!

Le sénateur Molgat: Le ministre devrait entendre les déclarations faites au Manitoba.

Le sénateur Murray: J'estime la décision du gouvernement du Nouveau-Brunswick plus sympathique et plus constructive. Ce dernier a décidé de renvoyer l'Accord du lac Meech, qu'avait signé le prédécesseur de M. McKenna, à un comité législatif qui organisera des audiences publiques.

Le sénateur Perrault: Parlez-nous du gouvernement de M. Bourassa!

Le sénateur Murray: Est-ce que je maintiens la déclaration que j'ai faite hier au sujet de la décision du gouvernement du Manitoba? Oui, je la maintiens et plus tard ce soir ou demain, si mon ami y tient, je pourrai lui fournir la transcription de la déclaration que j'ai faite hier devant les médias.

Le sénateur Molgat: Une dernière question, si vous me permettez. La province du Manitoba s'est engagée à tenir des audiences publiques sur toute modification constitutionnelle.

Le sénateur Murray: Oh!

Le sénateur Molgat: C'est une décision que la province a prise il y a déjà quelque temps.

S'il doit y avoir des modifications constitutionnelles, il devra y avoir des audiences publiques. Le ministre croit-il que la province du Manitoba devrait tenir des audiences publiques sur l'Accord du lac Meech?

• (2140)

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, la réponse doit être évidente. L'ancien premier ministre du Manitoba a promis que son gouvernement proposerait une résolution à la Chambre. Le premier ministre Filmon l'a tenue la semaine dernière quand il a prononcé un discours très éloquent sur l'importance de l'Accord du lac Meech pour l'avenir du Canada. Permettez-moi de dire, entre parenthèses, que les raisons qu'il a invoquées en faveur de l'accord la semaine dernière sont aussi valables aujourd'hui qu'à ce moment-là. Si leurs règlements prévoient, comme mes collègues me le disent et comme nous le savons tous, je pense, que des audiences publiques doivent suivre la présentation d'une résolution constitutionnelle à la Chambre, la tenue de ces audiences serait, évidemment, essentielle pour assurer le respect de l'engagement.

LA RÉDUCTION DES DROITS DE LA MINORITÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, le leader du gouvernement peut-il nous aider à bien comprendre l'attitude du gouvernement du Canada à l'égard de la solution proposée par le premier ministre du Québec? Nous comprenons tous que la clause dérogatoire peut être utilisée et qu'elle a pour effet, dans ces conditions, de priver certains citoyens de droits garantis dans la Charte canadienne des droits et libertés et dans la Charte québécoise. Son utilisation est-elle acceptable pour le gouvernement du Canada et approuve-t-il que les droits de certains citoyens canadiens soient ainsi diminués?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, je suppose que M. Bourassa soutiendrait que la situation faite à la minorité linguistique par son initiative est meilleure que sous la loi 101, mais c'est une question d'opinion. Comme je l'ai déjà dit, M. Bourassa a déclaré que son gouvernement avait le choix entre 14 options. Je ne les connais pas, je ne les ai pas examinées et je ne suis donc pas en mesure de juger si la solution...

Le sénateur Olson: Répondez à la question!

Le sénateur Perrault: Très conservateur! Verbiage que tout cela!

Le sénateur Murray: Je ne suis pas en mesure de juger si la prétendue solution «d'affichage intérieur et extérieur» est la bonne et si elle est la meilleure pour concilier, comme la Cour a proposé qu'on le fasse, l'objectif valable...

Le sénateur Perrault: Révoltant!

Le sénateur Murray: ... de préserver l'usage linguistique au Québec avec la nécessité de protéger la liberté d'expression et les droits de la minorité anglophone.

Le sénateur MacEachen: Il est vrai que le gouvernement du Québec disposait apparemment d'autres solutions. Je ne sais pas plus que le leader du gouvernement quelles sont ces options, mais ce que nous savons c'est que le gouvernement du Québec a choisi une solution qui a pour effet de porter atteinte aux droits garantis aux citoyens canadiens dans la Charte. C'est cette solution qui a été acceptée.

Ce que le leader du gouvernement a dit à ce sujet, et qui a électrifié le pays au Québec et ailleurs, c'est que le gouvernement du Canada n'a pas d'opinion en la matière.

Le sénateur Perrault: Pas d'opinion. L'avenir du pays!

Le sénateur MacEachen: Si le gouvernement déclare n'avoir aucune opinion à ce sujet, alors je voudrais que le leader du gouvernement nous le dise. S'il n'a pas d'opinion, très bien, nous le saurons.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, encore une fois j'ai essayé de traiter la question de façon aussi exhaustive que possible, et j'attirerai l'attention de l'honorable sénateur et de ses collègues sur les déclarations faites à ce sujet par le premier ministre aujourd'hui et hier à la Chambre des communes. Selon l'honorable sénateur, on a porté atteinte aux droits. Je lui ai dit que le gouvernement Bourassa argumenterait probablement que, en ce qui concerne ces droits, la mesure

[Le sénateur Murray.]

actuelle constitue une amélioration par rapport au projet de loi 101 dans sa forme initiale, mais, comme je l'ai déjà dit, c'est une question d'opinion.

L'honorable sénateur devrait lire attentivement le jugement unanime qui a été rendu par la Cour suprême du Canada relativement à cette affaire.

Le sénateur Frith: Lequel jugement conclut à une diminution de leurs droits! Justement!

Le sénateur Murray: Le jugement parle assez longuement de la Charte canadienne et de la Charte québécoise des droits et libertés. L'honorable sénateur n'est pas sans savoir que l'article 1 de la Charte canadienne permet de limiter les droits individuels...

Le sénateur Frith: Oui, mais ces droits ne relèvent pas de l'article 1.

Le sénateur Murray: ... en ce sens que les droits individuels sont soumis aux restrictions dont la justification peut être démontrée, et cetera, dans une société libre et démocratique. En outre, il faut compter avec l'article 33, que M. Trudeau avait décidé d'accepter comme le prix à payer pour la canadienisation de la Constitution en 1982.

La Cour suprême a ensuite indiqué très clairement que la préservation de l'identité culturelle des Québécois francophones constituait un objectif valable et qu'il s'agissait d'un objectif important pour le Québec. La Cour a reconnu que l'assemblée provinciale avait toute compétence pour légiférer sur cette question. Elle a examiné les garanties relatives à la liberté d'expression contenues dans les deux chartes et posé les jalons de solutions qui permettraient d'équilibrer de façon efficace les deux intérêts contradictoires. Le gouvernement du Québec a pris sa décision après avoir étudié, comme je l'ai déjà dit, 14 solutions possibles. Je ne suis pas en mesure de me prononcer sur le bien-fondé de la solution qu'il a retenue, puisque je n'ai pas vu les 13 autres.

Le sénateur Frith: Aucune vue sur la question donc!

Le sénateur MacEachen: Voilà une remarque extraordinaire. Le ministre responsable de ce dossier au Canada, que le premier ministre du Manitoba a qualifié de crise en voie de développement, est incapable de dire si la décision prise par le gouvernement du Québec est acceptable ou non aux yeux du gouvernement du Canada. «Je n'ai pas de vue à présenter», dit le ministre, au nom du gouvernement, «aucune vue sur la question.»

Le sénateur Perrault: Que c'est triste.

Le sénateur MacEachen: Je crois que c'est tout à fait extraordinaire.

Le sénateur Perrault: Que c'est tragique!

Le sénateur MacEachen: Je veux qu'il nous dise comment il se fait que le gouvernement n'a aucune vue sur la question alors qu'un de ses collègues, d'après *La Presse*, aurait dit aujourd'hui que la décision prise par le gouvernement du Québec était parfaitement justifiée, autrement dit, qu'il était approprié dans les circonstances de limiter les droits de certains Canadiens, droits qui leur ont été accordés par la Charte. Le leader nous dit, lui, que le gouvernement du Canada n'a aucune vue sur la question. Je crois que cette remarque devrait être consignée au compte rendu comme preuve de l'insensibi-

lité du gouvernement à cette question avec laquelle notre pays est aux prises.

Le sénateur Perrault: Bravo! Bravo!

Le sénateur MacEachen: Tout le monde a un point de vue sauf le gouvernement, parce qu'il a peur de nous dire quel est son point de vue.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, faisons en sorte qu'il soit inscrit au compte rendu que les propos exacts tenus par mon collègue le secrétaire d'État, M. Bouchard, étaient que le recours à la clause de dérogation était un acte parfaitement légitime et légal dans le contexte de notre Constitution actuelle. J'ai moi-même dit la même chose. Plus simplement, s'il fallait rejeter le blâme sur quelqu'un, c'est sur le grand défenseur des droits et libertés, Pierre Trudeau, qu'il faudrait le faire, car c'est lui qui a accepté...

Le sénateur Frith: Oh, oh! Le croyez-vous vraiment?

Le sénateur Perrault: Les conservateurs vont vous aimer!

Le sénateur Murray: ... qui a accepté, dis-je, que cette clause de dérogation figure dans la Charte des droits et libertés.

Le sénateur Frith: Docteur Barootes, avez-vous un autre comprimé de Valium pour votre collègue?

Le sénateur Barootes: Avez-vous mal?

Le sénateur Molgat: L'avez-vous eu au lac Meech?

Le sénateur Murray: Personne ne devrait s'étonner qu'un gouvernement ait recours à cette disposition de notre Charte des droits et libertés.

Le sénateur Frith: C'est tout simplement navrant!

● (21 50)

Le sénateur MacEachen: Il est intéressant de constater que, pour expliquer la politique du gouvernement, le ministre a si peu d'arguments à présenter qu'il n'a pas trouvé mieux que de s'en prendre à notre ancien premier ministre, M. Trudeau. Lorsque M. Trudeau est venu passer cinq heures parmi nous pour discuter de l'Accord du lac Meech et des droits de la personne, le leader du gouvernement n'a pas trouvé le courage d'assister à la séance pour l'affronter directement. Le sénateur Murray s'est absenté pour éviter de montrer qu'il n'avait pas de politique, mais il s'attaque maintenant à M. Trudeau en son absence. Voilà le courage du gouvernement.

Le sénateur Frith: Ce sera consigné au compte rendu!

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME D'AIDE AUX VICTIMES DE LA SÉCHERESSE—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS

L'honorable H. A. Olson: Honorables sénateurs, je ne voudrais pas poser une autre question avant qu'on en ait fini avec celle-ci...

Le sénateur Barootes: Allez, une question sur l'agriculture!

Le sénateur Olson: Très bien, je vais en poser une sur l'agriculture, mais j'en aurai deux ou trois autres. Je voudrais savoir ce qu'il est advenu du programme d'aide aux victimes de

la sécheresse que des porte-parole du gouvernement ont annoncé deux ou trois jours avant les élections. Les agriculteurs n'ont pas encore reçu d'argent. A notre connaissance, aucun programme n'a été mis en place et nous n'avons entendu parler ni de critères d'admissibilité à l'aide ni de formule à appliquer.

Je présume que le ministre prendra note de la question, mais je dois dire que c'est là une situation bien triste. Les producteurs céréaliers qui sont concernés au premier chef ne savent pas encore s'ils seront admissibles ni combien ils pourront obtenir. J'admets qu'un programme a été annoncé à l'intention des éleveurs, mais on ne sait rien encore dans le cas des céréaliculteurs.

En réponse à des questions qui lui ont été posées à ce sujet il y a quelques jours, le ministre de l'Agriculture, M. Mazankowski, s'est limité à dire que le gouvernement honorerait ses engagements. Il n'a donné aucun autre détail, donc personne ne sait ce que sera le programme. Évidemment, le leader du gouvernement a assisté aux réunions du Cabinet. Pourrait-il nous dire maintenant s'il nous donnera au moins un bref aperçu du programme, des critères d'admissibilité et de la formule de calcul des paiements?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, je m'acquitterai de cette tâche.

LES NATIONS-UNIES

LE DISCOURS DU PRÉSIDENT GORBATCHEV—LA RÉPONSE DU CANADA

L'honorable H.A. Olson: Honorables sénateurs, il y a une autre question importante sur laquelle je voudrais attirer votre attention ce soir, étant donné que cette période de questions sera la seule que nous aurons cette semaine. Le leader du gouvernement cherchera-t-il à obtenir des renseignements concernant la date à laquelle le Canada répondra au discours du président Gorbatchev devant l'assemblée générale des Nations Unies, dans lequel il a exposé un certain nombre d'initiatives extrêmement importantes? Bien qu'il n'ait parlé d'aucun critère ou action complémentaire concernant la réduction des armements, il a annoncé une action unilatérale à cet égard. Il m'apparaît que les États-Unis sont dans une position embarrassante, car ils sont en transition entre deux administrations et ils doivent, en tant que puissance du monde occidental, consulter leurs alliés avant de répondre au discours, mais le Canada n'est pas dans cette position. Nombre de fois par le passé, le Canada a montré, pas avec le gouvernement actuel, mais avec des gouvernements antérieurs, qu'il peut apporter une contribution utile en jouant un rôle prépondérant dans des questions de ce genre.

M. Gorbatchev a également fait une proposition globale qui nous permettrait de nous attaquer aux problèmes difficiles que nous éprouvons au chapitre de l'environnement. Il nous a offert la station spatiale de l'URSS pour exercer une surveillance de l'environnement sous les auspices des Nations Unies. Quand le Canada va-t-il répondre à ces ouvertures? Une telle occasion ne durera pas indéfiniment.

Le président Gorbatchev a également fait des propositions constructives concernant la dette écrasante des pays du tiers

monde. Je ne crois pas me tromper en disant que nous sommes nombreux à avoir espéré pendant des années qu'un dirigeant soviétique soumette un jour des offres comme celles que M. Gorbatchev a dévoilées aux Nations Unies. Il ne serait pas normal qu'un pays comme le Canada, qui a déjà joué un rôle actif en la matière, reste muet. Par conséquent, je demanderais au ministre de nous dire quand le gouvernement du Canada entend réagir aux déclarations extrêmement importantes de M. Gorbatchev.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, le jour même de l'allocation de M. Gorbatchev devant l'assemblée générale des Nations Unies, le 7 décembre, le premier ministre a publié une brève déclaration au sujet de l'annonce, par le président soviétique, de réductions unilatérales des effectifs militaires. Par la suite, le 8 décembre, les ministres de l'OTAN ont publié une déclaration sur la réduction des armements classiques. Le Canada fait évidemment partie de cette alliance. À notre avis, l'annonce du président Gorbatchev et la déclaration du 8 décembre des ministres de l'OTAN sur la réduction des armes classiques montrent que les deux camps se préparent sérieusement aux négociations, qui commenceront l'année prochaine, visant à préserver la stabilité en Europe à de moindres niveaux de forces classiques. Ces négociations vont être importantes parce que, même après que les réductions annoncées par les Soviétiques auront été réalisées, il restera quand même de graves déséquilibres des forces classiques en faveur du Pacte de Varsovie. Nous pensons que les chances de négociations sérieuses et productives n'ont jamais été meilleures. Honorables sénateurs, je tire ces renseignements d'une déclaration de mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

En ce qui concerne les propositions de M. Gorbatchev au sujet de la réduction de la dette commerciale et de la convocation d'une conférence internationale sur l'endettement des États, je peux dire aux honorables sénateurs que ces propositions sont prises au sérieux bien que le gouvernement ait des réserves quant à un transfert éventuel des dettes commerciales au secteur public. Nous estimons que les tribunes internationales existantes suffisent et qu'il est superflu d'organiser une conférence spéciale sur l'endettement.

Le Canada a pris des initiatives sur les plans bilatéral et multilatéral pour essayer d'alléger le fardeau de la dette des pays en développement et pour les aider à procéder aux réformes économiques qui s'imposent. Le Canada et un certain nombre d'autres pays industrialisés ont déjà radié la dette contractée par les pays les moins développés dans le cadre du Programme d'aide publique au développement. Nous avons aussi pris des mesures en ce sens au sommet de Toronto. D'après mon collègue, nous serions disposés à collaborer étroitement avec l'URSS et d'autres pays pour trouver des moyens réalistes et positifs de gérer les problèmes d'endettement des pays moins développés.

Mon collègue ne m'a pas fourni de notes sur les déclarations de M. Gorbatchev en matière d'environnement, mais je vais lui demander ce qu'il souhaiterait communiquer au Sénat à cet égard.

Le sénateur Olson: Je me permets de signaler au leader du gouvernement que ces déclarations, aussi inoffensives soient-

[Le sénateur Olson.]

elles, ne sont pas entièrement satisfaisantes. Prenez par exemple le problème de l'endettement du tiers monde, que nous considérons au Canada comme l'un des principaux obstacles qui menacent le commerce international. En effet, beaucoup sont d'avis qu'une crise risque d'éclater si d'autres mesures ne sont pas prises. Tout ce que dit le leader du gouvernement, il me semble, c'est que le Canada fait preuve de prudence et que le gouvernement ne croit pas que d'autres mesures s'imposent. Cela n'est pas satisfaisant, à mon avis.

Je poserai simplement la question de nouveau: Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de prendre d'autres mesures impliquant l'autre moitié du monde—ce qui n'a jamais été fait à ce jour—afin de résoudre ce grave problème?

Honorables sénateurs, je n'en dirai pas plus pour l'instant, mais j'espère que le leader du gouvernement va nous donner une idée de ce que sera la réaction du gouvernement à l'offre importante de M. Gorbatchev en matière d'environnement.

LES PREMIERS MINISTRES

LA RENCONTRE ÉVENTUELLE DES PREMIERS MINISTRES— L'INSCRIPTION DE L'ACCORD DU LAC MEECH À L'ORDRE DU JOUR

L'honorable Jack Austin: Honorables sénateurs, j'ai moi aussi une question à poser au sujet de la situation au Québec. Le leader du gouvernement n'est sûrement pas sans savoir que trois ministres du gouvernement Bourassa, tous des anglophones, ont déjà donné leur démission et qu'un quatrième va peut-être aussi en faire autant. Je soulève la question simplement pour montrer encore une fois les sentiments exprimés au Québec par un groupe linguistique qui se sent vraiment menacé.

• (2200)

Aujourd'hui, le *Toronto Star* rapportait que le sénateur Murray avait dit que des mesures avaient été prises pour organiser une réunion non officielle des premiers ministres en janvier. Le sénateur Murray peut-il nous confirmer que de telles mesures ont effectivement été prises et nous dire quel est le but de cette réunion?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, je peux seulement dire au Sénat que, en octobre, le premier ministre a écrit à ses homologues provinciaux parce que la conférence annuelle des premiers ministres prévue pour novembre devait être annulée en raison du déclenchement des élections. Il leur a écrit pour les aviser qu'il les réunirait au début du nouveau mandat pour ce qu'il a appelé une rencontre non officielle, qui serait probablement suivie d'une réunion plus officielle.

Aucune date n'a été fixée, mais nous communiquerons avec les provinces sous peu pour organiser cette rencontre. C'est ce que nous avons fait immédiatement après les élections de 1984.

Le sénateur Austin: Pouvons-nous nous attendre à ce que la question du processus d'approbation de l'Accord du lac Meech figure à l'ordre du jour?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je serais très étonné qu'elle n'y figure pas.

LE DISCOURS DU TRÔNE

MOTION D'ADOPTION DE L'ADRESSE EN RÉPONSE—SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Chaput-Rolland, appuyée par l'honorable sénateur Doyle, tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'Elle a prononcé lors de l'ouverture de la session—(*L'honorable sénateur Gigantès*). (1^{er} jour de la reprise du débat)

L'honorable Philippe Deane Gigantès: Honorables sénateurs, je cède provisoirement la parole au sénateur Frith.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, j'ai demandé au sénateur Gigantès de me céder la parole très brièvement parce que je voudrais faire un commentaire à propos de ce débat.

À mon avis, nous rompons avec la tradition—pas avec le Règlement, mais avec la tradition—au Sénat en ce qui concerne la motion tendant à l'adoption d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'Elle a prononcé lors de l'ouverture de la session. Si mes souvenirs sont bons, dans les douze années que j'ai passées ici, ce débat consiste habituellement en une motion, proposée par un nouveau sénateur du côté du gouvernement et appuyée par un autre sénateur du côté du gouvernement. L'Adresse est ainsi formulée, en partie:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

La tradition veut que le débat qui suit se compose des discours des motionnaires portant sur le Sénat et souvent sur leur province—sur des renseignements ou sur la position prise par leur province, à savoir la province de ces sénateurs; ces discours sont d'ordre général et ne sont habituellement pas partisans. Pour cette raison, le débat s'arrête habituellement là.

Je me trompe peut-être—et je le souhaite, dans un sens, mais je ne le pense pas—mais je ne me rappelle pas que le débat ait consisté en rien d'autre que des discours des motionnaires, parce qu'ils sont habituellement d'une nature si peu partisane que personne n'éprouve de difficulté à les appuyer. Par conséquent, l'opposition n'intervient pas dans le débat.

Cependant, dans ce cas-ci, la motionnaire, le sénateur Chaput-Rolland, a apparemment offensé le sénateur Gigantès par certains de ses propos.

Le sénateur Barootes: Ce n'est pas difficile!

Le sénateur Frith: Je ne peux pas dire que le sénateur Gigantès est seul dans ce cas car, par exemple, le sénateur Chaput-Rolland a dit qu'elle voulait déclarer tout net que

... lorsque des représentants non élus jouissant de la majorité adoptent une attitude de béate suffisance sous prétexte qu'ils sont, à ce qu'ils prétendent, les possesseurs tranquilles de la vérité, ils ne sauraient bien servir ni leur pays ni leur parti.

Je ne peux imaginer personne d'autre au Sénat, en dehors de tous les sénateurs de ce côté-ci, qui puisse être visé, auquel le sénateur Chaput-Rolland a pu faire allusion. La seule raison pour laquelle je me sens moins offensé, peut-être, que le sénateur Gigantès, c'est que j'ignore ce que veut dire «adopter une attitude de béate suffisance». Peut-être le sénateur Gigantès pourra-t-il mieux nous expliquer.

Si nous rompons avec la tradition—de bon gré peut-être—l'adresse en réponse devrait peut-être prendre un ton plus partisan et lancer un débat général sur le discours du Trône. Toutefois, si mes souvenirs sont exacts, cela ne s'est jamais fait avant; je préfère d'ailleurs la façon traditionnelle. J'espère que le caractère plus partisan de l'adresse, dans ce cas-ci, ne donnera pas le ton à la législature que nous entamons.

Le sénateur Gigantès: Honorables sénateurs, j'aimerais féliciter le sénateur Solange Chaput-Rolland d'avoir fait revivre la noble tradition oratoire de la France classique, du temps où la grammaire, la syntaxe et le vocabulaire de la langue française se mêlaient harmonieusement dans des discours adulateurs à l'intention des riches et des puissants. Jamais, depuis Bossuet ou Fénelon, n'a-t-on fait preuve d'autant de virtuosité linguistique pour flatter l'oreille des décideurs. La loyauté est effectivement digne de louanges.

Ce qui l'est moins, toutefois, c'est de prôner à tout venant la réconciliation nationale tout en truffant ses propos d'idées lancées par des gens qui cherchent ouvertement à précipiter l'éclatement du Canada.

L'affirmation en question est celle à laquelle fait écho l'honorable sénateur Solange Chaput-Rolland lorsqu'elle affirme que le gouvernement du premier ministre Pierre Elliott Trudeau n'a pas tenu les promesses faites au Québec pendant la campagne référendaire de 1980.

Il est faux de prétendre que, pour défaire les péquistes lors du référendum, M. Trudeau aurait promis au Québec un compromis semblable à celui de l'Accord du lac Meech et qu'une fois la victoire acquise, il serait revenu sur ses promesses.

M. Trudeau a effectivement promis un fédéralisme renouvelé, mais il était tout à fait clair dès le départ et tout au long de la campagne référendaire, que ce qu'il avait promis, et rien de plus, c'est ce qui s'est finalement retrouvé dans la Constitution de 1982.

M. Trudeau et ses acolytes ont-ils délibérément induit la population du Québec en erreur en lui faisant croire qu'ils allaient soudainement renoncer à leurs convictions sur la nécessité d'avoir un gouvernement central fort pour céder du pouvoir à des Billy Vander Zalm ou des Sterling Lyons de ce monde? Absolument pas.

Le regretté René Lévesque ne se faisait sans doute aucune illusion au sujet du «fédéralisme renouvelé» de M. Trudeau. Dans une entrevue publiée dans le *Devoir* du 16 mai 1980, soit quatre jours avant le référendum, M. Lévesque affirme qu'à en juger par ...

[Français]

... les récentes déclarations de M. Trudeau ... ce renouvellement (sera) aussi centralisateur ... que les précédents.

[Traduction]

M. Lévesque ne cherchait pas à déformer les propos de M. Trudeau et de son gouvernement, outre le fait que le regretté premier ministre du Québec a utilisé le mot «centralisateur» pour décrire le gouvernement national fort que voulait M. Trudeau.

● (2210)

Mais ce n'est pas tout. Parlant au nom du gouvernement Trudeau, M. Chrétien a fait en sorte que personne ne puisse avoir d'illusions quant aux promesses de son chef. À la fin de la campagne référendaire, M. Jeffrey Simpson du *Globe and Mail* a demandé à M. Jean Chrétien, dans le contexte de l'émission *Question Period* du réseau CTV, ce que signifiait l'expression «fédéralisme renouvelé» employée par M. Trudeau. M. Chrétien a répondu, et je cite:

Essentiellement, nous devons établir certains principes fondamentaux qui devraient présider à l'élaboration d'une nouvelle Constitution. L'un de ces principes est qu'il faut un gouvernement national;... un gouvernement fédéral suffisamment fort pour être en mesure de redistribuer la richesse du Canada et ce, sans accorder à quelque province que ce soit un statut vraiment spécial.

S'il est une personne qui n'a vraiment pas pu se faire d'illusions au sujet de ce que M. Trudeau voulait dire, c'était bien l'honorable sénateur Solange Chaput-Rolland. Après tout, elle avait été membre de la commission Pepin-Robarts, qui avait proposé à M. Trudeau, comme elle l'a souvent écrit, une formule assez semblable à celle de l'Accord du lac Meech. D'ailleurs, elle n'a pas caché—de nombreux articles sont là pour le prouver—la colère qu'elle a ressentie quand M. Trudeau a rejeté ses «avances» constitutionnelles. Et voilà qu'elle nous dit maintenant qu'elle croit ce qu'elle savait fort bien être autre chose auparavant.

Qu'y a-t-il de répréhensible là-dedans? Ce qui est répréhensible, c'est qu'elle encourage ceux qui veulent tromper les Québécois modérés et susciter chez eux un sentiment d'acrimonie à l'égard du gouvernement national du Canada. Voilà ce que ces gens disent—et il s'agit d'une campagne soigneusement orchestrée: «Ceux d'entre vous qui ont voté contre le PQ ont été trompés; on vous a menti; on ne peut faire confiance à Ottawa.» C'est une tactique commune; c'est le «on s'est fait volé» que l'on retrouve souvent dans la bouche du gérant de boîte. Dans le cas présent, c'est une menace à l'unité nationale parce qu'on veut faire croire ainsi aux citoyens de toute une province qu'ils ne peuvent faire confiance au reste du Canada. Dans les circonstances actuelles, c'est particulièrement destructeur. «Vous vous êtes fait voler.» C'est une réaction naturelle. Le Secrétaire d'État, l'honorable Lucien Bouchard, était sûrement en proie à ce réflexe lorsqu'il a déclaré au cours de la campagne électorale que l'opposition à l'accord de libre-échange était le fait d'un sinistre complot anti-Québec ourdi en Ontario, et cela, alors même que certains de ses collègues du cabinet parcouraient l'Ontario en disant que c'est cette province qui bénéficierait le plus de l'accord. Toute tentative pour lever les provinces les unes contre les autres dans un pays comme le nôtre est une atteinte à l'unité nationale.

Cependant, je pense que l'honorable sénateur Chaput-Rolland croit maintenant sincèrement ce qu'elle savait pertinemment n'être pas vrai auparavant. Pourquoi est-ce que je pense

[Le sénateur Gigantiès.]

cela? Parce que moi aussi j'ai péché. J'ai cru à un moment donné ce que je savais n'être pas croyable. J'ai déjà cru qu'au sein du comité mixte des relations extérieures du Canada, dont le sénateur Doyle et moi-même étions tous deux membres, les conservateurs et les libéraux pouvaient utiliser les mêmes termes pour décrire les mêmes réalités. Mon père m'avait mis en garde contre de telles suppositions. Mais j'ai oublié ses recommandations et j'ai signé un document en pensant que les mots qu'il renfermait signifiaient ce que je pensais qu'ils signifiaient, en soi et dans leur contexte.

Je fais allusion, bien sûr, à la déclaration que le sénateur Doyle a faite dans cette Chambre le 13 décembre. Il a déclaré, et je cite:

Nous avons recommandé fortement que le premier ministre prenne immédiatement les mesures qui mèneraient à un Traité sur la libéralisation des échanges entre le Canada et les États-Unis.

Permettez-moi de vous lire la véritable recommandation du rapport que le sénateur Doyle et moi-même avons signé. Je cite la page 147:

Le comité recommande que le gouvernement s'efforce de promouvoir activement une libéralisation équilibrée et ordonnée des échanges commerciaux.

Le comité pense qu'il est important d'entamer une nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales dans les meilleurs délais.

Il est essentiel que tout accord éventuel entre le Canada et les États-Unis respecte entièrement les obligations que le GATT impose aux deux pays.

Honorables sénateurs, ces recommandations résument l'avant-propos et le chapitre six du rapport qu'a rédigé le Comité mixte sur les relations extérieures du Canada.

Permettez-moi de vous citer d'autres extraits de ce rapport. Voici ce qu'on dit à la page 14:

La plupart d'entre eux s'inquiétaient surtout de l'influence des États-Unis et ce, dans plusieurs domaines.

Et plus loin à la page 68:

Comme nous l'avons souligné dans notre rapport intérimaire, c'est pour ces raisons que le gouvernement canadien a jugé nécessaire d'envisager un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Honorables sénateurs, les témoins ont tous fait part de leur grande inquiétude. Ce n'est pas de gaité de coeur, en tout cas en ce qui concerne les représentants libéraux, que ce comité a signé ce rapport. Il l'a fait avec appréhension. Nous discutons de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis en fonction du GATT, plus précisément de l'article XXIV du GATT qui donne comme définition du libre-échange une zone à l'intérieur de laquelle tous les tarifs sont progressivement supprimés. Il n'était pas du tout question, dans nos recommandations, de renoncer aux points qui figurent à l'article 1 603 de l'Accord de libre-échange, de laisser tomber les droits que nous donne le GATT d'imposer des conditions aux investisseurs étrangers. Nous n'avons pas parlé non plus au comité de donner aux Américains le droit d'acheter sans condition n'importe quelle compagnie canadienne comme cela est prévu à l'article 1 607.3 de l'Accord de libre-échange. Nous pensions que le document que nous étions en train de signer rapportait

fidèlement les discussions que nous avons eues. Quoi qu'il en soit, le sénateur Doyle nous assure que nous avons signé bien d'autres choses. Ce fut notre erreur. La prochaine fois, nous, libéraux, ferons appel aux services d'un juriste pour nous aider à bien définir chaque terme d'un rapport avant de le signer à l'unanimité.

• (2220)

Par conséquent, honorables sénateurs, si on a réussi à me faire croire ce que je savais déjà ne pas devoir croire, pourquoi reprocherais-je au sénateur Chaput-Rolland cette même faiblesse intellectuelle lorsqu'elle a ajouté foi aux propos de M. Claude Morin qui dit, à la première page de l'avant-propos de son livre, *Lendemain piégé*: «... les libéraux ont manqué à leur promesse référendaire», mais qui admet, à la page 6 du même livre, que pendant le référendum «il était très clair que les libéraux avaient promis» un fédéralisme renouvelé différent de ce qu'a recommandé le sénateur Chaput-Rolland, mais entièrement conforme à ce que M. Trudeau avait toujours prêché.

(Sur la motion du sénateur Doody, le débat est ajourné.)

LA DÉFENSE NATIONALE

MOTION PORTANT INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL— AJOURNEMENT DU DÉBAT

L'honorable Henry D. Hicks, conformément à l'avis du mardi 13 décembre 1988, propose:

Qu'un comité spécial du Sénat soit institué pour entendre et examiner des témoignages formulés relativement à la question suivante portant sur la défense nationale, notamment les forces terrestres du Canada, y compris le commandement de la force mobile ainsi qu'à d'autres questions que le Sénat peut lui déléguer de temps à autre;

Que, notwithstanding l'article 66 du Règlement, le comité mixte spécial soit formé des honorables sénateurs Balfour, Bonnell, Buckwold, Doyle, Gigantès, Hicks, Lewis, MacEachen (ou Frith), Marshall, McElman, Molgat, Molson, Murray (ou Doody) et Roblin et que quatre membres constituent un quorum;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et pièces, à interroger des témoins, à faire rapport selon les besoins, à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages qu'il juge à propos;

Que les témoignages entendus et les documents reçus sur le sujet durant le trente-troisième Parlement soient déferés au comité; et

Que le comité présente son rapport au Sénat au plus tard le 31 mars 1989.

—Honorables sénateurs, une explication s'impose probablement. L'ancêtre de ce comité, qui était un sous-comité du Comité des affaires étrangères, a entrepris son étude des Forces canadiennes il y a cinq ans environ et il a présenté un rapport qui a influé un peu, même si cela n'a pas été autant qu'il l'aurait voulu, sur la politique gouvernementale en matière d'effectifs. Ce rapport a donné lieu à la rédaction d'un autre rapport portant sur le Commandement maritime, dans lequel nous recommandions l'acquisition des frégates canadiennes de patrouille. Je suis certain que nous ne sommes pas

les seuls à avoir fait une telle recommandation, mais il reste qu'elle a été adoptée et que le gouvernement est en train de faire l'acquisition de la deuxième série de frégates de patrouille. Nous avons également fait quelques autres recommandations au sujet du Commandement maritime. Le Comité a ensuite publié deux rapports ayant trait à nos forces aériennes: dans le premier, il était question de la défense aérienne de l'Amérique du Nord et, dans le second, du Commandement de transport aérien. Nous avons jusqu'alors examiné toutes les forces, à l'exception des forces terrestres. Cette dernière étude portant sur les forces terrestres du Canada et principalement sur la Force mobile a commencé il y a un peu plus d'un an, mais elle a été retardée à cause de retards au Parlement.

Je compte, et mes collègues du comité sont d'accord avec moi là-dessus, inclure dans ce dernier rapport une mise à jour sur les coûts de toutes les recommandations que nous avons formulées, avec une mention spéciale pour les recommandations qui ont été mises en oeuvre, afin que l'on puisse retrouver dans un seul et même document les recommandations qui ont été faites pour les Forces armées du Canada. Le rapport est presque terminé. En fait, si la session n'avait pas été prorogée, je pense que nous en aurions achevé la rédaction trois semaines plus tard et que nous en serions à présent à l'étape de l'approbation, de la relecture et de la traduction.

Je suis décidé à ce que nous terminions ce rapport avant la fin de la présente année financière, quelles qu'aient été les répercussions des élections sur notre travail. Je pense qu'après les quelque cinq ans que nous avons consacrés à cette analyse des Forces armées canadiennes, il serait fort regrettable que nous n'achevions pas notre programme le plus tôt possible. J'estime possible de compléter notre tâche avant la fin de mars. Quant au budget, bien que nous n'ayons pas de budget en ce début de Parlement, les sommes prévues dans le budget du Parlement précédent devraient bien plus que suffire à payer pour le travail qu'il reste à abattre au comité.

Cette motion est dénuée de sectarisme, et j'espère que les sénateurs y souscriront. Nous produirons un document qui renfermera une analyse importante des Forces armées du Canada et de notre système de défense. Je prie les sénateurs de voter en faveur de la motion.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, je propose l'ajournement du débat.

L'honorable Sidney L. Buckwold: Honorables sénateurs, avant que la motion ne soit mise aux voix, me permettrait-on de poser une question au sénateur Hicks?

Le sénateur Frith: Bien sûr.

Le sénateur Buckwold: D'après ce que j'ai pu comprendre, le Sénat et les Communes ne siégeront probablement pas avant la fin de février. Cela donnera-t-il assez de temps aux membres du comité pour effectuer leur travail, revoir leur rapport et le faire imprimer avant le 31 mars, juste quelques semaines plus tard? Je me demande si le président précédent accepterait de reporter la date, du 31 mars au 30 avril, ce qui donnerait plus de temps au comité pour examiner un rapport des plus exhaustifs.

Le sénateur Hicks: Honorables sénateurs, je n'arrive pas vraiment à comprendre pourquoi le leader suppléant a proposé d'ajourner le débat. Il me semble pourtant que la question est claire et que nous devrions en discuter ce soir afin que les

agents de recherche du comité puissent se mettre au travail le plus tôt possible. Si nous acceptions cette solution, je crois que le rapport pourrait être rédigé, traduit et imprimé d'ici la fin du présent exercice financier. Toutefois, je ne suis pas content que le sénateur Frith ait proposé l'ajournement du débat puisque, en fin d'année comme cela, l'ajournement entraînera de longs retards. De plus, je ne crois pas que nous recevions de nouveaux documents avant d'avoir à prendre une décision sur cette motion.

● (2230)

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, je préférerais expliquer pourquoi je propose l'ajournement du débat au sénateur Hicks en particulier, plutôt qu'à tous les membres du Sénat. Si, après, il tient toujours à ce que je transmette mes raisons au Sénat, je le ferai. Le débat est ajourné jusqu'à la séance prochaine, c'est-à-dire mardi prochain. J'ajoute que j'ai proposé l'ajournement du débat pour les mêmes raisons pour lesquelles nous n'avons pas autorisé l'étude de cette motion la semaine dernière.

Le sénateur Hicks: Honorables sénateurs, je n'ai pas saisi non plus ces raisons.

Le sénateur Frith: Je vous les ai expliquées en détail la semaine dernière, et je perdrais mon temps à me répéter aujourd'hui.

Le sénateur Hicks: Eh bien, d'après ce que j'ai compris, on cherchait à mettre un terme aux travaux du comité, et je ne suis pas d'accord.

Le sénateur Frith: Bon, alors, je reprends mes explications. J'ai demandé au sénateur Hicks, comme nous demandons à tous les sénateurs de ce côté-ci lorsque nous proposons des motions pour lesquelles ils demandent l'appui du caucus, de soulever la question au caucus afin que celui-ci puisse prendre une décision. Si quelqu'un veut proposer une motion sans en discuter au préalable au caucus, il ne doit pas s'attendre à ce que le caucus l'appuie. J'ai demandé qu'on me dispense de fournir ces explications . . .

Le sénateur Doody: Cette situation est très gênante.

Le sénateur Frith: . . . et c'est ce que j'ai expliqué à l'honorable sénateur la semaine dernière. Rien n'a changé depuis qu'on a refusé d'étudier la motion et la question n'a pas été soulevée de nouveau.

Le sénateur Doody: Ces querelles sont vraiment gênantes.

Le sénateur Hicks: Honorables sénateurs, il est vrai que je n'ai pu assister à diverses réunions parce que j'étais malade, mais j'avais cru comprendre que la question avait été soulevée au caucus en mon absence.

Son Honneur le Président: Plaît-il aux honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Le sénateur Hicks: Non.

(Sur la motion du sénateur Frith, le débat est ajourné.)

(Le Sénat ajourne au mardi 27 décembre 1988, à 14 heures.)

LE SÉNAT

Le mardi 27 décembre 1988

La séance est ouverte à 14 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Français]

LES COMPTES DU GREFFIER

DÉPÔT DE L'ÉTAT

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur d'annoncer que, conformément à l'article 112 du Règlement, le greffier du Sénat a déposé un état détaillé de ses recettes et dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1988.

RENOI AU COMITÉ

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement) propose:

Que les comptes du Greffier soient déferés au Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

LE PROJET DE LOI DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA— ÉTATS-UNIS

PREMIÈRE LECTURE

Son Honneur le Président annonce qu'il a reçu de la Chambre des communes un message accompagné du projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

(Le projet de loi est lu pour la première fois.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois?

(Sur la motion du sénateur Doody, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 44(1)f) du Règlement, la deuxième lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de la présente séance.)

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AUTORISATION AU COMITÉ D'ENGAGER DU PERSONNEL

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement), avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)e) du Règlement, propose:

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit habilité à retenir les services de conseillers, techniciens, employés de bureau ou autres éléments nécessaires pour examiner les projets de loi, la teneur de projets de loi et les prévisions budgétaires qui lui ont été déferés.

(La motion est adoptée.)

AUTORISATION AU COMITÉ DE SIÉGER EN MÊME TEMPS QUE LE SÉNAT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement), avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)a) du Règlement, propose:

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à siéger pendant les séances du Sénat de demain, le mercredi 28 décembre et du jeudi 29 décembre 1988 et que l'application de l'article 76(4) du Règlement soit suspendue à cet égard.

(La motion est adoptée.)

PÉRIODE DES QUESTIONS LA CONSTITUTION

L'ACCORD DU LAC MEECH—LES RENCONTRES DES PREMIERS MINISTRES—LA PARTICIPATION DES TERRITOIRES

L'honorable Paul Lucier: Honorables sénateurs, le printemps dernier, lorsque l'Accord du lac Meech a paru éprouver des difficultés, j'ai demandé au leader du gouvernement s'il envisagerait de convoquer les premiers ministres provinciaux pour de nouveaux entretiens. À cette époque il m'a donné l'assurance que c'était l'accord ou rien. Je me suis incliné. Je ne sais pas si j'étais d'accord, mais je sais que c'est ce qu'il a dit.

Or le premier ministre du Québec et M. Filmon ont mis en cause l'Accord du lac Meech dans l'affaire de la Loi 101. Voilà donc les deux questions liées et, à ce qu'il semble, le gouvernement va maintenant devoir organiser une réunion des premiers ministres pour examiner la question de l'Accord du lac Meech.

Voici la question que je pose au leader du gouvernement. S'il y a un jour des entretiens de ce genre au sujet de l'Accord du lac Meech, va-t-il faire en sorte que les élus du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest y assistent? Je ne lui demande pas encore sur quoi vont porter ou ne porteront pas les discussions. Je lui demande simplement si, pour le cas où il y aurait des entretiens, il voudrait me donner l'assurance que les élus des deux territoires y assisteront, parce qu'ils en étaient absents la dernière fois.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, la question de mon ami repose sur une hypothèse fallacieuse, celle d'une réouverture de l'Accord du lac Meech lors d'entretiens éventuels. Cela n'entre pas dans nos intentions.

Il y a un point, dans son entrée en matière, sur lequel je suis d'accord: c'est qu'il y aura un jour des rencontres des chefs de gouvernements. Le premier ministre le disait par lettre aux premiers ministres provinciaux en octobre, après le déclenchement des élections qui a exigé l'annulation de la rencontre prévue pour novembre. Il y aura un déjeuner ou une rencontre privée des premiers ministres après le Nouvel An, comme cela s'est fait après l'élection de 1984.

Je pense qu'on pourrait probablement prévoir ensuite, au cas où il y aurait entente, une rencontre publique des premiers ministres à caractère plus officiel. Lors de cette rencontre, comme au cours des séances officielles qui ont déjà eu lieu en public, les gouvernements des territoires seraient évidemment représentés, et les chefs de leurs gouvernements seraient invités à prendre la parole.

Le sénateur Lucier: Honorables sénateurs, il s'agit bien sûr d'une hypothèse, et il ne peut en être autrement. C'est ainsi que l'Accord du lac Meech a été conclu. Personne ne savait que c'était en train de se faire tant que cela n'a pas eu lieu, et ensuite il était trop tard pour en parler.

• (1410)

Les habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest n'étaient pas représentés aux réunions. Tout le processus de négociation du lac Meech s'est déroulé en l'absence des deux territoires. Je demande au ministre, si d'autres discussions ont lieu au sujet de l'accord du lac Meech, de nous assurer que nous serons représentés à la table par nos élus, comme tous les autres habitants du Canada.

Le premier ministre de l'Alberta a fait la déclaration suivante, la semaine dernière:

L'Accord du lac Meech est une entente entre premiers ministres. Si elle pose des problèmes, je crois que nous devrions nous retrouver entre premiers ministres pour rallier ceux d'entre nous qui ont des problèmes.

Il n'est pas nécessaire d'en savoir davantage sur la mentalité des premiers ministres provinciaux pour comprendre pourquoi je pose cette question. Les gens du Nord veulent être présents si l'on discute de questions qui les intéressent à une réunion constitutionnelle quelconque.

Je voudrais que le ministre me garantisse que le gouvernement demandera au moins aux premiers ministres provinciaux s'ils conviendraient d'inviter nos représentants élus du Nord. S'il y en a qui s'y opposent, nous voudrions savoir lesquels.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, la question demeure hypothétique.

Le sénateur Lucier: Et la réponse demeure dénuée de sens.

L'ACCORD DU LAC MEECH—LA RENCONTRE DES PREMIERS
MINISTRES—LES PROPOSITIONS DU PREMIER MINISTRE DU
MANITOBA—ON DEMANDE UNE COPIE DE LA RÉPONSE DU
GOUVERNEMENT

L'honorable Jack Austin: Honorables sénateurs, à notre dernière séance, j'ai demandé au leader du gouvernement si l'Accord du lac Meech serait à l'ordre du jour d'une conférence des premiers ministres. Il a répondu qu'il serait étonné du contraire.

En ce qui concerne cette conférence, le leader du gouvernement vient-il de nous dire que les propositions de modifications de M. Filmon seront rejetées?

[Le sénateur Murray.]

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): On m'a demandé si l'Accord du lac Meech figurerait à l'ordre du jour. J'espère ne pas avoir mal interprété la question et j'espère aussi que l'honorable sénateur n'a pas mal compris ma réponse. De toute évidence, il est presque certain que les premiers ministres aborderont la question de l'accord conclu au lac Meech. Cela ne veut cependant pas dire qu'ils examineront des modifications. Cela m'étonnerait beaucoup.

Le sénateur Austin: Cependant, comme je viens de le signaler au ministre, M. Filmon a dit qu'il a des modifications à proposer. Le ministre nous dit-il maintenant qu'elles seront ou ont déjà été rejetées?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, à ma connaissance, M. Filmon n'a pas proposé de modifications.

Le sénateur Austin: Le ministre soutient-il que le premier ministre du Manitoba n'a pas présenté d'instances au sujet de l'Accord du lac Meech et n'a pas proposé qu'il soit modifié?

Le sénateur Murray: C'est exact, honorables sénateurs.

L'honorable Gildas L. Molgat: Honorables sénateurs, j'ai une question supplémentaire à poser. Le premier ministre, le ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales ou le gouvernement ont-ils reçu du premier ministre Filmon une lettre demandant qu'une conférence constitutionnelle soit convoquée?

Le sénateur Murray: Oui, honorables sénateurs. Je crois que cette lettre a été publiée par le gouvernement manitobain. En outre, le premier ministre manitobain m'a téléphoné immédiatement avant d'annoncer que son gouvernement retirait la résolution de l'ordre du jour de la session du Parlement manitobain.

Le sénateur Molgat: Le gouvernement a donc reçu une demande du premier ministre Filmon. Le gouvernement a-t-il répondu qu'il allait tenir pareille conférence?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, le premier ministre a déjà fait savoir en octobre aux premiers ministres provinciaux qu'il va tenir une conférence non officielle tôt au cours du second mandat de son gouvernement. Cette conférence aura lieu dès qu'on aura convenu d'une date acceptable pour tous.

Le sénateur Molgat: Il faut donc en déduire que le gouvernement n'a pas répondu à la récente lettre du premier ministre manitobain. Autrement dit, il n'y a pas eu de réponse, n'est-ce pas?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je ne peux pas certifier qu'une lettre a été envoyée au premier ministre Filmon, mais je suis presque sûr qu'on a rappelé à son gouvernement et à ses collaborateurs la lettre que le premier ministre a fait parvenir à ses homologues provinciaux en octobre. C'est là notre réponse à sa demande de convocation d'une conférence.

Le sénateur Molgat: Le ministre pourrait-il s'engager à vérifier si une réponse écrite a été envoyée et si nous pourrions en obtenir copie?

Le sénateur Murray: Sous réserve des conditions habituelles, la réponse est oui.

L'ACCORD DU LAC MEECH—LA RÉFORME DU SÉNAT—LES PROPOSITIONS DU PREMIER MINISTRE DU MANITOBA

L'honorable Jack Austin: Honorables sénateurs, j'ai une question supplémentaire à poser au leader du gouvernement, suite à la première question que je lui ai posée. Hier, le *Globe and Mail* rapportait les propos du premier ministre Filmon qui prétend que l'Accord constitutionnel est trop restrictif puisqu'il n'assure pas que la réforme du Sénat est une chose possible. D'après le premier ministre Filmon, cette réforme est absolument nécessaire pour protéger les intérêts des petites provinces. Le leader du gouvernement a-t-il pris connaissance de cet article?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, je lis moi aussi le *Globe and Mail*. J'ai lu le passage dont parle mon honorable collègue et je lui répondrai la même chose que je répondrais au sénateur Molgat qui prétendait, il y a environ une semaine, que nous aurions dû faire quelque chose à propos de la clause «de dérogation» au cours des négociations du lac Meech. Il se trouve que cet exercice avait justement pour but de combler le vide immense qui existait depuis 1982 en ramenant le Québec dans le giron constitutionnel.

En réponse au premier ministre Filmon, au sénateur Molgat ou à tous les autres qui ont parlé de la clause «de dérogation», de la réforme du Sénat ou d'autres questions importantes, je rappellerai qu'il n'aurait guère été logique de se servir du retour du Québec dans le giron constitutionnel comme moyen de pression pour faire aboutir ces questions qui n'ont pas de rapport entre elles.

L'honorable Royce Frith: Le Québec a sûrement dû considérer qu'il faisait partie de la Constitution puisqu'il en a invoqué la clause «de dérogation»

L'ACCORD DU LAC MEECH—LES PROPOSITIONS DU PREMIER MINISTRE DU MANITOBA—LA «CLAUSE DE DÉROGATION» DANS LA CHARTE DES DROITS—DEMANDE DE RÉPONSE AUX APPELS TÉLÉPHONIQUES DU PREMIER MINISTRE DU MANITOBA

L'honorable Joseph-Philippe Guay: A mon avis, honorables sénateurs, chaque fois que le leader du gouvernement au Sénat et son homologue à l'autre endroit parlent de la clause «de dérogation», ils songent aux négociations constitutionnelles de 1981-1982. Je suis de ceux qui estiment qu'on aurait pu apporter une rectification lorsqu'on a étudié l'Accord du lac Meech.

Cependant, M. Filmon, l'actuel premier ministre du Manitoba, n'a pas participé aux discussions du lac Meech. D'autres honorables sénateurs ont posé des questions aujourd'hui pour savoir si le premier ministre du Canada avait répondu aux lettres de M. Filmon. Ce n'est pas tellement de ces lettres dont je m'inquiète, mais bien plutôt des appels téléphoniques que M. Filmon a faits au premier ministre du Canada et auxquels, à ce qu'il dit, il n'aurait pas reçu de réponses. J'aimerais

demander au leader du gouvernement au Sénat s'il voudrait bien intervenir afin que M. Filmon puisse recevoir une réponse satisfaisante.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, lorsque le premier ministre Filmon m'a appelé il y a une semaine ou une dizaine de jours, j'ai accepté la communication. Cependant, lorsque M. Filmon a tenté de communiquer avec le premier ministre du Canada, celui-ci se dirigeait vers la Chambre des communes pour y participer à la période des questions. Je tiens à donner à l'honorable sénateur l'assurance que le premier ministre du Canada n'avait nullement l'intention de se montrer discourtois envers le premier ministre du Manitoba, son gouvernement ou quelque gouvernement que ce soit. Si le premier ministre du Manitoba souhaite communiquer avec le premier ministre du Canada, la chose pourrait se faire dans les plus brefs délais. Je n'y vois pas de difficulté.

Cependant, je tiens à revenir à cette question litigieuse de la clause «de dérogation» et des autres semblables que, selon certains, nous aurions dû rectifier lors des discussions du lac Meech, qu'il s'agisse des droits des autochtones ou de la reconnaissance du multiculturalisme dans la Constitution. Il restait un énorme fossé à combler après 1982, et c'était de ramener le Québec dans le giron constitutionnel. Le Québec avait posé cinq conditions. Les dix premiers ministres réunis à Edmonton en août 1986 avaient reconnu que la série de négociations de Québec devait viser à favoriser le retour du Québec dans la grande famille constitutionnelle en tenant compte des cinq conditions posées, mais qu'ils n'accepteraient pas d'aborder d'autres sujets qui pourraient les en détourner, la réforme du Sénat par exemple, sujets qu'ils entendaient aborder ultérieurement à l'occasion de la deuxième série de négociations constitutionnelles qui aurait lieu une fois que le Québec serait rentré au bercail.

A mon avis, il n'aurait été ni sage ni équitable de tenter de régler tout un éventail d'autres problèmes constitutionnels—la réforme du Sénat ou la clause «de dérogation»—sans le moindre rapport avec le retour du Québec dans le giron constitutionnel.

• (1420)

Le sénateur Guay: Honorables sénateurs, le premier ministre et le ministre en reviennent toujours à cette clause de la Charte de 1981 et 1982. Ils semblaient savoir qu'il fallait la modifier, mais cela n'a pas été fait dans l'Accord du lac Meech. Il aurait été facile de modifier la clause à ce moment-là et cela n'aurait pas empêché le Québec de «réintégrer la famille constitutionnelle», selon l'expression de l'honorable sénateur.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, non seulement aurait-il été difficile d'effectuer un tel changement à ce moment-là, mais cela ne serait pas plus facile aujourd'hui. La clause a été approuvée par le premier ministre Trudeau.

Le sénateur Hastings: Parce que Peter Lougheed a insisté.

Le sénateur Murray: Oui, plusieurs premiers ministres provinciaux ont insisté là-dessus. Cependant, la clause figure toujours dans la Charte, et il faudrait faire d'autres concessions pour échapper à son application.

Le sénateur Buckwold: Vous n'avez plus rien à concéder!

Le sénateur Murray: Je ne voudrais pas donner de faux espoirs à mon honorable ami à propos de cette clause de dérogation; elle ne disparaîtra pas du jour au lendemain. Les premiers ministres ont convenu d'accorder la priorité à certains autres dossiers, dont la réforme du Sénat, durant la deuxième série de négociations.

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME DE STABILISATION DU REVENU DES CÉRÉALICULTEURS DE L'OUEST—LE DERNIER PAIEMENT

L'honorable Hazen Argue: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question au leader du gouvernement au Sénat. On a annoncé il y a quelques mois le premier paiement en vertu du programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest. Je suis conscient du fait qu'il est plutôt tard dans l'année pour la dernière annonce, mais est-ce que le ministre pourrait se renseigner, afin de déterminer quand cette annonce sera faite. Les gens l'attendent avec impatience et ils comptent sur l'argent en question.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, je m'y engage.

LA CONSTITUTION

L'ADHÉSION OU L'EXCLUSION DU QUÉBEC

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, permettez-moi simplement de poser une question supplémentaire au leader du gouvernement au sujet de l'affirmation faite très fréquemment par le gouvernement pour justifier l'Accord du lac Meech, affirmation selon laquelle le Québec est exclu de la Constitution et il faut faire en sorte qu'il adhère à nouveau à cette dernière. Le Québec a, semble-t-il, décidé d'adhérer provisoirement à la Constitution, afin d'invoquer la clause de dérogation qui fait partie intégrante de la Constitution dont il dit avoir été exclu, n'est-il pas vrai?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, l'exclusion du Québec en 1982 a eu un certain nombre de répercussions immédiates. Ainsi, les deux gouvernements qui se sont succédé au Québec depuis ont invoqué régulièrement cette clause jusqu'au mois de mars 1987, sauf erreur. En d'autres termes, le gouvernement du Québec n'a pas accepté la légitimité de la Charte canadienne des droits et libertés et il a eu recours régulièrement à la clause en question, afin d'exclure les lois promulguées par l'Assemblée nationale du Québec de l'application de la Charte.

Le sénateur Frith: On a eu recours à la Constitution pour ce faire.

Le sénateur Murray: En fait, le gouvernement du Parti québécois avait proposé de reprendre les négociations sous certaines conditions, dont l'exemption du Québec de la plupart des dispositions de la Charte. En outre, à la suite de son

[Le sénateur Murray.]

exclusion de la Charte en 1982, le Québec a refusé de participer à d'autres modifications constitutionnelles tant que sa propre adhésion à la Constitution n'aurait pas été négociée. Ainsi, dans le cadre d'une série de conférences constitutionnelles des premiers ministres sur les droits des autochtones, il a été d'autant plus difficile de parvenir à un accord, du fait de l'absence de l'une des principales provinces au sein de la Confédération.

Le sénateur Frith: Balivernes!

L'honorable Paul Lucier: Honorables sénateurs, je voudrais obtenir certains éclaircissements du ministre. Il ne cesse de parler de l'exclusion du Québec. Je ne sais si je comprends bien toute cette question, mais j'ignorais que le Québec ait jamais été exclu. Je pensais plutôt que le Québec avait décidé de son propre chef de ne pas adhérer à la Constitution. Je n'ai jamais eu l'impression que le Québec avait été exclu, contrairement aux habitants du Nord qui l'ont été de l'Accord du lac Meech. On nous a précisé que nous ne pouvions participer à cet accord. Je me demande si le ministre fait une distinction, ou si c'est tout simplement parce que quelque chose m'échappe.

Le sénateur Murray: Il y a eu une certaine nuit, des discussions extrêmement longues et importantes auxquelles le Québec n'a pas été invité et auxquelles il n'a pu participer.

Le sénateur Bosa: Dans la cuisine!

Le sénateur Lucier: Selon moi, la délégation québécoise a été invitée, mais elle a choisi de ne pas venir.

L'ACCORD DU LAC MEECH—LA «CLAUSE DE DÉROGATION» DANS LA CHARTE DES DROITS—L'IMPORTANCE POUR LE QUÉBEC—LA DIVERGENCE D'OPINION ENTRE LE PREMIER MINISTRE ET LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

L'honorable Dalia Wood: Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. Si je comprends bien, il vient de dire que la clause de dérogation ne sera ni modifiée ni éliminée avant longtemps. Comment le gouvernement conciliera-t-il les points de vue divergents du premier ministre et du secrétaire d'État, M. Bouchard, qui affirme que cette clause est essentielle pour la survie des valeurs québécoises?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, la divergence d'opinion est en grande partie dans l'imagination de mon honorable collègue. Il n'est pas difficile de voir que tant que le Québec n'aura pas accepté la Constitution, qu'il ne se sera pas joint à la famille constitutionnelle canadienne, cette clause constitue une assurance non négligeable pour lui.

LES LANGUES OFFICIELLES

L'ATTRIBUTION DES FONDS AU QUÉBEC—LA PRESTATION DE SERVICES SOCIAUX

L'honorable Dalia Wood: Le secrétaire d'État contrôle actuellement la totalité des fonds dépensés au Québec pour favoriser le bilinguisme et puisque le gouvernement du Québec a fait savoir en fin de semaine dernière que Montréal, par exemple, ne serait jamais une ville bilingue, le gouvernement

entend-il conserver une partie du contrôle qu'il exerce sur le budget du bilinguisme?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, je ne suis pas certain de comprendre ce que le sénateur veut dire au sujet de la responsabilité du Secrétariat d'État envers les collectivités minoritaires de langue officielle du Canada, mais sachez que le secrétaire d'État actuel a conclu un certain nombre d'ententes importantes avec la province et qu'en outre, des négociations tout aussi importantes se déroulent avec cette province sur des questions comme les services de santé et les services sociaux fournis à sa minorité anglophone.

Le ministre, comme le montrera le compte rendu, s'acquitte avec succès et de façon remarquable de ses responsabilités à l'égard des collectivités linguistiques minoritaires.

Le sénateur Wood: Comme le sait l'honorable sénateur, M. Bourassa a déclaré la fin de semaine dernière que, même si M. Bouchard a le droit d'attribuer des crédits au Québec, il ne permettra pas que ceux-ci soient utilisés pour promouvoir le bilinguisme. Par conséquent, ma question est la suivante: Les services sociaux doivent-ils être fournis rien que dans une seule langue?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je n'ai pas vu la déclaration du premier ministre Bourassa à laquelle fait allusion l'honorable sénateur. Je voudrais simplement rappeler que nous avons le projet de loi C-72, relevant de notre domaine de compétence, qui s'applique dans tout le pays et partout au Canada. Deuxièmement, dans les domaines qui relèvent des provinces, nous avons eu pour politique—et avec succès d'ailleurs—de venir en aide aux minorités linguistiques en coopérant avec les gouvernements provinciaux. C'est ce que nous faisons au Québec. Mon Dieu, le gouvernement fédéral dépense actuellement des dizaines de millions de dollars dans le cadre des ententes fédérales-provinciales afin d'aider la collectivité linguistique minoritaire au Québec. Cela fait des années que cela dure.

[Français]

LA CONSTITUTION

L'ACCORD DU LAC MEECH—LA «CLAUSE DE DÉROGATION» DANS LA CHARTE DES DROITS—LE POINT DE VUE DU QUÉBEC EN CE QUI A TRAIT À SON ÉLIMINATION

L'honorable L. Norbert Thériault: Honorables sénateurs, j'aurais une question à poser au Leader du Gouvernement au Sénat. Ma question découle de ce que j'ai cru entendre comme réponse de sa part. Est-ce que j'ai bien compris qu'il a dit que si le Québec réintégrait la Constitution ou signait l'Entente constitutionnelle, du même coup le Québec accepterait le retrait de la clause nonobstant?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Non, honorables sénateurs, ce n'est pas ce que j'ai dit.

[Traduction]

Le sénateur Thériault: Je crois comprendre que le leader du gouvernement a déclaré, et le compte rendu en fera foi—je ne vous parle pas, sénateur Flynn.

Le sénateur Flynn: Est-ce que je vous parle?

Le sénateur Thériault: Je crois comprendre que, d'après le leader du gouvernement, il n'y a aucune chance que la clause de dérogation soit abolie tant que le Québec n'a pas signé l'Accord constitutionnel. Le leader du gouvernement devrait peut-être vérifier le compte rendu parce que c'est ce que je crois avoir compris.

Le sénateur Flynn: Vérifiez vous-même.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je vais tout réexpliquer à mon honorable ami.

L'exclusion du Québec des négociations de 1981-82 avait pour conséquence, entre autres, que cette province ne reconnaissait pas la légitimité de la Charte canadienne des droits et libertés. Pour cette raison, jusqu'en mars ou avril 1987, le Québec exemptait régulièrement ses lois de l'application de la Charte canadienne des droits et libertés.

● (1430)

En fait, lorsque l'accord du lac Meech sera proclamé, le Québec devra accepter intégralement la légitimité de la Charte des droits et libertés. Entre-temps, ainsi que le gouvernement québécois et le secrétaire d'État l'ont signalé, la clause de dérogation revêt une signification toute particulière pour la province.

Le sénateur Thériault: Justement! Le Québec a utilisé la clause de dérogation, en l'occurrence, non seulement à l'égard de l'Accord constitutionnel de 1982 et de la Charte canadienne des droits et libertés, mais encore de sa propre Charte des droits.

Le sénateur Flynn: Pas du tout. Vous vous trompez.

[Français]

Le sénateur Thériault: Vous pensez qu'il n'y a que vous qui comprenez. Cela fait longtemps que l'on suit cette histoire. Jamais le Québec ne s'est cassé les reins pour aider les minorités hors-Québec. Nous n'avons pas à prendre de leçon de vous ni de personne d'autre.

Le sénateur Flynn: Nous n'en donnons pas non plus.

L'honorable Jean-Maurice Simard: Revenons à nos moutons!

Le sénateur Thériault: Si vous avez autre chose à dire, je suis prêt à écouter.

[Traduction]

Le sénateur Frith: Ne réveillez pas le chat qui dort.

Le sénateur Thériault: A titre de leader du gouvernement, vous ne cherchez, en réalité, qu'à éviter les écueils. C'était ainsi à propos de l'Accord constitutionnel, de la clause de dérogation et de la société distincte. D'après votre interprétation lors du débat sur l'Accord constitutionnel, cette année—soit dit en passant, j'étais alors disposé à appuyer cet accord.

Une voix: Vraiment!

Le sénateur Thériault: Parfaitement, parce que je croyais en l'existence d'une certaine justice, au Canada.

Le sénateur Murray: Il faudra que je vérifie le vote.

Une voix: Nous allons compter sur votre voix.

Le sénateur Thériault: Vous disiez que l'article sur la «société distincte» excluait certaines interprétations. Or, vous affirmez cette fois que lorsque l'accord du lac Meech aura pris effet, que toutes les provinces y auront adhéré, le Québec n'aura plus besoin de la clause de dérogation parce que celle de la société distincte aura le même effet. Voilà ce que vous affirmez, à l'instar de bien d'autres, notamment de Bourassa.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, si mon collègue a l'obligance de vérifier mes réponses aux questions qu'on m'a posées aujourd'hui, il constatera que son interprétation s'écarte sensiblement de ce que j'ai dit.

[Français]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE DU GOUVERNEMENT—
DÉSAVANTAGES POUR LES CANADIENS QUANT À LA
DISPONIBILITÉ DES VOITURES AMÉRICAINES USAGÉES

L'honorable Azellus Denis: Honorables sénateurs, puis-je poser une question au leader du gouvernement au Sénat? Parmi les tonnes de publicité payée à coups de millions par l'État (ce qui constitue probablement un record) dans ces tonnes de dépliants et de publicité, pas un alinéa ne mentionne les désavantages que pourrait comporter l'Accord de libre-échange. Au contraire, tout favorise l'Accord de libre-échange.

Dans les généralités qui ne sont que des hypothèses ou des suppositions, je lis que l'accord éliminera progressivement l'embargo sur les voitures usagées, laissant aux Canadiens un plus grand choix. Je voudrais savoir ceci du leader du gouvernement: quels sont les avantages d'un plus grand choix de voitures usagées pour les Canadiens?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, mon ami et collègue aura l'occasion de discuter de cette question et d'autres au cours du débat qui commencera d'ici quelques minutes.

Aux séances du comité sénatorial des affaires étrangères, le ministre et les fonctionnaires seront présents pour répondre justement aux questions de mon ami.

Le sénateur Denis: C'est exactement la raison pour laquelle je vous posais cette question afin qu'ils se préparent à répondre.

Lorsque l'on mentionne les avantages en ce qui concerne les automobiles usagées américaines, je veux savoir en quoi cela est avantageux. J'ai entendu dire que les automobiles usagées américaines valent beaucoup moins cher que les automobiles usagées canadiennes.

L'honorable Joseph-Philippe Guay: C'est la rouille!

Le sénateur Denis: Par conséquent, nos voitures usagées perdent de leur valeur par rapport aux voitures américaines en raison de l'Accord de libre-échange.

Par exemple, à compter du moment où l'accord sera en vigueur, si je veux changer ma voiture pour une voiture neuve, j'aurai peut-être \$200, \$300 ou \$400 de moins pour ma voiture

[Le sénateur Thériault.]

usagée en raison de l'Accord de libre-échange. Je veux savoir si cela est un avantage. Sans compter qu'en ce qui concerne les automobiles usagées américaines, nous pourrions difficilement savoir qui en était le propriétaire, si l'odomètre a été modifié. De quelle façon un Canadien pourra-t-il vérifier si la voiture usagée qu'il achète n'est pas complètement usagée ou usée?

Je ne vois pas dans cette tonne de publicité ce qui peut nous avantager dans l'Accord de libre-échange. Serait-ce que les Canadiens auront un plus grand choix de vieilles automobiles alors que le choix de ces vieilles automobiles fait perdre à chaque propriétaire d'automobile au Canada, à tous et chacun, \$300, \$400 ou plus? S'il s'agit d'automobiles plus coûteuses, cela peut aller jusqu'à \$800 ou \$900 ou plus.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Le débat est lancé!

L'honorable Jean-Maurice Simard: Je suis certain que le ministre Crosbie vous fournira une réponse en français!

[Traduction]

PROJET DE LOI DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

DEUXIÈME LECTURE

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications) propose la deuxième lecture du projet de loi C-2, loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

—Honorables sénateurs, le 7 septembre dernier, j'ai amorcé le débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-130 tendant à mettre en œuvre l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Le 15 septembre, ce projet de loi a franchi l'étape de la deuxième lecture et été renvoyé au comité des affaires étrangères. Le 1^{er} octobre, le projet de loi est mort au *Feuilleton* quand la 33^e législature a été dissoute et que des élections générales ont été déclenchées pour le 21 novembre.

Le projet de loi C-2, dont le Sénat est maintenant saisi à l'étape de la deuxième lecture, est essentiellement la même mesure législative qu'avant la dissolution du Parlement. Le gouvernement est revenu au pouvoir, fort du mandat de l'électorat, pour donner suite à l'Accord de libre-échange et adopter le projet de loi. Comme l'a fait valoir le gouvernement dans son discours du Trône du 12 décembre, c'est là le principal objectif de cette session prématurée de la 34^e législature.

Honorables sénateurs, ce chapitre du débat sur le libre-échange achève. Il a été passablement long, et je m'emploierai à ne pas le prolonger indûment.

[Français]

Honorables sénateurs, je tiens à préciser que le libre-échange avec les États-Unis avait été recommandé aux Canadiens par le comité sénatorial des affaires étrangères en 1978 et à nouveau en 1982 ainsi que par la commission d'enquête Macdonald en 1985. Dans chacun de ces cas, la recommandation suivait une étude très approfondie.

Tenant compte de ces recommandations et voyant une possibilité d'obtenir d'importants avantages économiques pour le Canada, le gouvernement a engagé avec les États-Unis des négociations sur le libre-échange en juin 1986 et est parvenu

en octobre 1987, à un accord qui a été officiellement signé en janvier 1988.

Jamais auparavant dans l'histoire du Canada des négociations commerciales internationales ont été menées en consultation aussi étroite avec le secteur privé et les gouvernements provinciaux.

L'Accord de libre-échange a été appuyé par huit gouvernements provinciaux. Il a reçu l'appui de la grande majorité des organisations représentant les industriels et les exportateurs canadiens. Il a fait l'objet de nombreuses études indépendantes qui ont révélé d'importants avantages économiques pour toutes les régions du Canada.

Pour ce qui est du Parlement, le débat sur le libre-échange a été long. Le comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Chambre des communes a entendu 158 témoins en 24 jours, à l'automne de 1987.

Le comité sénatorial des affaires étrangères a tenu 43 réunions et entendu plus de 90 témoins pendant 98 heures, depuis novembre 1987.

Le projet de loi C-130, déposé en mai 1988, a été débattu par l'autre Chambre et son comité législatif pendant près de 160 heures, réparties sur 39 jours.

Le projet de loi C-2, déposé le 14 décembre, a été débattu par l'autre Chambre pendant 70 heures échelonnées sur sept jours de session à heures prolongées.

● (1440)

[Traduction]

Honorables sénateurs, comme l'a signalé le premier ministre, l'Accord de libre-échange est d'abord et avant tout une police d'assurance visant à protéger deux millions d'emplois au Canada qui dépendent de nos échanges commerciaux avec les États-Unis. Tous les droits de douane qui restent entre nos deux pays seront supprimés sur une période de dix ans. Il est vrai que 80 p. 100 de nos exportations entrent déjà aux États-Unis en franchise. Cependant, il reste encore des droits de douane sur les produits à valeur ajoutée, sur les produits finis, secteur où il y a tant d'emplois et de possibilités d'emploi et où, avec la suppression des droits de douane, il y aura davantage de possibilités d'expansion et de création d'emploi au Canada.

Les produits américains coûteront moins cher aux consommateurs et aux producteurs canadiens. Il n'y aura plus de contingentement des exportations canadiennes d'uranium et d'acier, plus de taxes d'importation sur le pétrole et le gaz canadiens et plus de redevances pour les opérations douanières sur les exportations canadiennes. Aux termes de cette entente, nous aurons un mécanisme de règlement des différends qui nous met à l'abri de toute mesure protectionniste pouvant être prise par le Congrès ou le gouvernement américain. Ce mécanisme est supérieur à ce qui est prévu dans tout autre accord commercial en vigueur actuellement ailleurs dans le monde. Il a suscité l'intérêt et fait même l'envie de beaucoup d'autres pays, y compris le Japon.

Il y a de nouvelles dispositions dans l'Accord de libre-échange concernant les services, les marchés publics, les voyages d'affaires et les investissements. Les avantages évidents que le Canada retirera de cet accord suffisent, à mon avis, pour que je recommande au Sénat de l'appuyer. L'accord

rendra plus stable et plus sûr la plus importante entente commerciale bilatérale dans l'histoire du monde. Il me semble que c'est là une raison convaincante pour appuyer l'accord et appuyer ce projet de loi.

Le Canada ne cherche pas à transformer l'Amérique du Nord en forteresse. Nous reconnaissons que le monde se fait plus petit, que les nations sont de plus en plus interdépendantes, que les entreprises, où qu'elles soient situées, ont un caractère de plus en plus international et sont influencées par ce qui se passe ailleurs dans le monde. Pour le Canada, la compétitivité mondiale, l'économie de classe mondiale passent par le marché nord-américain. Le cadre offert par l'Accord de libre-échange est d'une importance vitale pour susciter les investissements et instaurer la confiance indispensable si l'on veut que le Canada devienne compétitif à l'échelle mondiale.

Honorables sénateurs, je lisais l'autre jour une déclaration de M. H. Anthony Hampson, qui a été 17 ans président du conseil, président et directeur général de la Corporation canadienne de développement. Dans ce texte qu'il rédigeait en qualité de chef du Comité d'analyse des politiques de l'Institut C.D. Howe à propos des relations nippo-canadiennes, il disait:

Cet intérêt du Japon pour le Canada a été aiguisé par le rapport Kanao, résultat d'une mission économique japonaise venue au Canada à l'automne de 1986, qui était très élogieux pour le Canada et ses perspectives. Ce rapport a fait beaucoup pour amener le Japon à considérer le Canada non plus comme simple fournisseur de matières premières, mais comme pays industriel à forte croissance et à haute technologie.

M. Hampson disait plus loin:

Mais ce qui a surtout stimulé l'intérêt du Japon pour le Canada, c'est l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Si beaucoup de Japonais ont tout de suite pensé qu'il s'agissait d'une nouvelle mesure de repli à caractère protectionniste, d'autres y ont vu plus justement la décision prise par deux des plus importants protagonistes mondiaux de libre-échange pour faire voir aux autres pays que le protectionnisme n'est pas la seule solution.

De ce dernier point de vue, le Canada peut maintenant devenir l'ami du Japon à l'intérieur de la barrière américaine. L'Accord de libre-échange va faire de cet ami un concurrent plus fort, spécialement en ce qui concerne les produits industriels, puisque l'accès garanti au grand marché américain va permettre aux entreprises canadiennes d'abaisser leurs coûts en allongeant leurs séries.

J'attire tout spécialement l'attention des sénateurs sur la phrase suivante:

Mais l'incidence la plus marquée de l'accord sera du domaine de l'impalpable: stimuler les ambitions exportatrices et la confiance des manufacturiers canadiens.

Honorables sénateurs, le Canada demeure un fidèle partisan du GATT. Nous avons fait preuve d'autorité au cours de l'Uruguay Round; de plus le Canada a tenu la conférence ministérielle de mi-parcours, à Montréal, plus tôt ce mois-ci. On a pu constater lors de cette conférence à quel point les négociations multilatérales traînent en longueur. Des progrès ont été accomplis—un accord est effectivement intervenu dans dix ou onze secteurs—mais tout semble stoppé à cause de

l'impasse des négociations entre la Communauté économique européenne et les États-Unis dans le domaine agricole.

Aux fins du présent débat et particulièrement à la lumière des discussions sur l'Accord de libre-échange qui ont eu lieu au cours de la campagne électorale, il importe, je crois, de signaler que l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis renforce le pouvoir de négociation du Canada au sein du GATT. Au cours de négociations commerciales multilatérales antérieures, la partie la plus importante du processus résidait dans l'accord entre le Canada et les États-Unis. Nos deux pays sont les plus grands partenaires commerciaux du monde; ce sont ceux qui risquent le plus. Conformément au règlement du GATT, l'accord intervenu entre le Canada et les États-Unis a automatiquement profité à d'autres pays, qu'ils nous aient ou non fait des concessions. L'Accord de libre-échange signifie que le Canada n'aura pas à payer sur le plan multilatéral ce que nous avons déjà obtenu bilatéralement des États-Unis. Les pays d'Europe, le Japon et les pays nouvellement industrialisés vont désormais devoir faire des concessions pour bénéficier d'un accès accru aux marchés américain et canadien. Cela va permettre au Canada de négocier plus facilement un meilleur accès à leurs marchés.

Honorables sénateurs, du moment où le premier ministre a annoncé le projet gouvernemental de libre-échange, en novembre 1985, jusqu'aux élections de novembre 1988—et même depuis lors—l'opposition aux négociations qui ont mené à la conclusion de l'accord s'est faite encore plus éclatante et marquée. Si l'Accord de libre-échange était adopté, nous disait-on, le Canada perdrait sa souveraineté politique. Il perdrait également son identité culturelle. Le régime d'assurance-maladie disparaîtrait, tout comme d'ailleurs l'assurance-chômage. Nous perdriions notre capacité de protéger notre environnement. Nous perdriions également le droit de mettre en œuvre des programmes efficaces de développement régional. Les ressources énergétiques de notre pays seraient abandonnées au pillage des Américains.

• (1450)

Quand nous continuerons de profiter du programme d'assurance-maladie et de nos programmes sociaux dans quatre, cinq, dix ou vingt ans d'ici, honorables sénateurs, lorsque notre identité politique et culturelle sera plus vigoureuse que jamais, lorsque le ciel ne nous sera pas encore tombé sur la tête, lorsque l'économie du Canada aura démontré à tous le moins qu'elle a plus gagné que perdu dans cet échange, les arguments que mettent actuellement de l'avant les adversaires de l'Accord de libre-échange paraîtront assez ridicules.

Le sénateur Frith: C'est «si» qu'il faudrait dire, et non pas «quand».

[Français]

Le sénateur Murray: Nous sommes convaincus que l'Accord de libre-échange avantagera le Canada, tout comme la réduction des barrières commerciales avec les États-Unis depuis les 50 dernières années, a avantagé le Canada.

Nous croyons que le libre-échange nous permettra de mieux nous adapter aux nouvelles réalités internationales, qu'elles supposent un abaissement ou un relèvement des barrières commerciales.

Nous sommes convaincus qu'avec les autres éléments du programme du gouvernement, le libre-échange nous aidera à

[Le sénateur Murray.]

gérer le changement à l'avantage du Canada. Et c'est ce que les Canadiens ont redemandé au gouvernement de faire.

[Traduction]

Honorables sénateurs, c'est une bonne entente et c'est une bonne mesure. Une bonne entente parce qu'elle permet au Canada, le plus petit partenaire commercial des deux pays, de sortir gagnant des négociations en lui donnant accès à un plus grand marché. Sans compter qu'elle replace les relations commerciales dans le monde sur une base plus saine. Et comme l'ont rappelé les chefs des pays industrialisés dans leur communiqué, à la fin de leur réunion à Toronto l'été dernier, l'Accord de libre-échange servira de modèle aux futures ententes commerciales multilatérales. Ajoutons également que cet accord nous permettra d'accroître nos revenus, d'abaisser le taux de chômage et de relever notre niveau de vie en général, qu'il est la pierre angulaire sur laquelle le Canada pourra assurer sa prospérité future et se surpasser dans le monde.

C'est donc sans aucune hésitation que je le recommande chaleureusement aux honorables sénateurs avec le projet de loi qui l'accompagne.

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, le leader du gouvernement a parlé d'une déclaration des chefs des pays industrialisés qui auraient dit que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis servirait de modèle aux prochaines négociations commerciales multilatérales et jouerait un rôle de catalyseur. Je suis forcé de leur rappeler qu'ils font complètement fausse route car l'événement le plus important dans le domaine des négociations commerciales multilatérales, à savoir la Conférence de Montréal, s'est soldé par un échec lamentable même si l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis devait servir d'exemple, semble-t-il.

Les adversaires les plus acharnés de la libéralisation des échanges à Montréal étaient les chefs d'État qui ont fait tout un plat de l'Accord de libre-échange.

Le sénateur Murray: N'êtes-vous pas content alors que nous n'ayons pas mis tous nos œufs dans le même panier?

Le sénateur MacEachen: Honorables sénateurs, on nous a répété *ad nauseam* que la signature de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis constituerait une percée, qu'il servirait de modèle aux futures négociations commerciales multilatérales. C'est ce que nous a dit le chef du gouvernement en nous citant M^{me} Thatcher, le président Mitterand et le chef de la Commission économique européenne. Le président des États-Unis nous a dit d'approuver l'accord, qui jouerait alors un rôle de catalyseur. Ce raisonnement a été mis à l'épreuve à Montréal où il a échoué lamentablement.

Des voix: Bravo!

Le sénateur MacEachen: C'est mon premier argument. Cela caractérise le débat sur l'Accord de libre-échange. Il y a eu des affirmations et des déclarations qui ne sont pas justifiées et que l'expérience ne justifiera pas.

Je ne pouvais toutefois pas m'empêcher d'invoquer cet argument parce que j'ai suivi la réunion ministérielle au GATT pour savoir si le nouvel esprit qui est censé s'être développé influencerait les décideurs à Montréal. Cela ne s'est évidemment pas produit, car les divisions entre les États-Unis et l'Europe sont si profondes que rien de ce qui se passe entre le

Canada et les États-Unis n'a d'effet sur les pays européens. Quoi qu'il en soit, cela relève d'une entrée en matière plus musclée que j'avais eu l'intention de faire à l'origine.

Comme le leader du gouvernement nous l'a déjà dit, le Sénat est saisi pour la seconde fois d'un projet de loi visant à mettre en œuvre l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. La Chambre des communes vient de l'adopter après que la clôture a été appliquée à chacune des étapes. On nous demande maintenant de traiter le projet de loi de façon expéditive.

En juillet dernier, lorsqu'il est devenu évident que le gouvernement avait l'intention d'accélérer l'étude du projet de loi C-130 par les deux chambres du Parlement, sans donner aux Canadiens la chance de se faire entendre, les sénateurs libéraux ont décidé de laisser les Canadiens participer à ce qui était devenu un débat national sur l'avenir de notre pays. Nous avons pris cette décision parce que le gouvernement était déterminé à exclure les Canadiens de cet important processus.

Si, à ce moment-là, le gouvernement avait été confiant dans sa politique et dans le jugement du peuple canadien, il aurait cherché à obtenir des Canadiens un mandat en ce sens avant de demander au Parlement d'accorder son approbation définitive à l'accord. En refusant de demander au peuple le mandat nécessaire pour conclure un accord que le premier ministre a qualifié de nouveau départ historique et au sujet duquel il a lui-même changé d'avis, le gouvernement a invité le Sénat à passer à l'action. Nous avons décidé de retirer notre approbation de la deuxième lecture du projet de loi C-130 afin que le peuple canadien ait l'occasion de trancher. Conformément au marché implicite inhérent à cette décision, nous avons évidemment l'intention de respecter les résultats des élections et la décision majoritaire de la Chambre des communes.

Il vaut la peine de se rappeler que le premier ministre a qualifié le geste posé à ce moment-là par le Sénat d'infraction à l'un des principes les plus fondamentaux de la démocratie parlementaire britannique. Il a dit qu'on avait demandé au Sénat, dont les membres sont nommés, de saboter les droits les plus fondamentaux de la Chambre des communes du Canada. De nombreux journalistes partageaient cette opinion. Un éditorialiste du *Ottawa Citizen* a même parlé d'abus de la démocratie parlementaire. Le *Globe and Mail* a mis en doute le droit constitutionnel du Sénat de poser un tel geste.

● (1500)

Je n'ai pas l'intention de décrire dans le détail la réaction de la presse à la position prise par le Sénat, mais je vous rappellerai les commentaires parus dans *The Gazette* de Montréal qui démontrent bien à quel point la presse et les politiques peuvent souvent se tromper dans leur interprétation de l'opinion publique canadienne.

Je vous lis un article paru dans *The Gazette*:

Le Sénat, la réforme du Sénat et la légitimité du Sénat seront probablement des thèmes aussi importants que le libre-échange lors des élections.

La question du libre-échange ne se prête guère à des élections qui prennent en même temps valeur de référendum, pour la simple raison que la population, et elle a raison, ne se soucie pas à ce point du libre-échange.

Tous, nous avons constaté que la population se souciait du libre-échange. Les sondages ont révélé que loin de condamner

le Sénat, les Canadiens appuyaient même les décisions des sénateurs libéraux.

Un sondage Angus Reid publié à la fin de juillet signalait que 58 p. 100 des Canadiens approuvaient le Sénat. Selon trois autres sondages réalisés en août, les Canadiens approuvaient—dans des proportions de 55 p. 100 contre 33 p. 100, 47 p. 100 contre 27 et 52 p. 100 contre 30—les mesures prises par les sénateurs libéraux pour donner aux Canadiens la possibilité d'exprimer leurs vues.

Il est vrai, cependant, que la presse a changé d'idée et que même le premier ministre s'est fait moins cinglant. Celui-ci a mis fin à ses critiques acerbes du Sénat et, le 11 août 1988, il exhortait le Sénat à changer de position en ces termes plus nuancés.

Des voix: Bravo!

Le sénateur MacEachen: Nous aurions dû les placarder sur les murs de notre bureau, pour nous les rappeler la prochaine fois que nous nous attirerons les foudres du premier ministre. Il a déclaré:

Il incombe maintenant au Sénat du Canada de faire montre de cette indépendance de jugement, de cette intelligence et de cette discrétion qu'on lui connaît de temps à autre...

Des voix: Bravo!

Le sénateur MacEachen:

(Le Sénat) est indépendant de la Chambre des communes, il ne suit pas ses directives...

Le sénateur Doody: Si ce n'est celles de M. Turner!

Le sénateur MacEachen:

Depuis toujours, le Sénat refuse de se plier à des demandes ou des directives de chefs de partis tendant à bouleverser nos pratiques constitutionnelles. Ainsi, nous allons voir ce que le Sénat fait en l'occurrence.

Eh bien, nous savons maintenant ce que le Sénat a fait. Cependant, nous n'ignorons pas que même à la mi-août, le premier ministre espérait toujours faire promulguer le projet de loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange sans avoir à soumettre la question aux Canadiens dans le cadre d'élections. Cependant, pressé par le temps, le premier ministre a décidé enfin de faire face à l'inévitable et de déclencher des élections. Nous sommes à nouveau saisis du projet de loi de mise en œuvre par l'étape de la deuxième lecture, après avoir eu des discussions plus approfondies au sujet du Sénat lors de notre débat en deuxième lecture, en septembre. C'est tout ce que j'entends dire au sujet du Sénat.

Comme le leader du gouvernement l'a déclaré, le projet de loi C-2 est pratiquement identique à l'ancien projet de loi C-130. Il convient peut-être de reprendre le débat où nous l'avons laissé il y a quelques mois.

Honorables sénateurs, même si nous entendons adopter le projet de loi, cela ne signifie en rien—notamment, dans mon cas—que l'on ait apaisé nos craintes au sujet de ce projet de loi. Elles demeurent, et sont peut-être même plus vives maintenant, du fait que le gouvernement a été incapable de les apaiser non seulement lors de la campagne électorale, mais également, dans le cadre du débat de deuxième lecture dans cette enceinte.

Dans ce dernier débat, en septembre dernier, le sénateur Roblin, appuyé par le sénateur Murray, a durement attaqué mes arguments concernant les dispositions de l'Accord de libre-échange touchant le secteur énergétique. Ils avaient peut-être de la difficulté à comprendre les questions que j'ai soulevées; je n'ai peut-être pas été assez clair. Je croyais pourtant m'être exprimé assez clairement pour me faire comprendre. Ce qui me préoccupe, c'est que, par sa réponse, le gouvernement montre qu'il ne comprend pas du tout les dispositions de l'accord.

Je vais d'abord traiter des pouvoirs de l'Office national de l'énergie. Faisant allusion à mon discours, le sénateur Roblin a dit:

Il a déclaré que c'était cet organisme qui allait décider si la clause de la proportionnalité de l'accord allait être invoquée.

Je ne sais pas d'où il a tiré cette déclaration. Elle n'était certainement pas dans mon discours. En fait, j'ai dit exactement le contraire. Je tiens donc à dissiper ce malentendu.

Ce que j'ai dit, en somme, c'est qu'on avait restreint à tort les pouvoirs de l'Office national de l'énergie. J'ai dit que l'Accord de libre-échange enlève à l'Office son indépendance en tant qu'organisme de réglementation. J'ai ajouté:

L'Office national de l'énergie ne peut plus refuser une licence d'exportation ni procéder à la vérification des excédents... Il doit s'adresser au gouvernement et au ministre. Ce dernier peut ensuite s'en remettre au gouverneur en conseil. Rien n'empêche le gouverneur en conseil ou le ministre de laisser traîner la demande de l'Office jusqu'à ce qu'elle tombe en désuétude.

Si le gouvernement n'est pas d'accord avec moi là-dessus, il ne l'est pas non plus avec le président de l'Office national de l'énergie. Aux audiences du Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, j'ai parlé d'un cas où l'Office national de l'énergie avait décidé de refuser une licence d'exportation. Dans le cadre d'une question que j'ai posée au président de l'Office national de l'énergie, j'ai avancé que l'Office ne pourrait pas alors agir de son propre gré et refuser la licence pour des raisons de sécurité. M. Priddle a répondu:

Le sénateur MacEachen a raison. L'Office ne pourrait pas agir de son propre gré.

J'ai exposé clairement et correctement la situation dans mon discours du 13 septembre 1988. L'Office national de l'énergie perd ces pouvoirs en vertu du nouvel article 84 du projet de loi C-2. Ces pouvoirs ont été transférés au gouvernement. C'est le gouvernement, non pas l'Office, qui décide de refuser une licence, déclenchant ainsi le recours à la clause de la proportionnalité.

Je regrette que le sénateur Roblin ne soit pas parmi nous, car j'aimerais bien savoir s'il est d'accord à ce sujet avec M. Priddle et moi-même.

● (1510)

Mais ce n'est pas la seule raison pour laquelle je regrette l'absence du sénateur Roblin, car il s'est trompé encore plus lourdement lorsqu'il a contesté mes déclarations concernant les pénuries d'énergie et les engagements envers l'Agence internationale de l'énergie. La remarque du sénateur Roblin selon laquelle «... il n'existe qu'une seule sorte de pénurie dans une

[Le sénateur MacEachen.]

politique de commerce international... » montre qu'il n'a pas compris la différence existant entre l'article 83 de la Loi sur l'Office national de l'énergie et le chapitre IV du programme international de l'énergie. Je soulève à nouveau cette question parce que, aux termes de l'Accord de libre-échange, le Canada a pris des engagements précis en vue de partager son pétrole avec les États-Unis dans une période de restriction que le gouvernement lui-même doit instaurer si une licence d'exportation est refusée. J'en reviens à cette question parce qu'il a été prétendu si fréquemment, par le sénateur Roblin et par des fonctionnaires qui ont comparu devant le comité, que nous ne devrions pas nous en préoccuper parce que nous avons souscrit avec l'Accord de libre-échange à des obligations semblables et même moins lourdes qu'avec le programme international de l'énergie. A mon avis, c'est inexact. C'est une mauvaise interprétation qui ne peut être propagée que si on n'a pas prêté attention à l'Accord de libre-échange, ou parce qu'on essaye de passer sous silence les inquiétudes réelles de ceux d'entre nous qui ont étudié les dispositions de cet accord portant sur l'énergie.

Je voudrais seulement faire remarquer que l'article 83 de la Loi sur l'Office national de l'énergie énumère les facteurs que cet office doit prendre en considération pour délivrer une licence d'exportation. Il doit s'assurer que la quantité de pétrole, de gaz ou d'électricité à exporter ne dépasse pas—et ici je cite la loi elle-même—«... l'excédent sur les besoins normalement prévisibles du Canada.» Aux termes de l'article 83 de la loi, sous sa forme actuelle, l'Office national de l'énergie a le pouvoir de refuser de délivrer une licence d'exportation s'il jugeait que les réserves prévisibles n'étaient pas supérieures aux besoins canadiens prévisibles—ou, autrement dit, si on ne prévoyait pas d'excédent.

D'autre part, le chapitre IV du programme international de l'énergie définit les circonstances dans lesquelles sont déclenchées ses dispositions concernant la demande, les restrictions et les attributions afin de créer une autarcie commune en cas d'urgence en ce qui concerne l'approvisionnement en pétrole. Il est clair d'après la liste de facteurs déclenchant le programme international qu'on prévoit une pénurie soudaine et brutale des approvisionnements internationaux en pétrole. J'espère qu'on comprendra que l'article 83 de la Loi sur l'Office national de l'énergie—qui doit être modifié—et le chapitre IV du Programme international de l'énergie se rapportent à des situations différentes. Le premier vise un avenir prévisible—le moyen terme si l'on peut dire, tandis que le second s'applique à une pénurie soudaine et imprévisible des ressources. Aux termes de l'article 83—qui doit être modifié—l'ONE a le pouvoir discrétionnaire de refuser de délivrer des licences d'exportation. Par contre, selon l'accord international, la décision est prise pratiquement d'office; elle ne serait plus laissée à la discrétion du gouvernement canadien, puisqu'il est raisonnable de croire que le gouvernement respectera les obligations qu'il aura contractées en signant cet accord. Voilà pourquoi, honorables sénateurs, je ne suis pas d'accord avec ceux qui affirment que le mot pénurie dans une politique commerciale internationale ne renvoie qu'à un seul concept. J'ai établi la distinction entre d'une part la disponibilité à moyen terme et les faibles réserves et d'autre part la pénurie soudaine des ressources afin de signaler les nouvelles obligations qu'impose l'Accord de libre-échange au Canada.

Honorables sénateurs, je voudrais soulever un autre point. En ce qui a trait à l'article 83 de la Loi sur l'Office national de l'énergie, j'espère que personne ne contestera le fait que le gouvernement canadien ne peut plus refuser de délivrer des licences d'exportation vers les États-Unis d'Amérique sans provoquer une période de restriction pour le Canada et déclencher l'application de la règle de la proportionnalité. Et pourtant, le leader du gouvernement, le sénateur Murray, s'est dit scandalisé quand j'ai déclaré que les dispositions relatives aux ressources énergétiques de l'Accord limitait la liberté d'action du Canada. Il a déclaré et je cite:

Il est non seulement difficile d'affirmer une telle chose, mais c'est également faux.

Honorables sénateurs, j'ose espérer que j'ai réussi aujourd'hui à prouver que nous avons limité la liberté d'action du Canada si ce n'est qu'à un seul point de vue, soit en soulignant que nous ne pouvons plus refuser de délivrer des licences d'exportation vers les États-Unis sans déclarer une période de restriction—ce qui est nouveau—et sans imposer la proportionnalité—ce qui est également nouveau. Honorables sénateurs, la liberté d'action du Canada s'en trouve certainement réduite.

Permettez-moi d'ajouter que le sénateur Murray n'avait pas besoin de m'expliquer que, aux termes des dispositions relatives aux ressources énergétiques de l'Accord de libre-échange, nous ne nous sommes pas engagés à approvisionner les États-Unis. Toutefois, en période de crise, je peux m'imaginer ce que seraient les conditions du marché quand, en pleine pénurie aux États-Unis, le prix du pétrole et du gaz augmenterait dans ce pays à tel point qu'il serait hors de portée pour les soumissionnaires canadiens. J'entrevois aussi la possibilité qu'on bloque dans des contrats à long terme l'offre de gaz naturel à destination des États-Unis, ce qui ne laisserait guère la chance aux Canadiens de soumissionner.

J'insiste sur ce point, honorables sénateurs, et je voudrais savoir si le sénateur Murray persiste à croire que nous n'avons rien concédé aux États-Unis sur le plan énergétique. Maintient-il que l'article 904 de l'Accord de libre-échange n'impose aucune obligation au Canada? Sinon, qu'il nous expose son point de vue et m'indique en quoi je me trompe en disant que le Canada a maintenant les mains liées.

Les États-Unis estiment certes, honorables sénateurs, avoir fait des gains majeurs. J'ai peut-être mentionné l'anecdote suivante au Sénat, mais il y a quelques mois ou plutôt quelques semaines, j'ai assisté à une conférence prononcée par le chef des conseillers économiques du président américain. Le seul avantage qu'il ait cité pour les États-Unis à propos de l'Accord de libre-échange canado-américain réside dans l'accès de son pays aux ressources énergétiques du Canada. Non seulement cet accès se manifeste-t-il par un train de mesures dans le secteur énergétique, mais j'estime que nous avons aussi sérieusement limité notre liberté d'action.

Honorables sénateurs, au risque de lasser mes collègues, je reviens à la comparaison entre l'Agence internationale de l'énergie et l'Accord de libre-échange. Je le fais parce qu'à un certain moment, la question va prendre de l'importance pour les Canadiens. Il viendra un temps où l'on cherchera à savoir comment nous avons pu, aux termes de l'accord, accepter cette obligation.

● (1520)

J'ai déclaré dans mon discours de septembre dernier:

On ne peut pas comparer cet engagement que nous prenons envers les États-Unis à nos obligations de naguère aux termes de l'Agence internationale de l'énergie... La comparaison avec l'Agence internationale de l'énergie a pour seul but de brouiller les pistes.

Le sénateur Roblin et, je pense bien, le sénateur Murray aussi en ont été scandalisés. S'ils avaient examiné le programme international prévu par l'Agence internationale de l'énergie, ils auraient su que ce programme ne concerne que le pétrole. L'article 904 de l'Accord de libre-échange traite de toutes les formes d'énergie. Nous avons donc assumé de nouvelles obligations en généralisant les mesures prévues dans l'accord international. En deuxième lieu, les circonstances entourant l'application du programme international de l'énergie sont précises et bien délimitées, notamment une situation où se produirait un net bouleversement de l'approvisionnement international. Toutefois, les circonstances dans lesquelles pourraient s'appliquer les dispositions de restrictions et d'équivalence prévues à l'article 904 sont beaucoup plus générales. Nous avons, par conséquent, assumé dans le cadre de l'Accord de libre-échange de nouvelles obligations sur le plan des possibilités d'application par rapport à celles prévues dans l'accord international concernant l'énergie.

Le sénateur Roblin a effectivement bien compris dans quelle situation une crise énergétique internationale justifiait le recours aux dispositions prévues au chapitre IV, où le programme international aurait la préséance. Il n'a cependant pas compris qu'il pouvait se produire une situation de crise qui ne justifie pas le recours aux dispositions prévues au chapitre IV du programme énergétique international. Dans ces circonstances, le programme énergétique international ne s'appliquerait pas, mais les dispositions relatives aux restrictions et à l'équivalence dans l'Accord de libre-échange s'appliqueraient.

Le sénateur Roblin a fait grand cas des scénarios présentés par les fonctionnaires au comité dans le but, que je ne saurais qualifier que de noble, d'aider le gouvernement dans cette situation. Ces fonctionnaires ont bâti leurs scénarios en fonction d'une situation d'urgence internationale hypothétique concernant l'approvisionnement pétrolier où le programme international et les dispositions relatives à l'équivalence entreraient en vigueur. Par définition, cette hypothèse exclut la situation dont je parlais—c'est-à-dire une situation où la seule disposition relative à l'équivalence est en vigueur, pour un produit sans doute autre que le pétrole. Voilà pourquoi parler de l'Agence internationale de l'énergie dans ce cas aurait pour seul but de brouiller les pistes. Les experts n'ont pas truqué les livres, comme le dit le sénateur Roblin, ils ont truqué tout le dossier et le sénateur Roblin s'est laissé prendre!

Honorables sénateurs, nous avons eu des discussions, de notre côté, dont nous avons officiellement communiqué les résultats à nos vis-à-vis. Nous avons convenu qu'il serait extrêmement utile, pour mieux comprendre le projet de loi au comité et pour mieux saisir les différences qui existent, dans le domaine de l'énergie, entre nos obligations en vertu de l'Accord de libre-échange et nos obligations aux termes du Programme énergétique international, de faire témoigner devant le comité un représentant de l'Agence internationale de l'éner-

gie. Nous pourrions ainsi régler ce différend et connaître précisément nos obligations si certains événements se produisent. En d'autres termes, nous voulons considérer l'avenir et non le passé. J'espère vraiment que nous pourrions choisir ce domaine pour en faire une étude approfondie au comité.

Je voudrais dire un mot de l'agriculture et répéter dans une certaine mesure, si on me le permet, ce que j'avais dit en septembre dernier. L'Accord de libre-échange aura des répercussions négatives sur l'avenir de notre régime de gestion de l'offre. En particulier, j'ai exprimé des doutes quant à la viabilité de nos offices de commercialisation lorsque les entreprises de conditionnement des produits alimentaires qui achètent leurs matières premières à un prix élevé auront à concurrencer des producteurs américains qui obtiennent leurs ingrédients d'agriculteurs non réglementés et non soumis à une gestion de l'offre. Voilà le problème. J'ai cité les témoignages devant notre Comité des affaires étrangères de John Pigott, qui représentait l'industrie de la volaille, de M. Fleischmann, des fabricants de produits d'épicerie, et de M. McLean, de McCain Foods Limited. Tous ont parlé du danger d'être pris au piège entre un marché réglementé au Canada et un autre qui ne l'est pas aux États-Unis, où les systèmes de gestion de l'offre sont davantage l'exception que la règle.

Dans leurs discours, les sénateurs Roblin et Murray ont laissé entendre que ces critiques formulées devant le comité étaient l'indice de desseins secrets de l'industrie de conditionnement des produits alimentaires, qui souhaite détruire nos offices de commercialisation. Le sénateur Murray a dit:

M. McLean est opposé aux offices de commercialisation. Voilà ce qu'il veut faire, il veut s'en débarrasser.

Le sénateur Roblin a dit, pour sa part:

... le système des offices de commercialisation est la vraie cible... Ils ne l'aiment pas et veulent s'en défaire. Ils veulent exercer des pressions sur ceux qui se servent des offices de commercialisation afin de faire baisser leurs prix.

Au lieu de répondre rationnellement aux arguments présentés par ces personnes, les sénateurs Murray et Roblin ont préféré leur prêter de sombres desseins. En fait, le sénateur Roblin a dit:

... nous ne devrions pas accepter à la légère les témoignages de ces messieurs qui, à juste titre, défendent leurs propres intérêts.

Bien sûr, ces gens ont des intérêts à défendre. C'est pour cette raison que nous les avons convoqués au comité. Le sénateur Roblin aurait-il préféré nous voir inviter des témoins n'ayant aucun intérêt dans l'affaire? Peut-être aurait-il voulu que nous demandions aux producteurs d'acier de venir nous parler de l'Office de commercialisation des œufs dans le cadre du libre-échange.

Le sénateur Barootes: Ou les consommateurs.

Le sénateur MacEachen: Les porte-parole du gouvernement ont adopté cette ligne de conduite, consistant à insister sur les motifs plutôt que sur les raisons, parce qu'ils sont incapables de répondre à une question clé: comment allons-nous faire pour permettre aux entreprises de conditionnement d'obtenir leurs matières premières aux mêmes prix que leurs concurrents américains? Je serai très heureux d'entendre une réponse à

cette question au cours du débat. Bien sûr, on nous a dit de ne pas nous inquiéter. Le sénateur Murray a essayé de nous assurer que tout irait bien pour notre régime de gestion de l'offre. Il est allé jusqu'à affirmer: «Même M. McLean a dit s'attendre à ce que McCain Foods continue à croître et à prospérer...»

● (1530)

Lorsqu'il a témoigné devant notre comité, M. McLean a dit ce qui suit:

La seule façon de nous en tirer sera d'obliger nos salariés à consentir à des baisses de salaire... McCain Foods survivra et prospérera, avec ou sans entente de libre-échange. Nous pouvons traverser la frontière, mais nos employés d'usine et nos agriculteurs ne pourront pas. Pour ces agriculteurs, les termes de l'entente actuelle signifient que la seule façon de survivre sera d'accepter une baisse de salaire.

Évidemment, la question à laquelle le Sénat, la Chambre des communes et les Canadiens font face n'est pas l'avenir de McCain Foods. Si cette société ouvre des usines aux États-Unis et parvient à survivre et même à prospérer là-bas, elle en sera certainement heureuse et le gouvernement aussi, mais cela ne sera pas tellement réconfortant pour les agriculteurs et les travailleurs canadiens qui resteront ici.

Des voix: Bravo!

Le sénateur MacEachen: Nous venons d'aborder la question de l'agriculture et, malheureusement, je suis d'accord avec le sénateur Murray pour dire que, pendant la campagne électorale, on a crié très fort des deux côtés, mais le gouvernement a donné très peu de réponses à des questions fondamentales. Il n'a pas répondu de façon satisfaisante aux questions soulevées par les entreprises de transformation des aliments devant notre comité.

Le sénateur Murray m'a éveillé à un autre problème lorsqu'il a dit pendant son discours:

... dans le cas des produits laitiers, nous avons étendu le contrôle des importations à la glace, au yogourt et à un certain nombre d'autres produits laitiers de moindre importance. Par conséquent, l'accord aura un effet positif sur le secteur de la transformation des aliments.

Oui, nous avons inscrit la glace et le yogourt sur notre liste des contrôles à l'importation, mais tout récemment le gouvernement américain a demandé au conseil du GATT à Bruxelles de constituer un groupe d'experts pour examiner les restrictions canadiennes aux importations de glace et de yogourt. Qu'est devenu à l'esprit de l'Accord de libre-échange? Ils s'opposent à ce que nous insérions ces articles dans la liste des marchandises d'importation contrôlée. Le conseil du GATT a accueilli la demande américaine, et un groupe d'experts est en voie de création.

Le gouvernement canadien pourrait contre-attaquer en demandant qu'un groupe d'experts du GATT examine les lourdes restrictions que les Américains ont eux-mêmes imposées à l'importation de la glace. Le Canada ne peut absolument rien exporter aux États-Unis en fait de crème glacée. Il n'y a pas de quota. Si nous demandons la création d'un groupe d'experts pour notre compte, en supposant que les deux recours au GATT obtiennent gain de cause, que va-t-il en résulter pour le Canada? Est-ce que le résultat va être positif?

Nous savons que les producteurs américains ne disposent pas comme nous au Canada d'un système de stricte gestion de l'offre. Nous savons qu'aux États-Unis le prix du lait cru est inférieur de 25 à 30 p. 100 à ce qu'il est au Canada. Le lait cru est la principale matière première de la crème glacée. Les transformateurs du Canada sont protégés par un droit de douane de 17 p. 100 sur la crème glacée, mais évidemment ce droit va disparaître dans le cadre de l'Accord de libre-échange. Donc, les règles de jeu seront les mêmes pour tous! Les transformateurs canadiens ne pourront pas offrir des prix compétitifs parce qu'ils paieront beaucoup plus cher leur principale matière première; il n'y aura pas de grand producteur de crème glacée capable de soutenir la concurrence s'il lui faut payer le lait au prix plus élevé du système de gestion de l'offre. Cela va soumettre les offices de commercialisation à des pressions énormes pour qu'ils réduisent le prix du lait cru, sinon les producteurs laitiers ne pourront pas vendre autant.

Et ce n'est là qu'un début. Si les États-Unis réussissent devant le groupe d'experts du GATT, cela aura pour conséquence inévitable que la Communauté européenne va immédiatement contester l'usage que nous faisons de la Liste des marchandises d'importation contrôlée pour limiter l'importation de ses fromages. La Communauté économique européenne se plaint depuis longtemps des restrictions que nous opposons à ses produits fromagers, et n'hésiterait certainement pas à attaquer l'utilisation que nous faisons de la Liste des marchandises d'importation contrôlée, surtout s'il y avait le précédent avantageux pour elle d'une victoire américaine.

Nous savons, honorables sénateurs, que la Liste des marchandises d'importation contrôlée est indispensable au maintien de notre système de gestion de l'offre des produits agricoles. Les clauses de l'Accord de libre-échange et les recours américains au GATT pourraient très bien lui porter des coups fatals.

Le sénateur Murray affirme que la protection des offices de commercialisation est prévue dans l'Accord de libre-échange. Bien sûr, cela est dit dans l'accord, mais les conditions économiques objectives, les forces économiques auxquelles l'accord va donner libre cours vont malgré tout soumettre ces offices à des pressions énormes.

Honorables sénateurs, ce que je prends la peine d'exprimer, c'est la conviction profonde que nous n'en sommes qu'au début. Le projet de loi va être adopté dans quelques jours pour prendre force de loi, mais nous serons soumis aux forces qu'il aura déclenchées et tout ce que je puis dire, c'est que je n'ai pas encore eu de réponse au dilemme qui a été posé au comité, celui qui s'est présenté je pense à l'esprit de beaucoup d'agriculteurs pendant la campagne électorale.

Le sénateur Murray a parlé d'une série d'allégations qui ont été faites au cours de la campagne au sujet des terribles conséquences qu'aurait la mise en oeuvre de l'accord. Je n'ai rien dit au cours de la campagne que je n'ai déjà dit au Sénat et je n'ai encore reçu aucune réponse qui me rassure sur l'incidence de cet accord. Voilà notamment pourquoi le travail du Sénat ne fait peut-être que commencer, car il nous faudra suivre la situation de près et nous tenir au courant des conséquences de l'accord. Rien n'importe davantage, par exemple, que le lien possible entre nos programmes sociaux et l'Accord de libre-échange. Nous savons tous que bien des questions ont

été soulevées au cours de la campagne et nous savons que certaines sont demeurées sans réponse et qu'elles méritent pourtant qu'on s'y attarde à l'avenir.

Dans les observations que j'ai présentées au Sénat en septembre dernier, je n'ai pas parlé du lien qui existe peut-être entre nos programmes sociaux et l'Accord de libre-échange, et notamment du mécanisme de règlement des différends prévu dans l'accord. Je veux aborder ici ce sujet, non pas certes de façon aussi détaillée qu'il le mérite, mais suffisamment pour que vous vous demandiez s'il est déraisonnable de croire que nos programmes sociaux sont menacés ou compromis par suite de l'Accord de libre-échange.

Toutefois, je n'entrerai pas dans le détail. Par exemple, je vais reporter à plus tard l'analyse des articles 1402 et 1602 de l'Accord de libre-échange qui permettent à quelque 45 types d'entreprises américaines de services médicaux et sociaux de faire affaire au Canada au même titre que des entreprises canadiennes, ainsi que des répercussions que cela risque d'avoir pour le système canadien de soins médicaux. Nous devrons en discuter un jour ou l'autre au Sénat. Cependant, je vais parler d'une menace plus générale qui plane sur les programmes sociaux et qui sera en quelque sorte la conséquence de pressions systématiques, l'aboutissement d'une démarche insidieuse qui s'imposera petit à petit et qui prendra la forme non pas d'une attaque directe contre nos programmes sociaux, mais de la réalisation par les concurrents canadiens de la nécessité d'avoir les coudées franches, sans être entravés par des paiements sociaux comme les concurrents américains n'en ont pas à assumer. C'est là que des pressions systématiques s'exerceront, et nous aurions avantage à nous le tenir pour dit.

● (1540)

L'Accord de libre-échange, nous le savons, ne comporte aucune disposition visant directement les programmes sociaux. Il s'agit là évidemment d'un effort délibéré, car le gouvernement a obtenu des exonérations dans certains domaines. Il a, par ailleurs, laissé passer la chance de lier les mains du gouvernement américain en prévision des prochaines négociations sur les subventions. Nous savons bel et bien qu'au cours des cinq ou sept prochaines années, la question des subventions figurera au premier plan des négociations. C'est alors que la question des programmes sociaux et des subventions sera abordée. Cette question est négociable et elle le demeurera tant que les négociations dureront.

Les pressions systématiques dont j'ai parlé ont commencé à se faire sentir, car un certain nombre d'hommes d'affaires canadiens ont déjà fait savoir qu'ils s'inquiètent des frais qu'ils doivent assumer à cause des programmes sociaux. Dans bien des cas, leurs concurrents américains ne sont pas tenus d'assumer les frais des programmes analogues chez eux. Comme les Américains réclament des conditions identiques et comme les fabricants canadiens sont désavantagés, des pressions vont sûrement surgir en vue de modifier ou de refuser d'améliorer nos programmes sociaux.

Permettez-moi de vous fournir quelques exemples de pressions qui existent à l'heure actuelle et qui risquent encore de s'intensifier par suite de l'Accord de libre-échange. Ainsi, la Grocery Product Manufacturers of Canada a déclaré l'année dernière que certains de nos secteurs sont désavantagés, et qu'il faudra nécessairement apporter des modifications à nos

lois régissant les programmes de prestations et les syndicats ouvriers. Par ailleurs, on peut s'attendre à ce que le revenu de nos travailleurs diminue d'une façon marquée.

Encore la semaine dernière, la *Gazette* rapportait que l'Association des manufacturiers avait réclamé «une commission chargée d'étudier les programmes sociaux dans l'espoir de réduire le déficit fédéral de 28 milliards de dollars». L'idée essentielle est peut-être de réduire les frais des fabricants canadiens par rapport à ceux de leurs concurrents américains, réalité qui revêt une importance extrême dans le cadre de l'Accord de libre-échange. Ce sont ces signes qui me portent à penser que, bien que nous soyons disposés à permettre l'adoption de ce projet de loi, nous n'avons pas fini d'entendre parler de cette question et qu'elle est loin d'avoir été tranchée.

Le gouvernement du Canada va se trouver pris dans un étau dont les mâchoires sont les hommes d'affaires canadiens, d'une part, et les hommes d'affaires américains, d'autre part. Ceux-ci s'efforceront de faire éliminer les programmes sociaux actuels ou de tuer dans l'œuf les programmes sociaux futurs du Canada.

Voilà en quoi consistent les pressions systématiques dont nous avons parlé. Ce n'est pas parce que l'accord ne parle pas de nos programmes sociaux que rien ne leur arrivera.

Le sénateur Frith: Il devrait en parler.

Le sénateur MacEachen: N'oublions pas, honorables sénateurs, et je cherche une expression mesurée qui ne soit pas péjorative, que nos programmes sociaux seront pris à partie par des concurrents américains. Ils prétendront que tous les paiements à caractère social sont des subventions versées aux producteurs, aux fabricants ou aux fournisseurs canadiens. C'est ainsi qu'ils s'attaqueront à nos programmes sociaux en prétendant qu'ils sont des subventions et qu'ils justifient, par conséquent, l'imposition de droits compensateurs.

L'ex-négociateur commercial, M. Gordon Ritchie, a fait paraître dans le *Globe and Mail*, le 14 novembre 1988, un article qui m'a beaucoup intéressé. Rappelons que M. Ritchie, au plus fort du débat sur l'incidence de l'Accord de libre-échange sur nos programmes sociaux, s'est porté à la défense du gouvernement. J'invite les honorables sénateurs à lire cet article. Il vaut la peine qu'on y réfléchisse. Je trouve personnellement qu'il part d'un principe stupéfiant, à savoir que les tribunaux binationaux, prévus aux termes de l'Accord de libre-échange, seront à l'avenir les gardiens de nos programmes sociaux, le dernier bastion auquel nous pourrions recourir. M. Ritchie croit pouvoir faire table rase de toutes les objections de ceux qui craignent pour nos programmes sociaux en présentant deux scénarios possibles.

D'une part, il assure que les États-Unis interpréteraient mal leurs lois s'ils les appliquaient à notre programme de soins médicaux. Aux dires de M. Ritchie, une telle interprétation de leur part serait vouée à l'échec car le Canada pourrait citer les Américains devant le tribunal binational qui ne pourrait faire autrement que de les débouter. J'ai d'abord trouvé ce commentaire rassurant en pensant que, dans les cas où les Américains détermineraient qu'il s'agit d'une subvention, nous disposerions d'un moyen de les tenir en échec. Ce n'est toutefois pas si simple. En vertu de l'article 1904 de l'Accord de libre-échange, avant que la question de savoir si l'assurance-maladie constitue une subvention soit soumise à un groupe spécial binational, elle

aurait d'abord été étudiée par l'administration américaine du commerce international, qui aurait jugé que l'assurance-maladie canadienne constitue une subvention. C'est la procédure à suivre. Avant que le groupe spécial binational ne soit saisi de la question, il faut que l'administration américaine du commerce international détermine qu'il s'agit d'une subvention. Bien sûr, dans son argumentation, M. Ritchie reconnaît, du moins implicitement, qu'un tribunal américain du commerce pourrait décider que l'assurance-maladie constitue une subvention. C'est quelque chose à ne pas oublier. Qui détermine alors si la décision de l'administration du commerce international est la bonne? Un groupe spécial binational.

M. Ritchie dit évidemment que ce groupe jugerait qu'il ne s'agit pas d'une subvention, mais comment peut-on en être sûr? Le groupe spécial binational compte cinq membres, dont au moins deux Américains et deux Canadiens. Le cinquième est choisi conjointement par les deux pays, et je crois que la plupart des membres sont des avocats.

● (1550)

Le sénateur Barootes: On n'a pas besoin d'avocats si la décision est déjà prise.

Le sénateur MacEachen: Je suis en train de dire que, pour qu'une telle question soit confiée au groupe spécial binational, il faut que l'Administration américaine du commerce international juge que l'assurance-maladie canadienne constitue une subvention.

Le sénateur Flynn: Pour quelle raison?

Le sénateur MacEachen: Vous auriez dû poser la question à M. Ritchie parce qu'il a déjà admis dans son article...

Le sénateur Flynn: Ça existe aux États-Unis.

Le sénateur MacEachen:... la possibilité qu'un tribunal commercial américain déclare que l'assurance-maladie est assimilable à une subvention. Je trouve cela inquiétant.

Le sénateur Barootes: On ne peut avoir une décision assurée et aussi le vote du groupe.

Le sénateur MacEachen: Je trouve étonnant que l'on en vienne à compter sur un groupe binational pour protéger notre régime d'assurance-maladie. C'est ce que nous dit M. Ritchie, deuxième dans la hiérarchie des négociateurs, au sujet des groupes binationaux qui comptent un fort pourcentage de membres qui ne sont pas Canadiens.

M. Ritchie parle aussi d'un autre scénario où les Américains modifieraient leurs lois pour que «d'une manière ou d'une autre, les programmes sociaux universels entrent dans la définition des subventions». Encore là, le négociateur adjoint du Canada, parlant des formalités prévues à l'article 1903 de l'accord, souligne que si la question était soulevée devant un groupe binational, ce groupe n'aurait d'autre possibilité que de trancher en faveur du Canada, ce qui obligerait les Américains à renoncer à leur cause puisque les décisions du groupe sont exécutoires. Encore là, il s'agit d'un scénario rassurant, mais il ne tient pas, car il n'y aura pas de décisions exécutoires. Dans de telles circonstances, tout ce que le comité peut faire, c'est émettre un avis déclaratoire. Les États-Unis seraient parfaitement libres de ne tenir aucun compte de cet avis et le seul recours du Canada serait, en ce cas, de prendre des mesures législatives comparables ou équivalentes aux mesures améri-

caines, ou encore, de déchirer l'accord. Donc, la solution simple présentée dans l'article est bien loin de la vérité.

Je dois admettre, honorables sénateurs, qu'il est nécessaire de consulter bien des références et de faire bien des recoupements pour comprendre le fonctionnement de ces groupes. Mais, mis à part les détails compliqués, j'ai été terrassé lorsque j'ai compris à quoi se résumait essentiellement l'argument de M. Ritchie. Il n'expose pas uniquement la faiblesse inhérente aux groupes binationaux; il explique qu'en dernière analyse, le seul rempart contre l'érosion des programmes sociaux au Canada est un groupe de cinq avocats, dont au moins deux Américains, et dont les conclusions sont, pour le moins, imprévisibles. S'il s'agit de groupes binationaux indépendants, ils prendront les décisions qui leur conviennent.

Le comité a entendu le témoignage de M. Ritchie que je considère comme un analyste éminent. Son analyse démontre clairement, selon moi, que le gouvernement abandonne son rôle d'unique protecteur des programmes sociaux. Le Parlement n'est plus garant des programmes sociaux mis en oeuvre au fil des ans, après de longs débats et malgré une vive opposition. Ce rôle revient maintenant au groupe binational. Le négociateur commercial adjoint affirme qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, car les groupes binationaux vont, selon lui, s'acquitter fort bien de leur tâche, mais je ne suis pas convaincu.

Je voudrais soulever une ou deux questions de plus au sujet du mécanisme de règlement des différends, car même aujourd'hui, le leader du gouvernement au Sénat a déclaré qu'il s'agissait d'un bouclier, d'un protecteur, ce qui m'a rappelé les arguments invoqués par M. Ritchie. J'ai soulevé de graves craintes au sujet du mécanisme de règlement des différends. Comme vous le savez, le premier ministre a fait grand cas de l'article concerné.

Dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre des communes, en août dernier, il a déclaré:

Et surtout, aspect essentiel s'il en est, l'Accord va dépolitiser le commerce en l'assujettissant aux règles du droit . . .

J'ai déjà parlé de l'article 1903 qui porte sur des modifications à la législation sur les droits antidumping et compensateurs, et j'ai déjà expliqué les problèmes que je prévois dans ce domaine. Je vais maintenant m'arrêter sur l'article 1904 qui prévoit une procédure d'examen des décisions finales en matière de droits antidumping ou compensateurs. Comme les honorables sénateurs le savent, ces décisions viendront de l'ITC, des États-Unis ou de l'International Trade Administration du Département américain du Commerce. Lorsqu'une décision est prise, on a le choix entre deux solutions, selon la nature de la décision. Si elle n'est pas en faveur du Canada, ce dernier peut alors demander un examen par un groupe binational dont les conclusions lient les deux parties. Ironiquement, des problèmes surgissent si la décision finale est favorable au Canada. En effet, cela signifie alors que les autorités américaines auront donné tort au demandeur américain, vraisemblablement une société productrice.

A ce stade, le meilleur parti à prendre par le demandeur est d'attendre 30 jours, période après laquelle on ne peut plus exiger que le groupe spécial binational revoie la décision. Le demandeur ferait alors ce qu'il a toujours fait avant l'existence

de l'Accord de libre-échange, à savoir appeler de la décision finale devant la Cour d'appel des États-Unis.

Le Canada a perdu tout contrôle des événements. Il n'aurait manifestement aucune raison de demander que le groupe spécial revoie la décision puisqu'il aurait gagné son procès. De même, le gouvernement américain ne voudrait certainement pas appeler de la décision de sa propre ITC ou ITA devant le groupe spécial. Dans tous les cas où les décisions finales sont en faveur du Canada, il perd le contrôle et, en fait, semble avoir perdu tous les prétendus avantages. Il est décevant de constater que toute décision finale modifiée à la suite d'un appel judiciaire ne peut pas être revue par un groupe spécial. Le Canada n'a pas le droit de faire appel.

Je suis prêt à ce que d'autres personnes ayant plus de compétence que moi en la matière me disent que je me suis trompé dans mon raisonnement. Mais si j'ai raison, songez un instant aux conséquences que cette procédure aura, par exemple, sur les programmes sociaux canadiens. Lorsqu'un tribunal américain aura décidé, en se fondant sur une loi américaine, qu'un programme social canadien constitue une subvention, le Canada n'aura aucun recours et devra subir les conséquences d'une sanction commerciale. C'est ainsi que j'ai abordé la question des programmes sociaux et j'ai, je pense, couvert la question qui avait été soulevée par M. Ritchie; j'aimerais obtenir des réponses.

• (1600)

Honorables sénateurs, en ce qui me concerne, l'Accord de libre-échange va devenir loi. Comme je l'ai déjà dit, il ne s'ensuit pas pour autant que la partie soit jouée; au contraire, c'est tout un processus qui s'engage. C'est pourquoi je voudrais parler de l'avenir au lieu de m'appesantir sur le passé et de recommencer la campagne électorale.

Honorables sénateurs, j'ai parlé de plusieurs des dispositions de ce texte, mais il y en a d'autres sur lesquelles le comité doit se pencher. Je déplore personnellement bon nombre de ces dispositions et encore plus la façon dont l'accord a été négocié. Le moment est venu de nous tourner vers l'avenir, de nous préparer à la mise en oeuvre de l'accord et de surveiller de près les responsables de son application.

Le sénateur Murray m'a accusé, le 13 septembre dernier, de ne pas peser les avantages et les inconvénients de l'accord pour le pays dans son ensemble. C'est un étrange reproche de la part du porte-parole d'un gouvernement qui se plaît dans les généralités, monte en épingle les avantages excessifs, évite les explications et passe sous silence les coûts.

Dans sa forme actuelle, l'Accord de libre-échange n'est qu'à moitié terminé. Il reste à négocier et, je suppose, à payer l'autre moitié. Il est vrai que nous serons un jour mieux en mesure de peser le pour et le contre de l'accord parce qu'il sera alors complet, que tout le dispositif sera en place. Entre-temps, le gouvernement s'est fixé un échéancier ambitieux. Il amorcera avec les États-Unis la deuxième phase des négociations ainsi que les négociations accessoires. Ce qui nous intéresse à l'heure actuelle, ce n'est pas le reste de l'accord. Ce qu'il importe de savoir, c'est si le gouvernement va respecter son échéancier, terminer l'Accord de libre-échange et procurer au Canada les avantages dont il fait si grand cas.

Honorables sénateurs, l'Accord de libre-échange prévoit pas moins de 18 nouvelles séries de négociations entre le Canada et les États-Unis. Sans oublier qu'on prévoit tenir des consultations en vue de négocier des révisions à l'Accord et d'harmoniser les échanges dans sept secteurs différents. Certains de ces secteurs relèvent de la compétence des provinces et nécessiteront vraisemblablement des négociations avec les gouvernements provinciaux. Étant donné la longueur de mon discours, pour laquelle je m'excuse, je ne vous énumérerai pas tous ces secteurs. D'ailleurs, tous ceux qui ont lu l'Accord peuvent facilement en dresser la liste.

Honorables sénateurs, c'est là l'enjeu pour le Canada. Il faut également songer à l'ensemble des sujets que l'administration américaine veut amener à la table des négociations et discuter avec le Canada, tout cela en plus des négociations déjà prévues dans l'Accord de libre-échange. Je ne mentionnerai encore ici que quelques exemples tirés de la Déclaration des mesures envisagées par l'exécutif des États-Unis que le président Reagan a déposé au Congrès le 25 juillet 1988.

Premièrement, il est question de négocier des modifications aux règles d'origine en réponse aux modifications que le Canada a apportées au tarif de la nation la plus favorisée. Deuxièmement, il y a les négociations sur les normes relatives au contreplaqué. Troisièmement, les négociations en vue de l'élimination globale des subventions qui faussent le commerce agricole. Quatrièmement, les négociations visant à exempter les États-Unis du prix de transport prévu dans la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Cinquièmement, les négociations sur les restrictions quantitatives imposées au commerce des pommes de terre canadiennes. Sixièmement, les négociations sur la fabrication des automobiles visant à faire passer à au moins 60 p. 100 le contenu canadien, de sorte que ce secteur serait visé par l'Accord de libre-échange. Septièmement, les négociations sur la déréglementation des investissements, y compris l'élimination du tamisage des investissements directs, l'application des dispositions de l'Accord aux industries énergétiques et culturelles et l'élimination des exigences en matière de transfert technologique et de rendement, et ainsi de suite. Huitièmement, les négociations en vue d'appliquer aux différends liés aux services financiers les dispositions sur le règlement des différends figurant dans l'Accord de libre-échange.

Ces exemples, et je pourrais en donner d'autres, nous donnent une bonne idée du calendrier des travaux de l'administration américaine. Sans prévoir les résultats de toutes ces négociations, nous devons quand même présumer que, pour que la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange se fasse dans un esprit de collaboration, il faudra que le Canada adopte également ce calendrier des travaux.

La position de l'administration américaine concernant les futures négociations devrait nous inquiéter davantage que les vagues déclarations sur le niveau général du protectionnisme aux États-Unis. Étant donné que la liste américaine représente des exigences, nous devrions nous préoccuper avant tout de la manière d'y réagir et c'est ce à quoi le gouvernement devrait s'employer.

De toutes ces négociations, aucune n'aura plus d'importance que celle qui concernera la définition des subventions et des pratiques déloyales, aux termes des articles 1906 et 1907 de l'accord. Lors de l'étude en comité, j'espère obtenir de solides

[Le sénateur MacEachen.]

éclaircissements sur la manière dont les négociations vont se dérouler. Quand auront-elles lieu? Quel sera leur rapport avec les négociations du GATT? Quel ordre suivra-t-on? Qu'entendons-nous par une subvention convenable? Nous sommes-nous préparés en conséquence?

Les Américains attendent beaucoup de ces négociations. Ils voient dans les articles 1906 et 1907 la possibilité de remplacer les dispositions du chapitre dix-neuf de l'accord par une nouvelle réglementation concernant les subventions et les pratiques de prix déloyales. Notez bien que les dispositions concernant les groupes binationaux font partie du chapitre dix-neuf qu'on souhaite remplacer. La Déclaration des mesures envisagées par l'exécutif est fort significative là-dessus. Pour le président,

le système des groupes d'examen binationaux ne doit être que provisoire.

Voilà pour le bouclier du sénateur Murray.

La pièce maîtresse du dossier du gouvernement canadien ne constitue pour les Américains qu'une mesure provisoire. Il faudra établir au cours de la deuxième ronde la réglementation sur laquelle nos négociateurs n'ont pas réussi à s'entendre lors de la première. Les Américains ont eu l'obligeance de nous exposer leur position, leurs souhaits et leurs objectifs. Voici un autre passage de ce document:

L'exécutif n'a pas de plus haute priorité que l'abolition des subventions canadiennes.

Son objectif lors des négociations sera le suivant:

... faire soumettre les subventions gouvernementales canadiennes à une discipline plus rigoureuse et plus efficace, y compris les subventions provenant des gouvernements provinciaux.

Le sort même de l'accord se trouve donc en jeu. Si les négociations n'aboutissent pas, nous revenons à la case de départ en ce qui concerne les lois américaines sur les recours commerciaux.

Honorables sénateurs, j'ignore quelle position le gouvernement adoptera lors des négociations. Je sais par contre qu'il a renoncé à beaucoup de choses pour obtenir une demi-mesure. Il lui faudra établir sa position. Qu'il suffise de dire qu'en période de transition qui nécessitera énormément d'adaptation, le gouvernement a laissé ouverte à la négociation la partie la plus cruciale de l'entente commerciale, soit l'application aux exportations canadiennes des lois américaines sur les recours commerciaux. Il a négligé de combler un trou béant créé par l'absence de règles permettant de déterminer si les programmes d'adaptation des travailleurs sont susceptibles ou pas de faire l'objet de droits compensateurs.

• (1610)

Pour être en mesure de juger du reste de l'accord, nous devons à l'avenir surveiller à la fois le fonctionnement des accords provisoires et les progrès entourant la négociation d'un système définitif. Cette surveillance pourrait être confiée à un comité. Le Sénat devrait certainement y participer par le truchement de l'un de ses comités.

Nous voulons interroger M. de Grandpré au comité, si possible, car il est l'homme qui a été désigné par le gouvernement pour diriger une commission sur la question de l'adaptation des travailleurs. Où en est-on dans ces travaux? Est-il

exagéré de vouloir savoir ce qu'on a prévu au juste pour l'avenir dans le domaine? Nous savons que l'expérience dans d'autres domaines du libre-échange ont prouvé que les programmes d'adaptation se déroulent le mieux en période d'expansion économique. La stagnation économique, sans parler de la récession, accroît les problèmes et compromet le succès de cette entreprise. À quoi sert-il de recycler les travailleurs licenciés s'il n'y a pas d'autre emploi à leur donner? À quoi sert-il d'encourager les entreprises à investir dans la terre promise, pour ainsi dire, si les taux d'intérêt élevés compromettent leur croissance? La gestion macro-économique du gouvernement comptera dans le succès du libre-échange dans le domaine.

Le gouvernement a fait un choix. Il a choisi la discipline de fer du marché. Nous devons voir comment se tirera d'affaires ce marché, comment le gouvernement s'attaquera à son déficit budgétaire, comment il fera face aux taux d'intérêt et aux taux de change, et comment il conciliera son engagement à préserver l'intégrité de nos programmes sociaux et de nos programmes de développement régional avec l'impératif de négocier avec les Américains un système précis pour les subventions.

Jusqu'à présent, nos discussions ont porté, à juste titre je dois dire, sur le texte d'un accord incomplet. Cet examen se poursuivra sans aucun doute pendant quelques années, mais nous avons à présent une tâche supplémentaire, celle de surveiller et de juger les conséquences de cet accord. Nous devons exiger la présentation de rapports et prévoir un cadre institutionnel nous permettant de juger de ses conséquences multidimensionnelles et systémiques. Oui, nous devrions avoir une vue d'ensemble et nous devrions en venir à passer un jugement global sur l'Accord de libre-échange. Autrement, de petits événements se produiront, sans jamais prendre l'envergure d'une crise nationale. La fermeture d'une usine n'est pas une crise nationale, mais de petits événements de ce genre se produiront. Le pays ira d'une décision pragmatique à une autre. Il se laissera tenter par l'opportunisme et ira d'une concession à l'autre, jusqu'à ce qu'on ne puisse plus, ou qu'on ne sache même plus comment, refaire du Canada ce qu'il était.

L'honorable Jack Austin: Honorables sénateurs, je remercie d'abord le sénateur MacEachen de son excellente description des faits sur lesquels est fondé le projet de loi qui nous est proposé. Je serais enclin à souscrire à ses arguments, comme tous les autres sénateurs de l'opposition, j'en suis certain.

Aujourd'hui, il y a probablement peu de Canadiens qui s'intéressent à ce débat au Sénat sur le projet de loi C-2. Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique. C'est le temps des Fêtes, et les Canadiens se préoccupent plutôt, avec raison, d'autres questions comme la famille, les amis, les sentiments religieux, le bilan de l'année qui se termine et les défis qui les attendent l'année prochaine.

Néanmoins, nous savons tous que les Canadiens se sont beaucoup préoccupés des questions liées à ce projet de loi et qu'ils s'en préoccupent encore au cours des années à venir. Nous savons tous que ce n'est pas là un projet de loi ordinaire que nous étudions pendant quelques jours et qui passe ensuite aux mains de bureaucrates pour jouer un rôle discret dans la vie de quelques Canadiens. Nous savons tous que c'est un point tournant dans la vie de notre pays, un mouvement irréversible

vers un avenir que nous saisissons à peine et au sujet duquel nous ne nous entendons pas.

Beaucoup de Canadiens, soit une majorité de 57 p. 100, ont voté pour le parti libéral ou pour le Nouveau parti démocratique aux élections du 21 novembre dernier, et ont donc voté contre le principe de ce projet de loi. Seulement 43 p. 100 des électeurs ont voté pour le parti progressiste conservateur et pour ce projet de loi.

Le Sénat n'a pas besoin de leçon sur la notion de gouvernement représentatif. D'après nos règles et nos conventions parlementaires, le parti progressiste conservateur, en remportant 43 p. 100 des suffrages exprimés, s'est gagné la majorité à l'autre endroit et du même coup le mandat parlementaire de faire adopter ce projet de loi. Mais comme la majorité des Canadiens se sont prononcés contre le projet de loi, le gouvernement ne doit pas perdre de vue qu'il n'a remporté qu'une victoire conditionnelle.

Les Canadiens jugeront au jour le jour du bien-fondé de la politique gouvernementale, et ils verront à l'expérience si l'acte de foi posé par le premier ministre se révèle avantageux ou pas. Si cette solution s'avère mauvaise, si M. Mulroney a engagé le pays dans un accord beaucoup trop coûteux, il n'y aura pas que lui et son parti pour en payer le prix car malheureusement d'innombrables Canadiens et Canadiennes auront à souffrir, à un degré parfois catastrophique.

C'est parce que la majorité des Canadiens s'est prononcée contre ce projet de loi qu'au Sénat et à l'autre endroit l'opposition a le devoir tout particulier d'obliger le gouvernement à respecter ses garanties et ses engagements et à répondre aux attentes qu'il a fait naître en présentant cette initiative cruciale dans sa forme actuelle en ce moment. Le présent débat est d'une grande importance pour obliger le gouvernement à rendre des comptes ultérieurement. Les déclarations tout à fait précises que le premier ministre et les autres membres de son cabinet ont faites avant et pendant l'élection sont consignées ici et à l'autre endroit, pour qu'on puisse s'y reporter et les relever plus tard.

Le gouvernement nous a donné l'assurance que notre sécurité sociale, nos pensions, notre assurance-chômage, notre assurance-maladie et nos allocations familiales ne sont en rien soumises à ce projet de loi et n'auront pas à en souffrir, non plus que nos politiques de développement régional et nos programmes relatifs à l'éducation et au recyclage. D'autres assurances ont été données au sujet de nos très importantes ressources en eau. On nous dit que l'accord et le projet de loi sont si avantageux pour le Canada et ses travailleurs qu'il n'est pas besoin de dispositions particulières à l'intention des entreprises, des collectivités et des personnes touchées par l'intensification de la concurrence et par la modification des conditions économiques. Les programmes actuels vont suffire, nous assure le gouvernement.

Il appartient au Sénat de s'acquitter de son travail quotidien, de veiller à ce que les Canadiens aient la possibilité de comprendre la nature et la signification des mesures gouvernementales pour leur bien-être. Si on me permet de procéder à un bref inventaire de fin d'année, je dirai que nous nous sommes fort bien acquittés de ces responsabilités au cours de la législature précédente. En particulier, en ce qui concerne les dépenses publiques, les recettes de l'industrie pharmaceutique,

l'immigration et les réfugiés, et la promotion de la femme sur le marché du travail, nous avons fait voir que les positions du gouvernement divergeaient de l'intérêt public, et les Canadiens ont réagi en s'intéressant de plus en plus à nos travaux, s'adressant souvent à nous pour que nous adoptions une position ferme. C'est ce que nous avons fait pour protéger les intérêts régionaux, les groupes minoritaires et les droits individuels, dans l'intérêt principalement du bien-être national.

Mais là où nous nous sommes tout spécialement distingués, c'est en insistant au nom de tous les Canadiens pour que, lors de la législature précédente, le projet de loi qui a précédé celui-ci soit soumis au jugement populaire. Cela s'inscrivait dans l'axe de nos responsabilités, dans la ligne de nos attributions constitutionnelles et des précédents à cet égard. C'était conforme à notre rôle de tribunal politique de dernier ressort. Il s'agit d'un projet de loi présenté par un gouvernement qui avait pour politique de refuser carrément de s'expliquer et de discuter. Nous nous souvenons tous de la note de 1985 au Cabinet qui soutenait, comme cela s'est vérifié que plus les Canadiens connaîtraient l'accord et moins ils l'aimeraient; que sa présentation devait s'en tenir aux généralités et rester dans le flou; qu'il fallait s'en remettre aux sentiments à fleur de peau qui jouaient en faveur du libre-échange. «N'entrez pas dans les détails de peur que les Canadiens ne s'intéressent aux mauvais côtés de l'accord et ne rejette celui-ci», disait-on dans la note. «Ne parlez que des avantages; ne laissez pas les Canadiens peser le pour et le contre», a décidé le gouvernement. Bien sûr, le gouvernement justifiait cette façon de faire en prétendant qu'il sait mieux que les Canadiens ce qui est bon pour eux. Eh bien, c'est là que le Sénat entre en jeu. Il doit s'assurer que le gouvernement s'explique et justifie ses objectifs.

● (1620)

Ce projet de loi n'a pas été compris parce que mal expliqué. Nous avons demandé que le gouvernement demande un mandat avant d'agir et, ce faisant, nous avons joué notre rôle de législateurs du dernier recours. Nous avons parlé au nom d'une majorité de Canadiens, comme l'ont prouvé les résultats des élections. Le peuple canadien approuvait la décision du Sénat de ne pas adopter le projet de loi au cours de la dernière session puisqu'il ne l'a jamais contestée au cours de la campagne électorale, bien au contraire.

Le gouvernement a demandé un mandat non pas parce qu'il le souhaitait, mais parce qu'il n'avait pas le choix. Même là, le premier ministre et son cabinet ont essayé d'éviter de débattre les questions et de dire aux Canadiens les risques que l'accord présente pour la souveraineté du Canada et le mode de vie de travailleurs canadiens des secteurs agricole, tertiaire et manufacturier.

Je tiens à rendre hommage au chef du parti libéral, le très honorable John Turner, pour avoir finalement réussi au cours de la dernière campagne électorale à forcer le gouvernement à rendre des comptes aux Canadiens. La prestation de M. Turner aux débats télévisés des 24 et 25 octobre a retenu l'attention des Canadiens et a soulevé dans tout le pays un débat comme on n'en avait pas vu depuis longtemps. Les Canadiens ont pris conscience de leurs sentiments profonds en tant que Canadiens. Ils ont pesé à nouveau leur attachement pour ce peuple magnifique, pour ce pays magnifique qu'on appelle le Canada. Il en est résulté un renforcement de notre

[Le sénateur Austin.]

fierté nationale. John Turner a joué un rôle de premier plan dans cette prise de conscience nationale, comme l'histoire saura en témoigner. En se prononçant dans une proportion de 57 p. 100 contre ce projet de loi, les Canadiens ont démontré qu'ils comprennent les questions et s'en inquiètent.

J'ai dit que le parti progressiste conservateur avait remporté une victoire conditionnelle, étant donné qu'en vertu de la Constitution du Canada et de ses conventions, nous avons chez nous un système représentatif de gouvernement. Mais comme l'a dit le sénateur MacEachen, les Canadiens se sont prononcés à l'égard de ce projet de loi. Ils ont fait savoir qu'il n'est pas du tout désirable pour le Canada et que le gouvernement aura bien du mal à livrer à nos concitoyens les avantages qu'il leur a promis.

Ce dont je m'inquiète surtout à propos de ce projet de loi, ce n'est pas tellement du principe du libre-échange, mais des carences énormes que recèlent l'Accord Canada—États-Unis et le projet de loi qui vise à le mettre en oeuvre. Le Canada est une nation commerçante importante et figure au deuxième rang derrière l'Allemagne de l'Ouest pour ce qui est du pourcentage de son produit national brut qu'il tire du commerce extérieur. Le Canada et les États-Unis, chacun le sait, sont les plus grandes nations commerçantes du monde, puisqu'ils s'échangent l'un l'autre pour plus de 150 milliards de dollars de biens et de services. Pour bien vivre, le Canada a besoin de l'ouverture des marchés, de la libéralisation du commerce et de taux de change qui soient équitables. Nous avons été parmi les plus ardents partisans du GATT et nous participons activement à la série actuelle de négociations de l'Uruguay. Le Canada est un ardent partisan de l'intensification des échanges commerciaux nord-sud et par l'entremise de l'UNCTAD, de la Banque internationale et de l'ACDI, au sein desquelles l'honorable Allan MacEachen a joué un rôle déterminant pendant toutes les années où il a été secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous avons cherché à instaurer un commerce plus universel entre les pays.

Quant à moi, je suis partisan de relations commerciales qui soient vraiment efficaces et équitables entre le Canada et les États-Unis. Ce projet de loi est bien loin de remplir les conditions nécessaires. Il est bien loin de représenter ce que le premier ministre lui-même tenait pour nécessaire en 1985, 1986 et 1987. Sans doute vous souvenez-vous de ses objectifs de l'époque.

Tout d'abord, il ne devait y avoir aucune entente à moins que celle-ci ne fasse disparaître toutes les contraintes, tous les droits de douane, toutes les mesures antidumping et tous les droits compensateurs si spéciaux des États-Unis. Ensuite, cette entente devait renfermer une définition précise de ce qui constitue de justes pratiques commerciales, de justes subventions, laquelle protégerait contre toutes mesures américaines l'essentiel des programmes sociaux qui ont fait du Canada ce pays dont nous sommes si fiers. Il devait aussi prévoir un tribunal de règlement des différends qui appliquerait des règles commerciales convenues d'avance aux méthodes des partenaires commerciaux et de leurs agents gouvernementaux.

Le premier ministre ne s'était pas fait imposer ces critères. Il les avait lui-même reconnus comme objectifs essentiels de tout accord commercial pour notre pays. Il les estimait essentiels au maintien de relations équitables entre deux pays qui ne

sont pas et ne seront jamais des partenaires commerciaux égaux. Selon les chiffres choisis, les États-Unis ont un territoire de dix à vingt fois plus étendu que le nôtre. Ils sont une puissance mondiale et ont des intérêts et des responsabilités qui dépassent considérablement les nôtres. Dans cet accord, nous avons besoin de conditions équivalentes pour garantir nos intérêts essentiels et nous aurions dû insister là-dessus.

A l'occasion d'un discours qu'il prononçait à Washington devant le *National Press Club*, le très honorable Pierre Trudeau a déclaré que lorsqu'une souris partage la couche d'un éléphant, la souris ne doit dormir que d'un oeil, car elle doit être attentive au moindre soubresaut de son partenaire. Pouvez-vous vous imaginer ce qui adviendrait de leurs rapports si l'éléphant se laissait aller soudain à des élans amoureux?

A vrai dire, le premier ministre n'a atteint aucun des objectifs dont j'ai parlé. Mais il n'en a pas moins conclu cet accord, et il entrera dans l'histoire sur le bien-fondé de cette décision dont il a dit qu'elle était un acte de foi dans un avenir de possibilités, des expressions qu'il n'a pas employés ensemble d'ailleurs.

Pourquoi tant de hâte à conclure cet accord? On nous a parlé des tendances protectionnistes aux États-Unis et de la nécessité de nous protéger, mais rien dans ce document ne nous protège des lois protectionnistes américaines. Le projet de loi omnibus adopté au Congrès américain l'été dernier s'applique autant au Canada qu'au reste du monde. Notre pays n'en a pas été exempté et il ne l'est pas non plus dans le cadre de cet accord. On a l'impression d'être devant un programme politique axé sur les prochaines élections, et non pas sur l'avenir de notre pays. La logique et l'expérience interdisent la signature de tout accord qui ne fait pas mention des principaux critères que j'ai mentionnés. L'intérêt national doit être envisagé dans une perspective plus lointaine que les intérêts d'un parti politique quelconque. Il y aurait eu moins de honte, et l'intérêt national y aurait beaucoup gagné, à admettre que les négociations étaient mal engagées ou qu'elles avaient avorté, qu'à conclure un accord dont le Canada ne pourra jamais se remettre. N'oublions le vieux proverbe: «Qui trop se hâte reste en chemin.»

Certains se rappellent le rôle que j'ai joué à titre de sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de 1970 à 1974, et plus tard dans l'élaboration de la politique énergétique du Canada. J'en parle simplement parce que les dispositions sur l'énergie, qui figurent dans cet accord et dans ce projet de loi, ne laissent pas de m'inquiéter. Jamais les Canadiens n'ont été aussi conscients de la nécessité de s'assurer un fort degré d'autonomie dans ce secteur que lors de la crise énergétique de 1973-1974. Des régions canadiennes tributaires des approvisionnements internationaux, notamment les provinces de l'Atlantique et le Québec, ont vraiment souffert du resserrement de l'offre et ont craint pour la stabilité de leur économie respective. Bien des contrées du monde, le Canada à un degré moindre heureusement, ont été mis à mal par l'escalade des prix énergétiques et le déferlement de l'inflation. Le gouvernement libéral de l'époque, sous la direction du premier ministre Trudeau, a pris des mesures énergiques pour nous assurer l'autosuffisance énergétique, ce qui lui a valu la confiance des Canadiens à l'issue des élections de 1974.

Aujourd'hui, les prix du pétrole sont anormalement bas compte tenu de ce qu'il en coûte pour en produire et pour exploiter d'autres sources énergétiques. Les mesures de l'OPEP et la guerre au Moyen-Orient ont ébranlé le marché international. La baisse des cours pétroliers a sérieusement miné notre politique d'autosuffisance en matière de prospection et de conservation. Nous connaissons la plupart de nos ressources pétrolières et gazières classiques, mais notre pétrole classique est une ressource sur le déclin qui ne nous assure plus l'autosuffisance.

Notre autosuffisance future dépendra de l'exploitation beaucoup plus coûteuse des gisements de l'Arctique, d'Hibernia, du plateau matitime de la Nouvelle-Écosse et des sables bitumineux de l'ouest du Canada. Nous devons donc continuer de faire porter nos efforts sur ce plan. Mais j'ai déjà rappelé que ces ressources coûtent cher et que les investissements privés ne sauraient suffire à les exploiter à cause de la nature des marchés. Les investisseurs ne peuvent tout simplement pas obtenir un taux de rendement concurrentiel. Cela signifie que les gouvernements doivent, pour des raisons de sécurité nationale et de développement, encourager ces projets et donc demander aux contribuables canadiens de réaliser une grande partie des travaux.

● (1630)

Ce prétendu Accord de libre-échange consent aux sociétés et aux citoyens américains un traitement national en ce qui a trait aux réserves canadiennes de pétrole et de gaz, c'est-à-dire un traitement national sur le double plan de l'accès et des coûts. Pourquoi l'accord commercial, fondé sur la réduction des tarifs, traite-t-il de l'accès aux réserves énergétiques et de leur coût? C'est une autre question que nous examinerons en temps opportun.

Je soutiens qu'en donnant aux Américains accès à nos réserves énergétiques au prix payé par les Canadiens, nous forcerons les contribuables canadiens à subventionner les consommateurs américains de pétrole et de gaz canadiens. Les contribuables canadiens défraieront la partie non rentable des travaux d'exploration et de développement. Cela se comprendrait si les Canadiens pouvaient au moins assurer leur sécurité d'approvisionnement, mais les consommateurs américains ne paieront que le prix du marché. Ils auront la sécurité d'approvisionnement sans rien payer. Il est facile de comprendre pourquoi les négociateurs américains ont exempté les subventions au développement du pétrole d'une très longue liste de subventions commerciales injustes.

Pour assurer l'équité de notre futur commerce unidirectionnel avec les États-Unis dans ce secteur, notre gouvernement doit voir à ce que les Américains contribuent de manière assez importante à assurer leur futur accès aux ressources énergétiques canadiennes. Sinon, ces dispositions de l'accord justifieraient à elles seules le recours au préavis d'annulation de six mois et toutes les retombées que cela suppose. Ces dispositions coûteront des milliards de dollars aux Canadiens.

Avec le sénateur MacEachen et beaucoup de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, je propose que le Sénat se charge de surveiller les conséquences du projet de loi. Nous prévoyons de nombreuses retombées inattendues et regrettables, qui désavantageront le Canada. Le Sénat doit être une tribune où les Canadiens peuvent se faire entendre et où les répercussions des

projets de loi sont examinées. Nous devons aussi garder à l'esprit les difficiles négociations qui approchent, surtout sur la définition des subventions et sur les autres pratiques commerciales dont a parlé le sénateur MacEachen. Il ne faut pas non plus oublier d'évaluer la malheureuse question du bois d'œuvre qui a eu de graves conséquences sur le prix de base des produits forestiers de la Colombie-Britannique. Dans ce cas, les Américains ont réussi à intimider le gouvernement Mulroney, et on peut déplorer que rien dans l'accord ne puisse empêcher ce genre de situations de se reproduire.

Je représente la Colombie-Britannique, et il m'est impossible de parler de commerce sans rappeler au Sénat que le Canada a une porte sur le Pacifique. Les pays du Pacifique constituent une région dynamique, celle qui connaît le taux de croissance le plus élevé du monde. N'oublions pas, comme le soulignait récemment une série d'articles sur l'immigration parue dans le *Vancouver Sun*, que 50 p. 100 des nouveaux Canadiens proviennent aujourd'hui des pays du Pacifique. Jusqu'à maintenant, l'intervention du Canada dans cette région a été plutôt laissée au hasard. Il faut changer d'attitude. Nous devons élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale, tant pour notre commerce que pour nos relations générales. On admet de plus en plus qu'il faut créer une «coalition du Pacifique», pour reprendre l'expression utilisée par le sénateur Bill Bradley du New Jersey, dans un discours prononcé le 8 décembre 1988 devant l'*Economic Club* de New York. Il proposait alors de créer un nouvel organisme international où les nations du Pacifique se regrouperaient pour promouvoir le commerce et la croissance économique. Le Canada aurait intérêt à examiner cette suggestion qui va dans le même sens que celle du secrétaire d'État Shultz, de passage à Bangkok en avril dernier. Nous devrions même être parmi les artisans d'un tel groupe.

En terminant, honorables sénateurs, je dirai que le gouvernement a obtenu un mandat et que, pour cette raison et sous la responsabilité du premier ministre, le projet de loi sera adopté. Le gouvernement a gagné une bataille, mais tout n'a pas été réglé pour autant. Personnellement, tout ce que je peux faire, c'est m'abstenir de voter pour que le projet de loi ne soit pas défait, mais rien ne m'empêchera de penser qu'il n'est pas bénéfique pour le Canada.

L'honorable Finlay MacDonald: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au sénateur Austin. Après avoir constaté le haut calibre des discours, de toute évidence préparés, des autres orateurs, je pensais bien qu'aucun sénateur ne viendrait faire allusion au fait que la majorité des Canadiens ont voté contre le projet de loi. Je tiens à dire au sénateur Austin qu'il n'a absolument aucun moyen de prouver cela. Il pourrait, cependant, m'aider en me précisant la dernière fois au cours du siècle qu'un parti a réussi au Canada, dans un régime tripartite, à obtenir 50 p. 100 des suffrages exprimés. En outre, s'il a analysé les résultats des dernières élections, il pourrait peut-être me dire combien de gens ont voté en faveur des libéraux ou des néo-démocrates parce qu'ils n'aimaient pas Brian Mulroney, le projet de loi sur les produits pharmaceutiques, les sous-marins ou un éventail d'autres choses.

Le sénateur Frith: Que diriez-vous du premier ministre, dans un sous-marin, prenant une pilule?

[Le sénateur Austin.]

Le sénateur MacDonald: Le sénateur Austin pourrait peut-être m'expliquer ces choses. Je voudrais lui dire qu'un homme de son expérience et de sa stature ne devrait pas faire des affirmations gratuites.

Le sénateur Austin: Il faut être un homme raisonnable, sénateur MacDonald—et j'espère en être un—pour faire les déclarations que j'ai faites. En outre, un homme réfléchi comme vous, sénateur MacDonald, pourrait ne pas être d'accord avec moi. Entre-temps, je vous souhaite un Joyeux Noël.

L'honorable Sidney L. Buckwold: Honorables sénateurs, cela intéressera peut-être le sénateur MacDonald d'apprendre qu'à l'instar de la plupart des autres sénateurs, je reçois littéralement des centaines de lettres, de télégrammes et de coups de téléphone au sujet de la question du libre-échange. Les intéressés me disent souvent que la majorité des Canadiens ont voté contre le gouvernement et que le Sénat devrait maintenant défendre les intérêts de la majorité. À cela je réponds et je répondrai toujours que le Sénat a demandé au peuple de se prononcer. Or, ce dernier l'a fait, en redonnant la majorité au gouvernement et c'est là la façon dont le régime fonctionne. Le gouvernement a gagné la bataille; c'est maintenant lui qui mène le jeu et même si j'ai promis d'intervenir et de dire quelques mots au Sénat, je reconnais qu'il incombe au gouvernement de faire adopter le projet de loi. Selon moi, notre chef, le sénateur MacEachen a fort bien exprimé ce sentiment dans ses observations préliminaires, cet après-midi.

Ainsi, honorables sénateurs, je n'entends peut-être pas faire vraiment un résumé de tous les arguments qui ont été invoqués pour ou contre l'Accord de libre-échange et ce projet de loi, même si on ne peut que signaler quelques-unes des répercussions les plus catastrophiques que certains d'entre nous prévoient. Il conviendrait peut-être mieux d'examiner certains des problèmes auxquels nous devons faire face à la suite de l'adoption de ce projet de loi.

Honorables sénateurs, je suis tout à fait disposé à reconnaître qu'à une époque, j'ai souscrit au libre-échange. En fait, c'est toujours le cas pour ce qui est de la notion de libre-échange en elle-même, même s'il s'agit peut-être d'un lieu commun. Cependant, j'ai commencé à avoir des doutes lorsque nous avons entrepris l'étude du projet de loi C-22. Durant le débat en question, j'ai pu constater le pouvoir des sociétés pharmaceutiques américaines qui ont pesé de tout leur poids dans la balance et qui ont réclamé pour la première fois des règles égales pour tous. Pour mes collègues qui ont oublié ou qui connaissent mal le projet de loi C-22...

Le sénateur Barootes: Comment pourrions-nous oublier, étant donné que vous nous avez rafraîchi la mémoire?

Le sénateur Buckwold: Sénateur Barootes, je sais que vous avez la mémoire longue. Cependant, certains nouveaux sénateurs connaissent peut-être mal le projet de loi C-22. Ce dernier tendait à supprimer dans une certaine mesure la concurrence livrée par les produits génériques aux produits pharmaceutiques brevetés. Cependant, alors que nous voyagions dans tout le pays et écoutions les débats sur le projet de loi C-22, qui était appuyé par l'industrie pharmaceutique, il ne fallait pas être bien malin—on n'avait pas besoin d'être Einstein—pour comprendre qui était à l'origine de ce projet de loi inique. Bien qu'on l'ait nié à maintes reprises, néanmoins—et même la plupart de mes collègues de l'autre côté en convien-

dront, je pense—il y a eu cette intervention des puissants groupes de pression américains de l'industrie pharmaceutique à Washington qui ont dit à M. Mulroney que s'il voulait conclure cet accord, il ferait bien de mettre bon ordre à la question de la concurrence dans le domaine des médicaments.» C'est là où je me suis rendu compte pour la première fois de ce qui se passait.

● (1640)

Puis, comme membre du comité des banques et du commerce, en compagnie du sénateur Finlay MacDonald et d'autres collègues, j'ai traversé le pays pour entendre des observations sur l'imposition de droits de douane sur le bardeau par le gouvernement américain, à cause de la prétendue concurrence déloyale du Canada. Les droits de coupe imposés à l'industrie par les provinces n'étaient pas assez élevés pour satisfaire les Américains qui à cette époque-là n'étaient vraiment pas concurrentiels dans ce secteur. Encore une fois, alors que je voyageais d'un bout à l'autre du pays en écoutant le pour et le contre dans le débat en question, je n'ai pas pu m'empêcher d'être impressionné par la puissance des groupes de pression américains à Washington et, dans ce cas particulier, des législateurs américains, des sénateurs américains qui ont pu faire croire aux décideurs que la concurrence était déloyale, que nous les Canadiens exploitons nos amis américains de cette manière.

Puis, en tant que sénateur de la Saskatchewan, j'ai vu le pouvoir des groupes de pression américains lorsqu'ils ont porté une accusation de dumping concernant la potasse de ma province. C'était l'oeuvre de deux sénateurs du Nouveau-Mexique où se trouvent les mines de potasse américaines qui représentaient une industrie alors à bout de souffle et de ressource. J'étais allé à Carlsbad, au Nouveau-Mexique, visiter leurs mines. Il ne restait presque plus de minerai. En fait, les investisseurs qui sont arrivés à l'origine en Saskatchewan, laquelle dispose des plus grandes réserves de potasse du monde, venaient précisément du Nouveau-Mexique. J'ai visité les mines du Nouveau-Mexique en tant qu'invité de la Potash Company of America à l'époque où j'étais maire de Saskatoon. Comme je l'ai déjà dit, il ne restait presque rien. Cependant, deux sénateurs américains du Nouveau-Mexique ont été assez puissants pour prétendre que l'industrie de la potasse de la Saskatchewan leur faisait du dumping, qu'elle leur prenait leur marché, qu'elle les acculait à la faillite. Encore une fois, cela m'a ouvert les yeux.

L'incident suivant est également survenu dans ma province, au sujet de l'uranium cette fois. Les agents de l'industrie américaine de l'uranium, une industrie relativement inefficace, ont pu faire imposer des droits contre l'industrie de l'uranium de la Saskatchewan, qui exploite le minerai de beaucoup le plus riche au monde. J'ai pu à nouveau constater le pouvoir des groupes de pression américains.

S'il y en a qui pensent que ces incidents ne se reproduiront plus, ils auront des surprises. Le pouvoir d'imposer des droits compensateurs figure dans l'accord et il y restera. Bien qu'il constitue une amélioration, le dispositif de règlement des différends ne règle pas vraiment les problèmes. Cet organisme n'a aucun pouvoir exécutif. Il pourra examiner les plaintes, mais croyez-moi et croyez ceux qui s'y connaissent beaucoup mieux que moi, si l'industrie américaine devait un tant soit peu pâtir au fil des ans, la question des droits compensateurs va

être invoquée par les Américains et par les Canadiens aussi, car nous n'avons pas le monopole de l'innocence. J'attire l'attention de mes collègues sur ces incidents pour faire ressortir les problèmes très sérieux qui nous attendent.

Je ne reviendrai pas sur ce qui s'est dit au sujet de l'énergie dans la mesure où ma province est concernée. Certes, les producteurs de l'Alberta et de la Saskatchewan sont contents, mais ils obtiennent des avantages à court terme contre des inconvénients à long terme, et nous en paierons la note pendant longtemps parce que nous avons abandonné l'un de nos plus grands atouts, notre énergie, dans un monde où, tôt ou tard, l'énergie deviendra un facteur clé dans la survie économique et la prospérité d'un pays.

Passons maintenant à notre industrie agricole. J'ai entendu le premier ministre de la Saskatchewan, que je respecte et qui appuie fermement l'accord, dire à nos agriculteurs que notre province de un million d'habitants allait avoir accès au marché américain de 250 millions de consommateurs. Il leur a dit que les barrières frontalières tomberaient et qu'ils connaîtraient une prospérité inouïe. Soit dit en passant, les agriculteurs ne l'ont pas cru. Ils ne sont pas aussi crédules; ils ne sont plus des paysans. Les agriculteurs ont saisi la réalité des faits lorsqu'ils ont visité leurs amis producteurs du Dakota du Nord, dont la situation est aussi précaire que celle des agriculteurs de la Saskatchewan même s'ils ont accès à ce marché de 250 millions de consommateurs. Le marché ne semble pas leur avoir apporté la prospérité.

On a également promis à nos industries de la Saskatchewan que les barrières commerciales tomberaient et qu'ils pourraient franchir la frontière avec leurs produits. Il y a quelque temps, je me suis rendu en voiture de Saskatoon à Salt Lake City, au Utah. Nous avons traversé le Dakota du Nord, le Dakota du Sud, le Montana et l'Idaho. Tout le long du parcours, je n'ai vu, dans ce vaste marché de 250 millions d'habitants, aucune ville à moitié grande comme Saskatoon. Je vous raconte cela pour vous faire remarquer que la prospérité dont on a tant parlé n'est pas à la porte d'un bon nombre des régions du Canada.

Nos agriculteurs ont de bonnes raisons d'être craintifs. Permettez-moi de citer un article paru récemment dans le *Financial Post*:

Pour les consommateurs canadiens, l'immense supermarché de Buffalo, dans l'État de New York, leur révèle ce que serait le commerce de l'épicerie une fois le libre-échange adopté.

Dans cette ville, située à seulement deux heures de route de Toronto, un demi-gallon (près de deux litres) de lait à 2 p. 100 se vend 89 cents US et le poulet rôti, 79 cents US la livre.

De l'autre côté de la frontière, où plus de 230 000 Canadiens travaillent dans l'industrie des produits alimentaires au chiffre d'affaires de 50 milliards de dollars, la situation est différente. Un litre de lait se vend 1,30 \$ CAN et le poulet rôti, 2 \$ CAN la livre.

Les prix moins élevés aux États-Unis sont bien tentants pour les Canadiens. Cependant, certains observateurs craignent que des centaines d'emplois dans l'industrie alimentaire disparaîtront au fur et à mesure que l'Accord

de libre-échange entre le Canada et les États-Unis entrera en vigueur au cours de la prochaine décennie.

L'article est paru dans une publication qui appuie fortement le libre-échange. Je crois que nous devons nous sensibiliser à cet état de chose. L'article ne révèle rien de nouveau. Nous avons entendu des commentaires similaires pendant la campagne électorale. À l'instar du sénateur MacEachen et du sénateur Austin, je crois que nous devons plus que jamais nous concentrer sur ce que nous réserve l'avenir.

Je me préoccupe par exemple beaucoup de l'évolution du taux de change. Nous n'avons pas tellement parlé pendant tout ce débat sur le libre-échange de la valeur relative du dollar canadien et du dollar américain. Quand notre dollar valait 71 ou 72 cents US, l'industrie canadienne se portait bien. Pour les entreprises américaines, nous étions l'un des pays où elles pouvaient s'approvisionner à bon prix, cependant, il était plus difficile pour les Canadiens d'acheter des produits américains. J'exploitais ma propre entreprise, qui importait en général beaucoup de produits américains, mais comme le taux de change a supprimé cet avantage, nous achetions principalement des minoteries canadiennes. Le dollar canadien à 83c. a fait basculer la situation. Les agents américains envahissent notre économie, passent des commandes et nous livrent une concurrence farouche. Ce que je veux dire, c'est que le plus grand obstacle ou le plus grand avantage non tarifaire, selon le point de vue adopté, réside dans le taux de change.

● (1650)

Les spécialistes auxquels je me suis adressé m'ont dit de ne pas m'inquiéter, que tout allait rentrer dans l'ordre, mais d'après mes lectures, certains économistes craignent qu'en raison du fléchissement du dollar américain sur le marché international, le dollar canadien, ce qui en étonnera plusieurs, continue à grimper. Si jamais il atteint 90c. ou 95c., soit le rapport traditionnel entre les deux devises, les sociétés qui ont fourni des centaines de milliers de dollars à la chambre de commerce pendant la dernière campagne électorale pour proclamer les bienfaits du libre-échange pour les Canadiens, iront frapper chez les ministres du Commerce et ses collègues pour les supplier de les protéger. On invoquera pour exiger des droits de douane la même raison qu'aux tout débuts de l'industrie canadienne.

Il devient très compliqué de relativiser le taux de change si le gouvernement entend par contre prendre tous les moyens à sa disposition, notamment la Banque du Canada, pour que notre dollar demeure inférieur à celui des Américains, sous prétexte que cela nous avantage de 20, 25 ou 30 p. 100. Ce serait un avantage majeur dans le cadre du libre-échange, mais si nous le perdons, bien des industries canadiennes en souffriront terriblement.

Prenons, par exemple, le libre-échange dans la machinerie agricole. Il existe virtuellement depuis 1944 dans ce secteur. Le Canada a déjà été l'un des plus gros producteurs de machinerie agricole. Je pense notamment à Massey Ferguson. La libéralisation du commerce a progressivement créé une érosion, si bien qu'il n'existe plus un seul gros fabricant de machinerie agricole dans tout le Canada. Il est vrai que certaines petites entreprises de fabrication produisent des articles spécialisés, ce qui pourrait être utile sur le plan du libre-échange, mais nos grandes entreprises de fabrication de

machines agricoles, qui ont créé des milliers d'emplois dans le pays, ont disparu. D'aucuns soutiennent que l'un des facteurs à avoir contribué à cette disparition a été cet accord de libre-échange.

Après l'entrée en vigueur de cet accord, on a laissé entendre que les agriculteurs achèteraient leurs machines agricoles aux prix les plus bas dans le monde grâce au libre-échange avec les Américains. Je voudrais que l'un de mes collègues spécialisés en questions agricoles me dise si les agriculteurs achètent effectivement leur matériel agricole à des prix peu élevés par rapport aux agriculteurs d'autres régions du globe. Là encore, j'invite mes collègues à réfléchir à la question pour déterminer certains des problèmes que nous devrions examiner à cet égard.

Nous avons sept ans pour harmoniser nos divers programmes, par exemple les programmes sociaux, les programmes culturels et les programmes de subventions. D'après l'accord, le terme harmoniser signifie uniformiser. Honorables sénateurs, uniformiser n'est pas une entreprise des plus faciles. Cela me rappelle l'histoire du type qui a épousé une fille, laquelle avait une jumelle identique. À la surprise générale, la belle-soeur a emménagé avec les nouveaux mariés. Peu après, l'un des amis du marié lui a posé la question suivante: «Votre belle-soeur, la jumelle identique qui vit avec vous, comment pouvez-vous la différencier de votre femme et laquelle est votre belle-sœur?» À cela, le marié a répondu: «À vrai dire, je n'arrive pas à les différencier, mais c'est leur problème.»

Des voix: Oh, oh!

Le sénateur Buckwold: Honorables sénateurs, cette uniformisation créera un problème, non pas seulement pour la belle-soeur, mais pour tous les Canadiens quand il s'agira d'harmoniser les programmes qui caractérisent le Canada.

Honorables sénateurs, je m'incline devant le mandat qui a été donné au gouvernement. Nous avons à présent la responsabilité de veiller à ce que cet accord fonctionne aussi bien que possible. Je souscris avec enthousiasme à la recommandation de notre chef, le sénateur MacEachen, qu'un comité sénatorial soit chargé de surveiller en permanence la situation pour voir à ce que les mesures que nous prendrons soient en harmonie totale—si l'on me passe cette expression—avec ce qui a été dit et ce qui a été prévu dans l'accord.

Je prévois que la tâche sera difficile pour parvenir à cette harmonisation de toutes les subventions et de tous les autres programmes canadiens avec ceux des États-Unis afin de les rendre complètement identiques d'ici aux sept prochaines années, et j'espère que, par le truchement d'un comité spécial, les sénateurs s'engageront à faire leur part à cet égard.

Cela étant dit, je tiens à transmettre aux sénateurs tous mes vœux pour la nouvelle année. J'espère que les années à venir seront aussi favorables au gouvernement que l'a été celle-ci, mais je signale à ce dernier que s'il s'est imaginé avoir eu des problèmes dans le passé, quand il négociera avec les Américains cette fameuse harmonisation, il repensera à l'année 1988 avec grande nostalgie.

Des voix: Bravo!

L'honorable Willie Adams: Honorables sénateurs, bien que je ne sois pas très au courant de la question, je voudrais dire quelques mots sur le libre-échange.

Il n'y a pas vingt minutes, le sénateur MacDonald a demandé au sénateur Austin combien d'électeurs avaient voté en faveur du libre-échange aux dernières élections. Je rappelle au sénateur MacDonald que, dans les Territoires du Nord-Ouest, la totalité de l'électorat a voté contre le libre-échange puisque nos deux députés sont libéraux.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Adams: Le Nord n'est pas aussi densément peuplé que le reste du Canada, mais il représente environ la moitié du territoire canadien et nos autochtones y habitent depuis des millénaires. Peut-être pourrions-nous, une fois l'Accord de libre-échange en vigueur, faire avancer nos revendications territoriales, étant donné surtout l'Accord du lac Meech. Il se peut même que les Américains s'emparent de notre territoire et que ce soit à eux que nous ayons affaire.

Depuis que les discussions relatives au libre-échange ont commencé l'été passé, nous avons assisté à une augmentation des exercices militaires dans l'Arctique, qui est situé entre les deux superpuissances que sont l'Union Soviétique et les États-Unis. La présence accrue des militaires dans l'Arctique nous cause évidemment du souci. Nous savons que nos forces armées ne sont pas assez importantes pour nous défendre en cas de conflit avec l'URSS. Voilà pourquoi les États-Unis et le Canada semblent décider qu'à l'avenir, l'Arctique pourra constituer une zone de guerre à cause de sa faible population.

● (1700)

Je vis à Ottawa depuis 12 ans maintenant. Dans le Nord, nous n'avons pas de lignes de démarcation. Les gens sont libres d'aller où ils veulent. C'est ainsi qu'ils survivent. Les habitants du Sud ont leur propre terrain, de 60 sur 100 pieds par exemple, et disent: «C'est ma propriété.» Quand on vit dans le Nord, on va partout sans se demander à qui la terre appartient. On peut aller où on veut. Certains disent qu'à l'avenir, avec le libre-échange, nous devons ouvrir nos terres de l'Arctique à l'exploitation minière. Comme un honorable sénateur vient tout juste de le dire: «Ils ont leur propre pays, le plus grand du monde.» Même le gouvernement du Canada ne connaît pas vraiment l'importance de nos réserves énergétiques dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous en avons beaucoup et avons aussi des terrains miniers. Nous avons également la pêche et nous espérons avoir du tourisme à l'avenir. Nous n'avons pas chez nous les problèmes de pollution que connaissent le reste du Canada et les États-Unis. Nous comprenons, du moins je l'espère, que nous avons un pays.

Je fais partie du Comité de l'énergie depuis ma nomination au Sénat. Je comprends un peu les problèmes que les pénuries d'énergie posent aux États-Unis. D'après le sénateur MacEachen, rien dans le projet de loi C-2 ne peut empêcher les Américains de puiser dans nos ressources énergétiques. Dans l'Arctique supérieur, nous avons les plus grandes réserves de gaz naturel au monde et nous les avons à peine effleurées il y a dix ans. Nous gardons le gaz là depuis 15 ans. A l'avenir, après l'adoption de l'Accord de libre-échange, les Américains pourront en prendre autant qu'ils en voudront. J'ai vu la région de la mer de Beaufort et j'ai vu ce qui s'est passé les trois ou quatre dernières années depuis que le nouveau gouvernement a pris le pouvoir. Nous avons perdu beaucoup d'emplois dans le secteur de la prospection. D'après le sénateur Murray, au cours des dix prochaines années, deux millions de nouveaux

emplois seront créés au Canada. Dix ans, c'est trop loin pour pouvoir prédire si les Canadiens trouveront un emploi ou non. Depuis qu'on parle de libre-échange, nous avons déjà perdu 2 000 ou 3 000 emplois, surtout en Ontario et au Québec.

Je me joins aux autres orateurs que le libre-échange inquiète et qui se posent des questions sur la survie de notre pays. J'espère que le gouvernement saura prendre les mesures nécessaires pour que nos prochaines négociations avec les Américains se fassent correctement et sans erreurs.

Je voudrais raconter une petite histoire. En 1942, c'était la guerre et je n'avais alors que huit ans. Je me trouvais dans une base où l'armée américaine entraînait des chiens. C'était très intéressant. Ils faisaient des pistes en se servant d'attelages de chiens et travaillaient avec des explosifs ou des bombes. Ils voulaient entraîner les chiens pour les utiliser en Europe. L'entraînement se poursuivait le jour et la nuit. A ce moment, lorsque j'intervenais, j'avais l'impression de représenter mon pays. On ne se sert plus des attelages de chiens aujourd'hui; on ne s'en servira plus compte tenu des techniques modernes. Si la guerre éclatait aujourd'hui, personne ne songerait à y recourir. Entre 1942 et 1945, j'ai entraîné des chiens pour la guerre en Europe. J'espère que, si la Troisième Guerre mondiale éclate, nous ne serons pas au cœur du conflit.

Les Inuit que je représente sont inquiets au sujet du libre-échange. Ils craignent que les Américains ne mettent la main sur les richesses de l'Arctique, notamment sur ses eaux non polluées.

J'espère que l'Accord de libre-échange sera au moins avantageux pour nous et pas seulement pour les Américains.

L'honorable Hazen Argue: Honorables sénateurs, je tiens à participer brièvement à ce débat. Je dois dire tout d'abord que j'ai écouté très attentivement le discours du sénateur Murray. J'ai aussi écouté le discours de mon chef, le sénateur MacEachen, qui était d'une très grande portée. C'est le genre de document qui contient assez de données pour servir d'ouvrage de référence aux personnes qui étudient les divers aspects de cet accord commercial dont nous sommes saisis.

Si vous le permettez, je tiens à prendre la parole cet après-midi en tant que sénateur, agriculteur et citoyen de l'Ouest qui a, je crois, une certaine connaissance de la culture des céréales au Canada et de nos réalisations dans ce domaine au fil des années.

● (1710)

A mon avis, le secteur des céréales au Canada est l'une des plus grandes réussites économiques de notre temps. Ces dernières années, les exportations canadiennes de céréales se sont maintenues au deuxième rang comme source de devises étrangères. Les Américains se plaignent depuis un certain nombre d'années que leur part du marché international des céréales diminue, alors que la part des Canadiens, particulièrement en ce qui concerne le blé et l'orge, a augmenté de façon régulière. Je crois que cela en dit long sur l'efficacité du système que nous avons actuellement.

L'autre jour, j'ai parlé à un agriculteur qui produit du colza. Il a dit: «Hazen, à mon avis, la Commission canadienne du blé a eu beaucoup plus de succès avec les exportations de blé que nous n'en avons eu avec nos exportations de colza.» Je lui ai demandé comment cela se faisait. Il m'a répondu: «Nous produisons du colza au Canada depuis de nombreuses années,

mais nous n'avons qu'un seul gros client importateur, le Japon. Le deuxième client est au Canada.» Selon lui, si nous avons un système de commercialisation du colza aussi efficace que celui de la Commission canadienne du blé, les clients seraient beaucoup plus variés. Dans le cas du blé, nous avons un système qui attire les clients. Nous disons que nous avons le blé de meilleure qualité au monde et le meilleur système de classification au monde, et je crois que nos succès le prouvent.

J'ai suivi dans une certaine mesure les discussions du GATT sur les subventions agricoles. A mon avis, ces négociations ne porteront pas fruit parce que la Communauté économique européenne, dans son programme agricole commun, a un système de subventions qui est appuyé par les très puissantes communautés agricoles des divers pays membres. Le pouvoir politique de la Communauté économique européenne est donc en faveur du maintien de ce système de subventions.

Si vous écoutez ce que dit le pouvoir politique aux États-Unis, et je pense que les paroles et les actes sont parfois très contradictoires, vous constaterez qu'il est contre les subventions. Dans une vaste mesure, le Canada se dit aussi contre les subventions. Les négociations que nous nous apprêtons à engager sur la question des subventions constituent un danger réel pour l'agriculture, car si nous devons céder ce que nous avons construit avec les années, nous pourrions devoir céder nos organismes de commercialisation du grain dans l'ouest du Canada.

Nous avons déjà abandonné pour le blé le système du double prix qui nous a pourtant rapporté l'année dernière 227 millions de dollars. Cela pourrait équivaloir à quelque 20c. ou 25c. le boisseau de blé. Les États-Unis exercent sur nous d'énormes pressions pour que nous mettions fin aux subventions de quelque 700 millions de dollars que nous accordons au transport ferroviaire. Cela pourrait revenir à quelque 50c. de plus le boisseau. Si on ajoute à ces 75c. le boisseau le montant qui résulterait de l'élimination de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest ou l'assurance-récoltes, si nous devons en arriver là, nos agriculteurs de l'Ouest, à mon avis, n'auraient guère de chance de survivre.

Cet après-midi, j'ai demandé au leader du gouvernement s'il pouvait nous dire quand le gouvernement entendait faire une deuxième annonce dans le cadre de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et, après m'être renseigné, j'ai constaté que si c'était l'un de ses meilleurs jours, c'était pour moi l'un des pires, car le gouvernement a déjà fait cette annonce il y a un mois. Je ne comprends pas comment j'ai pu ne pas en être informé. Peut-être était-ce en raison du montant. Je crois que le gouvernement l'a annoncé trois jours après les élections, et ceux qui en sont chargés ne devaient pas le tenir pour très important. En tout cas, c'est un excellent système qui a apporté à l'économie de l'Ouest quelque 950 millions de dollars au cours de la présente année-récolte. C'est l'honorable Otto Lang qui a pris l'initiative de faire adopter la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, témoignant ainsi de l'envergure de ses vues.

C'est l'honorable Alvin Hamilton qui a instauré l'assurance-récoltes qui est un régime excellent et qu'appuient les agriculteurs canadiens. Ce sont là toute une série de réussites, qui prises ensemble, contribuent à la parfaite efficacité de notre système de production et de commercialisation céréalières.

[Le sénateur Argue.]

Les simples agriculteurs de l'ouest du Canada craignent que les financiers américains investissent dans le secteur céréalière de l'ouest du Canada et que ce soient dorénavant des entreprises américaines, et non plus canadiennes, qui contrôlent le système. La société Cargill fait sentir sa présence dans l'ouest du Canada, et les trois syndicats de l'Ouest songent à fusionner. La raison, c'est qu'ils craignent de ne pouvoir séparément soutenir la concurrence de la société Cargill. Milt Fair, l'un des principaux directeurs du Syndicat du blé de la Saskatchewan, a déclaré que la société Cargill pourrait facilement acheter les trois syndicats de blé de l'Ouest avec sa menue monnaie. C'est donc un élément à considérer.

Quand le gouvernement du Canada commencera à négocier dans les jours et les mois à venir avec les Américains la question de savoir ce qui constitue des subventions, qui peut investir dans le secteur céréalière canadien, bien des Canadiens de l'Ouest qui ont travaillé avec acharnement pour instaurer le régime actuel craindront que les sociétés Cargill, Bungy ou Cooke viennent s'emparer chez-nous de parties considérables de notre secteur céréalière et de notre régime de commercialisation, et qu'elles soient beaucoup plus désireuses de commercialiser les grains américains que les grains canadiens. Nos concitoyens de l'Ouest s'en inquiètent vivement.

Ceux qui, au fil des ans, ont soutenu le mouvement coopératif céréalière, ont toujours eu foi dans les coopératives et ont édifié un système de commercialisation démocratique typiquement canadien, appartenant aux agriculteurs. Par son efficacité et son succès, ce système est tout simplement le meilleur du monde.

Le président élu, George Bush, a annoncé que M. Clayton Yeutter sera le nouveau secrétaire américain à l'Agriculture. M. Yeutter a joué un rôle de premier plan dans les négociations commerciales. Il y a une vingtaine d'années, j'ai eu le privilège de m'entretenir avec lui alors qu'il était l'un des collaborateurs du secrétaire à l'Agriculture Butz. C'est un homme très capable et très déterminé. Dans toutes les négociations futures sur les subventions, nous aurons besoin de négociateurs forts qui bénéficieront de l'appui du gouvernement du Canada. J'espère que le Parlement et les organisations agricoles veilleront à ce que le gouvernement sache que les Canadiens veulent protéger leur système qui est efficace et qui avantage nos producteurs agricoles. Nous ne devrions en aucun cas accepter de lui substituer un système étranger quelconque.

Des voix: Bravo!

• (1720)

L'honorable Charles McElman: Honorables sénateurs, à l'exception du sénateur Murray, personne n'a parlé de l'Accord de libre-échange du point de vue des provinces maritimes, et je voudrais combler cette lacune.

Le sénateur Murray: Le sénateur MacEachen a fait quelques observations!

Le sénateur Doody: Il parlait toutefois pour tout le Canada.

Le sénateur McElman: Précisément.

Je voudrais d'abord préciser que j'ai été élevé dans la tradition maritime du libre-échange et que je n'ai pas changé d'avis. J'aimerais pouvoir dire avec beaucoup d'enthousiasme que j'appuie l'Accord de libre-échange conclu entre le Canada et les États-Unis. Depuis de nombreuses années, les habitants

des provinces maritimes attribuent le déclin de leur prospérité à la direction est-ouest du commerce interprovincial canadien, et je crois que leur argument est valable.

Cela dit, je suis préoccupé par certains aspects de l'Accord de libre-échange—et je n'ai pas besoin d'entrer dans les détails comme le sénateur MacEachen l'a déjà fait—, particulièrement en ce qui concerne le traitement des subventions. Je songe notamment à la période de négociations de cinq à sept ans durant laquelle on déterminera ce qui constitue une subvention. Je suis sûr que le leader du gouvernement comprend très bien la grave préoccupation des provinces maritimes à ce sujet. On craint que les Américains ne considèrent les programmes de développement régional comme des subventions. Si les États-Unis obtenaient gain de cause, cela serait désastreux pour le Canada atlantique. J'espère que ce n'est pas le cas, mais cela reste une préoccupation dans les provinces maritimes.

Je crois que toutes les grandes industries de la région de l'Atlantique qui exportent aux États-Unis ont été traînées devant la commission américaine du commerce international par des intérêts américains. Certaines des causes ont été soumises de bonne foi et les décisions ont été prises en faveur des Américains. Quant aux autres, je crois que l'on pourrait dire sincèrement qu'elles constituaient une forme de harcèlement. Cette tactique de harcèlement des Américains a parfois réussi simplement parce qu'il faut beaucoup de temps et d'argent pour se défendre devant la Commission. Et même lorsque l'ITC nous donne raison, les Américains peuvent crier victoire.

Les habitants des Maritimes s'inquiètent pour l'industrie forestière. Beaucoup d'entre nous avons toujours dit que lorsque le secteur forestier va, tout va. Les Canadiens ont vécu une expérience traumatisante après que les Américains eurent allégué, il y a deux ans, que les droits de coupe canadiens constituaient une subvention. Les Canadiens avaient déjà contesté avec succès de telles allégations devant l'ITC. Récemment, les Américains sont revenus à la charge et le gouvernement, dans sa grande sagesse, a décidé de ne pas résister et leur a donné raison.

Le sénateur Murray: Pas totalement en ce qui concerne votre région, cependant.

Le sénateur McElman: Mais cette décision s'est répercutée sur l'ensemble du Canada. Les provinces maritimes ont déjà augmenté leurs droits de coupe de leur propre initiative, mais le Québec, l'Ontario et, dans une moindre mesure, les Prairies ont été touchés tout comme la Colombie-Britannique, la plus touchée de toutes. Dans ce cas, les États-Unis se sont immiscés dans les affaires du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, et nous les avons laissés faire. C'est plutôt inquiétant, honorables sénateurs. Les États-Unis, par l'intermédiaire du gouvernement fédéral, ont réussi à contraindre les provinces à fixer leurs droits de coupe aux niveaux qu'eux souhaitaient.

Dans ma région, comme le laissait entendre le leader du gouvernement, les droits de coupe ont été majorés à plusieurs reprises pour générer des recettes. Mais ces majorations ont servi à l'économie pour garder l'industrie forestière prospère. Mais dans le cas dont je parle, les États-Unis ont réussi à imposer leur volonté au Canada, tant au niveau provincial que

fédéral. Il y a de quoi s'inquiéter. On en vient à se demander jusqu'où on les laissera aller.

Sans se lancer dans les détails, on se pose des questions sur l'avenir de SYSCO, que mon honorable ami connaît bien. Il a dit que les Américains n'imposent plus de quotas, mais, encore une fois, qu'en est-il des subventions? En quoi consiste une subvention? On craint que pendant la période des cinq à sept ans au cours de laquelle on en décidera, la loi américaine existante soit appliquée. Les provinces maritimes pourraient être ruinées par la simple application de la loi existante pendant la période où on n'aura pas décidé en quoi consiste une subvention.

La situation concernant la société de pneus Michelin est naturellement un bon exemple de ce que les Américains peuvent faire à une industrie canadienne par l'intermédiaire de leur ITC. Les honorables sénateurs se rappelleront que les «pauvres» fabricants de pneus aux États-Unis ont prétendu être lésés par les pratiques de cette industrie de Nouvelle-Écosse. Michelin a eu finalement gain de cause, mais seulement après avoir passé sept ou huit ans devant les tribunaux américains et avoir dépensé plusieurs millions de dollars. Un grand nombre de nos industries ne peuvent pas se permettre de passer autant de temps devant les tribunaux ni d'engager les frais que cela implique.

Considérons un instant notre industrie des pêches. Au moment même où nous avons commencé à transformer les blocs de poisson, nous nous sommes heurtés à des droits de douane. Cette pratique va disparaître et c'est une bonne chose. Mais dans le passé, on a attaqué nos exportations à cause des subventions canadiennes. Et quelle était l'accusation la plus souvent portée contre l'industrie canadienne? Elle concernait l'assurance-chômage.

Le sénateur Murray: Et qu'est-ce qui en a résulté?

Le sénateur McElman: Il en a résulté tout récemment un droit de 17,5 p. 100 sur certains de nos produits de poissons transformés. Les Américains ont réussi à imposer des droits sur nos produits à cause de notre assurance-chômage. C'est ce à quoi on a recours sans cesse, généralement sans succès en définitive, mais à grand frais pour l'industrie dans les provinces maritimes.

● (1730)

Il n'est pas nécessaire d'examiner en détail l'industrie alimentaire, car le sénateur MacEachen a déjà abordé la question, et M. McLean, de la société McCain Foods, l'a approfondie devant les comités de la Chambre et du Sénat et tout au long de la campagne électorale. Je ne crains pas que la société McCain Foods ferme ses portes. Les intéressés sont des chefs d'entreprise extrêmement habiles. Ils ont commencé par établir une très petite entreprise dans la partie supérieure de la vallée de la rivière Saint John. Ils en ont fait ensuite l'une des grandes multinationales du pays. Sauf erreur, ils sont maintenant établis dans 11 autres pays. Il s'agit vraiment d'un cas de réussite éclatante.

Cependant, les intéressés ont précisé très clairement qu'ils n'avaient pas l'intention de prendre de l'expansion au Canada, mais bien aux États-Unis. Cela a de quoi inquiéter.

Dans ma propre province, la famille la plus importante sur le plan industriel—la famille Irving—souscrit de tout coeur à l'Accord de libre-échange. On comprend pourquoi. Elle est

également établie dans le secteur alimentaire et en toute justice, il faut reconnaître qu'elle a une position contraire à celle de la société McCain.

Selon moi, on a de bonnes raisons de craindre l'Accord de libre-échange à certains égards. Le groupe chargé du règlement des différends et ses pouvoirs ou son manque de pouvoirs laissent beaucoup à désirer. Le sénateur MacEachen nous a expliqué le processus. Une fois le cas soumis à l'ITC, ce groupe peut décider si la législation existante a été appliquée de façon équitable. Ses pouvoirs se limitent pratiquement à cela.

Lorsqu'on a discuté pour la première fois de toute la question du libre-échange, le premier ministre (M. Mulroney), a déclaré que deux exigences essentielles devraient être respectées avant que son gouvernement n'accepte un accord de ce genre. Les Américains devaient tout d'abord s'engager à ne pas appliquer de droits compensateurs. Or, toute personne qui comprend un tant soit peu les échanges commerciaux sait fort bien qu'aucun pays—ni le Canada ni les États-Unis—ne va abandonner le droit en question. En outre, on devait prévoir un mécanisme de règlement des différends liant les deux parties. Cela n'a pas été réalisé non plus, car les décisions du groupe concerné ne lient pas les deux pays.

Au cours de la campagne électorale, M. Simon Reisman a décidé, de son propre chef ou sur les instances de certains, de participer au débat. Pressé de questions, il a dû reconnaître que ses collaborateurs et lui-même avaient été incapables d'examiner et de négocier la question de l'aide au développement régional—des subventions au développement régional. Selon moi, cela montre l'importance que le gouvernement accorde à ces subventions, qui sont essentielles au développement de l'industrie dans la région de l'Atlantique, que nous le voulions ou non.

Honorables sénateurs, nous espérons tous que cet accord de libre-échange profitera au Canada, qu'il sera avantageux pour nos deux pays, car il ne s'agira d'un accord satisfaisant qu'à cette condition. En tant que libre-échangiste des Maritimes, pour le bien de mes enfants et petits-enfants, j'espère désespérément que cet accord donnera les résultats escomptés. Je vous assure que les provinces de l'Atlantique se préoccupent beaucoup des effets du libre-échange. Les résultats des élections en font foi. Vingt des 32 sièges de la région sont allés aux libéraux. Dans les trois provinces maritimes, les libéraux ont remporté 15 sièges et les conservateurs 10. Dans la région de l'Atlantique, il ne fait aucun doute que les élections ont porté exclusivement sur la question du libre-échange.

J'ose espérer que ces résultats vont faire comprendre au gouvernement que des gens s'inquiètent. La plupart des inquiétudes ont trait à la période de cinq à sept ans qu'il faudra pour négocier une définition d'une subvention. J'espère que le gouvernement aura la sagesse de tenir compte des résultats des élections et trouvera moyen d'assurer aux habitants de l'Atlantique qu'ils ne seront pas laissés pour compte, comme ils l'ont été par Simon Reisman lorsqu'il a dit n'avoir pas le temps d'envisager les subventions de développement régional dans ses négociations avec les Américains.

J'espère que le gouvernement ne donnera pas que des assurances verbales, mais qu'il envisagera, dans la suite des négociations relatives au libre-échange, des mesures concrètes en faveur de l'Atlantique, surtout en ce qui a trait aux subven-

tions. Je le dis sans hésitation: je souhaite bonne chance au gouvernement. J'espère qu'il se montrera bon négociateur. J'espère que mes craintes sont sans fondement. J'espère que, dans l'intérêt du Canada et, notamment, de la région de l'Atlantique, tout ce processus sera couronné de succès.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, comme il y aura sans doute un vote en deuxième lecture, j'aurais quelques mots à dire auparavant.

Bon nombre de mes collègues seront d'accord avec moi quand je dis que j'aimerais voter contre ce projet de loi et le défaire parce qu'il met en oeuvre, à mon avis, un mauvais accord. Toutefois, je vais m'abstenir. Je vais m'abstenir pour deux raisons. Il y a d'abord le fait mathématique que si un assez grand nombre d'entre nous votent contre le projet de loi, il sera défait. Et cela serait contraire à l'engagement que j'ai pris, en compagnie du sénateur MacEachen et de notre caucus, en juillet dernier quand nous avons déclaré que nous allions retarder et empêcher l'adoption du projet de loi précédent, le C-130, jusqu'à ce que le gouvernement déclenche des élections, comme l'a signalé le sénateur MacEachen. Nous avons affirmé à l'époque, comme nous nous devions de le faire dans notre régime—puisque nous rattachions la question à des élections et non à un référendum—que si le gouvernement obtenait la majorité à la Chambre des communes et si la Chambre des communes adoptait le projet de loi, nous l'adopterions rapidement. Restait à savoir ce que signifiait «rapidement». Je crois que nous en sommes venus à un consensus à ce sujet des deux côtés de la Chambre.

● (1740)

George Bernard Shaw disait: «Quand un homme stupide fait un acte dont il a honte, il déclare toujours que c'était par devoir.» J'espère qu'on ne verra pas là la prémisse majeure du syllogisme formulée comme suit: Quand un homme stupide fait un acte dont il a honte, il déclare toujours que c'était par devoir. La prémisse mineure serait alors: «Je fais cet acte parce que c'est mon devoir. J'ai honte du résultat. Et la conclusion serait: Donc, je suis un homme stupide.»

Le sénateur Macquarrie: Nous ne vous traiterions jamais de ce nom!

Le sénateur Frith: Merci, c'est exactement la réaction que je cherchais à susciter.

Le sénateur Phillips: Vous avez encore tiré la mauvaise conclusion!

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, je n'ai absolument pas honte de faire ce que je considère comme mon devoir étant donné l'engagement que j'ai pris, mais je suis déçu des résultats des élections et des conséquences que cela aura sur l'adoption de ce projet de loi.

Honorables sénateurs, j'ai l'intention de m'abstenir de voter—comme le feront, je crois, nombre de mes collègues—pour les raisons que j'ai mentionnées. Même si nous aimerions voter contre ce projet de loi, notre devoir, qui nous dicte de respecter l'engagement que nous avons pris en juillet dernier, nous en empêche.

Une voix: Bravo!

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs . . .

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, si le sénateur Murray prend maintenant la parole, son discours aura pour effet de clore le débat de deuxième lecture.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, j'aurais pu démolir ce syllogisme à une certaine époque, car j'ai cru y déceler ce qu'on appelait un dénombrement imparfait . . .

Le sénateur Frith: Conduisant à un sophisme.

Le sénateur Murray: . . . conduisant à un sophisme. Mais comme je suis un peu rouillé dans ce domaine, je ne poursuis pas, surtout à cette heure tardive.

En ce qui concerne l'intervention du chef adjoint de l'opposition selon laquelle lui et ses collègues s'abstiendraient au moment du vote en deuxième lecture de ce projet de loi, si mes vis-à-vis tiennent à un vote par appel nominal afin d'inscrire leur abstention, il est bien entendu que, par obligeance, nous l'accepterons. Toutefois, nous n'avons pas du tout l'intention, quant à nous, de demander ce vote. Il est tard, il fait tempête et, pour ma part, j'ai 40 milles à parcourir. A moins que les sénateurs insistent absolument sur la tenue d'un vote nous pourrions, s'ils le veulent bien, adopter la mesure en deuxième lecture avec dissidence.

Le discours du sénateur McElman, tout à l'heure, à propos du harcèlement que des intérêts politiques et commerciaux américains ont fait subir au fil des ans aux entreprises canadiennes et, en particulier, à celles des Maritimes, ainsi que les cas précis qu'il a cités constituent l'un des arguments les plus percutants en faveur de l'Accord de libre-échange.

Nos rapports commerciaux avec les États-Unis ces derniers temps et par le passé constituent l'argument le plus fort qui soit pour vouloir stabiliser ces formidables liens commerciaux entre le Canada et les États-Unis. Récemment, surtout, nous avons compris la nécessité d'un mécanisme comme celui qui est prévu dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis pour le règlement des différends.

On a déploré ces dernières années non pas tellement la législation américaine que la politisation du processus, le harcèlement dont le sénateur McElman a parlé, à juste titre, à propos entre autres d'une affaire, celle du bois-d'oeuvre. Le processus s'était tellement politisé, les pressions politiques se faisaient si intenses, que nos chances d'être entendus de manière impartiale n'étaient pas très fortes et nous le savions. Comme nous allions perdre notre cause, il a fallu négocier.

Le mécanisme de règlement des différends nous fera gagner du temps. Le sénateur a rappelé combien les initiatives des intérêts américains avaient coûté de nombreuses années et de fortes sommes aux petits producteurs canadiens. Grâce à ce mécanisme, un examen objectif de la loi et de son application remplacera un processus politisé à outrance. Voilà ce que signifie avoir accompli des pas de géant pour faire appliquer la loi dans ces circonstances.

Le sénateur se plaint que les groupes ne peuvent décider qu'une chose, et c'est si la loi nationale a été appliquée avec justice et objectivité. C'est là en soi un atout considérable. Les groupes ne sont pas tous semblables. L'une des tâches impar-

ties aux groupes binationaux, par exemple, consistera à examiner les nouvelles lois qui pourraient être adoptées aux États-Unis. Si ces nouvelles lois sur les recours commerciaux visent spécialement le Canada—et elles devraient s'appliquer au Canada—alors le mécanisme binational examinera si ces nouvelles lois sont conformes aux dispositions du GATT et de l'Accord de libre-échange.

Je comprends l'inquiétude du sénateur au sujet des programmes de développement régional, surtout en ce qui concerne les provinces du Canada atlantique. Je persiste à croire que les nouveaux programmes de développement régional que le gouvernement a mis en œuvre dans cette région, ajoutés à l'Accord de libre-échange, constituent le plus grand avantage qu'on ait donné à la région atlantique depuis que je suis au monde pour en faciliter le progrès économique par rapport aux autres régions du Canada.

Une voix: Bravo!

Le sénateur McElman: Et j'espère que vous avez raison.

Le sénateur Murray: Je rappelle au sénateur—et il le sait d'ailleurs—que, pendant 15 ou 16 mois, j'ai été ministre de l'Agence des perspectives de l'Atlantique. Je m'intéresse à ces questions depuis longtemps. L'examen que j'ai fait des programmes que mon gouvernement et ses prédécesseurs ont mis sur pied dans la région atlantique dans le domaine du développement régional ne m'incite pas à croire que l'Accord de libre-échange en compromet le succès le moins.

Honorables sénateurs, même si je ne doute pas de la sincérité des discours entendus cet après-midi et des préoccupations dont ont fait part les sénateurs qui ont pris la parole cet après-midi, ces discours donnent à entendre que ces gens craignent l'inconnu; ils ne savent pas ce que leur réserve l'avenir; ils craignent les États-Unis, dans certains cas, et ils semblent même avoir peur de prendre le moindre risque.

Le sénateur Frith: Ce sont là les conséquences d'un mauvais accord.

Le sénateur Murray: Ces discours, honorables sénateurs, préconisent le statu quo et l'inertie. Mais, honorables sénateurs, le statu quo n'est pas une solution viable pour le Canada.

Le sénateur Frith: Nous préconisons de faire mieux et non pas de nous croiser les bras et ne rien faire.

Le sénateur Murray: Les tendances protectionnistes que nous avons vues aux États-Unis, dans le système politique américain et au Congrès, persistent; elles ne se sont pas atténuées. En fait, elles se sont même accrues avec le nouveau Congrès élu en novembre dernier. Compte tenu de la situation mondiale, force nous est de conclure que le statu quo n'est pas une solution viable pour le Canada.

● (1750)

Partout dans le monde, des blocs commerciaux se forment—citons seulement la Communauté économique européenne—et, sans l'Accord de libre-échange, le Canada demeure pratiquement le seul pays industrialisé de l'Ouest à ne pas avoir accès à un marché d'au moins 200 millions d'habitants. Le statu quo n'est donc pas une solution et la peur de l'avenir, la peur de l'inconnu et l'incertitude ne nous mèneront pas bien loin.

On a émis cet après-midi toutes les hypothèses possibles et imaginables de catastrophes. Qu'arrivera-t-il si le groupe d'experts du GATT rejette les restrictions que nous avons imposées sur la crème glacée et le yaourt? Que va-t-il arriver à notre crème glacée? Si le groupe d'experts du GATT nous donne tort dans ce cas, les Européens vont-ils en profiter pour contester nos mesures touchant le fromage? Si le groupe d'experts du GATT nous donne tort dans le cas du fromage, qu'arrivera-t-il alors? Ce sont là des questions hypothétiques qui, aussi graves soient-elles, ne constituent certes pas une bonne raison de nous opposer à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. On nous a dit que les entrepreneurs canadiens vont se plaindre de l'incidence du coût des programmes sociaux sur leur compétitivité. Et alors? Ce ne sera pas la première fois qu'ils se plaindront. Ils se sont toujours plaints et ils auront un prétexte de plus de le faire. On nous a dit que les entrepreneurs américains vont prétendre que nos programmes sociaux sont des subventions et donc susceptibles de représailles. Et alors?

Je voudrais attirer l'attention du leader de l'opposition sur les observations d'une personne qu'il respecte sans aucun doute. Dans un article paru dans le *Financial Post* du 17 novembre, le sénateur démocrate de New York, M. Daniel Moynihan, répond, lorsqu'on lui demande si les États-Unis vont considérer les programmes sociaux tels l'assurance-maladie et les pensions comme des subventions à l'entreprise canadienne qui doivent donc être supprimées: «Non, jamais, il n'y a aucune chance, il n'y a pas la moindre possibilité que cela arrive.» Le sénateur Moynihan signale ensuite que le budget américain des prestations de la sécurité de la vieillesse atteint à lui seul quelque 232 milliards de dollars auxquels viennent s'ajouter des dépenses au titre de la sécurité du revenu de 136 milliards de dollars, des dépenses de 86 milliards de dollars, et le coût global de la sécurité sociale pour le gouvernement américain va bientôt excéder le produit national brut global du Canada, qui atteindra en 1988 quelque 325 milliards de dollars américains. Donc, ce que dit le sénateur Moynihan, et cela, avec une certaine logique, je crois, c'est que s'il y avait eu la moindre possibilité que, dans le cadre de l'Accord de libre-échange, les programmes sociaux américains, dont il cite les coûts, soient considérés comme des subventions par le Canada, l'accord n'aurait jamais été accepté par le comité des finances du gouvernement américain. «Un point, c'est tout», dit-il.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, comme il est 18 heures, le Règlement veut que je quitte le fauteuil. Toutefois, peut-être voudrez-vous poursuivre.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Faisons cela.

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Oui, faisons cela.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je n'abuserai pas très longtemps du temps du Sénat. Le sénateur Moynihan a poursuivi en disant que le point le plus important en ce qui concerne le statut des programmes sociaux du Canada, c'est que l'Accord de libre-échange ne change rien, que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce empêche les États-Unis de prendre des mesures commerciales contre notre programme d'assurance-maladie ou tout autre programme

social. Il a dit que cela est accepté depuis que le GATT a été fondé il y a 40 ans et qu'il n'y a donc pas de problème. Deuxièmement, il signale que, aux termes de la loi américaine sur les droits compensateurs, les régimes de pensions ou d'assurance-maladie ne sont pas considérés comme des subventions, que ces programmes étant d'application universelle ne peuvent pas faire l'objet de droits compensateurs. Aucun programme de ce genre n'a jamais été visé par des droits compensateurs.

Ainsi, honorables sénateurs, je crois que ces paroles du sénateur Moynihan des États-Unis donnent une certaine perspective à la question des programmes sociaux, soit la perspective du GATT et celle des lois commerciales américaines qui, comme il le signale, ne considèrent pas ces programmes comme pouvant faire l'objet de droits compensateurs.

Honorables sénateurs, je crois que j'ai entendu le chef de l'opposition dire, au sujet des cinq à sept années de négociations, que les programmes sociaux et les subventions étaient encore en jeu. Il n'en est rien. Ils ne l'ont jamais été et ne le seront jamais. Le sénateur Buckwold est allé encore plus loin lorsqu'il a dit que nous avions sept ans pour harmoniser nos programmes sociaux. Cette affirmation n'est absolument pas justifiée. C'est faux. Il y aura des négociations pendant cinq à sept ans. Notre équipe de négociation recevra son mandat du gouvernement. Les membres de l'équipe seront nommés. Comme je l'ai dit, les programmes sociaux resteront en dehors des négociations.

Le chef de l'opposition a dit que nous devons voir les forces économiques que l'Accord de libre-échange allait déchaîner, nous forçant à changer nos programmes sociaux. Regardons ce qui s'est passé dans d'autres pays qui avaient des programmes sociaux fort différents de leurs partenaires commerciaux mais qui ont quand même conclu des accords de libre-échange. La Suède a des ententes de libre-échange avec la plupart des pays de l'Europe de l'Ouest, pourtant ses programmes sociaux sont beaucoup plus étendus et coûteux que ceux de ses partenaires commerciaux. Les Suédois n'ont pas eu à modifier leurs programmes sociaux par suite de pressions de leurs partenaires commerciaux. Il en est de même des Pays-Bas, qui font également partie de la CEE et qui ont des programmes sociaux différents et plus coûteux. Si l'honorable sénateur veut un autre exemple, il le trouvera chez nous. Le réseau actuel de programmes sociaux a été édifié au moment même où nos barrières commerciales avec les États-Unis étaient en train d'être démantelées et où les barrières commerciales avec le reste du monde commençaient à s'écrouler.

L'honorable chef de l'opposition a réitéré les préoccupations qu'il avait exprimées auparavant au sujet de l'énergie. Il aura l'occasion d'examiner ces questions en détail au comité, particulièrement celles qu'il se pose au sujet du rôle de l'Office national de l'énergie vis-à-vis du gouvernement. Il est vrai que si l'Office jugeait bon d'imposer des restrictions sur les exportations aux États-Unis, il reviendrait au Cabinet de décider s'il convient ou non d'imposer ces restrictions. Les signataires de l'accord de libre-échange sont les gouvernements du Canada et des États-Unis et non l'Office national de l'énergie. Si l'honorable sénateur trouve que cette disposition réduit les pouvoirs de l'Office, alors il a raison. Il appartiendra au gouvernement d'imposer des restrictions d'une manière compatible avec l'accord.

L'honorable sénateur a également dit que le Canada est obligé de partager son pétrole avec les États-Unis en cas de pénurie. Du moins, j'ai eu l'impression qu'il l'a dit. Le fait est qu'en cas de pénurie, le Canada n'est obligé de rien partager sauf, bien sûr, en vertu des dispositions actuelles de l'accord international sur l'énergie. Le Canada aurait seulement à administrer tout contrôle de manière à ne pas limiter l'accès commercial des États-Unis à une proportion de l'approvisionnement canadien fondée sur leur part établie du marché pétrolier. Cependant, les entreprises canadiennes peuvent elles aussi présenter des soumissions. Rien n'oblige le Canada à réserver une part quelconque aux États-Unis. Ils ont un droit, en ce sens que nous nous sommes imposés l'obligation de leur donner la possibilité commerciale de soumissionner. Le sénateur MacEachen dit que cela fera monter les prix.

● (1800)

Honorables sénateurs, il y a un argument d'une logique irréfutable qu'on peut opposer à l'Accord de libre-échange—à tout accord de libre-échange qu'on pourrait conclure avec les États-Unis—et il se fonde sur l'impossibilité dans laquelle se trouvent les gouvernements de parer aux effets indésirables de l'économie de marché; d'où nécessité d'élargir le contrôle de l'État; de multiplier les programmes énergétiques nationaux dans l'ensemble de l'économie canadienne. Voilà une argumentation que le sénateur MacEachen n'a pas développée, mais elle était sous-entendue. Il aurait été dans la logique des choses qu'il l'énonce, parce qu'elle découle logiquement de ce qu'il a dit.

Il y a un autre argument qu'on pourrait opposer à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, c'est celui voulant que les gouvernements soient impuissants à maintenir notre indépendance politique et notre identité culturelle; donc qu'une discrimination s'impose contre les investissements américains, que le traitement national est impossible, qu'il faut traiter différemment les sociétés exerçant leur activité au Canada selon qu'elles sont canadiennes ou américaines. Cet argument lui aussi conduit non seulement à élargir le rôle de l'État, à élargir son intervention dans l'économie, mais aussi à pratiquer un nationalisme économique étroit qui nuirait énormément au pays. Je dirai même que les quelques expériences que nous avons tentées en ce sens dans le passé ont déjà retardé considérablement notre développement économique.

Honorables sénateurs, j'allais aborder le chapitre de l'adaptation et même parler d'agriculture et de transformation des produits alimentaires, mais il se fait tard et les honorables sénateurs auront la possibilité d'examiner ces sujets en comité. Je tiens cependant à dire que, en ce qui concerne les questions d'adaptation, l'économie canadienne jouit d'une grande souplesse et qu'elle est constamment en voie d'adaptation. Les adaptations provoquées par l'évolution de la situation des échanges sont inséparables de celles qui sont provoquées par les changements écologiques ou l'arrivée de plus en plus de femmes sur le marché du travail ou les questions de rapport de forces entre travailleurs et entreprises ou les normes écologiques, etc. Toutes sortes de facteurs influant sur l'usine impo-

sent des adaptations, et chaque année il y a 5,2 millions de changements d'emploi au Canada.

Le gouvernement a des programmes comme les programmes de la Planification de l'emploi, et il y en a six: il y a les services d'adaptation de l'industrie pour aider les collectivités et les industries à s'adapter; la gamme des programmes en voie de mise au point au ministère de l'Industrie, de la Science et de la Technologie, le Bureau de la diversification de l'économie de l'Ouest; le programme des perspectives économiques du Canada atlantique; le programme de promotion des échanges du commerce extérieur; le programme du ministère du Travail à l'intention des travailleurs âgés. Tous ces programmes ont pour but et pour effet d'aider les industries, les collectivités et les particuliers à s'adapter aux conditions économiques nouvelles et de permettre d'exploiter à fond les possibilités offertes par l'Accord de libre-échange.

Comme l'honorable sénateur l'a signalé, nous avons créé une commission présidée par M. Jean de Grandpré pour examiner ces programmes et chercher les changements propres à améliorer leur efficacité, leur efficience ou leur équité. Cette commission va également examiner les possibilités pour les entreprises et les travailleurs canadiens de se mettre en situation de profiter de l'accord. Elle va signaler des questions et circonstances précises d'adaptation auxquelles l'accord donne lieu.

Si j'ai bien compris, le comité du Sénat aura l'occasion d'interroger M. de Grandpré ou l'un de ses collaborateurs jeudi après-midi. Je ne sais pas s'il pourra nous donner une idée des recommandations de sa commission, mais je suis sûr qu'il sera en mesure de partager, avec les honorables sénateurs, certaines des impressions que les membres de la commission ont pu se faire pendant les derniers mois.

On a parlé ici du rôle du Sénat et de ses comités dans la surveillance des négociations concernant les subventions et d'autres négociations qui auront lieu entre le Canada et les États-Unis une fois que l'accord aura été mis en oeuvre. Bien sûr, il appartiendra au Sénat de décider du mandat à confier à cet égard à l'un de ses comités. Le gouvernement collaborerait alors avec un tel comité comme nous l'avons toujours fait. Je n'ai qu'une seule réserve à formuler. Les honorables sénateurs comprendront, je pense, qu'il nous faut garder secrets certains éléments de notre position ou de celle de nos interlocuteurs afin de ne pas compromettre les négociations. Je pense que les honorables sénateurs qui connaissent bien ces questions nous permettront d'être juges en cette matière. A part cela, nous attendons avec impatience les mois et les années qui viennent qui seront, je pense, très intéressants. Nous aurons beaucoup à faire dans nos discussions et nos négociations avec les États-Unis pour obtenir le maximum d'avantages pour le Canada, mais nous envisageons l'avenir avec beaucoup de confiance parce que nous continuons à croire fermement que cet accord est le fondement sur lequel repose notre capacité de faire du Canada un pays compétitif non seulement en Amérique du Nord, mais dans le monde entier.

Son Honneur le Président: L'honorable sénateur Murray, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Beaudoin, propose que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Le sénateur Frith: Nous voulons un vote.

Son Honneur le Président: Vous plaît-il de l'adopter tout de suite?

Le sénateur Argue: Votons.

Son Honneur le Président: Que les honorables sénateurs qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire «oui».

Des voix: Oui.

Son Honneur le Président: Que les honorables sénateurs qui sont contre la motion veuillent bien dire «non».

Des voix: Non.

Son Honneur le Président: A mon avis, les oui l'emportent.
(*Et deux sénateurs s'étant levés:*)

Son Honneur le Président: Que l'on convoque les sénateurs.

● (1810)

Son Honneur le Président: Qu'on ferme les portes.
(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la deuxième fois.)

POUR

LES HONORABLES SÉNATEURS

Asselin	MacDonald
Barootes	(Halifax),
Bazin	Macquarrie
Beaudoin	Murray
Bielish	Nurgitz
Bolduc	Phillips
Cochrane	Postras
David	Robertson
Doody	Rossiter
Doyle	Simard
Flynn	Tremblay
Kelly	van Roggen—24.
Lang	

CONTRE

LES HONORABLES SÉNATEURS

Aucun

ABSTENTIONS

LES HONORABLES SÉNATEURS

Adams	Lefebvre
Anderson	Lucier
Argue	MacEachen
Bosa	Marchand
Buckwold	Marsden
Cools	McElman
Corbin	Molgat
Cottreau	Neiman
Denis	Perrault
Fairbairn	Petten
Frith	Stewart
Graham	(Antigonish-
Guay	Guysborough)
Hastings	Stollery
Hays	Thériault
LeBlanc	Turner
(Beauséjour)	Wood—32.
Leblanc	
(Saurel)	

● (1820)

Son Honneur le Président: Ouvrez les portes.

RENVOI AU COMITÉ

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Murray, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent des affaires étrangères.)

(Le Sénat s'ajourne au mercredi 28 décembre 1988, à 14 heures.)

ed1129;-1 l;yaourt

LE SÉNAT

Le mercredi 28 décembre 1988

La séance est ouverte à 14 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

L'HONORABLE ERNEST G. COTTREAU

HOMMAGES À L'OCCASION DE SA RETRAITE DU SÉNAT

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, je voudrais, cet après-midi, attirer l'attention du Sénat sur le fait que notre collègue, le sénateur Cottreau, atteindra bientôt le terme de sa carrière de sénateur. Je crois savoir, en fait, que c'est aujourd'hui son dernier jour parmi nous, puisqu'il projette de rentrer en Nouvelle-Écosse demain. J'ai donc cru bon de dire quelques mots à cette occasion.

Ceux d'entre nous qui ont assisté à la réception donnée récemment par notre Président en l'honneur du sénateur Cottreau se rappelleront sans doute que Son Honneur, le sénateur Murray et moi-même avons longuement commenté sa carrière. Cependant, le vrai clou de la soirée a été la réponse pleine de verve du sénateur qui a démontré toute l'éloquence qu'il possède et qu'il n'a pas souvent partagée avec nous au Sénat. Cette soirée nous a certes laissé un souvenir durable.

Le sénateur Cottreau a été nommé au Sénat le 8 mai 1974, mais ce n'est que le 30 septembre de la même année qu'il est venu prendre son siège parmi nous. Ses collègues, cependant, ont trouvé que cette courte attente en valait la peine. Il s'est en effet distingué par son amabilité, son efficacité et sa constance.

Le sénateur Cottreau prenait la suite d'une longue lignée d'Acadiens nommés au Sénat depuis M. Ambroise-Hilaire Comeau, qui était venu de la circonscription de Digby en 1907, je crois. C'est le sénateur Cottreau lui-même qui, dans un discours au Sénat, nous a dit que cette tradition avait été établie par suite de consultations entre l'honorable William Fielding et sir Wilfrid Laurier à ce moment-là. Quoi qu'il en soit, c'est une heureuse tradition qui a été préservée presque sans interruption depuis.

Dans son premier discours au Sénat, le sénateur Cottreau a parlé de la responsabilité qu'il éprouvait envers la communauté acadienne de Nouvelle-Écosse et du rôle que le gouvernement fédéral doit jouer dans la protection et la promotion de la langue française dans cette province. En considérant le passé, je me rends compte que le sénateur Cottreau a certes fait sa part avec diligence, en faveur non seulement des intérêts linguistiques des Acadiens, mais aussi de leur bien-être économique. Il a manifesté, dans sa propre carrière, les qualités du peuple acadien de Nouvelle-Écosse. Il avait dit un jour: «Dans ma région, les Acadiens se sont toujours distingués par leur ambition et leur contribution au bien-être de la société.» Je peux sûrement souscrire à cette affirmation, puisque j'ai eu l'honneur de représenter à la Chambre des communes l'impor-

tante population acadienne francophone qui vivait dans mon ancienne circonscription.

Comme les sénateurs le savent, il y a un nombre considérable d'Acadiens dans le nord du comté d'Inverness, à l'Île Madame dans le comté de Richmond, et dans une bonne partie du comté d'Antigonish, de même que dans la région où le sénateur Cottreau a habité. Je côtoie des Acadiens depuis fort longtemps. Il m'a été donné d'apprécier leurs qualités, qualités qu'incarne bien le sénateur Cottreau, ce dont je peux témoigner d'après mon expérience personnelle.

Honorables sénateurs, il est difficile de trouver les mots justes dans une telle occasion, mais je peux dire que j'ai été enchanté de travailler avec le sénateur Cottreau ces quatre dernières années et je suis heureux de saluer aujourd'hui sa contribution et l'importante tradition qu'il représente dans notre vie politique.

Des voix: Bravo!

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, j'ai écouté avec un vif intérêt les remarques du chef de l'opposition. J'ai prêté une attention particulière à ses propos sur les importants groupes d'Acadiens qui habitent dans l'est de la Nouvelle-Écosse et au Cap-Breton, région qu'il a représentée à la Chambre des communes. Je n'ai pu m'empêcher de penser que, maintenant que nous quitte notre cher ami le sénateur Cottreau, qui vient de la côte sud, le sénateur MacEachen essayait peut-être de nous dire qu'il conviendrait de nommer un Acadien de l'est de la Nouvelle-Écosse ou du Cap-Breton pour le remplacer. De toute façon, je verrai certainement à ce que ces remarques soient portées à l'attention du premier ministre Mulroney et, évidemment, du premier ministre Buchanan qui, aux termes de l'Accord du lac Meech, aura le droit de proposer une liste de candidats pour combler les postes vacants au Sénat.

[Français]

Honorables sénateurs, je voudrais remercier le chef de l'opposition au Sénat d'avoir signalé le départ prochain de notre ami et collègue le sénateur Cottreau. En effet le 28 janvier prochain, le sénateur Cottreau atteindra son 75^e anniversaire et il devra prendre sa retraite du Sénat.

Monsieur Cottreau s'est d'abord fait connaître dans le domaine de l'enseignement. Il s'est ensuite lancé en affaires pendant une dizaine d'années. Mais il est finalement revenu à ses anciennes amours, l'enseignement, avant d'accéder au Sénat le 8 mai 1974.

Originaire de la Nouvelle-Écosse, le sénateur Cottreau a toujours été un fier représentant de la population acadienne de cette province.

Honorables sénateurs, je crois que nous qui l'avons côtoyé de près, avons tous admiré sa pondération, sa lucidité et ce que j'appellerais son charme discret.

Le sénateur MacEachen a fait allusion au discours inaugural du sénateur Cottreau en cette Chambre, il y a plus de 14 ans. Le sénateur Cottreau y exposait des thèmes qui sont toujours d'actualité aujourd'hui. Il y a déclaré que sa route sénatoriale serait balisée par trois principaux points de repère. Dans un premier temps, il a prévenu que les flottes étrangères au large des côtes canadiennes posaient un danger réel au gagne-pain de nos pêcheurs. Le sénateur Cottreau s'est ensuite voué à travailler à l'harmonisation des relations entre Canadiens d'expression française et anglaise. Finalement, il a promis de travailler à améliorer le sort de la population acadienne de la Nouvelle-Écosse.

Je crois que l'on peut dire, sans fausse modestie, que le sénateur Cottreau a fidèlement suivi la voie qu'il s'était tracée. Il a su défendre ces intérêts en s'élevant au-dessus de la simple cabale partisane.

Sénateur Cottreau, au nom du gouvernement, du premier ministre et de tous mes collègues, je vous exprime mes remerciements pour une tâche bien accomplie.

Votre courtoisie, votre humour et vos bons mots vont nous manquer. Je vous dis bonne chance, mais surtout au revoir.

● (1410)

[Traduction]

L'honorable William J. Petten: Honorables sénateurs, je voudrais joindre ma voix à celle des sénateurs MacEachen et Murray. J'ai fait la connaissance du sénateur Cottreau peu de temps après sa nomination au Sénat en mai 1974. J'ai vite reconnu en lui un gentleman de la vieille école: affable, fiable et attaché à ses devoirs de sénateur. Mon ami Ernie Cottreau m'a apporté une aide précieuse dans l'exercice de mes fonctions de whip libéral. Je tiens à le remercier publiquement pour son aide et ses avis, en l'assurant que ses sages conseils et son influence apaisante vont me manquer.

Comme j'ai visité le sénateur Cottreau et sa femme Rachael à leur maison de Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, j'ai pu constater dans quelle estime le sénateur est tenu par ses concitoyens de la Nouvelle-Écosse. Le sénateur Cottreau a été un des piliers du collège Ste-Anne de Church Point en Nouvelle-Écosse, où une pièce a été désignée par son nom.

Ernie, puissiez-vous jouir longtemps des plaisirs de la retraite en compagnie de votre charmante épouse Rachael et de votre non moins charmante fille Simone.

Si on me le permet, j'aimerais lui exprimer un vœu traditionnel à Terre-Neuve qui dit: Bon vent dans votre grand foc! Et j'explique à ceux qui ne le sauraient pas que cela veut dire longue vie, bonne santé et bonheur.

Des voix: Bravo!

L'honorable Ernest G. Cottreau: Honorables sénateurs, voici qui est vraiment une surprise pour moi. Je ne m'attendais pas à entendre de si obligeantes paroles cet après-midi au Sénat. J'arrive juste à l'âge magique de 75 ans où il me faut, je le regrette, quitter le Sénat.

Le sénateur Frith: Les regrets sont pour nous.

Le sénateur Cottreau: À la réception que Son Honneur le Président a eu l'obligeance d'organiser en l'honneur du séna-

[Le sénateur Murray.]

teur Langlois et au mien, j'ai déjà dit que je ne me permettrai pas de tristesse, malgré mon regret de partir. Je préfère regarder plutôt l'autre aspect, en me félicitant d'avoir eu la possibilité et le bonheur de travailler au Sénat du Canada.

Je remercie le sénateur MacEachen, le sénateur Murray et le sénateur Petten de leurs propos obligeants.

[Français]

Honorables sénateurs, je voudrais ajouter un mot à ce sujet. On a mentionné que je représentais la population acadienne de la Nouvelle-Écosse. Je voudrais réitérer, si vous le voulez bien, le fait que c'est la coutume au Canada depuis quelques 75 ans d'accorder un des 10 sièges de la Nouvelle-Écosse à un Acadien. Cela n'est pas écrit dans la loi. Je comprends bien ce fait. Mais cette tradition est très appréciée par le groupe acadien.

Dans le futur, j'espère que le gouvernement fédéral verra d'un bon oeil la continuation de cette heureuse pratique. Les Acadiens de la Nouvelle-Écosse, comme l'ont dit les sénateurs MacEachen et Murray, sont éparpillés un peu partout dans la province. Il n'est pas très important de savoir d'où vient ce sénateur. Mais il est important que ce soit un Acadien et cela me fera un grand plaisir. Je vous remercie.

Des voix: Bravo!

[Traduction]

LE COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU DEUXIÈME RAPPORT

L'honorable Orville H. Phillips, président du comité de sélection, présente le rapport suivant:

Le mercredi 28 décembre 1988

Le Comité de sélection a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément à l'article 66(1)a) du Règlement, votre Comité désigne l'honorable sénateur Molgat comme président *pro tempore*.

Respectueusement soumis,

Le président

ORVILLE H. PHILLIPS

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous ce rapport?

(Sur la motion du sénateur Phillips, le rapport est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Sénat.)

L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

LA 34^e CONFÉRENCE EN AUSTRALIE—AVIS D'INTERPELLATION

L'honorable Heath Macquarrie: Honorables sénateurs, je donne avis que vendredi prochain, le 30 décembre 1988, j'attirerai l'attention du Sénat sur la trente-quatrième Confé-

rence parlementaire du Commonwealth, tenue en Australie, du 14 au 25 septembre 1988.

PÉRIODE DES QUESTIONS LA CONSTITUTION

L'ACCORD DU LAC MEECH—LES RENCONTRES DE PREMIERS MINISTRES—LA PARTICIPATION DES TERRITOIRES

L'honorable Paul Lucier: Honorables sénateurs, hier j'ai posé au leader du gouvernement des questions concernant l'Accord du lac Meech, la Constitution et la participation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest aux discussions éventuelles. Je sais qu'il n'a pas cherché à m'induire en erreur, mais je me demande s'il est possible que je n'aie pas obtenu la réponse que j'aurais dû recevoir.

Le ministre n'a pas tardé à signaler... cela peut vous sembler drôle, monsieur le ministre, mais ce n'est pas très drôle pour les gens qui ont été exclus de la Constitution. J'essaie de poser une question sérieuse et je vous saurais gré d'y répondre avec sérieux.

Le sénateur Doady: Posez-la, votre question!

Le sénateur Flynn: Ne vous indignez pas!

Le sénateur Lucier: Le ministre m'a répondu que ma question reposait sur une hypothèse fallacieuse, celle d'une réouverture de l'Accord du lac Meech à l'occasion d'autres entretiens.

En réponse aux sénateurs Molgat et Austin après que j'ai posé ma question, le ministre a dit qu'une lettre avait été reçue du premier ministre Filmon du Manitoba qui, d'après le *Globe and Mail*, aurait parlé d'une crise imminente attribuable à l'Accord du lac Meech et dit qu'il avait écrit au gouvernement pour demander la tenue de réunions. Tout ce que je demandais hier au ministre, c'était de m'assurer que, si des rencontres devaient avoir lieu, les représentants élus du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest puissent être invités. Il a semblé dire tout d'abord qu'il doutait que de telles rencontres aient lieu, bien qu'il ait dit par la suite, sauf erreur, que certains en réclamaient.

La question que je pose maintenant est la même que j'ai posée hier. Si des rencontres sont prévues pour discuter de questions constitutionnelles, les dirigeants élus tant du Yukon que des Territoires du Nord-Ouest seront-ils invités à y participer? A mon avis, cette question ne présente aucune difficulté, honorables sénateurs; le ministre devrait pouvoir y répondre simplement par un oui ou par un non.

● (1420)

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Tout d'abord, permettez-moi de répondre à la question de la représentation des Territoires aux rencontres des premiers ministres. Le gouvernement actuel, à l'instar du gouvernement précédent, je pense, a l'habitude d'inviter le chef élu des gouvernements des deux territoires à assister aux rencontres publiques officielles des premiers ministres, voire même à y prendre la parole à un moment donné des délibérations. Nous entendons continuer de le faire.

La rencontre dont j'ai parlé hier est celle qu'avait annoncée le premier ministre en octobre dernier, soit une rencontre officieuse des premiers ministres comme celle qui a eu lieu à la suite des élections de 1984. Si je ne m'abuse, le premier ministre a déclaré que cette rencontre aurait lieu au cours du premier trimestre de l'année qui vient. C'est une rencontre informelle de premiers ministres. D'ordinaire, les représentants des territoires ne sont pas invités à assister aux rencontres de ce genre et ils ne le seront pas non plus cette fois-ci.

J'aimerais par ailleurs insister sur un point. Je serais on ne peut plus étonné que la question de la ratification de l'Accord du lac Meech ne soit pas abordée, mais les premiers ministres n'ont pas été convoqués à cette réunion pour discuter de cet Accord non plus que d'affaires constitutionnelles en général. Ils s'agit d'une rencontre informelle préparatoire à une réunion publique plus officielle qui aura lieu vraisemblablement un peu plus tard en 1989.

Le sénateur Lucier: Honorables sénateurs, le ministre vient juste d'exprimer la crainte que nous entretenons tous au Yukon. Il a dit qu'il serait très étonné que l'affaire du lac Meech ne soit pas abordée au cours de cette rencontre privée des premiers ministres. Ce que je dis, c'est que les premiers ministres ne devraient pas se rencontrer en l'absence des représentants élus du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Ils ne devraient pas discuter ni de l'Accord du lac Meech ni de n'importe quelle affaire constitutionnelle à cette réunion—et le ministre vient de dire qu'il ne s'en étonnerait pas s'ils le faisaient. Nos représentants élus devraient être là. Nous jouons un rôle majeur dans l'Accord du lac Meech puisque c'est nous qui en subissons surtout les conséquences. Pourquoi ne serions-nous pas invités à assister aux rencontres où ce sujet risque d'être abordé?

Le sénateur Murray: Eh bien, j'ai des nouvelles pour l'honorable sénateur. La formule que nous avons adoptée au Canada pour amender la Constitution ne prévoit que la participation des parlements du Canada et des dix provinces.

Le sénateur Lucier: J'ai moi aussi des nouvelles pour le leader du gouvernement au Sénat. Dorénavant, il n'est plus question de faire fi du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Les premiers ministres feraient mieux de nous inviter à participer à toutes les rencontres où ils entendent discuter de la Constitution, que ce soit à propos du lac Meech ou de quoi que ce soit d'autre, au risque, du moins je l'espère, de voir mes collègues des deux côtés du Sénat entretenir de sérieuses réserves quant au résultat de ces rencontres.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, j'ignore combien de fois je devrai le répéter. Si le premier ministre a convoqué cette rencontre au cours du premier trimestre de 1989, ce n'est pas pour aborder avec ses homologues provinciaux la substance de l'Accord du lac Meech. Je pense m'être exprimé d'une façon sensée et prudente en déclarant que je serais très surpris si personne n'abordait la question de la ratification au cours de cette rencontre. Comme, selon moi, cette question n'intéresse que les dix provinces et le Parlement du Canada, il serait inutile que des représentants autres que ceux des parties visées par la formule d'amendement y assistent.

Le sénateur Lucier: Honorables sénateurs, j'avais espéré que c'était par erreur que le ministre avait reçu pour titre celui de ministre chargé des Relations fédérales-provinciales. J'avais par ailleurs souhaité que quelqu'un se rendrait compte éventuellement de la nécessité de mentionner également les Territoires. Je constate, à ma grande déception, que le leader du gouvernement au Sénat considère qu'une réunion des chefs provinciaux et territoriaux, les dirigeants de notre pays, peut avoir lieu sans la présence des dirigeants du nord du Canada. Que certains nous tiennent pour une quantité négligeable, passe encore, mais venant du ministre, c'est la pire insulte qu'on puisse nous faire.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je ne voudrais pas remuer de la boue, mais je rappellerai au sénateur Lucier que le dernier acte du rapatriement, en 1981-1982, s'est déroulé dans une cuisine du Château Laurier sans la présence des représentants des territoires et en l'absence de l'un des principaux partenaires dans la Confédération.

Le sénateur Lucier: Honorables sénateurs, voilà le genre de réflexion à laquelle il faut s'attendre de la part de ce gouvernement.

Le sénateur Murray: Je ne vous ai pas entendu vous plaindre à l'époque.

Le sénateur Lucier: Étant donné que les habitants du Yukon n'étaient pas invités aux réunions, il leur aurait été difficile d'y assister. Rien n'empêchait le premier ministre du Québec d'assister à cette réunion puisqu'il était invité.

Le sénateur Lefebvre: En plein dans le mille, hypocrite!

Le sénateur Lucier: Nous ne pouvions pas assister à ces réunions, voilà la différence. Si vous n'êtes pas capable de le comprendre, remettez votre démission.

LA RENCONTRE INFORMELLE DES PREMIERS MINISTRES—LA PUBLICATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'honorable Peter A. Stollery: Honorables sénateurs, à entendre le leader du gouvernement, il s'agirait d'une sorte de dîner-causerie où les commérages iront bon train. Pourrait-il nous dire si l'ordre du jour de cette réunion sera publié?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, je me trompe peut-être en parlant de déjeuner. Mais je dis déjeuner parce qu'en 1984, c'est un déjeuner qu'il y a eu après les élections. Il y aura une rencontre informelle. Peut-être à l'occasion d'un déjeuner, peut-être à l'occasion d'un dîner, peut-être d'un petit-déjeuner.

Je doute fort qu'un ordre du jour soit rendu public longtemps d'avance. Les rencontres informelles sont, comme leur nom le dit, informelles. Les participants—il y en a onze—décident au fur et à mesure des sujets de discussion. La rencontre de 1984 a été très fructueuse. Elle a servi à orienter les rencontres fédérales-provinciales et à organiser la série de réunions annuelles des premiers ministres sur l'économie, éche-

[Le sénateur Murray.]

lonnées tout au long de notre premier mandat. Je m'attends à ce qu'une rencontre se déroulant dans une atmosphère tout aussi détendue soit aussi productive.

Le sénateur Stollery: Honorables sénateurs, la rencontre a peut-être été productive, mais cela n'a apparemment pas empêché le premier ministre du Manitoba de retirer son appui à l'Accord du lac Meech. Je crois que le ministre d'État aux relations fédérales-provinciales et leader du gouvernement au Sénat conviendra avec moi que, dans les circonstances, tout le pays assiste à l'effondrement des résultats de cette rencontre productive d'il y a quatre ans. L'un des premiers ministres a retiré son appui et un conflit linguistique est apparu au Québec. Le ministre ne croit-il pas qu'il convient, dans l'intérêt de la population, de publier un ordre du jour afin que les Canadiens sachent ce que ces onze personnes décideront en leur nom?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je le répète, la réunion informelle prévue n'est qu'une rencontre préparatoire à d'autres réunions plus officielles qui suivront sans aucun doute, tant au niveau des premiers ministres, qu'au niveau des ministres et des fonctionnaires. Mais je ne pense pas que les Canadiens verront un inconvénient au fait que, après des élections générales et la réélection d'un gouvernement avec un mandat majoritaire, les premiers ministres provinciaux se donnent quelques heures de réflexion pour échanger leurs points de vue et discuter de l'avenir. C'est ce qui se produira.

● (1430)

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME D'AIDE AUX VICTIMES DE LA SÉCHERESSE—LE PARTAGE DES COÛTS ENTRE LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX ET LA DATE DU DERNIER PAIEMENT

L'honorable Sidney L. Buckwold: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question au leader du gouvernement au Sénat. Lors de la campagne électorale, une annonce attendue de longue date a été faite en Saskatchewan au sujet de l'indemnisation des agriculteurs victimes de la sécheresse. Nous nous y attendions tous d'ailleurs. Nous savions que cela se produirait vers la fin de la campagne. C'était simplement une autre façon pour le gouvernement de s'assurer que d'importants capitaux provenant du trésor fédéral seraient mis à la disposition d'éventuels électeurs. Je ne pense pas que l'initiative se soit révélée aussi efficace que souhaité, mais il demeure qu'on a annoncé l'octroi de 850 millions de dollars en assistance aux victimes de la véritable calamité que fut cette sécheresse.

Depuis, nous avons appris que le gouvernement a demandé aux provinces de participer à ce paiement. Que je sache, la chose n'avait pas été prévue à l'origine. Les provinces en sont étonnées, à juste titre, et comme leurs coffres sont vides, il n'y a évidemment plus de fonds. L'affaire est à l'eau pour l'instant, bien que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, M. Charlie Mayer, ait expliqué que les agriculteurs toucheront ces 850 millions au plus tard le 15 janvier. Cette échéance tombe dans quelques semaines à peine, et les agriculteurs démunis et littéralement en faillite—le sel de la terre dans notre région—attendent impatiemment ces versements.

Après ce long préambule, voici ma question: les paiements seront-ils accordés avant le 15 janvier ou bien faudra-t-il convaincre d'abord les autorités provinciales de participer? Et que fera-t-on si ces dernières refusent de partager le coût de l'initiative? La situation sera-t-elle clarifiée sous peu? La question nous tient à cœur.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, j'espère que la situation sera clarifiée sous peu. Bref, pour répondre à mon collègue, les discussions se poursuivent entre les ministres fédéraux et provinciaux concernés.

Le sénateur a émis des réserves au sujet de la décision annoncée il y a quelques semaines. Il ne doute probablement pas que le gouvernement agit dans l'intérêt public en venant en aide aux agriculteurs qui sont, comme il le dit, aux prises avec une véritable catastrophe.

Les provinces s'étonnent, d'après lui, du fait que la mesure n'est pas conforme au projet initial. Sans chercher le débat, je dois dire que l'agriculture est de compétence aussi bien fédérale que provinciale, et les agriculteurs ne seront sûrement pas étonnés, au contraire, d'apprendre que, dans la conjoncture actuelle, on s'attend à ce que les provinces se portent également à leur secours.

Le sénateur Buckwold: En guise de réponse, honorables sénateurs, je signalerai au ministre un article paru ce matin dans le *Financial Post*, dans lequel Bruce Stewart, porte-parole du ministre ontarien de l'Agriculture et de l'Alimentation, s'exprime en ces termes: Il s'agit d'un programme fédéral. C'est le contraire de ce que soutient le leader du gouvernement qui tente à nouveau de minimiser l'importance d'une question qui relève bel et bien du gouvernement fédéral. D'après cet article, il s'agit de son programme...

Le sénateur Barootes: Comme ce l'est annuellement dans le cas de l'assurance-maladie.

Le sénateur Buckwold: Le sénateur voudrait-il répéter?

Le sénateur Barootes: L'assurance-maladie est aussi de compétence fédérale, mais les provinces en assument une partie des frais.

Le sénateur Buckwold: Il existe, évidemment, des programmes à frais partagés. Toutefois, c'est le gouvernement fédéral qui a annoncé le programme en question. Je vous assure que je n'invente rien; je n'ai fait que citer un porte-parole du gouvernement ontarien. Si vous voulez que j'en nomme d'autres, je le ferai.

Que mon collègue n'aille pas leurrer les agriculteurs de la Saskatchewan comme son parti l'a fait; vous avez acheté leur vote. Voilà maintenant que les provinces doivent payer la moitié de la note. Je veux avoir la certitude que les agriculteurs toucheront leur argent, alors que le délai n'est plus que de deux semaines et demie.

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

LA RÉDUCTION DES DROITS DES MINORITÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable L. Norbert Thériault: Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat et

je la pose au nom de beaucoup de francophones hors-Québec. L'on dit que les deux Chambres du Parlement du Canada seront ajournées pour une période de deux à trois mois. Ceci suscite des inquiétudes au sein de la population francophone hors-Québec. Après l'adoption du projet de loi extraordinaire par le gouvernement du Québec la semaine dernière, l'on a entendu dire qu'il y avait un pacte.

J'aimerais demander au ministre responsable des Relations fédérales-provinciales s'il est au courant de ce «pacte» qui a été supposément convenu entre les premiers ministres de la Saskatchewan et de l'Alberta après que leurs provinces respectives eurent adopté des projets de loi à la suite du jugement rendu par la Cour suprême du Canada qui, de fait, enlevait des droits aux francophones de leurs provinces?

On n'a pas entendu un mot de la part des supposés protecteurs de la francophonie au Canada, ni du Québec. La province de Québec a adopté un projet de loi qui enlève des droits aux anglophones mais drôlement, on n'entend pas un mot de contestation de la part des premiers ministres de la Saskatchewan et de l'Alberta.

À cause de ces faits, les minorités francophones à la grandeur du pays se demandent qui, au Canada en 1988, est responsable des droits des minorités dans ce pays.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Tout d'abord, honorables sénateurs, je me permets de dire que c'est nullement mon intention de donner raison aux fausses rumeurs que veut répandre l'honorable sénateur Thériault, d'un pacte quelconque entre telle ou telle province.

Deuxièmement, je lui dirais tout simplement que dans notre juridiction, le gouvernement et le Parlement fédéral ont adopté le projet de loi C-72 au cours de la dernière législature. Cette loi assure que les services du gouvernement fédéral seront disponibles en anglais et en français à travers le pays.

Quant aux juridictions provinciales, c'est notre politique d'appuyer les minorités linguistiques à travers le pays, par le biais d'ententes négociées avec les gouvernements provinciaux.

L'honorable sénateur n'est pas sans savoir quelle est la politique du gouvernement fédéral à cet égard.

Le sénateur Thériault: Honorables sénateurs, je suis heureux d'entendre ce que vient de nous dire le ministre d'État aux Relations fédérales-provinciales. Il faut quand même se demander où nous en sommes rendus en 1988 lorsqu'un ministre important du gouvernement du Canada, responsable de beaucoup de programmes qui s'appliquent aux minorités à la grandeur du pays peut dire d'un côté: le Québec devait faire ce qu'il a fait.

D'un autre côté, le premier ministre dit: on n'est pas de bonne humeur avec cela, on aurait mieux aimé autre chose. Alors, êtes-vous surpris, monsieur le ministre, que les francophones hors-Québec et les minorités partout au Canada, non seulement les francophones hors-Québec, se demandent qu'est-ce qui se passe et qui va les protéger?

Le sénateur Murray: J'attire l'attention de l'honorable sénateur Thériault sur les ententes convenues dans les récents mois par le secrétaire d'État du Canada, monsieur Lucien Bouchard, avec plusieurs provinces, y compris celle du Québec, et aussi avec le conseil des ministres de l'Éducation de ces provinces.

● (1440)

[Traduction]

LA CONSTITUTION

L'ACCORD DU LAC MEECH—LA RENCONTRE DES PREMIERS MINISTRES—LES PROPOSITIONS DU PREMIER MINISTRE DU MANITOBA—ON DEMANDE UNE COPIE DE LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Gildas L. Molgat: Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement à titre de ministre d'État aux Relations fédérales-provinciales. Hier, lorsque je lui ai demandé si le gouvernement fédéral avait répondu à la lettre du premier ministre Filmon, du Manitoba, et si, dans l'affirmative, je pouvais obtenir une copie de cette réponse, le ministre s'est engagé à m'en transmettre une copie, si une réponse écrite avait été donnée. A-t-il pu obtenir une copie de cette réponse?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, j'ai déclaré hier que l'on avait attiré l'attention du premier ministre Filmon sur la lettre que le premier ministre avait envoyée à ses homologues provinciaux en octobre, afin de leur signaler qu'il allait organiser une rencontre officielle des premiers ministres au début de son second mandat. J'ignorais qu'on avait fait parvenir une autre réponse à la plus récente lettre du premier ministre Filmon. J'ai l'impression qu'il n'en est rien, mais je maintiens mon engagement, et si je suis dans l'erreur et si une lettre a bel et bien été envoyée, j'en obtiendrai une copie et je la transmettrai à mon honorable collègue.

Le sénateur Molgat: Honorables sénateurs, je suis profondément inquiet si l'on n'a pas répondu à la lettre du premier ministre Filmon, car j'ai en main une copie de sa lettre du 19 décembre, adressée au très honorable Brian Mulroney, premier ministre du Canada.

Le sénateur Lefebvre: Lisez-la.

Le sénateur Molgat: Voici:

Monsieur le Premier ministre,

Je voudrais par la présente vous faire part des graves réserves de mon gouvernement à la suite de la réaction du gouvernement du Québec à la décision que la Cour suprême a rendue la semaine dernière au sujet des droits de la minorité linguistique au Québec.

Malheureusement, cette décision arrive au moment même où nous sommes au bord d'une crise constitutionnelle et elle nuira considérablement à l'étude dans notre province de l'Accord constitutionnel de 1987. Ce faisant, elle va directement à l'encontre de nos efforts et des vôtres tendant à renforcer l'unité nationale.

Dans les circonstances, mon caucus et moi-même considérons qu'il ne convient pas d'approuver l'Accord du lac Meech. Comme vous le savez, j'ai présenté la motion pertinente à notre assemblée législative vendredi et le

débat est maintenant en cours, alors que des audiences publiques devront commencer le mois prochain. La décision du gouvernement du Québec montre clairement que la tenue de ces audiences comme prévu pourrait entraîner de vives dissensions dans toute la province. Ainsi, je vais me mettre en rapport avec les chefs des autres partis représentés à l'assemblée législative du Manitoba afin d'envisager le retrait de la motion.

Étant donné que ces questions constitutionnelles sont essentielles à l'avenir de notre pays, je vous invite à convoquer une rencontre des premiers ministres de toute urgence. Je suis disposé à venir à Ottawa dès cette semaine si une rencontre de ce genre peut être organisée.

Manifestement, en l'occurrence, le gouvernement fédéral doit prendre l'initiative et les Manitobains attendent que vos collègues et vous-même fassiez en sorte que l'on puisse parvenir à sortir de l'impasse en question grâce à une solution équitable tant pour les anglophones que les francophones et propre à unir les diverses provinces et régions du pays.

J'ai fait parvenir copie de cette lettre au premier ministre Bourassa et à ses homologues provinciaux.

J'attends avec impatience votre réponse.

Veuillez agréer, monsieur le Premier ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Gary Filmon

Le ministre m'affirme-t-il que le premier ministre du Canada n'a pas répondu à cette lettre qui renferme une demande bien précise de la part d'un premier ministre provincial qui, à ce stade-ci, comme le ministre le reconnaît lui-même, a un rôle important à jouer dans toute la question de l'Accord constitutionnel?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, la position du premier ministre et du gouvernement du Manitoba a été rendue publique avant même que nous ne recevions la lettre en question. Nous avons immédiatement répondu publiquement en nous fondant sur plusieurs aspects de la lettre. Premièrement, nous récusons l'idée qu'il existe une crise constitutionnelle au sein de la Confédération à cause des événements auxquels fait allusion le premier ministre provincial. Deuxièmement, nous lui avons fait remarquer officiellement et au niveau ministériel, comme c'est fréquemment le cas lorsqu'il y a des communications de ce genre, que le premier ministre a déjà avisé les premiers ministres provinciaux de son intention de les convoquer à une réunion sans caractère officiel au début de son deuxième mandat. Troisièmement, nous ne pensons pas qu'il convienne de convoquer maintenant une vraie conférence constitutionnelle des premiers ministres du genre proposé par le premier ministre provincial à cause des événements auxquels il fait allusion. On a répondu à ce dernier dans les deux heures qui ont suivi sa demande.

Le sénateur Molgat: Honorables sénateurs, comment au juste a-t-on répondu au premier ministre du Manitoba? Le ministre nous dit qu'il n'y a pas eu de lettre, que le premier ministre n'a pas écrit et lui non plus. Le sénateur a demandé hier si le ministre avait téléphoné au premier ministre provincial, mais le ministre n'a jamais répondu à la question.

Le sénateur Guay: C'est vrai!

Le sénateur Molgat: Le ministre a parlé pour ne rien dire et nous a informé qu'il avait parlé au téléphone au premier ministre provincial avant, mais il n'a jamais précisé s'il lui avait parlé au téléphone après. D'après des communiqués de presse, le premier ministre Filmon a essayé de joindre cinq fois le premier ministre et n'a toujours pas pu obtenir de réponse de ce dernier.

Le sénateur Guay: C'est vrai!

Le sénateur Molgat: Le ministre pourrait-il me dire qui diable a communiqué avec le premier ministre provincial, de quelle façon et qu'est-ce qu'on lui a dit?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je devrais peut-être expliquer que la conversation téléphonique que j'ai eue ainsi que la lettre que l'honorable sénateur vient de lire ont été dépassées par les événements. Le premier ministre provincial m'a appelé—c'était trois minutes, je crois, avant qu'il fasse sa déclaration publique—pour me préciser...

Le sénateur McElman: Un libéral n'aurait jamais fait cela!

Le sénateur Flynn: C'est possible avec Carstairs!

Le sénateur Murray: ... qu'il ne m'appelait pas pour me demander mon avis et sûrement pas pour discuter de la question avec moi. Il m'a déclaré sans ambiguïté qu'il m'informerait simplement que dans trois minutes il allait rendre publique la position qu'il exposait dans cette lettre. C'est ce qu'il a fait effectivement. La lettre a été envoyée mais avant même qu'elle arrive ici il avait tenu sa conférence de presse et fait sa déclaration. Il avait fait sa demande et nous y avons répondu par l'intermédiaire d'une conférence de presse que j'ai tenue au nom du gouvernement. Il n'y a donc aucune incertitude à propos de la position du premier ministre provincial qui est exposée dans la lettre, et il n'y en a aucune en ce qui concerne notre position.

Le sénateur Molgat: Honorables sénateurs, le ministre tourne en rond et il ne répond pas à la question. Je voudrais faire une déclaration et, si je me trompe, il peut prendre la parole et rectifier.

● (1450)

Premièrement, d'après la lettre reçue, vous n'avez pas écrit au premier ministre du Manitoba; deuxièmement, le premier ministre du Canada, à qui la lettre était adressée, n'a pas écrit au premier ministre du Manitoba; troisièmement, vous n'avez pas parlé au premier ministre du Manitoba depuis qu'il a présenté sa demande officielle; et quatrièmement, le premier ministre du Canada n'a pas parlé au premier ministre du Manitoba depuis que cette fameuse demande a été faite. Je présume que cela résume bien la réponse du gouvernement fédéral.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, comme je l'ai expliqué il y a quelques instants, la conversation, d'ailleurs très brève, que j'ai eue avec le premier ministre du Manitoba n'a eu lieu que trois minutes avant que celui-ci ne fasse sa déclaration, donc, je connaissais la teneur de la déclaration qu'il allait formuler. Comme je l'ai dit, les événements ont devancé la lettre.

Je me dois d'ajouter que je n'ai pas eu le temps de vérifier si le premier ministre du Canada a répondu officiellement par

écrit à cette lettre. Si tel est le cas, je peux garantir au sénateur que la lettre reprend les opinions que j'ai déjà exposées à cette Chambre aux fins du compte rendu, aujourd'hui, hier et à une autre occasion si je ne m'abuse. Si le premier ministre du Canada a confirmé par écrit sa décision, j'en obtiendrai une copie que je déposerai en cette Chambre, mais l'honorable sénateur ne doit pas s'attendre à des surprises.

Le sénateur Molgat: Donc, mes quatre énoncés sont corrects. Ils représentent bien la réponse du gouvernement fédéral. C'est à cela que se résume la nouvelle formule de collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces, le nouvel esprit de collaboration.

L'honorable Joseph-Philippe Guay: Pour faire suite aux questions qu'a posées le sénateur Molgat, je voudrais demander au leader du gouvernement si, au cours de sa conversation avec le premier ministre du Manitoba...

Le sénateur Murray: Nous n'avons pas parlé de vous.

Le sénateur Guay: Je n'en ai pas le moindre doute, puisque je ne fais pas partie de son caucus; autrement, cela aurait pu être différent.

J'allais demander au leader du gouvernement si le premier ministre du Manitoba lui avait signalé qu'il avait tenté à quelques reprises de communiquer avec le premier ministre du Canada, mais qu'il n'avait pas réussi à le joindre ou qu'on ne l'avait pas rappelé.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je crois que mon ami se perd dans l'ordre des événements. Le jour où le premier ministre du Manitoba m'a appelé, il avait tenté, quelques minutes auparavant, de communiquer avec le premier ministre du Canada. Comme je l'ai précisé au Sénat hier, le premier ministre Mulroney se dirigeait à ce moment-là vers la Chambre des communes pour la période des questions et n'a pu prendre l'appel.

Le sénateur Guay: Je voulais poser cette question au leader du gouvernement parce que d'après ce que j'ai pu saisir de certains articles publiés dans les journaux de ma région, le premier ministre du Manitoba aurait tenté, pas seulement une fois mais à plusieurs reprises, de communiquer avec le premier ministre Mulroney, sans jamais obtenir de réponse.

Le sénateur Murray: Je ne crois pas que le premier ministre du Manitoba ait fait cette affirmation. D'après les médias, le premier ministre du Manitoba aurait essayé de rejoindre le premier ministre du Canada ces derniers jours, mais en vain. Étant donné l'emploi du temps du premier ministre du Canada ces dernières semaines, il n'y a rien là d'étonnant. Comme je l'ai dit hier, lorsqu'un premier ministre provincial veut rejoindre le premier ministre du Canada, les arrangements se prennent aussitôt que possible.

Le sénateur Guay: Le premier ministre du Canada peut sans doute rejoindre un premier ministre provincial, mais l'inverse n'est pas vrai.

[Français]

LE BUDGET DES DÉPENSES

FORMATION DU COMITÉ DES FINANCES NATIONALES POUR L'ÉTUDE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B) DE 1988-1989

L'honorable Fernand-E. Leblanc: Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. Je

remarque que le Budget supplémentaire (B) de 1988-1989 a été déposé à l'autre endroit en date du 16 décembre 1988. Il a été déposé à divers comités permanents de cette Chambre.

Comment se fait-il que le Sénat n'a pas reçu ce budget supplémentaire tel que le *Règlement du Sénat* et la tradition le veulent? Comment se fait-il que le comité sénatorial permanent des finances nationales qui s'occupe habituellement des prévisions budgétaires n'a pas été formé pour étudier ce budget supplémentaire?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, mon ami le sénateur Doody m'informe que ces crédits ont été déposés en cette Chambre il y a quelques jours.

Je ne suis pas responsable des réunions des différents comités. Si l'honorable sénateur insiste, on peut convoquer d'urgence une réunion du comité permanent des finances nationales à ce sujet. En ce qui concerne les obligations du gouvernement, nous avons déposé les crédits il y a déjà quelques jours.

Le sénateur Leblanc: Lorsque le comité de sélection a siégé, il aurait pu faire rapport et reformer le comité permanent des finances nationales. Est-ce que le comité de sélection a décidé de choisir seulement deux comités?

À ce moment, lorsque le comité de sélection a siégé, il savait pertinemment que les prévisions budgétaires supplémentaires seraient déposées.

Pourquoi n'a-t-il pas décidé de reformer ce comité afin que ce dernier puisse procéder à l'étude de ces prévisions budgétaires? Est-ce que le gouvernement aurait quelque chose à cacher dans ses prévisions budgétaires?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, cette question devrait être adressée au président du comité de sélection, à savoir le whip en chef du gouvernement.

Le sénateur Leblanc: Honorables sénateurs, en fait elle s'adressait à lui. Il s'est levé pour partir lorsque j'ai commencé à poser ma question. Je ne peux pas le retenir en Chambre.

[Traduction]

LA CONSTITUTION

LES RENCONTRES DE PREMIERS MINISTRES—LA PARTICIPATION DES TERRITOIRES

L'honorable Paul Lucier: Honorables sénateurs, ma question, qui s'adresse au leader du gouvernement, concerne la participation des chefs des deux territoires aux entretiens sur la Constitution qui auront peut-être lieu sous peu. Vous conviendrez sans doute qu'il est plutôt difficile de faire la guerre lorsqu'on ne sait pas exactement qui est l'ennemi.

Je voudrais savoir—et je crois que les citoyens des deux territoires ont le droit de savoir—si le gouvernement fédéral s'est opposé à ce que les deux chefs élus participent à toute conférence ou entretien sur la Constitution avec les premiers ministres. Est-ce le gouvernement fédéral qui s'y oppose, les premiers ministres, ou les deux?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, il y a eu quatre ou cinq conférences annuelles des premiers ministres

[Le sénateur Leblanc.]

sur l'économie, je crois, au cours du premier mandat de notre gouvernement. Il y a eu plusieurs conférences sur les droits constitutionnels des autochtones. C'étaient là des conférences officielles des premiers ministres.

Je crois juste d'affirmer que, conformément à la pratique établie par nos prédécesseurs, je crois, les chefs de gouvernement des territoires étaient présents et ont été invités à prendre la parole à chacune de ces conférences. C'est la pratique en cours au sein de la fédération à l'heure actuelle.

Je ne comprends pas très bien si le sénateur veut que cette pratique soit modifiée ou s'il laisse entendre que nous l'avons déjà fait, ce qui est faux.

Le sénateur Lucier: Honorables sénateurs, d'abord, j'essaie de cerner le véritable problème. Je ne crois pas que ces conférences soient aussi officielles que les premiers ministres veulent bien le laisser entendre. Je tiens à dire ici que les deux territoires participent de plus en plus à ces conférences. Le dernier gouvernement s'est fait un devoir dans la plupart des cas d'inviter les représentants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest à y participer. Loin de moi l'idée de le contester ou de laisser entendre que nous n'apprécions pas les miettes qu'on nous donne. Ce que je dis, c'est que cela ne suffit plus. Nous en sommes désormais au point où d'importantes modifications constitutionnelles intéressant les deux territoires sont apportées et continuent d'être apportées sans que ceux-ci aient leur mot à dire.

Tout d'abord, je demande que cela change. Je crois que ce qui s'est passé jusqu'à maintenant est inacceptable. Nous avons progressé; notre participation à une conférence ne peut plus se limiter à la présentation d'un discours de quinze minutes avant ou après. Nous n'en sommes plus là. Nous voulons participer à la prise de décisions. Je demande au ministre s'il est contre cette idée. S'il l'est, c'est bien; c'est tout ce que nous voulons savoir. S'il n'est pas contre cette idée, alors qui l'est? Est-ce que ce sont les premiers ministres des provinces? Il y a quelqu'un qui n'est pas d'accord pour que nous participions à part entière aux entretiens sur la Constitution.

● (1500)

Je ne dis pas que nous voulons participer à part entière à toutes les conférences des premiers ministres. Je dis simplement que, lorsqu'un sujet qui nous intéresse figure à l'ordre du jour d'une conférence, nous voulons pouvoir participer pleinement aux délibérations.

Le sénateur Murray: Le sénateur dit que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest veulent participer au processus de prise de décisions. La question n'est pas de savoir si le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux s'y opposent. Le fait est que nous avons une formule de modification, comme je l'ai dit plus tôt. Les participants au processus de modification de la Constitution sont le Parlement fédéral et les provinces.

Le sénateur peut certainement demander que l'opinion des gouvernements territoriaux soit entendue et respectée et s'attendre à ce que cela se fasse, mais nous ne pouvons pas aller plus loin. Les territoires ne font pas partie du processus officiel de prise de décisions en ce qui concerne les modifications constitutionnelles et n'en feront pas partie tant qu'ils n'auront pas obtenu le statut de provinces.

Le sénateur Lucier: Honorables sénateurs, je crois que j'ai eu ma réponse. Nous ne participerons pas à ce processus tant que nous ne serons pas des provinces. Comme l'Accord du lac Meech donne à chaque province un droit de veto sur la décision qui nous permettrait de devenir des provinces, nous ne pourrions donc jamais participer. Je crois que c'est là la réponse que j'attendais.

RÉPONSE DIFFÉRÉE À UNE QUESTION ORALE L'ASSURANCE SOCIALE

L'UTILISATION ABUSIVE DU NAS—LES MESURES GOUVERNEMENTALES

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai la réponse différée à une question posée par le sénateur Olson le 20 décembre au sujet de l'utilisation des numéros d'assurance sociale.

L'honorable Charles McElman: Est-elle longue?

Le sénateur Doody: Pas si on la compare aux délibérations de cette assemblée.

Le sénateur McElman: Alors auriez-vous objection à la lire?

Le sénateur Doody: Non, pas du tout. Je disais donc, que la question posée le 20 décembre concernait les abus de «NAS», ce qui veut sans doute dire le numéro d'assurance sociale.

Le sénateur McElman: Difficile de se tromper.

Le sénateur Doody: Effectivement, mais enfin voici la réponse.

Le communiqué dont parlait le sénateur Olson la semaine dernière portait en fait sur l'utilisation à des fins non prévues par la loi du numéro d'assurance sociale, et non sur son utilisation légale, comme prévu par la Loi de l'impôt sur le revenu. D'ailleurs, l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu est expressément soustraite à cette politique. Il n'y a donc pas d'incompatibilité avec le projet de loi C-139. Les mesures prévues au projet C-139 en ce qui concerne la déclaration des placements et des revenus d'intérêts ont été énoncées pour la première fois dans le Livre blanc sur la réforme fiscale, que l'honorable Michael Wilson a déposé le 18 juin 1987. La motion de voies et moyens a par la suite été déposée le 16 décembre 1987.

Je suis au courant du débat qui fait rage depuis un certain temps déjà au sujet de l'utilisation du numéro d'assurance sociale à des fins autres que celles qui avaient été initialement prévues. Mais les honorables sénateurs doivent savoir que cette mesure insérée au projet de loi C-139 est absolument nécessaire pour confirmer les revenus déclarés par les contribuables et empêcher les abus. Elle entraîne d'importantes économies pour l'État.

Je dois signaler également que la Loi de l'impôt sur le revenu pose des règles strictes pour ce qui est du respect du secret, et que ces règles sont assorties de sanctions.

Le sénateur McElman: À ce sujet, je regrette de n'avoir pas été ici il y a une semaine, car il y a une inexactitude dans le compte rendu du Sénat. Un des honorables sénateurs de mon parti a dit que, au Nouveau-Brunswick, pour obtenir une autorisation de pêcher le saumon il faut donner son numéro d'assurance sociale. J'aimerais faire une simple mise au point à ce sujet, à l'intention du Sénat et de ceux qui aiment pêcher dans ma magnifique province.

C'était bel et bien le cas; c'était ce qu'exigeait le gouvernement provincial. Je suis allé dans deux établissements délivrant de tels permis, où l'on m'a dit que je devais donner mon numéro d'assurance sociale. Après avoir refusé de le faire, j'ai contacté le ministre alors en poste, qui s'est montré très obligeant. Il a enjoint à son ministère de mettre fin à cette pratique sur-le-champ.

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, j'hésitais à intervenir après la réponse différée du sénateur Doody à cette question, mais, comme le sénateur McElman a fait des observations, je me sens autorisé à faire de même.

J'ai soulevé la question des sociétés d'assurances qui demandent à leurs clients canadiens de fournir leur numéro d'assurance sociale «en vertu des lois et règlements». Il me semble que, même si les citoyens doivent en principe connaître la loi, les sociétés d'assurances pourraient avoir l'obligance de citer la loi ou le règlement les autorisant à demander le numéro d'assurance sociale de leurs clients. Si la demande est faite en vertu du règlement d'application de la loi, on peut en informer les citoyens ordinaires, même s'ils devraient connaître la loi.

Il me semble qu'il faudrait faire preuve de cette politesse fondamentale envers les Canadiens ordinaires, afin qu'ils puissent comprendre comment les lois du pays sont appliquées et les raisons qui poussent le gouvernement à obliger les sociétés d'assurances à demander le numéro d'assurance sociale de leurs clients. C'est quelque chose de nouveau dans la vie des Canadiens. Pour que toutes les personnes touchées collaborent avec les autorités compétentes, il faut qu'elles soient bien renseignées.

Si une société d'assurances ou autre assujettie à la loi prend la peine de rédiger une lettre-type, de l'insérer dans une enveloppe, de coller un timbre de 37 cents et de demander à son client de remplir la formule de réponse, de l'insérer dans une autre enveloppe et de coller un autre timbre de 37 cents, il ne serait certes pas beaucoup plus difficile, à mon avis, d'ajouter à cette lettre un paragraphe précisant quelle loi et quel règlement autorisent la société à agir ainsi.

De nombreuses gens ne comprennent pas pourquoi on leur demande tout à coup de fournir ce genre d'information. Par ailleurs, la plupart des gens savent que le numéro d'assurance sociale est un renseignement confidentiel qui ne concerne qu'eux et le gouvernement. Ils ne sont guère disposés à révéler leur numéro d'assurance sociale à une société d'assurances, à une banque ou à toute autre institution.

J'espère que quelqu'un, quelque part, comprendra mon message.

Le sénateur Doody: J'apprécie les commentaires de l'honorable sénateur. Je verrai à ce qu'ils soient transmis au ministère compétent. Si je reçois de plus amples renseignements à ce sujet, je lui en ferai part.

LE DISCOURS DU TRÔNE

MOTION D'ADOPTION DE L'ADRESSE EN RÉPONSE—REPORT DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Chapat-Rolland, appuyée par l'honorable sénateur Doyle,

tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé lors de l'ouverture de la session.—(*Deuxième jour de la reprise du débat*).

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, cet article à l'ordre du jour est inscrit en mon nom. Mais je céderai volontiers mon tour à ceux qui souhaitent intervenir sur cette motion d'Adresse en réponse au discours du Trône. Je n'ai certes pas l'intention de retarder ce débat, étant donné que l'article en question est inscrit en mon nom. Je veux uniquement donner la chance à tous ceux qui souhaitent intervenir.

(Le débat est reporté.)

LA DÉFENSE NATIONALE

INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Hicks, appuyée par l'honorable sénateur Molgat:

Qu'un comité spécial du Sénat soit institué pour entendre et examiner des témoignages formulés relativement à la question suivante portant sur la défense nationale, notamment les forces terrestres du Canada, y compris le commandement de la force mobile ainsi qu'à d'autres questions que le Sénat peut lui déléguer de temps à autre;

Que, nonobstant l'article 66 du Règlement, le comité spécial soit formé des honorables sénateurs Balfour, Bonnell, Buckwold, Doyle, Gigantès, Hicks, Lewis, MacEachen (ou Frith), Marshall, McElman, Molgat, Molson, Murray (ou Doody) et Roblin et que quatre membres constituent un quorum;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et pièces, à interroger des témoins, à faire rapport selon les besoins, à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages qu'il juge à propos;

Que les témoignages entendus et les documents reçus sur le sujet durant le trente-troisième Parlement soient déferés au comité; et

Que le comité présente son rapport au Sénat au plus tard le 31 mars 1989.

L'honorable William J. Petten: Honorables sénateurs, le sénateur Frith a accepté de céder la parole au sénateur Doyle.

L'honorable Richard J. Doyle: Honorables sénateurs, vous vous souviendrez que le sénateur Hicks désirait sincèrement que nous remettions rapidement sur pied le comité sénatorial spécial de la défense nationale pour lui permettre de terminer son rapport sur les forces terrestres. Je rappelle aux sénateurs que ce comité a commencé ses travaux sous la direction du sénateur Lafond et que le sénateur Hicks a pris la relève avec grand enthousiasme.

● (1510)

D'énormes progrès ont été accomplis. Le chapitre du rapport sur la Force mobile vient d'être achevé. Il faudra que le comité l'examine avant qu'on en entreprenne la traduction qui constituera l'étape suivante. Ce serait dommage pour les mem-

[Le sénateur Doody.]

bres du comité qu'on retarde cette affaire jusqu'à la reprise au début de la nouvelle année. Nous souhaitons que cette tâche soit accomplie afin que nous puissions nous en tenir à la date promise par le sénateur Hicks pour le dépôt de notre rapport au Sénat, c'est-à-dire le 31 mars 1989.

Au nom du sénateur Hicks et des membres du comité, je prie les sénateurs d'approuver cette motion.

(La motion est adoptée.)

L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

LA QUATRE-VINGTIÈME CONFÉRENCE À SOFIA, EN BULGARIE— AJOURNEMENT DU DÉBAT

L'honorable Nathan Nurgitz demande la parole, en conformité de l'avis du 20 décembre 1988:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la quatre-vingtième Conférence interparlementaire tenue à Sofia, en Bulgarie, du 19 au 24 septembre 1988.

—Honorables sénateurs, je suis ravi de présenter le rapport de la quatre-vingtième Conférence interparlementaire tenue à Sofia, en Bulgarie, du 19 au 24 septembre 1988. Je demande le consentement du Sénat pour déposer le rapport de cette conférence. Je m'abstiendrai de demander l'autorisation d'annexer ce rapport aux délibérations d'aujourd'hui, car le document sera distribué à tous les membres de l'Union interparlementaire et mis à la disposition de l'ensemble des sénateurs.

Son Honneur le Président: Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(Le rapport est déposé.)

Le sénateur Nurgitz: Chacun sait que l'Union interparlementaire a principalement pour objet de promouvoir la paix et la coopération internationale en conformité avec les objectifs des Nations Unies. A l'heure actuelle, 110 pays en font partie. En 1989, on célébrera le centenaire de l'UIP par des événements spéciaux prévus lors de ses deux conférences ordinaires.

Chaque conférence est précédée par une réunion des pays du bloc occidental, les «douze et plus», en vue de mettre au point autant que possible des positions communes à l'égard des questions figurant à l'ordre du jour de la conférence. Quand celle-ci doit avoir lieu dans un pays du bloc soviétique, les douze et plus se réunissent habituellement ailleurs. En compagnie du sénateur Neiman, j'ai assisté à la réunion d'Oslo, capitale de la Norvège, pays du président des douze et plus.

Nous y avons entre autres débattu la proposition de tenir en mai 1989 à Bucarest, dans le cadre de l'Union interparlementaire, une réunion des signataires de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. L'Allemagne fédérale a soulevé la question de la situation qui règne en Roumanie, où les libertés civiles de certaines minorités sont bafouées et où les autorités entendent détruire des villages entiers dont la population sera forcée de déménager.

Après avoir discuté de diverses mesures à prendre, dont l'émission d'une protestation contre les atteintes graves aux droits de la personne, les douze et plus ont décidé de ne pas émettre de protestation mais de demander que la réunion soit reportée, de manière à exprimer les inquiétudes que leur

inspire la situation en Roumanie, tout en évitant un affrontement majeur susceptible de nuire à la CSCE.

Avant son départ du Canada, notre délégation a assisté à des séances d'information intéressantes offertes par les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures. À la première réunion de notre délégation à Sofia, M. Terence C. Bacon, ambassadeur du Canada en Yougoslavie, également accrédité auprès de la Bulgarie, nous a décrit les relations entre la Bulgarie et le Canada, surtout en ce qui concernait la position du gouvernement bulgare quant à la candidature du Canada au siège que nous avons désormais obtenu au Conseil de sécurité des Nations Unies. À l'époque, rien n'avait été décidé.

M. Denis Laliberté, deuxième secrétaire à notre ambassade à Belgrade, a prêté son assistance à la délégation à Sofia. Je voudrais d'ailleurs mentionner l'excellent travail qu'a effectué M. Laliberté, comme tous les délégués ont pu s'en rendre compte. Mes remerciements semblent bien peu de choses à comparer aux efforts supplémentaires qu'il a faits pour servir les parlementaires. Son aide et ses connaissances approfondies des pays de l'Est nous ont été d'un secours considérable. Je voudrais également remercier tout spécialement deux Canadiens parmi le personnel—M. Stephen Knowles, secrétaire exécutif du groupe canadien, et Barbara Reynolds, du Centre parlementaire. Le travail qu'ils ont accompli avant et pendant la conférence nous a grandement aidés.

Deux thèmes avaient été choisis pour cette conférence: «La collaboration internationale sur le plan humanitaire dans le but de rendre les lois nationales conformes aux droits, aux normes, aux principes et aux instruments internationaux» et «La mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies accordant l'indépendance aux territoires coloniaux et visant l'élimination du colonialisme, du racisme et de l'apartheid». Notre collègue, le sénateur Bosa, a été l'un des premiers participants à traiter des droits internationaux de la personne. Il a profité de l'occasion pour signaler à nos hôtes bulgares la nécessité de protéger les droits des groupes minoritaires dans leur pays, en particulier de la minorité turque en Bulgarie. D'après mes renseignements, le sénateur Bosa participera à ce débat, et nous attendons avec impatience le compte rendu de son intervention sur ce sujet.

Selon le Règlement de l'UIP, on peut ajouter un article supplémentaire à l'ordre du jour de la première journée de la conférence. Le groupe canadien, inquiet de voir que le commerce des armes classiques semble contribuer à l'intensification des conflits, a proposé un débat sur le thème suivant: «La nécessité pour tous les États d'adopter et d'appliquer de toute urgence une politique concernant le contrôle strict de l'exportation des produits et de la technologie militaires aux pays où s'annonce une menace imminente d'hostilités.» Notre raisonnement est le suivant: depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale il y a eu plus de 100 conflits graves et dans aucun d'entre eux on ne s'est servi d'armes nucléaires. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas remédier à ce grave danger qui menace le monde, mais on a utilisé des armes classiques dans ces conflits. Plusieurs millions de personnes ont perdu la vie à cause de l'usage de ces armes classiques. C'est pourquoi nous avons voulu proposer cette question.

Pour qu'un sujet soit choisi, il doit remporter au moins les deux tiers des voix. Dans les cas où plus d'un sujet obtient la

majorité requise, alors celui qui a le plus grand nombre de voix est adopté comme question supplémentaire. Notre proposition n'a pas recueilli la majorité des suffrages. L'autre sujet offert comme question supplémentaire—la question italienne portant sur le trafic des stupéfiants—a aussi été rejeté. La question supplémentaire finalement retenue a été «le soulèvement populaire dans les territoires arabes occupés par Israël».

Un des événements importants à la conférence a été la modification apportée aux statuts de l'UIP, modification proposée par notre groupe canadien. Depuis plusieurs années, l'Union discute de moyens de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans son organisation et, en particulier, d'encourager une plus grande participation des femmes dans ses organes décisionnels. Les actions spontanées dans ce cas-ci, comme dans beaucoup d'autres, n'ont pas réussi à atteindre cet objectif. Il a fallu 98 ans à l'UIP pour avoir enfin sa première femme au comité exécutif. Le groupe canadien a discuté de diverses mesures qui pourraient être prises et a conclu qu'au moins un des postes au comité exécutif international devrait être occupé par une femme. À une conférence précédente de l'UIP tenue à Guatemala Ciudad en avril, nous avons soumis une proposition officielle dans ce sens, mais les femmes parlementaires recommandaient qu'au moins deux postes soient occupés par des femmes. Nous avons retiré notre proposition de modification et l'avons soumise à nouveau, modifiée dans le sens recommandé par la réunion des femmes parlementaires, pour qu'elle soit étudiée à la conférence de Sofia.

Je suis très heureux d'annoncer que la modification canadienne a été adoptée à l'unanimité, mais c'est une bataille qui n'a pas été facile à gagner. À la réunion du comité exécutif international qui a eu lieu immédiatement avant la conférence, il n'y avait que deux des 12 membres existants qui en étaient partisans. Confronté à cette perspective assez pessimiste, j'aime à croire que l'exposé fait par les Canadiens à la réunion des femmes parlementaires, les exhortant à faire de fortes pressions sur les membres de leur propre délégation et de rencontrer les chefs des délégations qui ne comprenaient pas de femmes, a été très efficace. Ces efforts et ce zèle ont été récompensés, car notre modification a été adoptée à l'unanimité par le Conseil interparlementaire et ensuite par la conférence. Je peux honnêtement déclarer que personne n'a été plus surpris de ce résultat que la délégation canadienne, car nous avions rencontré une grande opposition à notre proposition, on nous avait dit que le moment était mal choisi et on avait donné les raisons invoquées habituellement pour rejeter les femmes. Nous étions prêts à resoumettre une proposition modifiée aux conférences suivantes, mais naturellement cela ne sera pas nécessaire.

Un autre événement important pour la délégation canadienne a été l'élection de notre collègue, le sénateur Joan Neiman, comme membre permanent du comité spécial des violations des droits de l'homme dans le cas des parlementaires. À la conférence que l'UIP a tenue à Mexico en 1976, le sénateur Neiman a fait partie de la délégation canadienne qui a proposé la création de ce comité. Elle a travaillé extrêmement fort pour ce comité, dont elle est membre suppléant depuis dix ans. Nous sommes extrêmement fiers de son élection à ce poste et nous l'en félicitons. Depuis sa création en 1977, ce comité a examiné plus de 600 cas et il en a réglé un très grand nombre. Je crois comprendre que le sénateur

Neiman va participer à notre débat demain. Elle va donc pouvoir renseigner plus à fond les honorables sénateurs sur le travail de cet important comité.

● (1520)

L'UIP a pour objet de faciliter les contacts personnels entre les parlementaires et de les faire travailler à des causes communes, d'établir et de développer des institutions représentatives et de promouvoir la paix et le développement international.

Honorables sénateurs, je crois que notre rapport va indiquer comment ces objectifs sont atteints.

L'honorable Peter Bosa: Honorables sénateurs, c'est un plaisir pour moi de participer à ce débat sur la conférence que l'UIP a tenue à Sofia, capitale de la Bulgarie, en septembre dernier.

Avant de faire état des propos que j'ai tenus à la séance plénière de cette conférence, je tiens à remercier nos hôtes bulgares de leur excellente hospitalité. Tout était très bien organisé. La conférence s'est tenue dans un magnifique palais des congrès connu sous le nom de Palais de la Culture. En fait d'installations, nous ne pouvions pas demander mieux.

La Bulgarie tient son nom des Bulgares, un peuple turc originaire des steppes situées au nord de la mer Caspienne. Un rameau des Bulgares s'est installé près de l'embouchure du Danube et y a fondé l'État bulgare en 681. Les Bulgares sont passés sous la domination des Turcs en 1396 et y sont restés pendant cinq siècles. À la suite de la guerre russo-turque de 1878, la principauté bulgare et la province autonome de Roumélie-Orientale ont été constituées; elles demeuraient sous la suzeraineté de la Turquie. En 1885, la Roumélie a été réunie à la Bulgarie, pour créer un État bulgare ayant à peu près les mêmes frontières qu'à l'heure actuelle.

En 1908, on a proclamé la Bulgarie royaume indépendant. La Bulgarie s'est alliée à l'Allemagne durant la Première Guerre mondiale et elle a été défaite. Elle a fait de même durant la Seconde Guerre mondiale et elle a déclaré la guerre aux États-Unis et au Royaume-Uni, mais pas à l'Union soviétique. En août 1944, elle a ouvert des pourparlers de paix avec les représentants alliés. Alors que ces pourparlers étaient en cours, l'Union soviétique lui a déclaré la guerre. Les forces soviétiques ont envahi le pays sans rencontrer aucune résistance et un régime communiste a été instauré le 9 septembre 1944, lorsque le Front de la patrie, aidé par l'Union soviétique, a pris le pouvoir. En 1946, les électeurs se sont prononcés par plébiscite pour l'abolition de la monarchie et lors de nouvelles élections, la république a été proclamée et on a confirmé Georgi Dimitrov au poste de premier ministre et de premier secrétaire du parti communiste. En 1947, tous les partis d'opposition ont été abolis et on a adopté une nouvelle constitution basée sur le modèle soviétique.

Pour des raisons politiques et géographiques évidentes, les relations entre le Canada et la Bulgarie sont fort limitées. Nos deux pays ont établi des relations diplomatiques en 1966 et la Bulgarie a nommé son premier ambassadeur au Canada en 1968. Le Canada n'a pas d'ambassade à Sofia, mais l'ambassadeur du Canada en Yougoslavie est également accrédité auprès de la Bulgarie.

Les échanges commerciaux entre le Canada et la Bulgarie se maintiennent à un niveau extrêmement bas. De 1979 à 1984, les exportations canadiennes ont fluctué sans cesse; elles ont

atteint leur plus bas niveau en 1980, soit 5,1 millions de dollars, et leur plus haut niveau en 1981, 11,8 millions de dollars. La Bulgarie exporte principalement vers le Canada des vêtements, des denrées et des boissons. Pour sa part, le Canada exporte vers la Bulgarie surtout des produits agricoles et des matières premières. Nous exportons depuis longtemps du zinc et de l'amiante, mais les quantités fluctuent énormément. Les entreprises canadiennes sont en mesure d'exporter des bovins sur pied depuis 1982 et elles ont commencé à exporter de la rayonne en 1984. Nous déployons avec un certain succès des efforts afin d'accroître nos exportations de produits manufacturés dans les secteurs de l'équipement géophysique, des systèmes d'atterrissage aux instruments et de la machinerie agricole.

Comme mon honorable collègue, le sénateur Nurgitz, l'a déjà mentionné, l'un des objectifs de l'Union est d'appuyer les objectifs des Nations Unies. Cette année, l'année 1988, marque le quarantième anniversaire de la signature de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et il convient que l'Union décide de discuter notamment lors de la conférence en question de la nécessité pour tous les États d'adopter des lois faisant en sorte que leur législation nationale soit conforme aux textes juridiques internationaux sur les droits de la personne.

La proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en 1948, a été un point tournant dans l'histoire de notre civilisation. Cette déclaration établit des normes générales et tend à promouvoir un respect universel des droits de la personne et des libertés fondamentales. En 1966, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté deux pactes internationaux—l'un sur les droits civils et politiques et l'autre, sur les droits sociaux, économiques et culturels. Ce sont des traités tendant à donner force de loi à la déclaration de 1948. Deux pactes distincts ont été nécessaires, car les obligations qu'ils renferment sont appliquées de façon différente. Ainsi, le pacte relatif aux droits civils et politiques énumère les obligations immédiates comme la nécessité d'interdire la torture, alors que l'autre pacte renferme des obligations «progressistes», comme la nécessité de prendre des mesures menant au plein emploi. Dans le cas du pacte sur les droits civils et politiques, il existe un protocole facultatif qui permet aux particuliers de signaler les infractions commises par leur gouvernement à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, mais seulement 39 pays, dont le Canada, ont déjà ratifié ce protocole.

Ces quatre documents—la Déclaration universelle des droits de l'homme, les deux pactes et le protocole facultatif—constituent ce que l'on appelle la Déclaration internationale des droits de l'homme. Ce sont les documents d'où nous tirons les normes de conduite acceptables en matière de droits de la personne. Ce sont les documents de référence par excellence dans ce domaine, mais par leur nature même, il s'agit de lignes directrices générales. Les vingt dernières années ont surtout été consacrées à l'élaboration d'un certain nombre de documents couvrant tous les aspects de droits particuliers. Ils contiennent surtout des définitions et précisent les obligations de respecter les mécanismes de surveillance. Par exemple, dans un ou deux articles des pactes précédents, il était question de torture, mais dans la récente convention sur la torture, on a précisé avec force les changements qu'il était nécessaire d'apporter aux lois nationales de même qu'aux mécanismes de mise

en oeuvre de ces lois pour éliminer cette pratique barbare. Les honorables sénateurs se souviendront qu'en 1987, nous avons modifié le Code criminel pour nous conformer à cette convention.

Le projet de résolution canadien présenté lors de la conférence et la résolution finale adoptée en assemblée plénière exhortaient tous les États qui ne l'avaient pas encore fait à reconnaître ces codes des droits de la personne et à s'y conformer rigoureusement. Il était évident parmi les délégations que l'on voulait que le dossier progresse et que l'on comprenait qu'il était urgent d'agir, et je suis optimiste quant aux mesures qui seront prises dans l'avenir.

● (1530)

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, le Canada est au nombre des 39 pays qui ont accepté de se soumettre au Pacte international relatif aux droits civils et politiques en permettant à leurs citoyens de présenter des pétitions à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Lorsque j'ai parlé aux quelque 500 délégués en provenance de 95 pays qui assistaient à la conférence, je voulais montrer comment ce système de plaintes pouvait être utilisé de façon efficace et comment un gouvernement pouvait répondre à ces plaintes. J'ai cité en exemple la façon dont nous avons répondu à la pétition d'une autochtone. Celle-ci se plaignait du caractère discriminatoire de la loi canadienne sur les Indiens, en vertu de laquelle les Indiennes qui épousent des non-Indiens perdent leur statut, alors que les Indiens qui épousent des non-Indiennes conservent le leur. La Commission des droits de l'homme des Nations Unies a jugé que le Canada contrevenait à l'article 27 du Pacte, seul article où les minorités sont mentionnées.

Le Canada a donc modifié sa législation intérieure en conséquence pour ne pas manquer à ses obligations internationales. Il n'y a aucune honte à admettre que nous avons fait l'objet d'une enquête de la part d'un comité international impartial puisque nous nous sommes empressés de remédier à cette situation par la suite.

Nous avons tendance à considérer que nos droits et libertés fondamentaux vont de soi au Canada. Mais nous nous sommes fait dire, lorsque nous nous préparions en vue de notre tournée en Bulgarie, que cela n'est le cas dans tous les pays. Parmi les renseignements que nous avons reçus concernant notre pays hôte, nous avons pris connaissance notamment d'un rapport provisoire sur la situation de la minorité turque en Bulgarie. Environ 90 p. 100 de la population bulgare est d'origine turque, mais d'après les rapports des groupes internationaux de défense des droits de la personne, on oblige les Bulgares d'origine turque à s'assimiler en les forçant à changer de nom et en leur interdisant certaines coutumes religieuses. Nous nous sommes donc sentis obligés de parler des droits des minorités et nous en avons profité pour parler de l'expérience canadienne dans ce domaine.

J'ai certes rappelé que le Canada était officiellement bilingue, mais je n'ai pas manqué de signaler que la nation canadienne regroupait également de nombreuses cultures. Cette multiplicité des ethnies a enrichi la société canadienne et son environnement culturel et a élargi les perspectives du Canada. J'ai déclaré et je cite:

Nous sommes convaincus que le fait d'encourager vivement les coutumes et les pratiques des minorités est une entreprise fort valable, et nos gouvernements, tant fédéral que provinciaux, ont mis sur pied des programmes multiculturels qui préconisent le maintien des différentes cultures et langues des minorités au Canada.

J'ai également cité l'exemple du Canada pour traiter de la question de l'assimilation et j'ai fait remarquer que, dans notre pays, nous en étions venus à croire qu'un citoyen n'a pas à s'assimiler sur le plan culturel pour faire un bon Canadien et que nous regrettions certains épisodes d'assimilation du passé. Nous sommes nombreux à connaître des cas d'immigrants européens qui sont arrivés il y a 50 ou 80 ans dans un Canada dominé par les cultures britannique et française et qui, estimant que leur nom n'avait pas une consonnance suffisamment canadienne, sans doute poussés par une tendance à la mode à l'époque, ont jugé bon d'adopter un nouveau nom de famille ou une version «canadianisée» du leur. Cependant, c'est pire lorsqu'une telle mesure est imposée systématiquement par le gouvernement. Les Canadiens s'opposent à ce genre de politiques injustes et inutiles et exhorte tous les peuples à se servir des textes internationaux sur les droits de la personne pour obtenir protection et réparation.

J'ai terminé mes remarques à la séance plénière sur cet important sujet en disant ceci:

La liberté, comme toutes les autres valeurs fondamentales, doit être protégée chaque jour. L'une des meilleures façons pour nous de souligner le 40^e anniversaire de cette importante déclaration, c'est d'assurer la mise en oeuvre immédiate de ces divers textes internationaux sur les droits de la personne et de voir à ce qu'on les respecte rigoureusement. Reconnaissons nos faiblesses et réaffirmons notre engagement à l'égard de ce principe des plus importants, soit que tous les êtres humains sont libres et égaux.

Honorables sénateurs, à l'occasion de l'anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il convient de réfléchir aux progrès que nous avons réalisés, de renouveler notre engagement à l'égard du principe de l'égalité et de la liberté pour tous et de bâtir un monde où chacun peut jouir pleinement de ses droits et de ses libertés fondamentales.

(Sur la motion du sénateur Neiman, le débat est ajourné.)

(Le Sénat s'ajourne à 14 heures demain.)

LE SÉNAT

Le jeudi 29 décembre 1988

La séance est ouverte à 14 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

RÉGIE INTÉRIEURE, BUDGETS ET ADMINISTRATION

PRÉSENTATION, IMPRESSION EN ANNEXE ET ADOPTION DU
PREMIER RAPPORT

L'honorable Roméo LeBlanc: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration.

Je demande que ce rapport figure en annexe aux *Procès-verbaux du Sénat* et aux *Débats du Sénat* d'aujourd'hui et qu'il fasse désormais partie intégrante de nos comptes rendus permanents.

Son Honneur le Président: Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(Le texte du rapport figure à l'annexe «A» à la page 78.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand procéderons-nous à l'étude de ce rapport?

Le sénateur LeBlanc: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)f), je propose que le rapport soit adopté maintenant.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le rapport est adopté.)

RÉGIE INTÉRIEURE, BUDGETS ET ADMINISTRATION DÉFENSE NATIONALE

AUTORISATION AUX COMITÉS DE SIÉGER PENDANT LES
AJOURNEMENTS DU SÉNAT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement), avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)i) du Règlement, propose:

Que, pour la durée de la présente session, le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration, ainsi que le Comité spécial du Sénat sur la défense nationale, puissent se réunir pendant les ajournements du Sénat.

(La motion est adoptée.)

L'AJOURNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement), avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)g) du Règlement, propose:

Que, lorsque le Sénat ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à demain, vendredi 30 décembre 1988, à treize heures.

(La motion est adoptée.)

L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

LA QUATRE-VINGTIÈME CONFÉRENCE DE SOFIA, EN BULGARIE

L'ordre de jour appelle:

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Nurgitz, attirant l'attention du Sénat sur la quatre-vingtième Conférence interparlementaire, tenue à Sofia, en Bulgarie, du 19 au 24 septembre 1988.—(*L'honorable sénateur Neiman*).

L'honorable Joan Neiman: Honorables sénateurs, l'Union interparlementaire s'intéresse depuis longtemps déjà à la question des droits de la personne, dont s'occupe régulièrement son comité des questions parlementaires, juridiques et des droits de l'homme. Les honorables sénateurs se souviendront que, dans leurs interventions d'hier, nos collègues, les sénateurs Nurgitz et Bosa, ont souligné que les droits de la personne constituaient encore l'un des principaux sujets examinés à la Conférence de Sofia en septembre dernier.

Comme ceux d'entre vous qui ont été délégués à des réunions de l'UIP le savent, il y a également un comité spécial chargé d'étudier les violations des droits des parlementaires et qui oeuvre de façon tout à fait indépendante au sein de l'organisation. Ce comité spécial a vu le jour après que divers membres du comité permanent dont je viens de parler eurent soulevé d'innombrables cas de violations des droits de la personne. L'UIP a alors eu l'idée de participer plus activement à la défense des droits de la personne et de faire quelque chose de constructif en vue d'atténuer ce problème.

Le Canada peut être fier du travail de ses délégations successives qui ont vu à ce que cette idée devienne réalité. Deux anciens présidents et chefs distingués du groupe canadien, l'honorable Gordon Fairweather, C.P., et l'honorable Robert Stanbury, C.P., frère de notre collègue au Sénat, ont participé aux débats.

Notre principal défi s'est posé à la conférence de Mexico, au printemps de 1976. J'avais initialement présenté une résolution qui demandait la création d'un comité chargé d'étudier des cas précis de violation des droits individuels au sens général. Mais nous nous sommes heurtés à la vive opposition des États communistes du bloc soviétique, qui ont soutenu que ce serait faire double emploi avec d'autres tribunaux en existence, d'où dépenses inutiles pour l'Union et d'autres pays, par exemple

certaines de nos propres alliés de l'Union qui n'étaient pas pressés de voir un organisme de plus venir se pencher sur leur situation au regard des droits de la personne. Nous avons décidé de modifier notre objectif, et j'ai donc présenté un amendement à notre résolution initiale qui limitait au cas des seuls parlementaires les enquêtes du comité en question. La résolution portait ce qui suit:

Que la protection des droits des parlementaires est une condition préalable sans laquelle ils ne peuvent défendre et promouvoir les droits de la personne et les libertés fondamentales dans leurs pays respectifs, et que la représentativité d'un Parlement est étroitement fonction du respect des droits de ses membres.

Nous avons soutenu avec grande énergie que tout ce qui empiétait sur les droits des parlementaires devait être la préoccupation primordiale de l'Union interparlementaire; et après un lobbying forcené nous avons fini par remporter la victoire par une confortable majorité.

La procédure à suivre par le comité spécial a été définie très clairement par le conseil interparlementaire. Il était dit:

... examiner et donner suite aux communications relatives aux parlementaires faisant l'objet de traitements ou punitions cruels, inhumains et dégradants.

Il était prévu que cela s'appliquait:

... aux membres du Parlement qui font ou qui ont fait l'objet de mesures arbitraires dans l'exercice du mandat à eux confié par leurs électeurs, soit en cours de session ou de vacances parlementaires, soit après dissolution du Parlement par le fait de mesures inconstitutionnelles ou extraordinaires.

Les membres du comité spécial, qui a éventuellement été chargé d'examiner et de régler les cas de violation, sont élus par le conseil. Le comité exécute son mandat au moyen de divers textes internationaux, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres conventions qui ont été adoptées depuis.

• (1410)

Je tiens à dire officiellement que, depuis que le groupe canadien a commencé à discuter de la possibilité de charger un comité spécial d'examiner les cas de violation des droits de la personne, il a bénéficié de l'appui enthousiaste et de l'aide de notre ancien secrétaire général, M. Pio-Carlo Terenzio. Après la création du comité, M. Terenzio, puis son successeur, M. Pierre Cornillon, de même que des membres du secrétariat, ont fait partie intégrante et essentielle de l'équipe. Sans leur aide, le comité n'aurait tout simplement pas pu être aussi efficace.

Aujourd'hui, le comité compte cinq membres titulaires et leurs cinq substituts, tous élus pour représenter diverses régions géopolitiques. Les pays que j'ai représentés, d'abord à titre de membre remplaçant depuis la constitution du comité il y a environ dix ans et aujourd'hui en ma qualité de membre titulaire, sont les alliés occidentaux, y compris l'Australie, la Nouvelle-Zélande et d'autres pays qui entretiennent des relations moins étroites avec le groupe. Nous nous appelons les «douze plus», mais ce nombre pourrait augmenter d'ici peu. Les quatre autres membres sont la Malaisie, qui représente les pays asiatiques, le Togo, qui représente les pays africains, la Hongrie, qui représente les pays du bloc soviétique et l'Argentine, qui représente les pays de l'Amérique du Sud.

Le comité spécial se réunit durant les conférences de printemps et d'automne de l'Union et à deux autres occasions à mi-chemin entre ces deux conférences au siège social de l'Union à Genève. Durant ces réunions, il examine une longue liste de cas qui lui ont été soumis et qu'il juge dignes d'attention et de son ressort. Les membres sont saisis de nouveaux dossiers à presque toutes les réunions, bien que d'autres cas restent longtemps à l'ordre du jour. Nous devons accepter le fait que certains d'entre eux ne connaîtront jamais un heureux dénouement.

Il arrive souvent que les délégués ou les représentants des pays en cause comparaissent devant le comité pour expliquer ou justifier les mesures prises par leur gouvernement. Parfois, le comité entend directement des représentants des parlementaires détenus ou portés disparus.

Depuis sa création en 1977, le Comité sur la violation des droits des parlementaires a examiné 625 cas. Comme je l'ai rappelé tout à l'heure, nous avons remporté certains succès, mais même après des années, de nombreux cas ne sont toujours pas résolus. Je songe notamment aux parlementaires somaliens arrêtés en 1982 sous l'accusation de «activités contraires à la sécurité et aux intérêts de la nation». On les a dépouillés de leur mandat avant même d'avoir porté des accusations et on les a tenus au secret pendant cinq ans sans leur faire subir de procès. Les autorités somaliennes se sont toujours opposées à la venue d'une mission de l'Union interparlementaire pour faire enquête. Une sorte de tribunal militaire a jugé deux détenus au début de 1988 et les a condamnés à mort, mais elles ont commué leur sentence sous les pressions multiples des organismes internationaux, et surtout de l'Union interparlementaire. Cependant, ces gens sont toujours assignés à résidence. Quatre autres personnes ont été finalement jugées au début de l'année et remises en liberté au bout du compte. Un septième parlementaire est décédé en prison. Les cas de violation des droits de la personne en Somalie sont malheureusement semblables à ceux qui existent ailleurs dans le monde.

Il arrive parfois, suite aux observations et aux recommandations du Conseil interparlementaire, que le comité se rende directement dans certains pays qui font l'objet d'une enquête.

Évidemment, ces visites visent à obtenir plus de renseignements concernant la détention et les autres mauvais traitements infligés aux parlementaires en cause, en s'adressant, si possible, aux victimes elles-mêmes et aussi aux fonctionnaires gouvernementaux qui sont responsables de ces mauvais traitements ou qui sont en mesure de changer quelque chose à la situation.

Il y a trois semaines, je suis rentré d'une mission en Malaisie et en Indonésie. J'y étais avec un autre sénateur d'Argentine, M. Hipolito Solari Yrigoyen, et M^{me} Christine Pintat, l'excellente secrétaire du comité spécial de notre siège à Genève. Le sénateur Solari Yrigoyen a lui-même été porté sur la liste des parlementaires disparus pendant quinze jours sous l'ancien régime argentin et après avoir été retrouvé, il a été gardé en prison dans d'horribles conditions pendant plus d'un an. À sa libération, obtenue en partie grâce aux démarches du comité spécial de l'UIP, il a vécu en exil au Venezuela et en France pendant six ans avant de pouvoir retourner dans son pays. Il n'est donc pas étonnant qu'il tienne tant à ce que l'action du comité spécial soit aussi efficace que possible.

Comme notre sous-comité va présenter un rapport confidentiel sur sa participation à la réunion que le comité tiendra à Genève à la fin de janvier, je n'entrerai pas dans les détails pour le moment. Tout ce que je peux dire, c'est que ces situations semblent toujours beaucoup plus complexes qu'elles ne le paraissent d'abord, même quand la documentation est abondante. Toutefois, j'ai bon espoir que les parlementaires en cause seront libérés dans un proche avenir.

Honorables sénateurs, le dernier rapport du comité spécial, celui qu'il a présenté à la conférence de Sofia, expose le cas de 52 parlementaires provenant de huit pays. Il y a, entre autres, 28 parlementaires chiliens qui vivent en exil depuis des années et deux autres qui ont tout simplement disparu; quatre parlementaires assassinés en Colombie dans des circonstances telles qu'on soupçonne la participation active ou passive de policiers, de militaires ou d'agents secrets; un parlementaire hondurien assassiné cette année peu après avoir témoigné devant la Cour interaméricaine des droits de la personne dans une cause relative à quatre «disparitions»; et sept parlementaires arrêtés en Malaisie, dont cinq ont été détenus sans subir de procès pendant plus d'un an. Il y a plusieurs autres cas de détention survenus dans des circonstances douteuses.

L'efficacité avec laquelle l'Union interparlementaire parvient à faire intervenir la justice dans ces cas est étroitement liée aux efforts des divers groupes et parlements nationaux et même des parlementaires eux-mêmes. La résolution adoptée en 1976 stipule que:

Les groupes nationaux doivent, à la réunion suivante du conseil, faire rapport de toutes les mesures prises à la suite des rapports de l'UIP concernant les violations des droits de la personne de parlementaires.

Le groupe canadien a relevé ce défi. Après chaque conférence, nous envoyons une copie du rapport sur le comité spécial au secrétaire d'État aux Affaires extérieures à titre d'information et pour qu'il prenne les mesures qu'il juge appropriées. Nous rencontrons régulièrement le responsable des droits de la personne au ministère et communiquons avec lui au besoin. Par ailleurs, nous entendons établir une procédure qui permettra au Président de chacune des deux chambres de faire part directement au Président des parlements des pays concernés non seulement les préoccupations du Parlement du Canada mais aussi de notre espoir de voir un règlement rapide des cas qui font l'objet de la communication.

● (1420)

Je vais m'écarter du sujet un instant pour rendre un hommage tout à fait sincère à un éminent canadien. Je suis persuadé que tous les honorables sénateurs voudront se joindre à moi pour féliciter le professeur John P. Humphrey, professeur émérite de droit international à l'Université McGill, qui a

récemment reçu le prix des Nations Unies pour les droits de l'homme à l'occasion du quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Depuis de nombreuses années, il se bat pour le respect des droits de la personne sur la scène internationale et il a été le premier directeur de la Division des droits de l'homme des Nations Unies. Je viens juste de lire un long article sur sa carrière dans lequel on précise qu'il a accompli une grande partie du travail de préparation de la Déclaration universelle qui a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948 et qu'en fait, il est l'auteur d'une bonne partie du texte final. J'ai assisté à de nombreuses réunions présidées par le professeur Humphrey et il m'a toujours paru être une inspiration et un exemple pour tous ceux qui écoutaient ses interventions. Au nom des gens dont les droits continuent d'être menacés, je souhaite au professeur Humphrey la meilleure santé possible et une vie longue et productive, afin qu'il puisse poursuivre son travail dans un domaine où tant de choses restent à faire.

En terminant, je voudrais ajouter que parfois, surtout lorsque des appels leur sont présentés directement au nom de nombreux autres prisonniers qui ne sont pas des parlementaires, les membres du comité déplorent vivement que leur mandat ne soit pas aussi large que celui réclamé au départ. On ne peut qu'espérer que les appels que nous lançons au nom de parlementaires de divers pays profiteront en définitive à d'autres personnes qui sont injustement traitées ou détenues.

En ce mois de décembre, alors que nous célébrons le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, j'exhorte tous les honorables sénateurs à lire le rapport du comité spécial qui figure en annexe au rapport général déjà déposé par le sénateur Nurgitz.

Des voix: Bravo!

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, si aucun autre honorable sénateur ne désire intervenir, cette interpellation est tenue pour débattue.

COMITÉ DE SÉLECTION

ADOPTION DU DEUXIÈME RAPPORT

Le Sénat passe à l'étude du deuxième rapport du Comité de sélection (président *pro tempore*), qui lui a été présenté le mercredi 28 décembre 1988.

L'honorable Orville H. Phillips: Honorables sénateurs, je propose que le rapport soit dès maintenant adopté.

Son Honneur le Président: Le sénateur Phillips, appuyé par le sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) propose: Que le rapport soit dès maintenant adopté.

Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

L'honorable Jacques Flynn: Avec dissidence.

(La motion est agréée et le rapport est adopté avec dissidence.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

MOTION D'ADOPTION DE L'ADRESSE EN RÉPONSE—REPORT DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Chaput-Rolland, appuyée par l'honorable sénateur Doyle, tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le

Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé lors de l'ouverture de la session.—(*L'honorable sénateur Doody*) (*Deuxième jour de la reprise du débat*).

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, encore une fois, je céderai volontiers mon tour aux sénateurs qui souhaitent prendre la parole au sujet de cette motion d'Adresse en réponse au discours du Trône. Autrement, cet ordre est reporté.

(Le débat est reporté.)

(Le Sénat s'ajourne à 13 heures demain.)

ANNEXE «A»

(Voir p. 74)

RÉGIE INTÉRIEURE, BUDGETS ET ADMINISTRATION

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Le JEUDI 29 décembre 1988

Le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité a examiné et approuvé le budget qui lui a été présenté par le président du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères pour les dépenses projetées dudit Comité aux fins d'examiner les mesures législatives et autres questions qui lui seront déferées, tel qu'autorisé par le Sénat le 27 décembre 1988. Ledit budget est annexé au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président

ROMÉO LEBLANC

ANNEXE

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRESDEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR
L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 1989

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat* du mardi 27 décembre 1988:

« Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Doody propose, appuyé par
l'honorable sénateur Chaput-Rolland :

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit habilité à retenir les services de conseillers, techniciens, employés de bureau ou

autres éléments nécessaires pour examiner les projets de loi, la teneur de projets de loi et les prévisions budgétaires qui lui ont été déferés.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée. »

Le greffier du Sénat
CHARLES A. LUSSIER

Services professionnels et autres (y compris les salaires)	35 654,00\$
Transports et communications	500,00
Autres dépenses	<u>1 250,00</u>
TOTAL	<u>37 404,00\$</u>

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité le 27^e jour du mois de décembre 1988.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Le président du Comité sénatorial permanent
des affaires étrangères
John B. Stewart

Date: le 27 décembre 1988

Approuvé par:

Le président du Comité permanent de la régie
intérieure, des budgets et de l'administration
Roméo LeBlanc

Date: le 29 décembre 1988

EXPLICATIONS DES ITEMS BUDGÉTAIRES

Services professionnels et autres (y compris les salaires)

1. <u>1 conseiller</u> 30 h./mois @ 115,00 \$ p.h.	3 450,00\$
<u>1 conseiller</u> 60 h./mois @ 60,00 \$ p.h.	3 600,00
<u>2 spécialistes</u> 67 h./mois @ 75,00 \$ p.h. (arrondie)	5 000,00
<u>1 secrétaire</u> 20 h./mois @ 19,35 \$ p.h.	387,00
<u>traitement de texte</u> 15 h./mois @ 26,00 \$ p.h.	390,00
Total mensuel	12 827,00
2 mois @ 12 827,00 \$	25 654,00\$

2. Dépenses des témoins:

Transport aérien (moyenne)	752,80
Transport au sol	72,00
Frais de séjour:	
2 jours @ 37,60 \$ p.j.	75,20
Chambre d'hôtel (1 nuit)	100,00
Total	1 000,00
10 témoins @ 1 000,00 \$	10 000,00 35 654,00\$

Transports et communications

Télécommunications	250,00
Courrier, fret et messageries	<u>250,00</u> 500,00

Autres dépenses

Papeterie, livres et périodiques	250,00
Imprévus	<u>1 000,00</u> 1 250,00
TOTAL	<u>37 404,00\$</u>

NOTES EXPLICATIVES POUR FINS
D'INFORMATION SEULEMENT

Budgets approuvés pour l'exercice 1986-1987	85 570,00\$
Dépenses	84 118,00
Budgets approuvés pour l'exercice 1987-1988	222 749,00
Dépenses	79 511,00
Budgets approuvés pour l'exercice 1988-1989	203 228,00
Dépenses au 27 décembre 1988	111 047,40

LE SÉNAT

Le vendredi 30 décembre 1988

La séance est ouverte à 13 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA— ÉTATS-UNIS

PROJET DE LOI DE MISE EN ŒUVRE—PRÉSENTATION,
IMPRESSION EN ANNEXE ET ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable John B. Stewart: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité permanent des affaires étrangères relatif à l'examen du projet de loi C-2, Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

Je demande que le rapport soit imprimé en annexe aux *Procès-verbaux* du Sénat et aux *Débats du Sénat* d'aujourd'hui afin qu'il fasse partie du compte rendu permanent de la chambre.

Son Honneur le Président: Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(Le texte du rapport figure à l'annexe, p. 100.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous ce rapport?

Le sénateur Stewart: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)f) du Règlement, je propose que le rapport soit adopté maintenant.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, l'autorisation est-elle accordée?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Stewart: Honorables sénateurs, pour l'étude du projet de loi C-2, qui va modifier la législation canadienne dans le sens prévu à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, le Comité permanent des affaires étrangères a tenu compte de plusieurs faits.

Tout d'abord, la population canadienne a élu à la Chambre des communes le 21 novembre 1988 une majorité favorable à la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange. Le projet de loi C-2 est à tout prendre identique au projet de loi C-130, qui avait été adopté par la Chambre des communes le 31 août 1988, pendant la 33^e législature. De plus, le comité n'a reçu le projet de loi C-2 que le mardi 27 décembre, alors que la date d'entrée en vigueur prévue à l'accord est le 1^{er} janvier 1989. Au vu de ces faits, le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de présenter des amendements, même si certains membres du comité ont la conviction que le projet de loi appelle d'importantes modifications de fond.

En second lieu, le comité a constaté que malgré leur très grande importance, la proclamation de cette loi nouvelle et le premier déluage de règlements nécessaires au respect des obli-

gations contractées par le gouvernement du Canada ne constituent qu'une étape initiale de la démarche longue et compliquée entamée par le président des États-Unis et le premier ministre il y a un an. Cette constatation a amené le comité à concentrer son travail sur certaines questions que le gouvernement devra régler au cours des mois et des années qui viennent pour que l'Accord de libre-échange ait la moindre chance de se révéler avantageux pour la plupart des Canadiens.

Comme l'indique son rapport, dans le peu de temps dont il disposait cette semaine, le comité s'est occupé principalement de cinq questions. Ce sont les suivantes: les problèmes posés aux agriculteurs et transformateurs de produits alimentaires du Canada par l'Accord de libre-échange; les problèmes qui vont se poser du fait des limites que le Canada a accepté d'imposer à ses efforts pour assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques des Canadiens; les conséquences de l'admission temporaire au Canada, prévue par l'accord, de gens d'affaires et autres pour qu'ils viennent travailler ici; les perspectives d'une issue favorable pour les Canadiens et spécialement pour les exportateurs canadiens des négociations relatives aux subventions; et les intentions du gouvernement en matière de mesures spéciales tendant à alléger les difficultés que vont éprouver les entreprises et les travailleurs, les villes, les régions et les provinces en raison des changements provoqués par l'Accord de libre-échange.

Honorables sénateurs, le rapport a été approuvé à l'unanimité. Comme on peut le constater, certains membres n'ont pas pris part au vote article par article. Au troisième paragraphe de la première page du rapport qui débute par les mots «En se fondant sur les témoignages», le comité donne un sommaire des vues exprimées sur chacune des cinq questions précises auxquelles j'ai déjà fait allusion. Vous constaterez que les vues exprimées dans ce paragraphe ne sont attribuées qu'à une majorité des membres du comité.

L'honorable John Crosbie et l'honorable Barbara McDougall étaient prêts à se présenter devant le comité, mais étant donné que, premièrement, le comité ne croit pas que la promulgation du projet de loi C-2 mettra fin au processus de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange et que, deuxièmement, le comité recommande dans son rapport qu'on l'autorise à surveiller les répercussions de l'accord et à faire rapport sur la question, il a été décidé qu'il serait préférable d'entendre les ministres plus tard, lorsque les Canadiens seront mieux à même de connaître les conséquences de l'Accord de libre-échange, de la nouvelle loi et des règlements qui seront en vigueur depuis un certain temps.

Au nom du comité je tiens à remercier les témoins entendus pour leurs efforts; leurs témoignages nous ont été très utiles. Le comité s'est réuni pendant une période où les travaux sont habituellement suspendus, soit entre Noël et le Jour de l'An. Je remercie personnellement les membres du comité pour leur coopération.

Des voix: Bravo!

(La motion est adoptée et le rapport est adopté.)

TROISIÈME LECTURE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)b) du Règlement, je propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la troisième fois.

Son Honneur le Président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: Oui.

L'honorable Raymond J. Perrault: Honorables sénateurs, c'est aujourd'hui un grand jour pour le Parlement. Il s'agit peut-être ici de l'une des initiatives les plus importantes jamais entreprises au Canada par un gouvernement et jamais étudiée et débattue par un Parlement.

J'aimerais pouvoir dire que j'accueille cette mesure avec une joie sans borne, mais je ne le puis. Je crois que nous nous porterions tous mieux si cette mesure avait reçu un meilleur appui lors des dernières élections nationales. Je viens d'une province où plus de 60 p. 100 de la population ont voté contre le gouvernement à cause surtout des initiatives commerciales contenues dans cette mesure.

● (1310)

Le sénateur Denis: Vous n'êtes pas le seul!

Le sénateur Perrault: Je ne peux pas ne pas exprimer ici les terribles inquiétudes que nourrissent les citoyens de ma province au sujet des répercussions ultimes de cette mesure sur leur bien-être.

M. Reisman est venu dire en Colombie-Britannique, il y a quelques semaines, qu'avec le recul, il croyait que nous aurions mieux fait de nous montrer plus durs avec les Américains et de négocier la suppression de cette taxe de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre de la Colombie-Britannique et d'autres provinces. Il a dit regretter que nous n'ayons pas pu le faire, mais il nous fallait mettre quelque chose sur la table.

La Colombie-Britannique tire la moitié de ses recettes de l'exploitation forestière, qui constitue aussi un élément important de l'économie de plusieurs autres provinces. Le gouvernement fédéral a tiré 423 millions de dollars d'une taxe spéciale sur les exportations de bois d'oeuvre vers les marchés américains en 1987 et au cours du premier trimestre de 1988. Cette taxe de 423 millions de dollars, qui se voulait une mesure punitive exigée par les États-Unis contre le secteur canadien du bois d'oeuvre, n'a absolument aucune raison d'être mais elle fait désormais partie de nos relations commerciales avec les États-Unis. Si nous avions vraiment voulu, nous aurions pu

obtenir qu'on supprime ce fardeau injuste pour certaines provinces canadiennes.

Il y a quelques semaines, j'ai demandé à un travailleur forestier pourquoi il était partisan d'un accord commercial qui n'allait apparemment pas nous libérer de cette taxe de 15 p. 100. Voici ce qu'il m'a répondu: «Franchement, nous craignons pire si nous ne l'appuyons pas». Quelle bonne raison d'appuyer une mesure—la peur d'être frappé d'une mesure pire encore.

Oui, et le président Reagan a dit l'autre jour qu'il avait décidé de maintenir les droits de douane imposés sur les bardeaux de cèdre canadiens, ce qui constitue une autre mesure visant certains secteurs importants de l'industrie canadienne. Le libre-échange? Ce n'est pas là la définition du libre-échange que je favorise depuis des années. On parle d'un accord de libre-échange mais, dans les faits, cela ne veut rien dire en ce qui concerne certaines industries.

Les membres de cette chambre et de l'autre endroit parlent de mettre en oeuvre les conclusions de la Commission Macdonald sur l'économie canadienne. On a décrit l'honorable Donald Macdonald comme un fervent partisan de cet accord commercial. J'espère que les sénateurs ont lu l'article paru il y a quelques jours dans le *Globe and Mail* sous la signature de M. J.G. Godsoe, l'avocat d'Halifax qui était directeur exécutif de la Commission Macdonald sur l'économie canadienne. Il s'est opposé à l'Accord de libre-échange en disant qu'il ne s'agissait pas de l'accord recommandé par la Commission Macdonald et qu'il comportait de graves lacunes.

Honorables sénateurs, nous parlons de notre habile équipe de négociation et de la façon dont elle a déjoué les Américains. M. Reisman a dit plus d'une fois que certains des Américains ne savaient pas ce qu'ils faisaient.

Dans le *Toronto Star* du 22 octobre 1987, un article reproduit dans plusieurs autres publications rapportait que Clayton Yeutter, le représentant américain au commerce réputé pour son insensibilité envers le Canada, se serait vanté devant de hauts fonctionnaires américains que le Canada était sorti grand perdant des négociations. On lui attribue les propos suivants:

«Les Canadiens ne comprennent pas ce qu'ils ont signé. Dans 20 ans, leur économie sera intégrée à la nôtre.» Voilà ce que, d'après des sources américaines dites bien informées, Yeutter aurait affirmé à de hauts fonctionnaires du Trésor américain après la conclusion de l'Accord de libre-échange au début du mois. (octobre 1987)

Yeutter aurait tenu ces propos au cours des heures supposément fiévreuses consécutives aux deux journées de négociations intensives qui ont abouti à l'accord définitif. Évidemment, Yeutter a fini par nier absolument avoir tenu ces propos. Il a dit qu'ils sont tout à fait faux et qu'ils représentent exactement le contraire de sa pensée. Cependant, selon le *Star*, les sources américaines, qui ont demandé de ne pas être identifiées, passent pour être extrêmement bien informées. Elles ont participé activement aux pourparlers, sont extrêmement proches de James Baker, le secrétaire au Trésor américain, et ont eu accès à des conversations et à des documents confidentiels.

Par ailleurs, le gouvernement des États-Unis n'a jamais contesté officiellement la teneur du rapport.

Honorables sénateurs, il y a vraiment là des raisons de s'inquiéter au sujet du traité. Pourtant les adversaires de cet accord ont été accusés de trahison. Même si certains pensent qu'ils veulent nuire aux intérêts du Canada, ils ont le droit de s'inquiéter.

Honorables sénateurs, voici ce que le très honorable Brian Mulroney a déclaré en 1987 au sujet du libre-échange:

C'est formidable tant que l'éléphant reste tranquille; si d'aventure il change de position, vous êtes un homme mort . . .

Le Canada ne pourrait pas survivre à une politique de libre-échange absolue. Quant à moi, je dis qu'il faudrait éliminer le protectionnisme injuste partout où il existe. Le Canada est un pays distinct. Nous serions submergés. À bien des égards, dans certains secteurs importants, nous avons une économie de succursales. Si jamais un accord de libre-échange était adopté, les hommes d'affaires américains s'arrangeraient en période de vaches maigres pour accroître la productivité de leurs usines aux États-Unis, quitte à fermer toutes leurs succursales au Canada. C'est bien assez malheureux comme cela . . .

Nous n'avons jamais pu obtenir que M. Mulroney nous explique cette volte-face survenue quelques semaines avant d'assumer ses hautes fonctions de premier ministre du Canada. Il n'y a pas lieu de s'étonner si les Canadiens s'inquiètent.

Quant à lui, le ministre des Finances a déclaré ce qui suit:

L'idée même d'un libre-échange bilatéral avec les États-Unis est simpliste et naïve. Elle ne servirait qu'à réduire encore davantage notre aptitude à soutenir la concurrence à l'échelle internationale.

A tour de rôle, ces dernières années, les porte-parole du parti conservateur se sont dit opposés à cet accord qu'ils estimaient absolument contraire aux intérêts nationaux de notre pays. Peut-être les Canadiens sont-ils en droit de s'inquiéter. Honorables sénateurs, j'aimerais citer en partie le livre qu'a écrit George Ball, l'ancien secrétaire d'État des États-Unis et qui s'intitule *The Discipline of Power*:

J'ai toujours estimé que les Canadiens persistaient à refuser l'inévitable. Les États-Unis, situés à proximité du Canada, ont une population dix fois plus considérable et un produit national brut quatorze fois plus grand; aussi les Canadiens reconnaissent-ils qu'ils ont besoin des capitaux américains; cependant, ils sont déterminés à maintenir leur indépendance économique et politique. Leur attitude est compréhensible . . .

de déclarer aimablement M. Ball,

. . . et leur désir de maintenir leur intégrité nationale est certes un objectif louable. Mais le prix qu'ils doivent payer pour cela est fort élevé et, à la longue, je ne crois pas qu'ils parviennent à concilier les contradictions intrinsèques de leur position . . . Leur lutte risque d'être fort ardue et, à la longue, est vouée à l'échec, à mon avis.

Le sénateur Murray: Quand a-t-il dit cela?

Le sénateur Perrault: Il l'a dit en 1968.

Le sénateur Doody: Si récemment que cela!

[Le sénateur Perrault.]

Le sénateur Perrault: Mais ses propos sont parfaitement compatibles avec ceux qu'ont toujours tenus les représentants américains par les années passées, et même dans les années 1980.

Honorables sénateurs, au cours de la dernière campagne électorale, j'ai reçu une lettre d'un homme d'affaires de Washington, D.C., qui travaille pour une société multinationale. Il me dit qu'il votait toujours pour moi naguère. Voilà quelqu'un qui a sans doute beaucoup de jugement . . .

Le sénateur Doody: Ou une mauvaise mémoire!

Le sénateur Perrault: . . . et il ajoute que des sénateurs et des représentants américains lui assurent que l'Accord de libre-échange, surtout dans le secteur énergétique, est la meilleure affaire que les États-Unis aient jamais négociée. Ces hommes politiques prétendent que la balance commerciale du Canada avec les États-Unis subira un revirement complet en moins de deux ans. Il m'a demandé expressément de lui écrire pour le rassurer.

Honorables sénateurs, les Canadiens ont de bonnes raisons de s'inquiéter. J'espère sincèrement que cet accord nous sera favorable. Je n'ai pas pris la peine de me déplacer aujourd'hui rien que pour le critiquer, mais les Canadiens qui ont voté contre ce traité ont raison de s'inquiéter. Honorables sénateurs, au cours des dernières semaines, jamais une question politique ne m'a valu autant de courrier de Canadiens inquiets.

M. Reisman a répété, au cours de l'une de ses nombreuses conférences, que maintenant qu'il voit les choses avec plus de recul, il croit que les services sociaux, le régime de soins médicaux, l'assurance-hospitalisation et d'autres mesures sociales, auraient dû faire l'objet d'un article spécial. Il aurait fallu inclure un tel article. Et avant que cette mesure nous soit renvoyée, le gouvernement aurait dû nous donner l'assurance que certains amendements seraient apportés à l'Accord de libre-échange. Il aurait ainsi rassuré les Canadiens une fois pour toutes.

• (1320)

Tout ce que je puis dire, c'est que, si l'accord de libre-échange a suscité un grand malentendu et la méprise générale, c'est uniquement au gouvernement qu'il faut le reprocher.

Je rappelle aux sénateurs le rapport rendu public le 20 septembre 1985. On avait divulgué à l'époque la teneur de certains documents rédigés par le cabinet du premier ministre sous la direction de M. William Fox, secrétaire de presse du premier ministre. Le groupe de travail comprenait certains hauts fonctionnaires, et notamment M. Peter Daniel, à l'époque directeur général des communications au ministère des Finances. En vertu du programme prévu, le premier ministre devait ne faire ressortir que les avantages possibles du libre-échange et éviter de parler de la perte éventuelle d'emplois.

Je ne les repasserai pas tous en revue, mais j'ai sous la main les rapports officiels sur le nombre des emplois qui ont été perdus jusqu'ici, en très grande partie en raison de l'imminence de l'Accord de libre-échange.

Mais revenons à la stratégie de communication: on y incitait le premier ministre à éviter de parler de perte d'emplois, à discréditer les députés libéraux et néo-démocrates qui ont signalé les préoccupations que soulevaient chez eux les négociations entourant le libre-échange, et enfin à isoler les groupes opposés aux pourparlers en cours. Cela prouve que le premier

ministre était extrêmement inquiet à propos de la réaction du gouvernement de l'Ontario, donnant ainsi à entendre que toute opposition soutenue «risquerait de compromettre l'appui national» à l'égard de ces pourparlers.

Je voudrais citer un passage de ce document:

Il est probable que plus on parlera de la question, moins le grand public l'approuvera.

Je poursuis:

La stratégie employée devrait viser moins à informer la population qu'à la convaincre que l'initiative de libre-échange est une bonne idée. En d'autres mots, il faut «vendre la marchandise».

Pas étonnant, honorables sénateurs, que 70 p. 100 des Canadiens avouent ne rien comprendre à l'accord commercial. Par leur campagne publicitaire, les conservateurs voulaient anesthésier l'opinion publique pour empêcher la formation de toute coalition qui se serait opposée au libre-échange; ils n'ont pas réussi dans leur dessein.

Ainsi qu'en témoigne un autre passage de ce document:

Un programme de communication bien fait (de la part des conservateurs) pourrait susciter un léger désintérêt chez la majorité des Canadiens. En l'occurrence, la meilleure stratégie que le gouvernement puisse adopter consiste à se montrer discret dans les messages d'intérêt général, tout en traitant individuellement les préoccupations particulières des divers groupes d'intérêts.

Dans cette note de service, on exprimait l'espoir que les Canadiens se désintéressent de la question du libre-échange et veuillent s'en remettre au gouvernement, sans quoi l'opinion publique risquait de faire volte-face.

Toujours à propos de cette stratégie que vous et vos collègues avez suivie à la lettre, monsieur le leader du gouvernement, voici un autre extrait du document:

Il faut s'attendre, de la part du public, à un appui mitigé qui risque de s'effiloche rapidement si jamais l'on perd la maîtrise du débat au point de faire dévier le message central. Toutefois, pourvu que le gouvernement contrôle solidement les communications, une majorité importante de Canadiens pourraient souhaiter que l'affaire soit laissée entre les mains du gouvernement et de divers groupes d'intérêts.

L'opération a été montée de toutes pièces pour cacher aux Canadiens les détails de l'accord. Autrement, pourquoi un comité parlementaire n'a-t-il pas tenu d'audiences dans toutes les provinces avant que cette mesure ne prenne force de loi? Il est vrai que le comité a tenu des audiences sur le libre-échange. Elles ont porté sur des questions générales. Nous avons réclamé et nous aurions dû avoir un comité parlementaire qui aurait tenu des audiences publiques d'un bout à l'autre du Canada, sur les détails de cette mesure et accordé le même temps de parole à ses adversaires et à ses partisans.

Au lieu de cela on a tenté délibérément d'empêcher les Canadiens de faire connaître leur position et de témoigner devant le comité. En tant qu'habitant de la Colombie-Britannique, je m'en offusque. On n'a tenu des audiences qu'à Ottawa. Je me demande si le leader du gouvernement comprend combien il en coûte pour venir de Colombie-Britannique à Ottawa, afin de s'opposer à un projet de mesure gouvernementale ou

d'y apporter son appui. Bien entendu, la plupart des audiences ont eu lieu au beau milieu de l'été, alors que les gens étaient en vacances. On a choisi soigneusement les témoins. On a contrôlé l'information de la pire façon, ce qui n'est pas à l'honneur du gouvernement.

En ce qui a trait à l'application de la clôture, le gouvernement s'est servi de la mesure en question comme d'une matraque au cours du présent débat parlementaire. Un auteur a déclaré que John Diefenbaker devait se retourner dans sa tombe, en raison de la mauvaise utilisation que l'on fait de la clôture en l'occurrence. Le recours à la clôture et la décision de restreindre le débat au Parlement sur l'accord commercial vont, cependant, tout à fait dans le sens de la stratégie de communication dont j'ai parlé tout à l'heure. Comment autrement expliquer le fait que la mesure économique la plus importante jamais proposée au Canada ait fait l'objet d'un débat aussi scandaleusement bref avant les élections. En effet, les Communes n'y ont consacré que 14 ou 15 jours. Un des députés a déclaré que le Parlement avait consacré plus de temps au débat concernant la taxe fédérale sur la nourriture pour chiens qu'à cette mesure.

Peut-on parler de démocratie éclairée en l'occurrence? Lorsque la Grande-Bretagne a décidé de se joindre au Marché commun européen, elle a pris environ six ans pour ce faire, et le gouvernement britannique a en définitive tenu un référendum pour décider si oui ou non la population approuvait la décision en question. Or, dans cette enceinte, il suffit de parler de «référendum» pour que les membres du gouvernement se disent outrés et affirment craindre que la démocratie nuise au bon fonctionnement du régime.

Au cours des derniers jours, le gouvernement a eu recours à la clôture quatre fois, à l'autre endroit. Comment le leader du gouvernement à l'autre endroit a-t-il expliqué ce fait? Eh bien, il a déclaré qu'il n'y avait pas eu trop d'éditoriaux portant sur le recours à la clôture, que le gouvernement n'avait pas reçu beaucoup d'appels téléphoniques de gens opposés à cette mesure ce qui était dû au fait qu'ils étaient davantage préoccupés par leurs achats de Noël et qu'ainsi, son parti allait continuer à appliquer la clôture aussi longtemps que les Canadiens ne commenceraient pas à protester.

Qu'a-t-on dit de la clôture et de la liberté de s'exprimer au Parlement dans le *Globe and Mail*, ce remarquable quotidien conservateur qui représente bien les sentiments des Canadiens et pour le compte duquel l'un de nos collègues a déjà travaillé? Lorsqu'en 1956, le Sénat a été saisi d'une certaine mesure, voici ce qu'en disait le *Globe and Mail* dans un éditorial:

Les sénateurs ne sont-ils que des pensionnés politiques, comme on le prétend parfois? Ne font-ils que purger leur peine? Dans l'affirmative, ils vont le faire selon les vœux du gouvernement. Ils vont adopter le projet de loi sans en débattre ou presque, afin qu'il puisse recevoir la sanction royale à la date prévue par le gouvernement, soit le 7 juin au plus tard.

C'est exactement ce que le gouvernement actuel demande aux deux Chambres de faire. Le *Globe and Mail* a affirmé que lorsque l'intérêt du pays et des régions était en jeu, les sénateurs avaient le droit d'intervenir et de défendre le point de vue des Canadiens.

À l'autre endroit, pourtant, M. Crosbie a accusé le chef de l'opposition au Sénat d'être perfide quand il voulait s'assurer que le Sénat étudie soigneusement cette mesure.

Une voix: C'est honteux!

Le sénateur Perrault: Le premier ministre l'a attaqué en accusant le Sénat de retarder le projet de loi sans, a-t-il laissé entendre, en avoir le mandat. S'il y a jamais eu un projet de loi dont le Sénat se devait de retarder l'adoption et de débattre à fond toutes les dispositions, c'était bien celui-ci.

Le 24 mai 1956, le *Globe and Mail* ajoute:

Mais s'ils prennent leurs pouvoirs et leurs responsabilités au sérieux, s'ils tiennent à remplir la mission de la Chambre haute, ils vont refuser de sauter...

... dans le cerceau du gouvernement.

Le sénateur Doody: C'est de quelle date déjà?

Le sénateur Perrault: Cet article a paru dans le très conservateur *Globe and Mail* en 1956.

M. Stanfield a dit quelque chose de semblable.

—Ce n'est pas contre l'opposition, mais contre le Parlement tout entier que la clôture est invoquée. Quand le gouvernement y recourt d'une manière qui tourne le Parlement en dérision et que les ministériels renoncent à leurs prérogatives de représentants du peuple, il n'y a plus personne sauf l'opposition pour défendre la liberté.

Voilà pour la tactique que les conservateurs par Lewis interposé ont employée dans l'autre Chambre. Jamais la clôture n'a été invoquée sur une telle échelle dans notre histoire. Il est temps que certains de nos faiseurs d'opinion reconnaissent la gravité de la situation. John Diefenbaker peut bien se retourner dans sa tombe!

Le Parlement a raté une belle occasion, en collaboration avec les médias, de renseigner les Canadiens, sur une initiative de politique nationale grosse de conséquences pour eux et pour leurs enfants. Mais le gouvernement a choisi une autre voie, celle qui consiste à dissimuler, à limiter le débat, à invoquer la clôture et, de concert avec les groupes favorables au libre-échange, à dépenser de manière éhontée des millions de dollars pour influencer sur l'issue des élections.

Au cours de la campagne électorale, un homme d'affaires de la Colombie-Britannique m'a téléphoné pour se plaindre des pressions indues qu'on exerçait sur lui pour qu'il appuie ce qu'on décrivait comme «l'ultime victoire du parti conservateur». On lui demandait un «supplément» de plusieurs milliers de dollars pour aider un des groupes favorables au libre-échange et, pour tout dire, la campagne des conservateurs.

Honorables sénateurs, j'ai fermement l'intention de présenter un projet de loi visant à empêcher tous les partis politiques de violer ainsi sournoisement et sans scrupules les règles relatives aux dépenses électorales. Au sens strict, les activités des groupes de pression sont peut-être légales, mais elles vont à l'encontre des efforts que nous déployons pour assurer la justice et l'équité dans le financement des campagnes électorales et elles sont contraires, en tout cas, au franc-jeu. En effet, il faudra sérieusement songer à limiter les dépenses des groupes d'intérêts et le nombre des sondages au cours des campagnes électorales, deux réformes que je considère absolument essentielles pour notre pays. Je ferai l'impossible pour entreprendre ou appuyer des initiatives en ce sens.

[Le sénateur Perrault.]

Je ne compte plus les gens qui m'ont dit: «À voir les attaques qu'a dû essuyer votre leader au cours de la dernière campagne électorale, je me demande comment il se fait qu'on permette de débiter de telles grossièretés au Parlement.» À cela, je réponds: «Naturellement, nous n'accepterions pas de telles grossièretés au Parlement!» Vous ne pouvez pas vous lever au Parlement pour accuser un autre représentant d'avoir trahi son pays ou d'avoir menti. C'est pourtant ce que le parti conservateur a fait à la toute dernière offensive qu'il a dû mener pour remporter les élections—il a utilisé un langage qui n'aurait pas été toléré en cette Chambre, ainsi que des messages de propagande payés grâce aux sommes énormes qui lui ont été versées par des organismes de toutes les régions du pays.

● (1330)

Les attaques que le parti conservateur a dirigées contre le chef libéral pendant la campagne électorale et le langage qu'il a utilisé à cette fin déshonorent notre régime. Un sénateur qui se lèverait en cette Chambre et qui accuserait un autre sénateur de trahison, de déloyauté ou de mensonges serait prié de retirer ses propos ou de se retirer de la Chambre. Je me demande si le parti conservateur est fier de la performance qu'il a donnée au cours de la campagne, lui qui a également tenté d'opposer l'Ontario et le Québec dans le débat entourant l'entente de libre-échange. Les honorables sénateurs d'en face connaissent les faits.

Certains représentants du parti conservateur ont assisté, plus tôt cette année, à la convention républicaine. Le Canada aurait pu en profiter s'ils en avaient retenu des politiques constructives plutôt que des tactiques déloyales.

Au cours des derniers mois, les représentants de l'opposition en cette Chambre ont été grandement maltraités. Le premier ministre et nombre de ses collègues les ont accusés de faire de l'obstruction. On serait en droit d'affirmer que leurs accusations étaient pour le moins incohérentes. Je n'oublierai jamais la fois où, il y a quelques semaines, le premier ministre a accusé le Sénat de retarder l'adoption du projet de loi sur les garderies, projet de loi qui, au moment de cette affreuse dénonciation, n'était même pas encore parvenu au Sénat. J'imagine que le premier ministre anticipait les difficultés, si je puis dire. Peu importe, cette tactique s'inscrivait dans la sale campagne de diffamation politique du gouvernement contre le Sénat.

Honorables sénateurs, il est à espérer que le gouvernement comprendra à la longue que le Sénat a un devoir à remplir auprès des régions du Canada, particulièrement lorsqu'on traite d'un projet important susceptible de modifier la nature même de notre pays. Nous avons en particulier le devoir d'attirer l'attention de la population afin de la sensibiliser à une question d'intérêt national, de prendre les mesures qui s'imposent et de poser les questions nécessaires avant que le projet de loi ne soit adopté.

À l'instar de la plupart des Canadiens, j'estime que le Sénat a agi de façon raisonnable et responsable au cours des derniers mois, c'est-à-dire pendant tout le débat sur le libre-échange qui a suscité tant de controverses. Nous avons le devoir impérieux de mettre le gouvernement en garde et d'exprimer nos préoccupations. Voilà pourquoi le rapport signale essentiellement les préoccupations des sénateurs concernant cette mesure législative. Nous avons bien agi en retardant l'adoption de ce projet

de loi de mise en oeuvre jusqu'à ce que le gouvernement déclenche des élections.

Cela dit, honorables sénateurs, j'espère que cette mesure législative profitera au Canada. J'espère qu'elle s'avérera avantageuse non seulement pour la région où je vis, mais pour chacune des régions de notre pays. J'espère que le gouvernement, fidèle à la ligne de conciliation qu'il s'est engagé à suivre après les élections, informera régulièrement le Parlement des négociations portant sur le système d'harmonisation et des autres pourparlers qui auront lieu dans les années à venir. C'est absolument essentiel pour le bien de la nation s'il veut que guérissent les blessures infligées au cours des derniers mois, et particulièrement au cours de la campagne électorale.

Des voix: Bravo!

L'honorable Peter A. Stollery: Honorables sénateurs, je voudrais faire quelques remarques avant que cet accord entre dans l'histoire du Sénat. Tout d'abord, je dois dire que je ne suis pas opposé à la libéralisation des échanges ni à l'expansion des possibilités commerciales du Canada. Lorsque la commission Macdonald a publié son rapport, je l'ai lu et je l'ai trouvé très intéressant. Je le dit parce que ce rapport a servi dans une grande mesure de base à l'Accord de libre-échange.

D'après mon *Webster's Dictionary of Discriminated Synonyms*, le mot «scepticisme» signifie, entre autres, qu'on demande de croire à quelque chose. Le débat sur l'Accord de libre-échange a vraiment porté entièrement sur la conviction, ce qui implique naturellement qu'il faut croire «en dépit des faits» dans bien des cas.

Honorables sénateurs, je suis membre du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères depuis le début de ce débat, et on a voulu, entre autres, nous convaincre—je pourrais appeler cela la conviction initiale—que nous avons besoin de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis à cause de la montée du protectionnisme américain. Cette conviction a été présentée de telle façon dans le rapport Macdonald, que cela lui confère un certain poids. Cependant, le fait est que, quels qu'aient pu être les efforts des responsables canadiens pour choisir les témoins qui ont comparu devant notre comité sénatorial des affaires étrangères lors de notre visite à Washington, l'ambassadeur du Canada a été le seul à parler de la montée du protectionnisme aux États-Unis. Tous les témoins américains ont manifesté de la surprise à cette idée. M. Julius Katz, l'éminent ancien secrétaire d'État adjoint aux affaires économiques et commerciales, considère comme dénuée de tout fondement cette opinion selon laquelle les États-Unis en général et le Congrès en particulier étaient très en faveur de politiques commerciales protectionnistes. Il est important, à mon avis, que nous comprenions ce point. Tous les témoins que nous avons entendus qui étaient américains et en faveur du libre-échange ont convenu que le protectionnisme diminuait plutôt aux États-Unis. D'après M. Katz, le député Gephardt du Congrès américain n'a pas réussi à se faire élire à la direction du parti démocrate parce qu'il avait choisi de faire campagne pour une mauvaise idée, le protectionnisme. Aussi la conviction est bien loin de la réalité en ce qui concerne la raison fondamentale pour laquelle il est nécessaire d'avoir un accord de libre-échange.

Baucoup de personnes, s'appuyant encore une fois sur le rapport de la Commission Macdonald, croient, étant donné

qu'il faut trouver une solution à la question des barrières non tarifaires, qu'un accord spécial avec les Américains s'impose. Ce raisonnement, invoqué à maintes reprises, se retrouve dans les chapitres cinq et six du rapport de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada. A la page 322 du premier volume, sous la rubrique Conclusion, on lit:

La Commission est d'avis que les négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT doivent rester l'un des axes directeurs de la politique commerciale du Canada.

Ce n'est pas ce qui se produit, j'y reviendrai tout à l'heure. Toute la question tourne autour du mécanisme de règlement des différends que le comité a étudié à fond tant à Washington qu'au Canada. Les lacunes de ce mécanisme ont été abordées devant le comité avec M. Gibbons, du Congrès américain, figure politique de premier plan à cet égard à Washington. M. Gibbons a très bien fait ressortir la dure réalité lors de ses échanges avec le comité. Vous le savez tous, le mécanisme de règlement des différends est plutôt complexe. Cependant, il n'est pas parfait et tout le monde le reconnaît. M. Gibbons a déclaré que si le Canada n'était pas satisfait, il pouvait recourir à l'article qui prévoit l'annulation de l'accord sur préavis de six mois.

● (1340)

Honorables sénateurs, je ne sais pas encore moi-même s'il sera possible pour le Canada de recourir à cet article, mais beaucoup de Canadiens bien informés soutiennent que cela nous sera impossible en raison des changements qu'il faudra nécessairement apporter aux structures de nombreuses industries productrices et exportatrices canadiennes pour les adapter au régime de libre-échange. M. Gibbons nous dit que, si nous ne sommes pas satisfaits d'une décision ou des événements futurs, nous avons une possibilité: invoquer un article que les Américains pourraient invoquer beaucoup plus facilement que nous parce que dans notre association commerciale, ce sont les États-Unis qui tiennent le haut du pavé. Tout négociateur peut comprendre qu'il nous sera impossible d'annuler l'entente en donnant un préavis de six mois. Cette disposition est beaucoup plus à la portée du gros partenaire commercial que du petit.

Hier, en comité, nous avons obtenu des renseignements intéressants sur le mécanisme de règlement des différends qui est au coeur de l'accord. Un témoin expert, M. Mel Clark, a dit au comité que l'accord donne l'impression qu'en cas de différend avec les États-Unis nous pouvons recourir au mécanisme de règlement des différends du GATT qui nous a très bien servi et est peu coûteux, ou à celui du nouvel accord qui fait intervenir des avocats américains et peut devenir très onéreux. L'accord est truffé de ces dispositions susceptibles de déboucher sur des situations dont personne ne peut prévoir l'issue à moins d'être spécialiste en de très nombreux domaines.

Comme M. Clark nous l'a expliqué, depuis 1949, le GATT a pour politique de ne pas intervenir dans les différends entre deux États liés par une entente binationale, d'où il ressort que l'option proposée dans l'accord ne tient tout simplement pas. L'accord limite les choix qui nous sont accessibles, il limite notre liberté d'action. Sans le dire, il nous enlève la faculté de recourir à la procédure de règlement des différends de l'Ac-

cord général sur les tarifs douaniers et le commerce en la remplaçant par autre chose. Contrairement au conseil donné par la Commission Macdonald, qui demandait au Canada de conserver le GATT comme principal accord international.

Honorables sénateurs, cet accord fourmille de recoins secrets et je dois dire que je suis d'accord avec le sénateur Perrault concernant la vitesse à laquelle on force le Parlement à adopter ce changement fondamental à notre approche commerciale—à celle qui avait été mise au point depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Voici que nous sommes ici ce vendredi après-midi qui précède la fin de semaine du Nouvel An et il est près de 2 heures—le pistolet dans le dos pourrait-on dire, pour que tout soit emballé dans les quelques minutes qui suivent, et c'est vraiment inadmissible. Je ne pense pas que pareille chose se soit jamais produite au Canada auparavant. Et pour bien le faire voir, je dois dire que le gouvernement a tout à fait perdu de vue le fait que les parlements ne fonctionnent qu'avec la collaboration de tous les intéressés.

Le sénateur Bosa: Par consensus.

Le sénateur Stollery: Comme le dit le sénateur Bosa, il ne fonctionne que par consensus.

Je me souviens du conseil donné il y a plusieurs années par mon chef le sénateur MacEachen quand il nous disait—et il ne s'agissait pas d'une observation politique, sénateur Murray, c'était une observation faite à propos du Parlement—que le Parlement fonctionne du commun accord de ses membres. Voilà ce qui distingue le Canada des pays qui de toute leur histoire n'ont jamais su faire fonctionner un parlement. Ils n'ont jamais compris que cela exige un consensus général de la part des parlementaires. Parce que, du premier jour où il a été élu, le gouvernement a tellement fait violence à ce consensus comme tous les membres le constatent, le consensus s'est dégradé. Honorables sénateurs, l'accord fourmille de recoins secrets et il est malheureux que l'imposition de ce malheureux délai ne nous laisse pas le temps de mieux les examiner, dans l'intérêt du pays.

Il y a par exemple au chapitre 15, qui concerne les autorisations de séjour temporaire pour gens d'affaires, une liste de professions. Nous avons tous compris que cette liste de professions, la nécessité que les membres de ces professions se déplacent entre le Canada et les États-Unis, sont affaire de commerce. Nous avons compris qu'il y aurait par exemple des gens vendant telle ou telle chose, offrant tel ou tel service, qui pour une raison quelconque seraient obligés de séjourner plus de quelques heures ou quelques jours au Canada, d'où la nécessité de cet article. Mais quand on examine soigneusement le chapitre 15, on constate qu'il y a une longue liste de professions: dentistes, infirmières, vétérinaires, enseignants, professeurs d'université. Suivant les témoignages que nous avons entendus, ces personnes seront autorisées à venir au Canada pour des durées allant jusqu'à deux ans. Les témoins du gouvernement nous ont dit que ces personnes pourraient venir remplacer par exemple un professeur canadien en congé sabbatique. L'Accord de libre-échange les soustrairait entièrement à l'application des dispositions et règlements de la Loi de l'immigration.

On constate sans grandes difficultés qu'il s'agit de plus en plus d'un accord intellectuel et non d'un simple accord com-

[Le sénateur Stollery.]

mercial. Par cet article, nous accordons aux Américains qui appartiennent à ces professions des droits que nous refusons aux ressortissants de tous les autres pays du monde. Si j'appartenais au monde universitaire, honorables sénateurs, cet article de l'Accord de libre-échange m'inquiéterait grandement.

Le plus grand acte de foi de cette année où il s'agissait de croire ou de ne pas croire consiste à dire que lundi ou mardi, peu importe, nous aurons un accord de libre-échange, alors qu'en réalité ce qui va entrer en vigueur la semaine prochaine c'est un schéma d'accord de libre-échange. Ce qui décidera de l'accord véritable, honorables sénateurs, ce sont les cinq à sept années qui viennent, au cours desquelles sera tranchée la question des subventions.

Je vous renvoie à une observation faite à la page 286 du rapport de la Commission Macdonald où il est dit:

Les États-Unis, quant à eux, jugent nécessaire d'établir des règles qui sanctionnent les gouvernements tentés d'intervenir dans leur économie pour atteindre des objectifs politiques ou sociaux particuliers.

● (1350)

Aucun représentant n'a fait allusion à cela au cours de la dernière année. C'est d'autant plus important que va commencer en janvier la période de cinq à sept ans au cours de laquelle on établira, en fait, ce qui est et ce qui n'est pas une subvention.

Les membres du gouvernement, les partisans du gouvernement et les partisans de l'accord ne semblent pas s'inquiéter du sort de nos divers programmes sociaux et médicaux et du fait que les Américains n'ont pas de programme national d'assurance-chômage. Je prends l'exemple de l'assurance-chômage et de l'assurance-maladie parce que ce sont les deux programmes les plus en vue, ceux que nous connaissons tous, mais il existe une foule d'autres programmes et il ne fait aucun doute que leur avenir n'est pas réglé avec l'adoption de cet accord. L'avenir de ces programmes va se décider au cours des cinq à sept prochaines années. Comment le gouvernement réagit-il à ce problème? Il a créé le comité d'adaptation de Grandpré, qui va clore ses travaux en mai, avant même que ne se pose le problème de l'adaptation de la main-d'oeuvre. Comment ce problème peut-il se présenter avant que la question des subventions ne soit réglée de façon générale, soit avant cinq à sept ans? Et pourtant, le gouvernement a créé un comité, une espèce de comité à la noix, qui va clore ses travaux en mai, avant même que le problème ne se pose.

Or, honorables sénateurs, je dois dire que non seulement je suis un sceptique parmi les croyants qui appuient le gouvernement actuel, mais encore que le rôle joué par les entreprises canadiennes dans ce débat m'a rendu encore plus sceptique. Je comprends que c'est la fin de la semaine, mais j'ai bel et bien obtenu des statistiques commerciales lorsque j'ai songé à présenter quelques observations ici, en cette fin d'après-midi du vendredi. J'en ai perdu beaucoup de respect pour le secteur des entreprises, honorables sénateurs. Au cours de la campagne électorale, les entreprises se sont livrées à des activités telles, au Canada, qu'elles m'ont fait penser au seul régime autocratique qui permette à des entreprises de mener des campagnes massives au nom de son dictateur, soit celui du Chili, où le milieu des affaires a défendu les intérêts du général Pinochet au cours du récent plébiscite, que j'ai eu la chance d'observer.

Je parle de chance parce que cela ne manquait pas d'intérêt. Le milieu des affaires chilien n'a pas moins fait au nom du général Pinochet que le milieu des affaires canadien qui a dépensé des millions de dollars à la promotion de cet accord.

Une voix: Des fascistes.

Le sénateur Stollery: Je n'ai pas dit que le milieu des affaires est fasciste et je ne le pense pas, mais je crois fermement qu'il a mal agi...

Le sénateur Frith: Bravo!

Le sénateur Stollery: ... qu'il a agi de façon inacceptable en pays démocratique.

Le sénateur Frith: C'est exact.

Le sénateur Stollery: Je connais assez bien un bon nombre de pays, une bonne centaine au moins, et le seul exemple qui me vienne à l'esprit est celui du Chili, où le milieu des affaires a appuyé massivement le général Pinochet au cours du récent plébiscite.

Le milieu des affaires tenait désespérément à ce que cet accord soit adopté et pourtant, si l'on examine nos statistiques d'exportation, on se rend compte que nous sommes au treizième rang dans le commerce avec un pays comme la Chine, alors que l'Australie est au troisième rang, même si nous avons reconnu la Chine avant que l'Australie ne le fasse, je crois. Le Canada est, par ordre d'importance, le vingt-neuvième partenaire commercial industrialisé et capitaliste de l'Union soviétique. Seule la Grèce fait moins de commerce que nous avec l'URSS. Nous sommes le neuvième partenaire commercial du Japon. Si l'on examinait bien ces statistiques, on se rendrait compte, j'en suis sûr, que ce ne serait pas seulement huit pays, dont certains sont beaucoup plus petits que le Canada, qui nous devanceraient dans le commerce avec le Japon si ce n'était du fait que nous fournissons des matières premières à ce dernier.

Toutefois, il se fait tard et je remercie les sénateurs d'avoir eu la patience de m'écouter, car je sais qu'ils sont nombreux à songer au train ou à l'avion qu'ils doivent prendre. Merci beaucoup.

L'honorable Len Marchand: Honorables sénateurs, je ne vais prendre que quelques minutes. Je me souviens d'un important débat tenu durant le temps des fêtes dans les années soixante-dix. Je ne me rappelle pas l'année exacte, mais je faisais alors partie du gouvernement Trudeau. Nous discutons d'une question d'une telle importance que l'opposition nous avait forcés à travailler durant la période des fêtes. Le défunt Don Jamieson avait alors dit que, lorsque les Canadiens étaient en train de se préparer pour Noël, ils n'avaient pas le temps d'écouter les débats parlementaires.

Je sais que l'Accord de libre-échange préoccupe beaucoup de Canadiens et qu'il n'a pas été abordé sous tous ses aspects durant la campagne électorale. Chose certaine, un des groupes dont les intérêts n'ont pas été mentionnés durant la campagne est la collectivité autochtone. Le sénateur Adams a soulevé l'autre jour, lors du débat en deuxième lecture, quelques

questions concernant les régions nordiques et les Inuit en particulier, et je lui en sais gré.

L'Assemblée des premières nations a porté certaines questions à mon attention et si le ministre John Crosbie avait comparu devant le comité, je lui en aurais parlé. Je ne vais pas soulever tous ces points maintenant, mais je veux mentionner deux questions qui concernent les autochtones en général.

Un des principaux stimulants pour les économies indienne et non indienne sera le règlement des revendications territoriales visant près des deux tiers du pays. Certains, appuyés par des avis juridiques, ont exprimé la crainte que les sommes obtenues en règlement des revendications et utilisées pour stimuler le développement des entreprises puissent être considérées comme des subventions et, par conséquent, assujetties à des droits compensateurs. Comment le gouvernement peut-il répondre à cette préoccupation? Est-il clair que ces versements sont conformes aux droits aborigènes issus des traités et protégés en vertu des articles 25 et 35 de la Constitution canadienne?

Il est clair que la Couronne fédérale a le droit de conclure des traités. Ce qui est moins clair, c'est si les obligations découlant des traités, comme celles envers les Indiens, seront maintenues face aux nouveaux engagements découlant de l'ALE. Ces obligations l'emporteront-elles sur d'autres engagements comme l'aide aux sociétés et aux collectivités devant s'adapter à l'ALE?

Honorables sénateurs, voilà notre principale préoccupation relative à l'ALE. Je sais qu'on a beaucoup parlé des deux côtés et qu'on est parfois allé trop loin. Cependant, vous ne pensez pas, je l'espère, que mes remarques vont trop loin. Peut-être pour certains d'entre vous, mais pas pour nous. Nous craignons que cet accord global de libre-échange n'ait des répercussions dans nos collectivités, notamment en ce qui concerne le règlement des nombreuses revendications territoriales dans toutes les régions du pays et particulièrement dans les Territoires du Nord-Ouest. Mon collègue, le sénateur Adams, en a parlé l'autre jour.

Honorables sénateurs, en tant que Canadien de l'Ouest qui a été élu à la Chambre des communes pour trois mandats, j'ai souvent fait campagne sur le thème du libre-échange. Je suis en faveur du libre-échange, mais j'éprouve des craintes au sujet de cet accord. Je ne pense pas qu'il soit bon pour le Canada. Nous aurions pu faire mieux. Mais nous avons pris un engagement et les Canadiens se sont prononcés. J'espère seulement que nous avons bien agi. À l'instar de tous les Canadiens, j'en suis sûr, les habitants des localités autochtones vont surveiller de près les conséquences de cet accord sur nos concitoyens et nos localités.

Des voix: Bravo!

● (1400)

[Français]

L'honorable L. Norbert Thériault: Honorables sénateurs, je sais que nous sommes vendredi et qu'il est déjà quatorze heures. Je sais aussi que les honorables sénateurs veulent partir le plus tôt possible.

[Traduction]

Néanmoins, j'aimerais prendre quelques minutes pour dire ce que je pense de cet accord. Je m'attriste quand je songe à ce qui va advenir à cause des événements de cette semaine, bien que le principe selon lequel ce soit le caucus qui décide fasse partie de la réalité politique de notre système des partis, et ceux d'entre nous qui ont dû subir les contraintes d'un caucus pendant quelques années savent ce que cela signifie non seulement pour le caucus, mais également pour le parti et le régime parlementaire.

En juillet ou en août dernier, les dirigeants du parti libéral au Sénat s'étaient engagés à ne pas adopter ce projet de loi avant que le gouvernement ne déclenche des élections. Après coup nous estimons que nous aurions peut-être mieux fait de préciser «pourvu que la majorité des Canadiens se prononcent en faveur de cet accord de libre-échange», mais nous ne l'avons pas fait. Je suis originaire d'une petite province du Canada où 35 p. 100 de la population parle le français et le reste, l'anglais, et c'est une province où nous avons longuement discuté de cet accord. Bien sûr, le leader du gouvernement au Sénat et le premier ministre n'ont cessé de répéter qu'il avait l'appui de huit premiers ministres provinciaux, mais cela laisse songeur, lorsque le très populaire premier ministre libéral de ma province appuie cet accord, plus de 60 p. 100 de la population du Nouveau-Brunswick a voté contre le gouvernement en raison tout particulièrement de l'Accord de libre-échange.

Le sénateur Murray: Ce n'était pas le gouvernement qu'il appuyait, mais bien l'Accord de libre-échange.

Le sénateur Thériault: Cela vous donne une idée de la profondeur du sentiment qui existe au Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Murray: Comment le premier ministre McKenna a-t-il voté? Il n'appuyait pas le gouvernement, mais l'Accord de libre-échange.

Le sénateur Thériault: Quelque chose d'autre?

Le sénateur Perrault: Courage, Canada!

Le sénateur Thériault: La situation est la même partout dans les provinces maritimes, que ce soit à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, ou à l'Île-du-Prince-Édouard. Au cours de la campagne électorale, on a beaucoup parlé de crainte, et je suis de ceux qui en éprouvent à l'égard de cet accord. Si j'ai tenu à prendre la parole aujourd'hui, c'est que je voulais que mes enfants et mes petits-enfants sachent, dans une trentaine d'années, ce que je pensais en ce jour néfaste. Je tiens à ce qu'ils sachent pourquoi je ne me suis pas prononcé contre cet accord, me contentant simplement de m'abstenir de voter; je vais encore m'abstenir ainsi que je l'ai fait cette semaine, mais cela me déplaît, car je suis inquiet.

[Français]

Honorables sénateurs, chez nous, les Acadiens savent ce que signifie le mot assimilation. Des milliers des nôtres sont partis vers les États-Unis et que leur est-il arrivé? En deux générations chez les Américains, ils ont complètement perdu leur langue maternelle.

Quand je regarde ce qui s'est passé au Canada pendant la campagne électorale, cela m'effraie encore plus. Quelles sont les régions qui ont donné leur appui à cet accord? Deux provinces du Canada seulement ont majoritairement donné

[Le sénateur Th.]

leur soutien à l'accord le 21 novembre 1988. Il s'agit de la province de Québec et de la province de l'Alberta.

Quand on regarde les actions des gouvernements de ces provinces, on sait fort bien que ce ne sont pas des gouvernements qui sont animés d'un patriotisme canadien total. C'est leur droit. Les gens du Québec sont majoritairement québécois en premier et canadiens ensuite. Quand on a entendu parler de séparatisme au pays, c'était au Québec et en Alberta, pas dans les autres provinces. Cet accord fait l'affaire de ces gens qui pensent ainsi.

Je termine en disant ceci: j'espère de tout coeur que la peur que je ressens comme canadien et comme parlementaire ne se manifesterà pas. Car vous savez, dans 20 ans (Parizeau le dit, Bourassa le dit indirectement) il sera plus facile d'avoir la séparation ou la souveraineté-association avec l'Accord de libre-échange que sans ce dernier.

En admettant ce fait, les deux principaux acquis du gouvernement Mulroney sont d'avoir décentralisé le pouvoir du gouvernement national vers les provinces et d'avoir affaibli le gouvernement national canadien à l'égard de nos voisins du sud.

[Traduction]

Honorables sénateurs, j'espère que mes craintes ne se concrétiseront pas. Quand, au cours de la campagne électorale, nous avons parlé des répercussions que l'Accord de libre-échange pourrait avoir sur les programmes sociaux, j'ai cru tout ce qu'on nous a dit. Le premier ministre a dit qu'il n'allait pas enlever sa pension à sa propre mère. Je n'ai jamais cru que les gens de ma génération allaient perdre leur pension, mais je m'inquiète des répercussions de cet accord en raison des pressions que ne manqueront pas d'exercer de nombreuses entreprises—Dieu sait les pressions qu'elles ont dû exercer au cours de la campagne électorale—pour s'assurer que l'Accord de libre-échange sera adopté. Quand elles devront faire face à la concurrence des entreprises américaines dans un système différent, ce sont les entreprises américaines qui l'emporteront à la longue.

J'ai beaucoup voyagé aux États-Unis et j'éprouve beaucoup d'estime à l'égard de ce pays; soit dit en passant, bon nombre de mes cousins y vivent. Cependant, je ne voudrais pas voir dans nos villes canadiennes la sorte de pauvreté dont j'ai été témoin en me rendant à Washington, à New York, à Philadelphie, à Los Angeles et dans d'autres grandes villes américaines. Dieu merci, ce n'est pas ainsi que les choses se passent au Canada! J'espère que mes craintes s'avèreront sans fondement, mais j'éprouve beaucoup de difficulté à ne pas me prononcer contre cet accord, me contentant de m'abstenir.

Des voix: Bravo!

L'honorable Ann Elizabeth Bell: Honorables sénateurs, j'ai une ou deux remarques à faire à propos du projet de loi C-2 que nous étudierons sans doute en troisième lecture cet après-midi. On propose, dans cette mesure, d'instaurer le libre-échange en réduisant les droits de douane et en supprimant les barrières commerciales. Pour autant que le projet de loi C-2 mette en oeuvre une telle politique dans le cadre de l'Accord de libre-échange, je lui donne mon aval et j'imagine que la majorité des Canadiens en feraient autant, car nous sommes une nation de commerçants, toute notre histoire le prouve. Cependant, à part mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange,

le projet de loi C-2 nous engage dans une union économique avec les États-Unis en leur donnant accès à nos ressources naturelles, l'énergie et l'eau dans un premier temps, et en leur laissant la possibilité de mettre la main sur des compagnies canadiennes sans protéger les plus essentielles pour notre pays.

● (1410)

Honorables sénateurs, je ne vois rien dans cet accord qui empêche une entreprise étrangère de faire main basse sur une société canadienne de toute première importance pour notre pays. L'Accord de libre-échange fixe à 150 millions de dollars la limite permise pour les acquisitions directes de sociétés canadiennes. Je crois que c'est l'éminent économiste canadien E.L.R. Williamson qui a déclaré dernièrement que cela serait un jeu d'enfant pour n'importe quel avocat de scinder une compagnie en plusieurs segments de 150 millions de dollars chacun.

Je voudrais bien, honorables sénateurs, avoir plus de temps pour parler de certains autres aspects du projet de loi C-2, mais je le mentionne pour la forme simplement, car ce n'est pas moi, mais le gouvernement qui a fixé au 1^{er} janvier la date limite de l'adoption de cette mesure. Nous n'avons pas de comptes à rendre au gouvernement dans cette enceinte, mais au peuple canadien. Aussi, j'estime que nous devrions pouvoir en examiner les moindres détails. Avant d'acheter une assurance-automobile, je passerais certes plus de temps à en lire les menus détails que nous n'en avons passé à examiner ce document.

Honorables sénateurs, je me sens incapable d'approuver cette mesure à l'étape de la troisième lecture pour la raison suivante: je trouve le tribunal d'arbitrage extrêmement décevant. Je sais que nous en avons déjà parlé en long et en large, mais tous les arguments avancés se résument, pour le Canada, à l'alternative suivante: dénoncer l'accord ou engager des mesures de représailles. Il se trouve que les décisions de ce tribunal d'arbitrage ne sont pas exécutoires. L'accord devrait comporter des dispositions qui lient les intéressés, ce qui n'est pas le cas malheureusement. Je viens de dire que nous avions le choix de mettre fin à cet accord, ce qui n'est pas pratique comme l'a expliqué très clairement le sénateur Stollery, ou engager des mesures de représailles. Or, d'après moi, les mesures que nous pourrions prendre contre les États-Unis ne réussiraient même pas à attirer leur attention, sauf peut-être si nous détournions les eaux du fleuve Columbia qui sont d'ailleurs régies par un autre traité. A mon avis, le tribunal d'arbitrage n'est pas du tout une solution pratique. Ce n'est pas ce dont notre pays a besoin dans le cadre d'un accord général.

Cela étant, et après avoir expliqué pourquoi je ne pouvais approuver le projet de loi C-2 à l'étape de la troisième lecture, j'ajouterai que s'il reçoit la sanction royale, je ferai l'impossible pour aider le gouvernement à en tirer le maximum. Tous les Canadiens feront bloc avec moi. Nous devons tous nous serrer les coudes pour défendre les intérêts du Canada. Voilà ce que je souhaite ardemment.

[Français]

L'honorable Azellus Denis: Honorables sénateurs, je n'ai que quelques mots à vous dire.

Je n'ai qu'un seul regret, celui de m'être associé à la promesse faite par mon parti de laisser passer cet infame projet de loi en raison de la majorité conservatrice.

[Traduction]

L'honorable P. Michael Pitfield: Honorables sénateurs, je regrette de ne pas pouvoir souscrire à ce projet de loi. Je suis partisan du libre-échange, mais il est tout à fait manifeste que cet accord n'est pas à l'avantage du Canada. En outre, il n'est pas assorti de mesures de soutien valables. Il ne favorisera pas l'expansion du Canada comme pays uni et souverain—bien au contraire, il la sapera. Il ne prévoit pas le traitement équitable de nos concitoyens.

Honorables sénateurs, cet accord pourrait être intéressant et renfermer des mesures de soutien convenables. Il pourrait favoriser le développement d'une nation canadienne unie et souveraine et prévoir le traitement équitable des Canadiens, mais il n'en est rien.

Vu le résultat des dernières élections, il ne conviendrait pas que je vote contre le projet de loi. Mais, comme en toute conscience je ne puis y souscrire, je m'abstiendrai de voter. Comme il est susceptible d'être adopté, je me joins cependant au sénateur Bell et à d'autres qui se sont engagés à veiller à ce qu'il soit bien appliqué.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, avec votre permission, je voudrais faire quelques observations au sujet des recommandations que nous a présentées aujourd'hui le comité, et de certaines autres déclarations qui ont été faites par des sénateurs au cours du débat de troisième lecture.

Je voudrais tout d'abord traiter de deux points soulevés par le sénateur Stollery dans son discours. Le sénateur a parlé du témoignage présenté hier au comité par M. Mel Clark. Ce dernier a fait un certain nombre de déclarations, lors de son témoignage, que le gouvernement juge passablement inexactes et qu'il aurait pu réfuter par le truchement de nos fonctionnaires qui ont assisté à l'audience, mais qui, faute de temps, n'ont pas eu la possibilité de répondre directement au témoignage de M. Clark.

Peu après la réunion d'hier, un des hauts fonctionnaires présents, M. Alan Nymark, du Bureau des négociations commerciales, a écrit au président du comité, le sénateur Stewart, une lettre de deux pages et demie . . .

L'honorable John B. Stewart: Honorables sénateurs, je n'ai reçu aucune lettre de ce genre.

Le sénateur Murray: Je le déplore, honorables sénateurs, et en fait . . .

Le sénateur Stewart: Je n'étais absolument pas au courant de l'existence de cette lettre. Je ne sais pas de quoi parle le sénateur. Cette lettre ne m'est jamais parvenue, et le comité ne l'a pas reçue non plus.

Le sénateur Perrault: C'est scandaleux!

Le sénateur Murray: Je regrette beaucoup qu'il en soit ainsi.

Le sénateur Stewart: Alors, évitez de vous en servir.

Le sénateur Murray: Excusez-moi, mais je compte bien m'en servir.

Le sénateur Stewart: Vous le souhaitez peut-être, mais ce n'est pas un document du comité, je vous l'assure.

Le sénateur Murray: Le sénateur ne devrait pas s'énerver à propos d'une lettre qu'il a manifestement été difficile de lui faire parvenir.

Le sénateur Perrault: Elle a été envoyée par l'entremise de Postes Canada, n'est-ce pas?

Le sénateur Murray: Le sénateur a tout à fait tort de s'énerver. Je lui dis qu'une lettre, signée par un haut fonctionnaire du gouvernement, lui a été adressée.

Le sénateur Stewart: Eh bien, on ne l'a pas reçue.

Le sénateur Murray: C'est exact, on ne l'a pas reçue.

Le sénateur Stewart: Voilà.

Le sénateur Murray: Très bien; consignons le fait: la lettre n'a pas été reçue. Je voudrais à présent aider le Sénat en...

Le sénateur Stollery: Vous l'avez reçue!

Le sénateur Murray: Oui, j'en ai un exemplaire.

Le sénateur Stewart: Pourquoi alors ne pas nous citer un extrait de votre journal intime?

Le sénateur Murray: Pourquoi le sénateur a-t-il tellement peur d'apprendre ce que contient ce document?

Le sénateur Stewart: Le comité n'a jamais été saisi de ces renseignements.

Le sénateur Murray: Qu'on me permette alors d'en saisir le Sénat maintenant.

Le sénateur Stewart: Dans ce cas, pourquoi ne pas citer votre journal? Il a autant de poids.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, la lettre a été envoyée à mon collègue...

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Elle s'adressait au sénateur Stewart; elle ne lui a pas été envoyée. C'est là le problème.

Le sénateur Murray: Comment le chef adjoint de l'opposition sait-il qu'elle n'a pas été envoyée?

Le sénateur Frith: Nous pourrions peut-être ajourner le débat sur cette question.

Le sénateur Murray: Elle n'a pas été reçue, mais un exemplaire a été envoyé...

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Nous ne croyons pas qu'il conviendrait de verser cette lettre au compte rendu tant qu'elle n'aura pas été livrée au président du comité.

Le sénateur Murray: Voilà que le chef de l'opposition s'énerve à son tour.

Le sénateur Frith: Ce n'est pas de cette façon qu'il convient de traiter cette lettre; c'est tout.

Le sénateur MacEachen: Nous devrions peut-être renvoyer cette lettre au comité pour qu'on puisse l'y examiner.

● (1420)

Le sénateur Murray: Le chef de l'opposition devient très nerveux.

Le sénateur Stewart: J'ai une question à poser au leader du gouvernement. Est-il en train d'établir une nouvelle règle qui me permettrait de m'exprimer ainsi devant le comité dont je

[Le sénateur Stewart.]

serais président: «Évidemment, on m'a écrit une lettre à titre de président. Je n'en ai pas saisi le comité. J'ai peut-être reçu ainsi une cinquantaine de lettres. Je ne les ai pas transmises au comité et elles n'ont donc rien à voir avec les travaux de ce dernier?»

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, oubliez cette histoire de lettre et venons-en tout simplement aux arguments.

Le sénateur Stewart: Voilà, oubliez que vous avez démolé quelqu'un.

Le sénateur Murray: Je ne vous ai pas encore démolé. Attendez voir! Je n'ai même pas encore démolé vos arguments.

Le sénateur Stewart: Vous avez fait une déclaration et maintenant vous dites «Oubliez-la.»

Le sénateur Guay: Quand avez-vous reçu cette lettre?

Le sénateur Murray: Ce midi même.

Au nom du gouvernement, honorables sénateurs, qu'il me soit permis d'évoquer certains des témoignages rendus devant le comité hier, en particulier celui de M. Mel Clark. Il a dit, notamment...

Le sénateur Thériault: Honorables sénateurs, j'invoque le Règlement. Il s'agit d'une affaire importante pour le Parlement. J'aimerais que le leader du gouvernement retire les propos qu'il a tenus en citant une lettre censée avoir été envoyée au président du comité mais que celui-ci n'a pas reçue. Qu'il retire au moins ces propos et s'en tienne à la lettre qui lui est parvenue, à lui.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je n'ai rien à retirer. J'ai simplement dit qu'on avait adressé une lettre au président. Je regrette qu'elle ne lui soit pas parvenue. Cela ne saurait tarder.

Par ailleurs, puis-je m'inspirer des notes que j'ai en main pour parler de manière très objective, j'espère, de l'un des arguments que M. Mel Clark a invoqués hier devant le comité? Mon collègue, le sénateur Stollery, a repris cet argument à son compte dans le cadre du débat en troisième lecture cet après-midi.

Le sénateur Stollery a soutenu—en reprenant les propos de M. Clark—que depuis 1949, le GATT avait refusé d'intervenir lors de différends découlant d'un accord bilatéral et que, par conséquent, d'après M. Mel Clark et le sénateur Stollery, la disposition du paragraphe 1801(2) prévoyant le recours au GATT n'est d'aucune utilité. M. Mel Clark et le sénateur Stollery se trompent. D'après mes renseignements, le GATT aurait résolu, dans l'affaire des marges de préférence, en 1949, qu'il ne se prononcerait pas sur les droits et les obligations des gouvernements dans le cadre d'un accord bilatéral, lorsque la question ne relève pas des signataires du GATT. Toutefois, le GATT a compétence lorsqu'une partie à un accord bilatéral viole aussi ses obligations envers le GATT. Ainsi, le Canada ne pourrait pas demander à un groupe du GATT d'arbitrer un différend découlant du chapitre 14 de l'Accord de libre-échange qui concerne les services, parce qu'il s'agit d'obligations prévues aux termes de l'Accord de libre-échange mais non pas du GATT. En ce qui concerne les droits antidumping et compensateurs à propos desquels le GATT prévoit des obligations, le Canada pourrait s'adresser soit au GATT, soit au mécanisme de règlement des différends prévu dans l'Accord de libre-échange.

Le sénateur Stollery: Honorables sénateurs, je réclame quelques instants pour expliquer que non seulement . . .

Le sénateur Doody: Vous êtes intervenu dans ce débat plus tôt.

Le sénateur Stollery: Vous avez mentionné mon observation, et, en fonction d'une lettre apocryphe, vous avez présenté des preuves tout aussi apocryphes et méconnu le fait qu'on nous avait dit qu'en 40 ans, on n'avait jamais eu recours à la procédure qui pouvait être utilisée, selon vous. Ainsi, je ne vois pas où vous voulez en venir avec votre observation mal informée.

Le sénateur Murray: Mon honorable collègue aura la possibilité de lire les déclarations que j'ai faites lorsqu'il obtiendra sa copie du hansard ou, en fait, sa copie de cette lettre. Cependant, ce que je viens tout juste de signaler, c'est que le Canada pourra, soit invoquer le mécanisme de règlement des différends de l'Accord de libre-échange, soit s'en remettre au GATT dans un domaine où il existe des obligations en vertu du GATT, ce qui va à l'encontre de l'affirmation que M. Mel Clark a faite, hier, au comité et que mon honorable collègue a reprise au cours du présent débat en troisième lecture, aujourd'hui.

Je devrais me pencher immédiatement sur un certain nombre des autres questions soulevées par le témoignage de M. Clark.

À l'article 104 de l'Accord de libre-échange, on précise les droits actuels des deux parties et leurs obligations réciproques. Il s'agit notamment des droits au titre du GATT qui ne sont pas supprimés dans le domaine des droits antidumping et compensateurs en vertu du paragraphe 1801(1). On précise simplement à ce paragraphe que pour les questions visées précisément par le chapitre 19, notamment le règlement binational des différends en matière de droits antidumping et compensateurs, pour ce qui est de remplacer l'examen des décisions définitives par un tribunal national, le chapitre 18 ne s'appliquera pas. Ni le chapitre 18 ni le chapitre 19 ne prévoient que pour les questions visées par le chapitre 19, les droits des parties en vertu du GATT ne tiennent plus.

Si le Canada juge que la législation américaine sur les droits antidumping et les droits compensateurs ou l'application de cette législation va à l'encontre des obligations américaines en vertu du GATT, il demeure libre de soumettre la question au GATT. Il a également la possibilité, en vertu du paragraphe 1801(2), de s'en remettre bilatéralement à la Commission mixte canado-américaine du commerce. Le fait que le Canada puisse par la suite vouloir profiter d'un examen par un groupe binational de la décision finale rendue aux États-Unis ne modifie en rien nos droits en vertu du chapitre 18 de l'Accord de libre-échange. Ainsi, il est incorrect d'affirmer, comme M. Clark l'a fait, que l'Accord de libre-échange remplace les règles du GATT par les lois américaines.

M. Clark a également dit que la situation du Canada était pire sous le régime de l'Accord de libre-échange qu'auparavant, car l'article 409 de la loi américaine de mise en oeuvre prévoit, paraît-il, de nouveaux droits compensateurs qui ne s'appliquent qu'au Canada. C'est également faux. La déclaration américaine des mesures envisagées par l'exécutif précise clairement que l'article 409 ne crée en aucune façon de nouveaux recours commerciaux. En outre, cet article ne sup-

prime en rien la nécessité de respecter tout à fait les critères et les procédures prévues dans la législation commerciale américaine actuelle, ni ne préjuge de toute enquête ou décision en vertu de cette législation.

Honorables sénateurs, dans ses observations d'aujourd'hui, en troisième lecture, le sénateur Stollery s'est ensuite penché . . .

Le sénateur Stewart: Avant que le sénateur Murray prenne la parole je voudrais soulever la question de privilège tant pour une raison personnelle qu'en tant que membre du comité.

Le sénateur Murray prétend qu'on m'a fait parvenir une lettre en tant que président du comité. J'affirme que je n'ai reçu aucune lettre de ce genre et que le comité n'avait aucune lettre de ce type en sa possession lorsqu'il mit un point final à son rapport unanime. Je m'élève donc contre le fait qu'on laisse entendre qu'en tant que président du comité, j'ai pris connaissance de certains faits, à l'instar du comité d'ailleurs, dont on n'a pas tenu compte dans le rapport présenté au Sénat plus tôt aujourd'hui.

Je n'ai rien contre le fait que le leader du gouvernement fasse des déclarations au nom du gouvernement, mais je m'oppose tout à fait, honorables sénateurs, à ce que des renseignements soient transmis à notre assemblée sous la forme d'une lettre que je n'ai jamais reçue, tant à titre personnel qu'en tant que président du comité.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, j'accepte la déclaration de l'honorable sénateur. Que puis-je faire d'autre sinon déplorer le fait qu'il n'ait peut-être pas reçu cette lettre pour une raison quelconque. Permettez-moi de lui préciser les renseignements que j'ai en main.

Le sénateur Frith: Ne vous servez pas de cette lettre; c'est ce que vous pouvez faire en l'occurrence.

Le sénateur Murray: Selon mes renseignements . . .

Le sénateur Stewart: Honorables sénateurs, le leader du gouvernement ne comprend pas vraiment le fond de mon objection. Je l'accuse de transmettre des renseignements de façon détournée.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, c'est tout à fait ridicule.

Le sénateur Stewart: Cela montre bien votre sens des valeurs, sénateur Murray.

Le sénateur Murray: C'est tout à fait ridicule. Je transmets de mon propre chef, en tant que membre du gouvernement . . .

Le sénateur Stewart: Ce n'est pas ce que vous avez fait.

Le sénateur Murray: . . . des faits qui tendent à réfuter le témoignage de M. Mel Clark, devant le comité, hier.

Le sénateur Perrault: Quand avez-vous reçu votre lettre?

• (1430)

Le sénateur Murray: Comme je l'ai dit, j'ai agi de mon propre chef à titre de membre du Cabinet.

Comme je disais avant d'être, à ma surprise, interrompu par des sénateurs en colère, la même réfutation se trouvait dans la lettre qu'un haut fonctionnaire du Bureau des négociations commerciales a adressée à l'honorable sénateur en sa qualité

de président du comité. Je ne vois pas pourquoi il s'indigne tant. Peut-être est-ce parce que le service postal ne lui a pas livré la lettre. Quoi qu'il en soit, je vais lui dire ce qu'on m'a fait savoir.

On m'a fait savoir qu'hier un agent du Bureau des négociations commerciales a remis à mon ami la lettre dans une enveloppe et mon ami l'a remise...

Le sénateur Stewart: «L'a remise», vous dites?

Le sénateur Murray: Oui, il a remis la lettre dans une enveloppe à mon ami et mon ami l'a remise au greffier du comité. L'agent du Bureau des négociations commerciales a remis en même temps une copie de la lettre au greffier du comité. En fait, la lettre que j'ai en main est adressée à l'honorable John Stewart, mais elle porte la mention suivante: «c.c. M. Patrick Savoie, greffier du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères».

Tout peut arriver. L'honorable sénateur n'a peut-être pas ouvert l'enveloppe. Peut-être la lettre a-t-elle été égarée. De toute évidence, il ne l'a pas. De toute évidence, c'est la première fois qu'il en entend parler.

Le sénateur Stollery: Ça va de mal en pis.

Le sénateur Murray: Je le regrette, mais je ne comprends pas pourquoi il s'offusque tant de ce que je dépose le document lors du débat en troisième lecture? Ce n'est pourtant pas un document si offensant ou incendiaire...

Le sénateur Perrault: Quand s'est-il trouvé sur son bureau?

Le sénateur Stollery: C'est comme le reste du débat.

Le sénateur Murray: ... il s'agit d'une réfutation, de la part du gouvernement, d'un témoignage que le comité a entendu hier. J'estime que la Chambre et le pays ont droit à des renseignements de ce genre. C'est pourquoi je les consigne au compte rendu. Franchement, je trouve tout à fait ridicules les interventions et l'indignation des honorables sénateurs.

Le sénateur Stewart: Honorables sénateurs, je n'irai pas plus loin. Le leader du gouvernement au Sénat dit maintenant que c'est de son propre chef qu'il veut saisir le Sénat de ces renseignements. Je ne m'oppose pas à cette façon de procéder. J'ai soulevé ma question de privilège. Le compte rendu est clair. Force m'est de constater qu'il m'est impossible d'améliorer l'idée que se fait l'honorable leader du gouvernement des valeurs parlementaires.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, je suppose qu'il n'y a plus de questions.

Avez-vous fini, sénateur Murray?

Le sénateur Murray: Non. Je me suis assis parce que...

Le sénateur Frith: Au sujet de cette lettre, mettons les points sur les i.

Le sénateur Murray: Je n'ai pas terminé mon discours.

Le sénateur Frith: Il s'agit d'un rappel au Règlement.

Au sujet de ce qu'il faut faire à propos du dépôt de cette lettre, je crois comprendre que le leader du gouvernement au Sénat a du mal à voir pourquoi le président et les membres du comité s'opposent si vivement à ce qu'il tente de déposer, en troisième lecture du projet de loi, une lettre qu'on a adressée au président du comité, mais qu'il n'a pas reçue, une lettre que

le comité n'a pas examinée et qu'il est dans l'impossibilité d'examiner maintenant. Si nous devons poursuivre...

Le sénateur Stollery: Parce qu'en fait nous avons été raisonnables.

Le sénateur Frith: ... comme nous nous sommes engagés à poursuivre...

Une voix: Je ne l'ai jamais vu!

Le sénateur Frith: ... il a été impossible au comité de régler cette question. Nous avons réagi de cette façon parce que nous avons beaucoup travaillé à ce comité. Nous avons travaillé neuf à dix heures par jour—mais cela ne fait rien, nous avons compris qu'il fallait le faire; je ne me plains pas et je ne cherche pas à me faire plaindre. Ce fut une expérience instructive et intéressante. Cependant, le rapport du comité était fondé sur les témoignages que celui-ci a recueillis. A partir de ces témoignages, comme l'indique le rapport «sur les témoignages que nous avons reçus», nous avons encore travaillé de longues heures pour préparer un rapport. Nous avons terminé ce rapport, nous l'avons adopté à l'unanimité et nous l'avons communiqué au Sénat comme base pour la troisième lecture. Ce rapport a été adopté. Nous estimions que le rôle du comité était terminé.

Si, maintenant, à la troisième lecture, un honorable sénateur veut non pas critiquer le rapport, mais remettre en question les témoignages, je ne vois rien à redire à ce que quelqu'un parle des témoignages que nous avons reçus.

Le sénateur Murray: Mais il ne peut les réfuter?

Le sénateur Frith: Non, il ne s'agit pas de cela. Assurément, il peut faire ce que vous avez finalement tenté de faire. J'essaie simplement d'expliquer pourquoi nous étions inquiets. C'est parce que nous sommes maintenant confrontés aux témoignages que nous avons entendus en comité.

Vous avez effectivement demandé une explication. Voulez-vous l'entendre?

Le sénateur Murray: Je ne pense pas en avoir demandé une.

Le sénateur Frith: Si, vous avez dit «je ne comprends pas».

Le sénateur Murray: Ce n'est pas une demande d'explication.

Le sénateur Frith: Oh, je vois. Très bien.

Le sénateur Perrault: Ils se complaisent dans leur ignorance.

Le sénateur Frith: Je vois maintenant combien vous avez l'esprit obtus à ce sujet, mais je voudrais que cela figure au compte rendu—même si cela vous assomme.

Donc, honorables sénateurs, dans des circonstances normales, le comité dirait à ce stade que, puisque nous ne pouvons pas remettre en question ce document comme nous avons pu interroger son auteur quand il a comparu devant nous,...

Une voix: Je ne l'ai pas vu!

Le sénateur Frith: ... pour traiter cette question d'une façon normale nous ne pouvons que dire qu'il est parfaitement approprié que le leader soulève ce point. Nous devons maintenant envisager de proposer que le projet de loi ne soit pas adopté en troisième lecture, mais qu'il soit renvoyé au comité...

Le sénateur Perrault: D'accord!

Des voix: Bravo!

Le sénateur Frith: ... de sorte que de cette façon nous puissions aider le leader du gouvernement à présenter les témoignages au comité de manière appropriée. Nous pouvons nous réunir, y penser et nous tenir prêts pour leur présentation. Leur auteur peut comparaître devant le comité et présenter ses arguments. Nous pouvons ensuite les étudier et représenter le projet de loi. Si, à nouveau, quelqu'un annonce qu'il détient une lettre qui les réfute, nous pouvons renvoyer à nouveau le projet de loi. C'est pourquoi il est injuste de faire cela; c'est tout.

Le sénateur Guay: C'est vrai!

Le sénateur Frith: Prendre la parole pour dire «voilà ce que je pense des témoignages que j'ai lus» est une chose. Mais essayer de dicrédi-ter une personne qui était un témoin en disant quel était son emploi puis essayer de proposer cette lettre en douce de cette façon...

Le sénateur Guay: Bien parlé!

Le sénateur Frith: ... c'est soulever la question—et je laisse au chef et au président le soin de trancher—de savoir si la seule chose à faire maintenant est de demander au comité d'examiner cette lettre.

Le sénateur Guay: Une tactique plus ou moins illicite, non!

Le sénateur Perrault: Bravo!

Le sénateur Murray: Les honorables sénateurs sont en droit de réfléchir à la question. Comme ils sont majoritaires en cette Chambre, ils prendront bien la décision qui leur conviendra.

Le sénateur Frith: C'est cela. Vous avez tout à fait raison! Vous êtes enfin sur la bonne voie!

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je veux traiter d'une autre question qu'a soulevée le sénateur Stollery.

Le sénateur Frith: Voilà où mène la collaboration.

Le sénateur Guay: Avez-vous reçu une autre lettre?

Le sénateur Murray: Je veux maintenant parler du séjour temporaire des spécialistes et autres gens d'affaires, sujet qu'a mentionné le sénateur Stollery au cours de son intervention.

Je voudrais d'abord signaler que les dispositions relatives au séjour temporaire ont été incorporées dans l'Accord de libre-échange à la demande expresse des Canadiens. D'ailleurs, j'ajouterai que les gens d'affaires du Canada en sont très contents.

Les honorables sénateurs devraient être au courant de cela, étant donné que le Canada s'est montré, au fil des ans, beaucoup plus libéral dans ce domaine que ne l'ont été les États-Unis...

Le sénateur Guay: Cela doit vous faire mal!

Le sénateur Murray: ... nous n'avons que quelques petites modifications à apporter à nos lois pour les rendre conformes aux dispositions de l'Accord de libre-échange qui touchent le séjour temporaire des spécialistes,...

Le sénateur Stollery: Parce que la question est régie par des règlements et que toute cette section de l'Accord, selon nos renseignements, est régie par des règlements.

Le sénateur Murray: ... tandis que les États-Unis doivent modifier en profondeur leurs lois et leurs règlements.

Le sénateur Guay: Un petit prix à payer pour l'adoption de l'Accord!

Le sénateur Murray: Je voudrais souligner à l'honorable sénateur, et à tous ceux que la question intéresse, que, sans ces dispositions, nous aurions été incapables de retirer des avantages aussi utiles dans le secteur des services, puisque nos gens d'affaires n'auraient pu traverser la frontière, contrairement à ce que prévoient l'Accord de libre-échange et la loi. Si on n'avait pas prévu dans l'Accord de libre-échange et dans le projet de loi la possibilité, pour nos gens d'affaires, de traverser facilement la frontière américaine, les avantages que nous avons obtenus pour le secteur des services ne seraient pas aussi intéressants.

● (1440)

En outre, grâce à ces dispositions, nous réglons un litige commercial qui oppose depuis longtemps nos deux pays, car nos fabricants pourront fournir le service après vente à leurs clients américains. Ces dispositions sont réciproques, mais cela ne doit pas nous préoccuper outre mesure. Le Canada a toujours été beaucoup plus libéral que les États-Unis sur ce chapitre, ce qui fait que la situation ne changera pas beaucoup ici.

Le sénateur Stollery: Deux ans, vous appelez ça temporaire?

Le sénateur Murray: Quelques préoccupations ont été exprimées au sujet de la longue liste de spécialistes à qui on facilitera l'entrée au Canada. Je répète qu'il était important d'inclure dans cette liste le plus grand nombre de spécialités possible parce que si on ne permettait pas aux architectes, aux ingénieurs et aux conseillers en gestion de traverser librement la frontière, on ne retirerait aucun avantage de la liberté d'accès pour la fourniture des services.

Enfin, pour ce qui est des membres des professions libérales comme les avocats et les professeurs d'université, ils ont été inclus dans la liste, mais les règles d'embauche et les critères d'obtention des permis de pratique n'ont pas été modifiés par l'Accord de libre-échange. En d'autres mots, ces règles et critères ne sont pas visés par le chapitre sur les services. Nous pouvons donc instituer ou conserver des règles exigeant que l'on emploie des Canadiens d'abord, si c'est ce que nous voulons. Si, à un certain moment, les organismes régissant ces professions décident de mettre les Américains sur le même pied que les Canadiens, les formalités d'entrée au Canada leur seront facilitées. Entre-temps, ils pourront au moins profiter de formalités d'entrée simplifiées pour venir effectuer des travaux de recherche, servir d'experts-conseils, etc. En bref, le chapitre sur l'entrée temporaire constitue un gain majeur pour le Canada, ce qui sera amplement démontré lorsque les gens d'affaires profiteront de l'Accord de libre-échange.

Le sénateur Bosa: Et la Communauté économique européenne?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, le rapport présenté par le Comité des affaires étrangères affirme que...

Le sénateur Stollery: Honorables sénateurs, j'invoque le Règlement. Je dois préciser que je ne suis pas intervenu sur le précédent rappel au Règlement, même s'il s'agissait d'une attaque farfelue contre la crédibilité de mes propos en fin de

journee encore—et j'ai préféré m'abstenir de participer à cette protestation pour que les honorables sénateurs puissent quitter Ottawa.

Mais je dois dire que je déplore cette façon d'invoquer—au dernier moment, quand tout le monde avait convenu à regret de mettre fin à la question aujourd'hui—des arguments qui n'avaient pas été soulevés au Comité permanent des affaires étrangères. Je pense en particulier à la question de l'immigration et aux dépositions d'un témoin du gouvernement—et non pas d'un témoin indépendant—qui a dit que les procédures d'autorisation de séjour pourraient permettre à quelqu'un de venir au Canada pour une durée allant jusqu'à deux ans. Voilà ce qui a été dit au comité.

Le sénateur Doody: Sur quoi porte votre rappel au Règlement?

Le sénateur Stollery: À mon avis, si le leader du gouvernement désire réfuter ce témoignage selon les règles, alors il faudrait reconstituer le Comité des affaires étrangères et recommencer l'audition des témoins. À mon avis, le leader du gouvernement a présenté une bien piteuse défense sur la question de l'immigration, parce que, j'en suis sûr, il ne comprend pas lui-même la Loi sur l'immigration, ni les règles de demande par profession. Je suis persuadé qu'il existe une association des professeurs du Canada dont nous n'avons rien reçu et dont personne n'a dit qu'elle ait jamais été consultée alors que l'Accord de libre-échange constitue une menace pour ses emplois comme pour ceux des dentistes, des infirmières et toutes les autres professions qui figurent sur cette liste.

Le sénateur Doody: Sur quoi porte le rappel au Règlement?

Le sénateur Stollery: Si le leader du gouvernement au Sénat désire réfuter ces témoignages en dernière heure—et à mon avis il s'agit d'une demi-réfutation qui n'inspire guère confiance—je pense qu'il devrait agir dans l'honneur et proposer que la question soit renvoyée tout entière au Comité permanent des affaires étrangères, afin que nous puissions l'examiner avec tout le sérieux qu'elle aurait dû recevoir initialement si le gouvernement avait eu la moindre correction.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je n'aurais jamais mentionné la question de l'autorisation de séjour temporaire...

Le sénateur Guay: Vous perdez du temps!

Le sénateur Murray: ... si le sénateur Stollery ne l'avait pas évoquée dans le débat de troisième lecture.

Le sénateur Stollery: Vous avez dit deux ans.

Le sénateur Murray: L'honorable sénateur a invoqué le Règlement. Va-t-on m'empêcher de répondre—ou de m'efforcer de le faire de mon mieux—aux arguments que l'honorable sénateur a avancés dans son discours de troisième lecture? À quoi sert en ce cas le débat de troisième lecture?

Le sénateur Guay: Voulez-vous que le projet de loi soit adopté?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, on aurait pu l'adopter en août dernier.

Le sénateur Guay: Si vous vouliez bien vous asseoir, il serait adopté!

Le sénateur Murray: Si mon honorable collègue veut bien patienter, j'aurai terminé dans quelques minutes.

[Le sénateur Stollery.]

Honorables sénateurs, permettez-moi de conclure en faisant remarquer que le Comité des affaires étrangères doit surveiller la mise en oeuvre de cette entente. En particulier, le comité a fait savoir dans son mandat qu'il veut se pencher notamment sur certaines questions. Je m'en réjouis. À mon avis, si le comité conserve le sérieux, le savoir-faire et le caractère non partisan pour lesquels il a été connu sous la présidence du sénateur van Roggen pendant de nombreuses années, le comité rendra un service très utile au Canada en surveillant la mise en oeuvre de cet accord. Je tiens à signaler que le gouvernement collaborera avec le comité dans ses délibérations, comme il l'a toujours fait et comme il le fera toujours.

Par ailleurs, je veux dire à cette Chambre que, même si le désir du comité de venir en aide à ceux qui perdent leur emploi est très louable, il est au moins tout aussi important, à mon avis, de prendre note des avantages de l'Accord de libre-échange en matière d'investissement et de création d'emplois dans les différents secteurs économiques et les différentes régions, de sorte que nous soyons vraiment en mesure de tirer le meilleur parti possible de cet accord. À cet égard, je pense que le comité pourrait s'inspirer du mandat du comité de Grandpré, qui devait examiner les possibilités qui s'offraient aux entreprises et aux travailleurs canadiens pour tirer profit de l'accord. Je propose que le comité examine en premier lieu l'efficacité des programmes existants.

● (1450)

Hier, au comité, le leader de l'opposition, le sénateur MacEachen, a signalé que, dans le passé, lorsque la politique gouvernementale entraînait des changements dans l'industrie automobile ou dans le secteur ferroviaire, par exemple, le gouvernement lançait des programmes spéciaux pour venir en aide aux personnes touchées par ces changements. C'est vrai, mais il devrait reconnaître que depuis, nous avons créé des douzaines de programmes pour résoudre tous les problèmes d'adaptation possibles et imaginables. Hier, j'ai signalé le Service à l'adaptation de l'industrie, la Planification de l'emploi et ses six composantes, les divers programmes du ministère de l'Expansion industrielle régionale et les nouveaux programmes qui sont mis au point au sein du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Nous avons les divers programmes régionaux de l'APÉCA et du Bureau de diversification de l'Ouest. Nous avons les divers programmes de promotion du commerce et ainsi de suite. Nous avons le Programme d'adaptation des travailleurs âgés, pour lequel des accords ont été signés dernièrement avec plusieurs gouvernements provinciaux. Ma foi, je n'ai pas entendu dans ce débat ni même au comité qu'on ait fait beaucoup allusion à toutes les insuffisances de ces programmes au regard de l'Accord de libre-échange.

Le sénateur Frith: Quels programmes?

Le sénateur Murray: Les programmes que je viens de mentionner, soit ceux du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, ceux du MEIR, les programmes régionaux, le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, la Planification de l'emploi, le Programme d'adaptation des travailleurs âgés et ainsi de suite. Je n'ai pas entendu qu'on fasse allusion aux insuffisances particulières de ces programmes au regard de l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis. Pas étonnant que M. de Grandpré, dont le comité a manifestement examiné nombre de ces programmes, parle non pas de créer

d'autres programmes, mais de mettre au point les programmes existants. J'estime donc que le comité devrait examiner les insuffisances de ces programmes et leurs difficultés d'application. Je suis persuadé que ces programmes ne sont pas parfaits. Le comité devrait inviter les travailleurs, les gens d'affaires et les collectivités qui se prévalent de ces programmes à lui faire part de leur expérience.

Le comité demande également à participer à la surveillance des négociations sur l'antidumping et les droits compensateurs, ce qui lui sera accordé avec l'adoption du rapport. Là encore, comme je l'ai dit à la deuxième lecture, le gouvernement collaborera avec le comité à cet égard. Toutefois, je l'ai également expliqué, comme l'ont toujours fait et le feront toujours les gouvernements, nous ne pouvons pas divulguer sur les négociations des détails qui risqueraient de nuire à notre position. Pour ces questions, il nous faut pouvoir être juges du moment où l'intérêt public exige de les dévoiler et de la quantité de détails à dévoiler.

En conclusion, je tiens simplement à rendre hommage aux ministres actuels et à leurs prédécesseurs qui ont pris part aux négociations entourant le libre-échange et à l'initiative du gouvernement. Je songe aux anciens ministres du Commerce extérieur, l'honorable James Kelleher et l'honorable Pat Carney, ainsi qu'à l'actuel ministre, M. John Crosbie. Au nom du gouvernement et assurément de mes collègues ministériels, je tiens également à remercier chaleureusement l'ambassadeur Reisman et les nombreux fonctionnaires . . .

Des voix: Oh, oh!

Le sénateur Stollery: Vous l'avez déjà remercié avec un million de dollars!

Le sénateur Doody: Règlement!

Le sénateur Murray: Je regrette infiniment que, surtout en cette période spéciale de l'année, les sénateurs ne puissent à tout le moins féliciter l'ambassadeur . . .

Une voix: Est-ce là une campagne électorale?

Le sénateur Murray: . . . du dévouement exceptionnel qu'il a manifesté pour le Canada, de son dévouement professionnel exceptionnel et de l'énergie, de l'enthousiasme et des compétences énormes qu'il a investis dans sa tâche. J'en remercie non seulement l'ambassadeur Reisman, mais aussi les nombreux fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et du Bureau des négociations commerciales, qui ont collaboré pendant de nombreux mois à l'aboutissement de cette initiative.

Enfin, je veux rendre hommage au très honorable premier ministre qui, grâce à sa vision, à son habileté, à sa détermination et à son leadership politique, a réussi à mener cette initiative à terme.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Murray: Depuis la Confédération et même avant, les dirigeants politiques canadiens se penchent sur les problèmes et les possibilités liés à nos relations économiques et commerciales avec les États-Unis. Comme les honorables sénateurs le savent, on a fait campagne sur ce thème dès le début de la Confédération et même durant les élections de 1911, lorsque le gouvernement Laurier a été défait à cause de son initiative de libre-échange avec les États-Unis. On nous a dit que les premiers ministres King et Saint-Laurent étaient sur le point de conclure des accords de libre-échange avec les États-

Unis, mais qu'ils s'étaient désistés à la dernière minute. Comme les honorables sénateurs le savent, mon propre parti s'est d'abord opposé au libre-échange avec les États-Unis parce qu'à notre avis, le Canada n'était pas prêt sur les plans politique, économique et culturel.

Honorables sénateurs, le Canada est maintenant prêt. Notre gouvernement a négocié un accord de libre-échange avec les États-Unis et notre politique dans ce dossier est très populaire dans les provinces, dans le milieu des affaires et—je crois que c'est évident en dehors du Parlement—parmi les membres de différents partis politiques. L'appui dont jouit l'accord au Canada reflète, il me semble, la confiance actuelle des Canadiens en leur indépendance politique, leur identité culturelle et leur potentiel économique. Tout ce qui nous est cher et tout ce qui fait du Canada un pays unique sera mis en valeur grâce aux Canadiens qui excelleront et prospéreront dans le cadre de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Une fois de plus, je recommande aux honorables sénateurs d'appuyer ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture.

Des voix: Bravo!

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, je ne sais si je peux entamer ou conclure mes observations aussi élégamment que le leader du gouvernement lorsqu'il a essayé une fois de plus d'étoffer le débat sur l'Accord de libre-échange, que son parti n'a pas réussi à expliquer et que la plupart des Canadiens ne comprennent pas. Malgré ce qu'il a dit et malgré le résultat des élections, il reste que les Canadiens se posent beaucoup de questions sur les répercussions que l'accord aura sur l'économie et la société canadiennes et, en particulier, sur notre souveraineté politique. Il serait souhaitable que les beaux discours politiques puissent régler ces questions, mais ce n'est pas le cas. Notre comité en a beaucoup entendu parler.

● (1500)

Nous avons été heureux d'accueillir le sénateur Murray lorsque M. de Grandpré est venu répondre aux questions du comité concernant l'adaptation des travailleurs. Malheureusement, il n'était pas là lorsque les porte-parole du Congrès du travail du Canada ont comparu. Ce n'est pas tellement son absence qui m'attriste, mais le fait que le représentant du CTC—qui a maintenant accepté les résultats des élections, après avoir été un adversaire acharné de l'Accord de libre-échange, au point d'adhérer au réseau pro-Canada—nous a décrit ses appréhensions au sujet des conséquences de cet accord. Il a parlé des graves conséquences que les faibles salaires payés dans les États du Sud pourraient avoir sur nos entreprises et nos emplois. Quand je l'ai interrogé au sujet des travailleurs des États du Nord, il m'a fourni l'exemple du «rust belt». Il a dit que l'exode des entreprises et des emplois aux États-Unis était due au fait que les États du Nord n'avaient pu soutenir la concurrence des États du Sud où les salaires sont très bas, et c'est cette concurrence que les entreprises canadiennes devront affronter. C'est cette concurrence qu'il craignait, et ce serait à mon avis une erreur de vouloir faire fi de cette concurrence en parlant par exemple de nobles sentiments.

Honorables sénateurs, j'ai mené le bon combat au cours de la campagne électorale et je n'ai pas l'intention de remettre cela. Je l'ai déjà dit dans mon exposé du 27 décembre. C'est aujourd'hui le 30 décembre, mais j'ai l'impression que beaucoup de temps s'est écoulé depuis mardi, car nous n'avons presque pas quitté la salle du comité. Mardi dernier, j'ai dit que j'étais prêt à aller de l'avant afin de préparer la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange et que nous devions en tenir responsables ceux qui en ont pris l'initiative en insistant notamment pour qu'ils apportent aux Canadiens les avantages qu'ils leur promettent encore aujourd'hui. Nous entendons exiger qu'ils nous rendent des comptes et qu'ils nous apportent les bienfaits promis.

Je déplore, je dois le dire, l'erreur que le sénateur Murray a commise cet après-midi lorsqu'il a tenté de déposer au Sénat, d'une façon que je tiens pour détournée, une lettre qu'un fonctionnaire du gouvernement a écrite et que le comité n'a ni reçue ni examinée. Je dis que c'est une erreur, car il a ainsi troublé le désir de collaborer qui a régné au comité dès l'instant où celui-ci a reçu l'ordre de renvoi.

Honorables sénateurs, je tiens à témoigner mon admiration au président du comité, le sénateur Stewart, pour la tâche qu'il a accomplie, ainsi qu'à tous les membres du comité pour leur diligence.

Nous avons entendu le témoignage de fonctionnaires du gouvernement qui nous ont beaucoup éclairés sur certains aspects de l'Accord de libre-échange, ainsi qu'un nombre réduit de témoins, qui, sans être fonctionnaires, connaissent vraiment à fond la question. Si certains étaient adversaires de l'Accord, d'autres en étaient partisans; cependant, dans l'ensemble, je pense qu'ils nous ont donné un aperçu équilibré de ce qui nous attend.

Je me réjouis qu'au moment où il a pris la parole, le sénateur Murray a insisté sur la question de l'adaptation, car elle risque de constituer un problème permanent et, à en juger par ce qu'il a dit, le gouvernement devrait lui accorder beaucoup d'importance. C'est une nouvelle dont nous nous réjouissons.

Honorables sénateurs, j'ai entendu quelques notes discordantes au comité, notamment de la part de la présidente du Conseil économique du Canada, M^{me} Judith Maxwell, qui nous a dit qu'il serait impossible de savoir si les pertes d'emplois à l'avenir seront attribuables à l'Accord de libre-échange. M. de Grandpré, le président du groupe de travail sur l'aide à l'adaptation, partageait son point de vue. Si c'est cela que pense la présidente du Conseil économique du Canada, il va de soi alors que les prévisions de ce même Conseil sur la création d'emplois attribuable à cet accord sont également à prendre avec un grain de sel maintenant. Je rappellerai à M. de Grandpré que s'il était impossible de mesurer les pertes d'emplois occasionnés par le libre-échange, je ne vois pas pourquoi il en irait autrement de ses avantages. Je lui ai demandé si ces avantages étaient mesurables. Il m'a répondu: «Parfaitement.»

Nous devons donc maintenant demander au gouvernement et à la présidente du Conseil économique du Canada de cesser

[Le sénateur MacEachen.]

de parler de cette prétendue «création d'emplois» s'ils sont incapables de nous donner également des précisions sur les pertes d'emplois. Il semblerait que leur analyse se heurte à d'énormes difficultés lorsqu'il s'agit d'établir le nombre d'emplois perdus, mais qu'il en va autrement de la création d'emplois. Voilà la note très discordante dont j'ai parlé tout à l'heure.

J'espère que les intéressés ne se sont pas concertés pour ne parler que des gains en passant sous silence les pertes attribuables à cette initiative.

La présidente du Conseil économique du Canada semblait également faire peu de cas des programmes sociaux du gouvernement. Pressée de questions sur ce qu'il faudrait faire pour les entreprises de certaines localités qui seront touchées par le libre-échange, elle a répondu que ces entreprises se servaient des fonds du gouvernement pour financer des investissements qu'elles auraient consentis quand même. Voilà une condamnation passablement péremptoire de nos programmes actuels dont le leader du gouvernement a parlé hier au comité et aujourd'hui encore au Sénat. Je ne partage pas ce point de vue. Je ne suis pas d'accord avec la présidente du Conseil économique du Canada car je crois que l'aide gouvernementale consentie à certaines entreprises exerce une action décisive dans certaines localités puisqu'elle permet non seulement de maintenir, mais également de relancer l'emploi. Selon moi, nous allons revenir sur la question des programmes d'adaptation. Il est clair que nous n'avons pas obtenu toutes les réponses hier. Nous savons que M. de Grandpré n'a fait aucune proposition précise jusqu'à maintenant. Il le fera en mars, mais pour le moment, il n'y a rien que nous puissions considérer comme une solution à une éventuelle adaptation suite à la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange.

• (1510)

Je voudrais revenir sur un autre aspect des discussions, à savoir l'énorme travail de préparation qui doit être entrepris pour les négociations intenses qui devront encore avoir lieu avec les États-Unis. Bien des choses restent à faire et il est intéressant de noter que l'un des témoins versés dans le domaine nous a précisé que le harcèlement dont les entreprises canadiennes sont victimes depuis des années, qui a motivé la décision du gouvernement de négocier un accord avec les États-Unis, se poursuivra. Rien dans cet accord ne limitera le harcèlement des entreprises canadiennes par les importateurs américains, harcèlement découlant de la législation sur les recours commerciaux.

Le sénateur Frith: Leur nouvelle loi commerciale globale rend cela encore plus facile.

Le sénateur MacEachen: En ce qui a trait aux négociations sur les subventions qui se tiendront dans les années à venir, nous avons trouvé inquiétant d'entendre un des témoins nous dire qu'il était improbable que les négociations bilatérales sur les subventions entre le Canada et les États-Unis progressent tant que la prochaine ronde du GATT ne sera pas terminée, ce qui est prévu pour Pâques 1992. C'est là une question importante.

Le sénateur Frith: Et c'était un partisan de l'accord!

Le sénateur MacEachen: J'ai entendu dire dans les cercles gouvernementaux que rien d'important ne pourra se produire dans les négociations sur les subventions avec les États-Unis tant que nous ne saurons pas ce qu'il advient des subventions dans le cadre de la ronde de négociations du GATT. Cela signifie que le règlement des problèmes entourant la législation américaine sur les recours commerciaux sera considérablement retardée, peut-être pour plusieurs années.

Je tiens à dire que je peux comprendre dans une certaine mesure que le sénateur Murray tente de présenter d'autres preuves cet après-midi. Il a parlé du témoignage de M. Mel Clark. Nous avons entendu ce qu'il avait à dire. Il s'agissait de faits qu'il avait déjà présentés il y a quelques semaines. L'argument de M. Clark contre lequel le sénateur Murray s'est élevé aujourd'hui a déjà été invoqué il y a des semaines et il n'a fait que le répéter devant le comité, et nous avons certes essayé, dans le temps à notre disposition au comité, de déterminer le bien-fondé de cet argument. Les sénateurs Bazin et Frith, qui sont tous deux avocats, se sont joints au débat, à l'instar de M. Peter Clark, afin, non pas d'obscurcir la question, mais bien de déterminer si nous pouvions obtenir certains éclaircissements en ce qui a trait à la relation entre les dispositions touchant le règlement des différends relatifs aux droits antidumping et compensateurs dans l'Accord de libre-échange et le système de règlement des différends du GATT. Nous ne sommes parvenus à aucune conclusion, et je pense, honorables sénateurs, que cela montre bien les difficultés qui se posent lorsqu'on tente d'examiner toutes ces questions dans le peu de temps à notre disposition. Ce n'est certainement pas un manque d'intérêt ou de bonne volonté de la part du comité qui a amené le Bureau de négociations commerciales à tenter d'envoyer une lettre au président du comité. Notre comité aurait dû entendre tous ces témoignages afin de nous permettre de faire des recherches sur ce point. Nous n'avons pas pu le faire, et, probablement, lorsque nous entreprendrons la phase suivante du travail du comité, nous devrons revenir à ce sujet.

Notre travail a été précipité, honorables sénateurs, et il vaudrait mieux pour nous tous et pour le pays, je pense, que nous disposions de beaucoup plus de temps pour comprendre les dispositions réelles de cet accord plutôt que de faire assaut d'éloquence—des deux côtés. Le sénateur Murray a conclu sur un beau discours aujourd'hui qui n'ajoutait rien à la compréhension analytique des dispositions du projet de loi mais établissait un climat qui pourrait permettre de faire accepter l'Accord de libre-échange, même si on ne le comprend pas. Il a à nouveau essayé de mettre de l'ordre dans la pagaille qu'a créée au comité le témoignage que nous avons entendu sur les dispositions concernant les séjours temporaires.

Le sénateur Frith: C'est terrible!

Le sénateur MacEachen: Nous nous heurtons ici à une autre difficulté. Le sénateur Murray a, je crois, contredit directement dans son discours un témoignage que nous avons entendu en comité. Je n'ai pas ce témoignage parce qu'il n'a pas encore été imprimé. La majorité des membres du comité ont fait la remarque suivante dans le rapport:

en ce qui concerne les dispositions sur les séjours temporaires de gens d'affaires, le témoignage présenté au comité a créé une grande confusion . . .

C'est certain.

Le sénateur Frith: C'est ce que vous pouviez dire de mieux à ce sujet.

Le sénateur MacEachen: C'était le troisième avant-projet, chacun moins sévère que le précédent.

. . . le témoignage présenté devant le comité a créé une grande confusion et a remis en question le fondement conceptuel et le bien-fondé des préparations en vue de promulguer les règlements de mise en œuvre;

Cependant, si ce que nous avons entendu était erroné, et si ce que dit le sénateur Murray est vrai, alors nous aurions dû discuter de tout cela en comité et nous aurions dû régler cette question pour ne pas avoir aujourd'hui la majorité du comité qui prétend que la disposition sur les séjours temporaires nous a semblé irréfléchie et peu judicieuse.

Le sénateur Frith: Et contradictoire.

Le sénateur MacEachen: Et contradictoire. A mon avis, le témoignage contredit ce qu'a dit le sénateur Murray. J'ai donc fait deux commentaires à propos de ce témoignage portant sur les mêmes points qui ont été mentionnés par le sénateur Murray, à savoir l'important témoignage de M. Mel Clark, qui n'est pas un amateur en la matière. Ce n'est pas une personne prise dans la rue qui a une ou deux opinions à exprimer. C'est un ancien responsable commercial expérimenté dont il faudra au moins écouter les opinions, et les rejeter le cas échéant, mais à cause du manque de temps nous n'en avons pas eu la possibilité.

J'ai abordé maintenant ces deux questions parce qu'elles ont été soulevées par le sénateur Murray. Il a estimé nécessaire d'en parler parce que nous n'avons pas eu le temps d'entendre ce témoignage en comité, et non pas parce que cela ne nous intéressait pas. Nous avons vraiment essayé. Cependant, je tiens à féliciter le sénateur Murray pour ce qu'il a dit à la fin de son discours, lorsqu'il a promis avec enthousiasme que le gouvernement collaborerait aux travaux du comité. Le Sénat vient maintenant de confier au comité le mandat de surveiller la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange et les initiatives commerciales connexes.

● (1520)

Je signale au leader du gouvernement que le comité s'est également prononcé sur deux autres points sur lesquels j'ose espérer recevoir aussi la collaboration du gouvernement. Nous soulignons le fait que les États-Unis prévoient un rapport annuel sur l'évolution des nombreuses négociations qui doivent commencer sous peu, notamment sur les travaux du groupe chargé d'instaurer un régime bilatéral concernant les droits antidumping et compensateurs. Comme ce rapport doit être remis au Congrès américain, nous proposons que le gouvernement canadien fasse, lui aussi, annuellement rapport au Parlement et aux Canadiens. Nous estimons que cela serait utile à nos travaux, et je crois que le comité était unanime à faire cette suggestion.

En second lieu, le gouvernement américain a présenté au Congrès un rapport sur la manière dont le Canada respecte l'Accord de libre-échange. Comme il faudrait aussi que le Canada sache si le gouvernement américain respecte cet accord, il conviendrait que le gouvernement canadien dépose un rapport là-dessus au début de l'an prochain. Je signale ces deux points au ministre parce que nous sommes maintenant tournés vers l'avenir, après avoir perdu la campagne électorale.

Nous acceptons cette réalité et c'est pourquoi nous n'allons pas voter contre le projet de loi.

Les propos entendus au comité n'ont pas du tout calmé nos appréhensions. Au contraire, certaines ont même été renforcées.

Le sénateur Perrault: Bravo!

Le sénateur MacEachen: Dans le secteur énergétique, le témoignage de l'honorable Mitchell Sharp, hier, a certainement accru mes inquiétudes. Il n'en reste pas moins que le gouvernement possède la majorité à la Chambre. Il nous a envoyé cette mesure pour que le Sénat l'approuve. Nous n'allons pas, quant à nous, l'approuver, lui donner notre appui. Nous en laissons le soin aux ministériels, mais ceux-ci devront dorénavant en assumer aussi les conséquences.

Le sénateur Murray: Avec plaisir!

Des voix: Bravo!

Son Honneur le Président: Le sénateur Murray, C.P., propose, appuyé par le sénateur Doody: Que le projet de loi C-2 soit maintenant lu pour la troisième fois. Plaît-il aux sénateurs d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Le sénateur Bell: Non.

Le sénateur Frith: Avec dissidence!

Son Honneur le Président: Les oui l'emportent.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté avec dissidence.)

L'ANALPHABÉTISME AU CANADA

AVIS D'INTERPELLATION

L'honorable Joyce Fairbairn: Honorables sénateurs, je donne avis que, le lundi 6 mars 1989, j'attirerai l'attention du Sénat sur la question de l'analphabétisme au Canada.

L'AJOURNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement), avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)g) du Règlement, propose:

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'au lundi 6 mars 1989, à quatorze heures.

(La motion est adoptée.)

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

[Le sénateur MacEachen.]

[Traduction]

LES TRANSPORTS

LE DÉTROT DE NORTHUMBERLAND—LE PROJET DE LIAISON PERMANENTE—LA PROPOSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable John B. Stewart: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au sénateur Murray. Je ne m'attends pas à ce qu'il puisse obtenir la réponse aujourd'hui. Le leader du gouvernement au Sénat sera-t-il en mesure, à notre prochaine rencontre, de nous communiquer une déclaration concernant l'état d'avancement de la proposition de construction d'un lien permanent avec l'Île-du-Prince-Édouard?

Le sénateur Perrault: Il vous enverra une lettre!

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Oui, honorables sénateurs.

Le sénateur Phillips: Envoyez-lui une lettre!

Le Sénat s'ajourne à loisir.

À 16 h 30, le Sénat reprend sa séance.

LA SANCTION ROYALE

AVIS

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante:

RIDEAU HALL

OTTAWA

LE SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 30 décembre 1988

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Antonio Lamer, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 30 décembre 1988, à 16 h 45, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.
le Secrétaire du Gouverneur général
Léopold H. Amyot

L'honorable

le Président du Sénat

Ottawa

Le Sénat s'ajourne à loisir.

La séance du Sénat reprend à 16 h 45.

SANCTION ROYALE

L'honorable Antonio Lamer, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de gouverneur général suppléant, prend place au pied du trône. La Chambre des communes, priée de se présenter, arrive avec son président suppléant, à la suite de quoi il plaît à Son Honneur le gouverneur général suppléant de donner la sanction royale au projet de loi suivant:

Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique (*Projet de loi C-2, chapitre 65, 1988*).

La Chambre des communes se retire.

Il plaît au gouverneur général suppléant de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

[Français]

VŒUX DU NOUVEL AN

L'honorable Azellus Denis: Honorables sénateurs, je voudrais me servir de notre belle langue officielle française pour souhaiter à chacun de vous une bonne et heureuse année.

J'ajouterai «et le paradis à la fin de vos jours», même à ceux qui n'y croient pas ainsi qu'à ceux qui ont favorisé le projet de loi C-2.

● (1650)

[Traduction]

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je voudrais remercier le sénateur Denis pour sa gentillesse. Je l'envie de pouvoir s'exprimer avec autant de facilité dans cette langue si belle, si élégante et si musicale pour laquelle, malheureusement, je ne suis pas doué. J'ai encore du mal à maîtriser l'anglais.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour souhaiter à mes collègues des deux côtés de cette Chambre une bonne et heureuse année. Nous avons vécu une année fertile en événements et j'espère que nous connaissons, toujours dans l'esprit de collaboration qui nous anime, une autre bonne année. Nous n'avons pas toujours été satisfaits des résultats obtenus, mais nous avons accompli notre devoir et je vous remercie tous de votre collaboration.

Je voudrais également remercier tous les membres du personnel qui se sont montrés si obligeants, si généreux et si serviables au cours de l'année et je tiens à leur présenter mes excuses pour leur avoir donné tant de mal durant le temps des fêtes. Nous avons été plus exigeants que d'habitude. Encore une fois, mes meilleurs voeux à tous et mille fois merci.

(Le Sénat s'ajourne au lundi 6 mars 1989, à 14 heures.)

La trente-quatrième législature a été prorogée par proclamation, le mardi 28 février 1989.

ANNEXE

(Voir p. 80)

PROJET DE LOI DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le VENDREDI 30 décembre 1988

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité auquel a été déferé le Projet de loi C-2, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 27 décembre 1988, étudié ledit projet de loi et en fait rapport sans amendement, mais avec les observations et recommandations suivantes:

Le Comité a décidé de centrer son attention sur cinq sujets, à savoir l'aide à l'adaptation, l'agriculture, l'énergie, les dispositions concernant les autorisations de séjour temporaire, et la question fondamentale des droits compensateurs et anti-dumping.

En se fondant sur les témoignages que le Comité a recueillis sur ces cinq sujets, la majorité des membres du Comité formule les observations suivantes:

- a) au sujet de l'aide à l'adaptation, il n'y a eu aucune proposition nouvelle. Les témoins se sont dits d'avis que certains groupes, régions ou industries allaient éprouver des difficultés du fait de l'application de l'Accord, mais ils ont estimé presque unanimement qu'on ne pouvait remédier à ces difficultés par des programmes de redressement particuliers;
- b) dans le domaine de l'agriculture, la Fédération canadienne de l'agriculture et l'Office canadien de commercialisation des oeufs se sont dits insatisfaits des réponses du gouvernement;
- c) au sujet de l'énergie, les craintes concernant la sécurité des approvisionnements canadiens, suscitées par la modification des pouvoirs de l'Office national de l'énergie et par les dispositions de l'Accord en matière de proportionnalité, n'ont pas été apaisées;

d) au sujet des dispositions concernant les autorisations de séjour temporaire pour gens d'affaires, les témoignages recueillis par le Comité ont suscité une certaine confusion et ont mis en doute le bien-fondé de la préparation des règlements d'application;

e) au sujet des droits anti-dumping et compensateurs, des doutes subsistent sur les chances de succès des prochaines négociations sur les subventions.

L'adoption du projet de loi C-2 ne constitue que la première étape de la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange. On ne connaît encore aucun des nombreux règlements nécessaires à son application, mais le Comité a appris qu'ils doivent être publiés dans la Gazette du Canada au cours de la première semaine de janvier.

En outre, l'Accord prévoit des négociations sur une vingtaine de sujets, lesquelles ne pourront commencer avant l'entrée en vigueur de l'Accord. Le principal thème de négociation concerne l'adoption de règles bilatérales régissant les droits compensateurs et antidumping. Les négociations porteront également sur les thèmes suivants:

- l'élargissement des dispositions concernant les marchés publics et la constitution d'une commission spéciale qui étudiera les plaintes fondées sur la partie de l'Accord consacrée aux marchés publics;
- la constitution d'un comité chargé d'étudier le pacte de l'automobile et la situation de l'industrie nord-américaine, et qui devra proposer des solutions pour améliorer la compétitivité de cette industrie;
- la constitution de groupes de travail chargés de définir des normes communes applicables dans divers domaines comprenant l'hygiène vétérinaire, la protection des plantes, l'inspection de la viande et de la volaille, les pesticides, les additifs et colorants pour aliments et boissons, l'emballage et l'étiquetage;

- la modification des règles d'origine et des mesures de contrôle applicables aux produits importés de pays tiers;
- la conclusion d'un accord sur le contreplaqué;
- l'élargissement des dispositions concernant les échanges de services, et
- la libéralisation des règles applicables aux investissements.

Le Comité juge essentiel que le Sénat se réserve la possibilité d'examiner les règlements concernant l'Accord, de contrôler ses modalités d'application dans les deux pays et de vérifier les progrès réalisés dans les phases ultérieures de son élaboration. Il attire particulièrement l'attention du Sénat sur les points suivants:

- l'efficacité des programmes d'aide à l'adaptation destinés à ceux qui perdront leur emploi à cause de l'Accord de libre-échange, si difficile soit-il d'établir quels seront les emplois touchés;
- l'application des modalités de contrôle des exportations de produits énergétiques vers les États-Unis, et en particulier le rôle de l'Office national de l'énergie;
- l'évolution du commerce des produits agricoles, et en particulier les effets de l'Accord sur le système de gestion des approvisionnements et sur la compétitivité de l'industrie canadienne du conditionnement des aliments;
- les modalités d'application des dispositions concernant les autorisations de séjour temporaire pour gens d'affaires, entre autres, et
- les négociations concernant l'adoption d'un code acceptable de part et d'autre en matière de droits compensateurs et anti-dumping; ce code donnerait l'assurance que les programmes sociaux et la politique d'expansion régionale ne seraient pas menacés.

Aux fins de ce contrôle, il serait bon que le gouvernement présente chaque année au Parlement un rapport sur l'état d'avancement des nombreuses négociations qui doivent débiter prochainement; ce rapport indiquera notamment les résultats des activités du groupe de travail chargé de définir le régime bilatéral applicable aux droits compensateurs et anti-dumping. Dans la mesure où la législation américaine de mise en oeuvre de l'Accord prévoit le dépôt d'un rapport annuel, le gouvernement canadien se doit de prendre le même engagement envers le Parlement et la population du Canada.

L'Administration américaine a présenté au Congrès un rapport sur l'application de l'Accord par les autorités canadiennes. Ce rapport était incomplet, car il ne faisait pas état de l'adoption imminente du projet de loi C-2 et de ses règlements d'application; il a néanmoins permis au Congrès de s'acquitter de ses responsabilités. Des renseignements semblables concernant l'application de l'Accord seraient très utiles au Parlement canadien; c'est pourquoi le Comité invite le gouvernement canadien à déposer un rapport à ce sujet au début de l'année nouvelle.

Le Comité recommande au Sénat de l'habiliter à surveiller la mise en oeuvre et l'application de l'Accord dans les deux pays, ainsi que l'évolution des échanges commerciaux bilatéraux, et à faire rapport sur ces questions. En adoptant le présent rapport, le Sénat décerne au Comité un ordre de renvoi à cette fin.

La liste complète des témoins portant sur le projet de loi C-2 est annexé au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président,

JOHN B. STEWART

ANNEXE

Liste des personnes qui sont venues témoigner devant le Comité à l'occasion de cette étude, avec le numéro et la date du fascicule dans lequel leurs propos sont reproduits.

Fascicule N° 1, le 27 décembre 1988:

- M. Alan Nymark, Chef intérimaire et négociateur en chef adjoint, Bureau des négociations commerciales.
- M. Konrad von Finckenstein, c.r., sous-ministre adjoint, Droit des échanges commerciaux, ministère de la Justice.
- M. J. David Oulton, directeur général, Pétrole et Planification d'urgence, secteur des ressources énergétiques, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Fascicule N° 2, le 28 décembre 1988:

- M. Konrad von Finckenstein, c.r., sous-ministre adjoint, Droit des échanges commerciaux, ministère de la Justice.
- M. Alan Nymark, Chef intérimaire et négociateur en chef adjoint, Bureau des négociations commerciales.
- M. Andrei Sulzenko, négociateur en chef adjoint, services et investissement, Bureau des négociations commerciales.
- M. John Raymond LaBrosse, chef, relations industrielles, Division des institutions et des marchés financiers, ministère des Finances.
- M. Michel Hétu, avocat général, ministère des Communications.
- M. Dick Martin, vice-président exécutif, Congrès du travail du Canada.
- M. Kevin Hayes, représentant national, Congrès du travail du Canada.

M^{me} Judith Maxwell, présidente, Conseil économique du Canada.

- M. Michael Gifford, négociateur, agriculture, Bureau des négociations commerciales.
- M. Ken McIntosh, directeur, Immigration des gens d'affaires, exécution du programme d'immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration.
- M. Harland Harvey, spécialiste de programme, Immigration des gens d'affaires, exécution du programme d'immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Fascicule N° 3, le 29 décembre 1988:

L'honorable Mitchell Sharp, c.p.

- M. Peter Clark, expert-conseil commercial, «*Grey, Clark, Shih & Associates, Limited*».
- M. Mel Clark, fonctionnaire à la retraite.
- M. Jean de Grandpré, président, Conseil consultatif sur l'adaptation.

ABRÉVIATIONS 1^{re}, 2^e, 3^e l. = première, deuxième, troisième lecture

a.	= adoption	mot.	= motion
am.	= amendement	q.	= question
art.	= article	rap.	= rapport
com.	= comité	ren.	= renvoi
(F)	= (<i>Feuilleton</i>)	r.	= réponse
hon.	= honorable	s.r.	= sanction royale
(m)	= modification	sén.	= sénateur

NOTE EXPLICATIVE

Cet index contient l'analyse des sujets des débats et les noms des participants

Astérisque:

Devant le nom d'un orateur, indique l'auteur d'une motion ou d'une interpellation ou le parrain d'un projet de loi privé ou au nom du gouvernement —

Caractères gras:

Numéros des projets de loi

Ex.: C-2, C-3, C-4

Nom des intervenants et sujets des débats

Ex.: **Abella, Commission; Adams, l'hon. Willie; Aéronautique, Loi—C-36**

Termes de renvois:

À la fin d'un texte, indiquent d'autres références pertinentes au sujet

Ex.: **Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce**

Canada, négociations, allusions, 32, 242

Voir aussi **Douanes et Tarif des douanes—C-9—Partie II**

À la suite du titre principal, indiquent le renvoi d'un sujet au terme précis sous lequel il est indexé

Ex.: **Accidents industriels. Voir Justice et sécurité publique**

Suivis d'un long tiret, indiquent qu'un sous-titre détient l'information recherchée

Ex.: **Bhopal. Voir Affaires extérieures—Inde**

Suivis d'un point-virgule, indiquent divers renvois bien distincts

Ex.: **Défense multilatérale. Voir Défense; Questions multilatérales**

Tenant compte des divers points de vue, de nombreux renvois sont indiqués dans le but d'éviter la duplication des données —

Titres principaux des divers thèmes abordés lors des séances:

Sont choisis selon la méthode des «mots-clés» et ne sont pas le mot-à-mot des en-têtes qui figurent dans les Débats

Loi sanctionnée durant la session**LOI D'INTÉRÊT PUBLIC**

* *Chapitre*

Sanction: 30 décembre 1988

Loi n°

65 Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis.....

C-2

* *Chapitre tiré des Statuts du Canada*

Accord de libre-échange Canada—États-Unis, Loi de mise en oeuvre—C-2

1^{er} l., 31; 2^e l. avec dissidence, 36-60; ren. au com., 60, rap. (1^{er}) sans am., 80-81; 3^e l. avec dissidence, 81-98; s.r., chap. 65 (1988), 99

Autochtones, droits, 53, 87

Avantages pour le Canada, 37, 38

Calendrier de travaux, 46, 50

Campagne publicitaire pour renseigner le public, 83

Commission *Macdonald* sur l'économie canadienne, allusions, 81, 85, 86

Commission sur la q. de l'adaptation des travailleurs, dirigée par M. Jean de Grandpré, allusions, 47, 59, 86, 94-95

Concurrence, 50-51, 95

Différends, mécanisme de règlement, 45, 56, 57, 85

Droits antidumping et compensateurs, modifications, 45, 51, 91

Emplois, protection, 51-52, 59, 82, 96

Énergie

Accès aux Américains, 49, 53, 59

Agence internationale, répercussions de l'Accord, 41-42

Crise énergétique de 1974, autosuffisance, 49

Intérêts canadiens dans l'Arctique, 53

Office national, pouvoirs restreints, 40-41, 58

Ententes commerciales multilatérales, 38, 48

Industries, répercussions

Agricole

Offices de commercialisation, concurrence avec les É.-U., 42, 43, 53-54

Prosperité, 51

Transformateurs de produits alimentaires, 42, 43

Forestière, 55, 81

Intérêts canadiens, 48-49, 55-56, 83, 89

Japon, relations commerciales, amélioration, 37

Négociations canadiennes au sein du GATT, répercussions, 37-38, 42-43, 54, 58, 85, 90-91, 96-97

Période de négociations de cinq à sept ans, 52, 55, 56, 58, 86

Programmes sociaux, statut, 43-45, 52, 58

Exemples européens, 58

Groupe spécial binational, composition et rôle, 44-45

Protectionnisme, 85

Séjours temporaires pour gens d'affaires, autorisations, 86, 93, 97

Sénat, responsabilité, 43, 47, 48, 49-50

Subventions, 54, 55, 56, 58

Orateurs: les honorables sénateurs

Adams, Willie, 52-53

Argue, Hazen, 53-54

Austin, Jack, 47-50

Bell, Ann Elizabeth, 88-89

Buckwold, Sidney L., 50-52

Frith, Royce, 56

MacDonald, Finlay, 50

MacEachen, Allan J., 38-47, 95-96, 97-98

Marchand, Len, 87

McElman, Charles, 54-56

*Murray, Lowell, 36-38, 57-59, 89, 90, 91-92, 93, 94-95

Perrault, Raymond J., 81-85

Stollery, Peter A., 85-87, 91, 93-94

Thériault, L. Norbert, 87-88

Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis

Campagne publicitaire du gouv., désavantages pour les Canadiens quant à la disponibilité des voitures américaines usagées, q., 36

Identité nationale, valeur, 6-7

Mise en oeuvre, 2, 9

Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis—Suite

Sociétés américaines, incidence, création d'emplois au Canada par l'ouverture de nouvelles usines, refus des É.-U. de supprimer les droits sur les bardeaux canadiens, mesures gouv., q., 19-21

Adams, l'hon. Willie

Accord de libre-échange Canada—États-Unis, mise en oeuvre—C-2, 52-53

Énergie

Accès aux Américains, 53

Intérêts canadiens dans l'Arctique, 53

Adresse en réponse au discours du Trône

Mot. d'a., hon. Solange Chaput-Rolland, 5-7; appuyée par l'hon. Richard J. Doyle, 7-9

Débat, 5-9, 27-29

Report du débat, 70, 77

Mot. fin du débat au plus tard le 8^e jour de séance, a., 4

Orateurs: les honorables sénateurs

*Chaput-Rolland, Solange, 5-7

Doyle, Richard J., 7-9

Frith, Royce, 27

Gigantès, Philippe D., 27-29

Affaires étrangères, comité permanent

Autorisation d'engager du personnel, 31

Autorisation de siéger en même temps que le Sénat, 31

Membres, 16

1^{er} rap., Accord de libre-échange Canada—États-Unis, mise en oeuvre—C-2, présentation et a., 80-81, texte en appendice, 100-02

Régie intérieure, budgets et administration, rap. sur budget du com., 74

Agriculture

Céréaliculteurs de l'Ouest, programme de stabilisation du revenu, dernier paiement, q., 34

Sécheresse, programme d'aide aux victimes

Coûts partagés entre les gouv. fédéral et provinciaux, et date du dernier paiement, q., 64-65

Demande de précisions, q., 25

Analphabétisme au Canada, avis d'interpellation, 98

Appendices

Affaires étrangères, com. permanent

1^{er} rap., Accord de libre-échange Canada—États-Unis, mise en oeuvre—C-2, 100-02

Régie intérieure, budgets et administration, com. permanent

1^{er} rap., budget d'un com., 78-79

Argue, l'hon. Hazen Robert, C.P.

Accord de libre-échange Canada—États-Unis, mise en oeuvre—C-2, 53-54

Négociations canadiennes au sein du GATT, répercussions, 54

Industrie agricole, offices de commercialisation, concurrence avec les É.-U., 53-54

Subventions, 54

Agriculture

Céréaliculteurs de l'Ouest, programme de stabilisation du revenu, dernier paiement, q., 34

Association parlementaire du Commonwealth, 34^e, Australie, du 14 au 25 septembre 1988, avis d'interpellation, 62-63

- Assurance sociale**
NAS (numéro d'assurance sociale), utilisation abusive, mesures gouv., q., 17-19, 69
- Austin, l'hon. Jacob (Jack), C.P.**
Accord de libre-échange Canada—États-Unis, mise en oeuvre—C-2, 47-50
Calendrier de travaux, 50
Énergie
Accès aux Américains, 49
Crise énergétique de 1974, autosuffisance, 49
Ententes commerciales multilatérales, 48
Intérêts canadiens, 48-49
Constitution, accord du lac Meech, propositions du premier ministre du Manitoba
Réforme du Sénat, q., 33
Rencontres de premiers ministres, demande d'une copie de la r. du gouv., q., 32
Premiers ministres
Rencontre éventuelle, inscription de l'Accord du lac Meech à l'ordre du jour, q., 26
- Bell, l'hon. Ann Elizabeth**
Accord de libre-échange Canada—États-Unis, mise en oeuvre—C-2, 88-89
Intérêts canadiens, 89
- Bibliothèque du Parlement**
Rap. annuel du bibliothécaire du Parlement pour l'année financière 1987-88, dépôt, 15
- Bonnell, l'hon. Mark Lorne**
Cabinet, représentation de l'Île-du-Prince-Édouard, q., 4, 5
- Bosa, l'hon. Peter**
Union interparlementaire, 80^e conférence, Sofia, en Bulgarie, du 19 au 24 septembre 1988, interpellation, débat, 72-73
Droits internationaux de la personne, 72-73
Exemple canadien, 73
Pacte international, permission aux citoyens de présenter des pétitions, 72-73
Torture, interdiction, 72, 73
Historique de la Bulgarie et leurs relations avec le Canada, 72
- Buckwold, l'hon. Sidney Labe**
Accord de libre-échange Canada—États-Unis, mise en oeuvre—C-2, 50-52
Concurrence, 50-51
Différends, mécanisme de règlement, droits antidumping et compensateurs, modifications, 51
Emplois, protection, 51-52
Industrie agricole, prospérité, 51
Période de négociations de cinq à sept ans, 52
Programmes sociaux, statut, 52
Agriculture
Sécheresse, programme d'aide aux victimes, coûts partagés entre les gouv. fédéral et provinciaux, et date du dernier paiement, q., 64-65
Défense nationale, com. spécial du Sénat, mot. portant institution, 29
Sinclair, l'hon. Ian, retraite du Sénat, hommages, 14
- Budget des dépenses**
Supplémentaire (B) 1988-89, formation du com. Finances nationales pour l'étude, q., 67-68
- Cabinet**
Île-du-Prince-Édouard, représentation, q., 4-5
- Canada—États-Unis, relations**
Accord de libre-échange. Voir *Accord de libre-échange... et le projet de loi C-2 sous le même nom*
- Chaput-Rolland, l'hon. Solange**
Discours du Trône, mot. d'a. de l'Adresse en réponse, motionnaire, 5-7
Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, 6
Identité nationale, valeur, 6-7
- Charbonneau, l'hon. Guy, Président du Sénat.** Voir *Président du Sénat*
- Chef adjoint de l'Opposition au Sénat**
L'hon. Royce Frith
- Chef de l'Opposition au Sénat**
L'hon. Allan J. MacEachen, C.P.
- Chemins de fer, Loi—S-1 (pro forma)**
1^{re} l., 3
- Comité de sélection**
Institution, 3
1^{er} rap., liste de membres de com. particuliers, présentation et a., 16
2^e, Président *pro tempore*, l'hon. Gildas L. Molgat, présentation, 62, a. avec dissidence, 76-77
- Comité spécial du Sénat**
Défense nationale
- Comités permanents du Sénat**
Affaires étrangères (*Sénateur Stewart*)
Régie intérieure, budgets et administration (*Sénateur LeBlanc*) (*Beauséjour*)
Règlement, us et coutumes du Sénat et privilèges du Parlement
Sélection. Voir *Comité de sélection* (*Sénateur Phillips*)
- Constitution**
Accord du lac Meech
Charte des droits, «clause de dérogation»
Manitoba, propositions du premier ministre, demande de r. aux appels téléphoniques du premier ministre du Manitoba, q., 33-34
Québec, importance, divergence d'opinion entre le premier ministre et le secrétaire d'État, q., 34
Québec, point de vue en ce qui a trait à son élimination, q., 35-36
Réforme du Sénat, propositions du premier ministre du Manitoba, q., 33
Rencontres de premiers ministres
Manitoba, propositions du premier ministre, demande d'une copie de la r. du gouv., q., 32-33, 66-67
Participation des territoires, q., 31-32, 63-64, 68-69
Premiers ministres, rencontre informelle, publication de l'ordre du jour, q., 64
Québec, adhésion ou exclusion, q., 34
Rencontres de premiers ministres, participation des territoires, q., 68-69
- Corbin, l'hon. Eymard Georges**
Assurance sociale
NAS (numéro d'assurance sociale), utilisation abusive, mesures gouv., q., 18, 69
- Cottreau, l'hon. Ernest G.,** retraite du Sénat (départ prochain), hommages et remerciements, 61-62

Défense nationale, comité spécial du Sénat

Autorisation de siéger pendant les ajournements du Sénat, 74
 Institution, avis de mot., 10-11, débat, 29-30, a., 70

Denis, l'hon. Azellus, C.P.

Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis
 Campagne publicitaire du gouv., désavantages pour les Canadiens quant à la disponibilité des voitures américaines usagées, q., 36
 Voeux du Nouvel An, 99

Dickson, le très hon. Robert George Brian, Juge en chef de la Cour suprême du Canada

Ouverture de la 1^{re} session, 34^e législature, 1

Discours du Trône

Mot. d'étude par l'hon. sénateur Doody, 3; fin du débat au plus tard le 8^e jour de séance, 4

Report du débat, 70, 77

Voir Adresse en réponse au discours du Trône

Ouverture du Parlement, lecture par Son Excellence le Gouverneur général, 2-3

Voir aussi Ouverture de la 1^{re} session, 34^e législature

Doody, l'hon. C. William, Leader adjoint du gouvernement

Affaires étrangères, com. permanent
 Autorisation d'engager du personnel, 31
 Autorisation de siéger en même temps que le Sénat, 31
 Assurance sociale
 NAS (numéro d'assurance sociale), utilisation abusive, mesures gouv., r., 69
 Comité de sélection, institution, 3
 Discours du Trône, mot. tendant à étude, 3. Adresse en réponse, fin du débat au plus tard le 8^e jour de séance, 4
 Report du débat, 70, 77
 Greffier du Sénat, comptes de 1987-88, ren. au com., 31
 Question de privilège (sén. Olson), commentaires, 10
 Régie intérieure, budgets et administration, com. permanent, et le com. spécial de la Défense nationale, autorisation de siéger pendant les ajournements du Sénat, 74
 Règlement, us et coutumes et privilèges du Parlement, com., institution, 3
 Travaux du Sénat, 11
 Ajournements, 2, 3, 4, 16, 74, 98
 Voeux du Nouvel An, 99

Doyle, l'hon. Richard James

Défense nationale, com. spécial du Sénat, a. de la mot. portant institution, 70
 Discours du Trône, mot. d'a. de l'Adresse en réponse, comotionnaire, 7-9
 Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, mise en oeuvre, 9
 Aide internationale, 9
 Responsabilités du gouv. envers la province de l'Ontario, 8
 Situation économique au Canada, 8-9

Fairbairn, l'hon. Joyce

Alphabétisme au Canada, avis d'interpellation, 98

Frith, l'hon. Royce Herbert, Chef adjoint de l'opposition

Accord de libre-échange Canada—États-Unis, mise en oeuvre—C-2, 56, 92, 93
 Commentaires suite à un recours au Règlement, 92, 93
 Adresse en réponse au discours du Trône, fin débat au plus tard le 8^e jour, suggestion de modifier la mot., 4
 Constitution
 Québec, adhésion ou exclusion, q., 34

Frith, l'hon. Royce Herbert—Suite

Défense nationale, com. spécial du Sénat, mot. portant institution, 30

Discours du trône, mot. d'a. de l'Adresse en réponse, commentaires sur cette tradition au Sénat, 27

Gigantès, l'hon. Philippe Deane

Discours du Trône, mot. d'a. de l'Adresse en réponse, 27-29

Accord de libre-échange, 28

Campagne référendaire de 1980, 27

«Fédéralisme renouvelé», 27-28

Gouverneur général du Canada, Son Excellence la très hon. Jeanne Sauvé, C.P.

Ouverture de la 1^{re} session, 34^e législature, 1

Communication du secrétaire, 1-2

Communication du sous-secrétaire aux opérations, 1

Discours du Trône, lecture, 2-3

Sanction royale: suppléant

Lamer, l'hon. Antonio, 99

Greffier du Sénat

Comptes de 1987-88, dépôt de l'état, 31; ren. au com., 31

Guay, l'hon. Joseph-Philippe, C.P.

Constitution, accord du lac Meech

Charte des droits, «clause de dérogation», propositions du premier ministre du Manitoba, demande de r. aux appels téléphoniques du premier ministre du Manitoba, q., 33

Rencontres de premiers ministres, propositions du premier ministre du Manitoba, demande d'une copie de la r. du gouv., q., 67

Hicks, l'hon. Henry Davies

Assurance sociale

NAS (numéro d'assurance sociale), utilisation abusive, mesures gouv., q., 18

Défense nationale, com. spécial du Sénat, institution, avis de mot., 10-11, débat, 29-30

Hommages et félicitations

Cottreau, l'hon. Ernest G., retraite du Sénat, 61-62

Humphrey, professeur John P., de l'Université McGill, récipiendaire du Prix des Nations Unies pour les droits de l'homme, 76

Neiman, l'hon. Joan, nomination au com. spécial des violations des droits de l'homme de l'Union interparlementaire, 71-72

Sinclair, l'hon. Ian, retraite du Sénat, 12-15

Interpellations et motions (Voir titres particuliers des sujets sous-mentionnés)

Alphabétisme au Canada (*Sénateur Fairbairn*)

Association parlementaire du Commonwealth, 34^e, Australie, du 14 au 25 septembre 1988 (*Sénateur Macquarrie*)

Union interparlementaire, 80^e conférence, Sofia, en Bulgarie, du 19 au 24 septembre 1988 (*Sénateur Nurgitz*)

Journaux, revues et ouvrages, extraits et citations

Financial Post

Accord de libre-échange Canada—États-Unis, 51-52

Monihan, M. Daniel, sénateur américain de New York, 58

(*The Gazette* (Montréal))

Accord de libre-échange Canada—États-Unis, 39

Globe and Mail (éditorial de 1956)

Accord de libre-échange Canada—États-Unis, 83, 84

Toronto Star (art. du 22 octobre 1987)

Accord de libre-échange Canada—États-Unis, 81

Lamer, l'hon. Antonio, juge puîné de la Cour suprême du Canada
Sanction royale, 99

Langues officielles

Charte des droits, recours à la clause «nonobstant» par le Québec, position du ministre chargé des Relations fédérales-provinciales, commentaires du ministre sur la décision du Manitoba au sujet de l'Accord du lac Meech, q., 21-23
Minorités, réduction des droits, position du gouv., q., 24-25, 65-66
Québec, attribution des fonds, prestations de services sociaux, q., 34-35

Langues officielles, comité mixte permanent

Budget des dépenses 1988-89, ren. du crédit 15B du Conseil privé, message des Communes, 15-16

Leader adjoint du Gouvernement au Sénat

L'hon. C. William Doody

Leader du Gouvernement au Sénat

L'hon. Lowell Murray, C.P.

Leblanc, l'hon. Fernand-E. (Saurer)

Budget des dépenses supplémentaire (B) 1988-89, formation du com. Finances nationales pour l'étude, q., 67-68

LeBlanc, l'hon. Roméo-A., C.P. (Beauséjour)

Régie intérieure, budgets et administration, com. permanent
1^{er} rap., budget d'un comité, présentation et a., 74, texte en appendice, 78-79

Libre-échange, accord. Voir Accord de libre-échange... et le projet de loi C-2 sous le même nom

Lucier, l'hon. Paul

Constitution

Accord du lac Meech, rencontres de premiers ministres, participation des territoires, q., 31, 32, 63, 64
Québec, adhésion ou exclusion, q., 34
Rencontres de premiers ministres, participation des territoires, q., 68, 69

MacDonald, l'hon. Finlay (Halifax)

Accord de libre-échange Canada—États-Unis, mise en oeuvre—C-2, 50
Sinclair, l'hon. Ian, retraite du Sénat, hommages, 13-14

MacEachen, l'hon. Allan Joseph, C.P., Chef de l'Opposition

Accord de libre-échange Canada—États-Unis, mise en oeuvre—C-2, 38-47, 95-96, 97-98
Calendrier de travaux, 46
Commission sur la q. de l'adaptation des travailleurs, dirigée par M. Jean de Grandpré, allusion, 47
Concurrence, 95
Différends, mécanisme de règlement, droits antidumping et compensateurs, modifications, 45
Emplois, protection, 96
Énergie
Agence internationale, répercussions de l'Accord, 41-42
Office national, pouvoirs restreints, 40-41
Ententes commerciales multilatérales, 38
Industrie agricole, répercussions
Offices de commercialisation, concurrence avec les É.-U., 42, 43
Transformateurs de produits alimentaires, 42, 43
Négociations canadiennes au sein du GATT, répercussions, 42-43, 96, 97

MacEachen, l'hon. Allan Joseph, C.P.—Suite

Accord de libre-échange Canada—États-Unis, mise en oeuvre—Suite

Programmes sociaux, statut, 43-45
Groupe spécial binational, composition et rôle, 44-45
Séjours temporaires pour gens d'affaires, autorisations, 97
Cottreau, l'hon. Ernest G., retraite du Sénat, hommages, 61
Langues officielles
Minorité, réduction des droits, position du gouv., q., 24-25
Sinclair, l'hon. Ian, retraite du Sénat, hommages, 12

Macquarrie, l'hon. Heath Nelson

Association parlementaire du Commonwealth, 34^e, Australie, du 14 au 25 septembre 1988, avis d'interpellation, 62-63

Manitoba. Voir Constitution—Accord du lac Meech

Marchand, l'hon. Leonard Stephen, C.P.

Accord de libre-échange Canada—États-Unis, mise en oeuvre—C-2, 87
Autochtones, droits, 87

Marsden, l'hon. Lorna

Sinclair, l'hon. Ian, retraite du Sénat, hommages, 14-15

McElman, l'hon. Charles Robert

Accord de libre-échange Canada—États-Unis, mise en oeuvre—C-2, 54-56
Différends, mécanisme de règlement, 56
Industrie forestière, répercussions, 55
Intérêts canadiens, 55-56
Période de négociations de cinq à sept ans, 55, 56
Subventions, 55, 56
Assurance sociale
NAS (numéro d'assurance sociale), utilisation abusive, mesures gouv., mise au point, 69

Molgat, l'hon. Gildas L.

Constitution

Accord du lac Meech, rencontres de premiers ministres, propositions du premier ministre du Manitoba, demande d'une copie de la r. du gouv., q., 32, 33, 66, 67

Langues officielles

Charte des droits, recours à la clause «nonobstant» par le Québec, position du ministre chargé des Relations fédérales-provinciales, commentaires du ministre sur la décision du Manitoba au sujet de l'Accord du lac Meech, q., 21, 22, 23
Président *pro tempore*, nomination, mot., 62, a. avec dissidence, 76-77

Murray, l'hon. Lowell, C.P., Leader du Gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales), et ministre suppléant des Communications

Accord de libre-échange Canada—États-Unis, mise en oeuvre—C-2, 36-38, 57-59, 89, 90, 91-92, 93, 94-95
Avantages pour le Canada, 37, 38
Commission sur la q. de l'adaptation des travailleurs, dirigée par M. Jean de Grandpré, allusions, 59, 94-95
Différends, mécanisme de règlement, 57
Droits antidumping et compensateurs, modifications, 91
Emplois, protection, 59
Énergie
Accès aux Américains, 59
Office national, pouvoirs restreints, 58
Ententes commerciales multilatérales, 38
Japon, relations commerciales, améliorations, 37
Négociations canadiennes au sein du GATT, répercussions, 37-38, 58, 90, 91

Murray, l'hon. Lowell, C.P.—Suite

Accord de libre-échange Canada—États-Unis, mise en oeuvre
—Suite

Période de négociations de cinq à sept ans, 58

Programmes sociaux, statut, 58

Exemples européens, 58

Séjours temporaires pour gens d'affaires, autorisations, 93

Subventions, 58

Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis

Campagne publicitaire du gouv., désavantages pour les Canadiens
quant à la disponibilité des voitures américaines usagées,
r., 36

Sociétés américaines, incidence, création d'emplois au Canada par
l'ouverture de nouvelles usines, refus des É.-U. de supprimer
les droits sur les bardeaux canadiens, mesures gouv.,
r., 19, 20, 21

Agriculture

Céréaliculteurs de l'Ouest, programme de stabilisation du revenu,
dernier paiement, r., 34

Sécheresse, programme d'aide aux victimes

Coûts partagés entre les gouv. fédéral et provinciaux, et date du
dernier paiement, r., 65

Demande de précisions, r., 25

Assurance sociale

NAS (numéro d'assurance sociale), utilisation abusive, mesures
gouv., r., 17, 18, 19

Budget des dépenses

Supplémentaire (B) 1988-89, formation du com. Finances nation-
ales pour l'étude, r., 68

Cabinet

Île-du-Prince-Édouard, représentation, r., 5

Constitution

Accord du lac Meech

Charte des droits, «clause de dérogation»

Manitoba, propositions du premier ministre, demande de r.
aux appels téléphoniques du premier ministre du Mani-
toba, r., 33, 34

Québec, importation, divergence d'opinion entre le premier
ministre et le secrétaire d'État, r., 34

Québec, point de vue en ce qui a trait à son élimination, r.,
35, 36

Réforme du Sénat, propositions du premier ministre du Mani-
toba, r., 33

Rencontres de premiers ministres

Manitoba, propositions du premier ministre, demande d'une
copie de la r. du gouv., r., 32, 33, 66, 67

Participation des territoires, r., 31-32, 63, 64, 68-69

Premiers ministres, rencontre informelle, publication de l'ordre du
jour, r., 64

Québec, adhésion ou exclusion, r., 34

Rencontres de premiers ministres, participation des territoires, r.,
68-69

Cottreau, l'hon. Ernest G., retraite du Sénat, hommages, 61-62

Langues officielles

Charte des droits, recours à la clause «nonobstant» par le Québec,
sa position en tant que ministre chargé des Relations fédé-
rales-provinciales, commentaires sur la décision du Mani-
toba au sujet de l'Accord du lac Meech, r., 21, 22, 23

Minorités, réduction des droits, position du gouv., r., 24, 25, 65,
66

Québec, attribution des fonds, prestation de services sociaux, r.,
35

Nations Unies

Président Gorbatchev, discours, réponse du Canada, r., 26

Murray, l'hon. Lowell, C.P.—Suite

Premiers ministres

Rencontre éventuelle, inscription de l'Accord du lac Meech à
l'ordre du jour, r., 26

Sinclair, l'hon. Ian, retraite du Sénat, hommages, 13

Transports

Détroit de Northumberland, projet de liaison permanente, propo-
sition du gouv., r., 98

Travaux du Sénat, ajournement, 16

Nations Unies

Président Gorbatchev, discours, réponse du Canada, q., 25-26

Neiman, l'hon. Joan Bissett

Union interparlementaire, 80^e conférence, Sofia, en Bulgarie, du 19
au 24 septembre 1988, interpellation, débat, 74-76

Com. spécial des violations des droits de l'homme, 74-76

Exemples de certains cas, 75, 76

Félicitations reçues pour sa nomination au com., 71-72

Rôle et composition, 75, 76

Droits internationaux de la personne, 74

Nurgitz, l'hon. Nathan

Union interparlementaire, 80^e conférence, Sofia, en Bulgarie, du 19
au 24 septembre 1988, avis d'interpellation, 16, débat,
70-72

Délégation canadienne, 71

Dépôt du rap., 70

Droits internationaux de la personne, 71

Neiman, l'hon. Joan, nomination au com. spécial des violations
des droits de l'homme, félicitations, 71-72

Roumanie, situation politique, 70-71

Statuts de l'UIP, modifications, 71

Olson, l'hon. Horace Andrew (Bud), C.P.

Agriculture

Sécheresse, programme d'aide aux victimes, demande de pré-
cisions, q., 25

Assurance sociale

NAS (numéro d'assurance sociale), utilisation abusive, mesures
gouv., q., 17-18, 69

Nations Unies

Président Gorbatchev, discours, réponse du Canada, q., 25-26

Question de privilège au sujet de la période de questions, 9-10

Travaux du Sénat, ajournement, 16, 17

Ouverture de la première session, trente-quatrième législature

Communication du secrétaire du Gouverneur général, 1-2

Communication du sous-secrétaire aux opérations auprès du Gou-
verneur général, 1

Discours du trône lu par le Gouverneur général, 2-3

Voir aussi Adresse en réponse au discours du Trône

Période des Questions et Réponses

Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis

Campagne publicitaire du gouv., désavantages pour les Canadiens
quant à la disponibilité des voitures américaines usagées,
36

Sociétés américaines, incidence, création d'emplois au Canada par
l'ouverture de nouvelles usines, refus des É.-U. de supprimer
les droits sur les bardeaux canadiens, mesures gouv.,
19-21

Agriculture

Céréaliculteurs de l'Ouest, programme de stabilisation du revenu,
dernier paiement, 34

Sécheresse, programme d'aide aux victimes

Coûts partagés entre les gouv. fédéral et provinciaux, et date du
dernier paiement, 64-65

Période des Questions et Réponses—Suite**Agriculture—Suite**Sécheresse, programme d'aide aux victimes—*Suite*

Demande de précisions, 25

Assurance sociale

NAS (numéro d'assurance sociale), utilisation abusive, mesures gov., 17-19, 69

Budget des dépenses

Supplémentaire (B) 1988-89, formation du com. Finances nationales pour l'étude, 67-68

Cabinet

Île-du-Prince-Édouard, représentation, 4-5

Constitution

Accord du lac Meech

Charte des droits, «clause de dérogation»

Manitoba, propositions du premier ministre, demande de r. aux appels téléphoniques du premier ministre du Manitoba, 33-34

Québec, importance, divergence d'opinion entre le premier ministre et le secrétaire d'État, 34

Québec, point de vue en ce qui a trait à son élimination, 35-36

Réforme du Sénat, propositions du premier ministre du Manitoba, 33

Rencontres de premiers ministres

Manitoba, propositions du premier ministre, demande d'une copie de la r. du gov., 32-33, 66-67

Participation des territoires, 31-32, 63-64, 68-69

Premiers ministres, rencontre informelle, publication de l'ordre du jour, 64

Québec, adhésion ou exclusion, 34

Rencontres de premiers ministres, participation des territoires, 68-69

Langues officielles

Charte des droits, recours à la clause «nonobstant» par le Québec, position du ministre chargé des Relations fédérales-provinciales, commentaires du ministre sur la décision du Manitoba au sujet de l'Accord du lac Meech, 21-23

Minorités, réduction des droits, position du gov., 24-25, 65-66

Québec, attribution des fonds, prestation de services sociaux, 34-35

Nations Unies

Président Gorbatchev, discours, réponse du Canada, 25-26

Premiers ministres

Rencontre éventuelle, inscription de l'Accord du lac Meech à l'ordre du jour, 26

Transports

Déroit de Northumberland, projet de liaison permanente, proposition du gov., 98

Perrault, l'hon. Raymond Joseph, C.P.

Accord de libre-échange Canada—États-Unis, mise en oeuvre—C-2, 81-85

Campagne publicitaire pour renseigner le public, 83

Commission *Macdonald* sur l'économie canadienne, allusion, 81

Emplois, protection, 82

Industrie forestière, répercussions, 81

Intérêts canadiens, 83

Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis

Sociétés américaines, incidence, création d'emplois au Canada par l'ouverture de nouvelles usines, refus des É.-U. de supprimer les droits sur les bardeaux canadiens, mesures gov., q., 19-21

Petten, l'hon. William John, Whip en chef de l'opposon

Cottreau, l'hon. Ernest G., retraite du Sénat, hommages, 62

Phillips, l'hon. Orville Howard, Whip en chef du gouvernement**Cabinet**

Île-du-Prince-Édouard, représentation, q., 5

Comité de sélection1^{er} rap., liste de membres de com. particuliers, présentation et a., 162^e, Président *pro tempore*, l'hon. Gildas L. Molgat, présentation, 62, a. avec dissidence, 76

Recours au Règlement sur la recevabilité d'une mot., 10

Pitfield, l'hon. Peter Michael, C.P.

Accord de libre-échange Canada—États-Unis, mise en oeuvre—C-2, 89

Premiers ministres

Rencontre éventuelle, inscription de l'Accord du lac Meech à l'ordre du jour, q., 26

Président du Sénat (l'hon. Guy Charbonneau)

Bibliothèque du Parlement, dépôt rap. annuel du bibliothécaire du Parlement pour l'année financière 1987-88, 15

Communication du secrétaire du Gouverneur général, 1-2

Communication du sous-secrétaire aux opérations auprès du Gouverneur général, 1

Greffier du Sénat, comptes de 1987-88, dépôt de l'état, 31

Langues officielles, com. mixte permanent

Budget des dépenses 1988-89, ren. du crédit 15B du Conseil privé, message des Communes, 15-16

Ouverture de la 1^{re} session, 34^e législature, 1; seconde séance, 2**Président intérimaire (l'hon. Gildas L. Molgat)**

Nomination, mot., 62, a. avec dissidence, 76-77

Privilège. Voir Questions de privilège**Projet de loi public du Gouvernement**

Accord de libre-échange Canada—États-Unis, mise en oeuvre C-2

*Voir aussi titre particulier***Questions de privilège**

Olson, l'hon. H.A., au sujet de la période de questions, 9-10

Stewart, l'hon. John B.

Accord de libre-échange Canada—États-Unis, mise au point, à titre de président du com. Affaires étrangères, suite à la déclaration du leader du gov., 91, 92

Régie intérieure, budgets et administration, comité permanent

Autorisation de siéger pendant les ajournements du Sénat, 74

Membres, 16

1^{er} rap., budget d'un comité, présentation et a., 74, texte en appendice, 78-79**Règlement, us et coutumes et privilèges du Parlement, comité permanent**

Institution, 3

Réponse différée à une question orale, 69**Sanction royale**

Lamer, l'hon. Antonio, suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, 99

Sélection, comité. Voir Comité de sélection**Sénat**Président *pro tem*, nomination, mot., 62, a. avec dissidence, 76-77**Sénateur retraité**

Sinclair, l'hon. Ian (le 27 décembre 1988), hommages, 12-15

- Sinclair, l'hon. Ian**, retraite du Sénat (le 27 déc. 1988), hommages et remerciements, 12-15
- Stewart, l'hon. John Benjamin**
 Accord de libre-échange Canada—États-Unis, mise en oeuvre—C-2, 89, 90
 Q. de privilège, 91, 92
 Affaires étrangères, com. permanent
 1^{er} rap., Accord de libre-échange Canada—États-Unis, mise en oeuvre—C-2, présentation et a., 80, texte en appendice, 100-02
 Sinclair, l'hon. Ian, retraite du Sénat, hommages, 14
 Transports
 Détroit de Northumberland, projet de liaison permanente, proposition du gouv., q., 98
- Stollery, l'hon. Peter Alan**
 Accord de libre-échange Canada—États-Unis, mise en oeuvre—C-2, 85-87, 91, 93-94
 Commission *Macdonald* sur l'économie canadienne, allusions, 85, 86
 Commission sur la q. de l'adaptation des travailleurs, dirigée par M. Jean de Grandpré, allusion, 86
 Différends, mécanisme de règlement, 85
 Négociations canadiennes au sein du GATT, répercussions, 85
 Période de négociations de cinq à sept ans, 86
 Protectionnisme, 85
 Recours au Règlement, 93-94
 Séjours temporaires pour gens d'affaires, autorisations, 86
 Constitution
 Premiers ministres, rencontre informelle, publication de l'ordre du jour, q., 64
- Thériault, l'hon. L. Norbert**
 Accord de libre-échange Canada—États-Unis, mise en oeuvre—C-2, 87-88
 Recours au Règlement, 90, 92
 Constitution
 Accord du lac Meech, «clause de dérogation» dans la Charte des droits, point de vue du Québec en ce qui a trait à son élimination, q., 35, 36
 Langues officielles
 Minorités, réduction des droits, position du gouv., q., 65
- Transports**
 Détroit de Northumberland, projet de liaison permanente, proposition du gouv., q., 98
- Travaux du Sénat**, 11
 Ajournements, 2, 3, 4, 16-17, 74, 98
- Union interparlementaire, 80e conférence, Sofia, en Bulgarie**, du 19 au 24 septembre 1988, avis d'interpellation, 16, débat, 70-73, 74-76
 Com. spécial des violations des droits de l'homme, 74-76
 Exemples de certains cas, 75, 76
 Neiman, l'hon. Joan, nomination au com., félicitations, 71-72
 Rôle et composition, 75, 76
 Délégation canadienne, 71
 Dépôt du rap., 70
 Droits internationaux de la personne, 71, 72-73, 74
 Exemple canadien, 73
 Pacte international, permission aux citoyens de présenter des pétitions, 72-73
 Prix des Nations Unies, félicitations au professeur John P. Humphrey, de l'Université McGill, 76
 Torture, interdiction, 72, 73
 Historique de la Bulgarie et leurs relations avec le Canada, 72
 Roumanie, situation politique, 70-71
 Statuts de l'UIP, modifications, 71
Orateurs: les honorables sénateurs
 Bosa, Peter, 72-73
 Neiman, Joan B., 74-76
 *Nurgitz, Nathan, 70-72
- Voeux du Nouvel An**, 99
- Vote (pour et contre)**
 Accord de libre-échange Canada—États-Unis, mise en oeuvre—C-2, mot. de 2^e l., 60
- Whips du Sénat**
 Petten, l'hon. William J., opposition
 Phillips, l'hon. Orville H., gouvernement
- Wood, l'hon. Dalia**
 Constitution
 Accord du lac Meech, «clause de dérogation» dans la Charte des droits, importance pour le Québec, divergence d'opinion entre le premier ministre et le secrétaire d'État, q., 34
 Langues officielles
 Québec, attribution des fonds, prestation de services sociaux, q., 34-35

ÉTAT DE LA LÉGISLATION
LORS DE LA PROROGATION
(1^{re} Session, 34^e Législature)

PROJETS DE LOI DU GOUVERNEMENT
(CHAMBRE DES COMMUNES)

PROJET DE LOI C-2

**Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange
entre le Canada et les États-Unis d'Amérique**

Première et deuxième lectures et renvoi au Comité des affaires étrangères, 27 décembre 1988. Rapport du Comité (sans amendement), troisième lecture et sanction royale, 30 décembre. *Chapitre 65, 1988.*
